

# TROISIÈME LIVRE DES ROIS

## CHAPITRE I

1. Et rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies; cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergo ei servi sui: Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel, et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt ad regem.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei; rex vero non cognovit eam.

1. Le roi David avait vieilli, et atteint un âge très avancé; et quoiqu'on le couvrit beaucoup, il ne se réchauffait pas.

2. Ses serviteurs lui dirent donc: Nous chercherons pour le roi notre seigneur une jeune fille vierge, afin qu'elle se tienne devant le roi, qu'elle l'échauffe, et que, dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une belle jeune fille, et ayant trouvé Abisag de Sunam, ils l'amenèrent au roi.

4. C'était une jeune fille d'une grande beauté; elle dormait auprès du roi, et elle le servait, et le roi la laissa toujours vierge.

### PREMIÈRE PARTIE

#### Histoire du règne de Salomon.

I, 1 — XI, 43.

#### SECTION I. — AVÈNEMENT DU JEUNE PRINCE.

I, 1 — II, 46.

##### § I. — L'onction royale de Salomon.

I, 1-53.

1° David et Abisag. I, 1-4.

CHAP. I. — 1-2. Introduction et transition. Ce livre, de même que ceux de Josué, des Juges, le premier des Rois, etc., débute par la conjonction *et*, qui « constate que le narrateur regardait son œuvre comme la continuation de l'histoire antérieure ». — *David senuerat*. En rapprochant les passages II, 11, et II Reg. v, 4-5, on obtient à peu près l'âge indiqué par l'historien Josèphe, *Ant.*, VII, 15, 2, c.-à-d. 70 ans. Le titre de *rex*, ajouté au nom de David, est une particularité du troisième et du quatrième livre des Rois; cette association est assez rare ailleurs. — *Ætatis plurimos...* On insiste sur la vieillesse du monarque, pour mieux préparer et expliquer le

trait suivant. — *Vestibus* désigne, d'après le contexte, des couvertures de lit. David semble avoir été alors habituellement alité. Cf. vers. 15, 47. — *Dixerunt... servi*: les officiers royaux. — *Quæramus...* Hébr.: qu'ils cherchent; c.-à-d. que l'on cherche. — *Stet coram...* locution fréquente dans la Bible, pour désigner le rôle des serviteurs. — *Foveat...* Même en Occident, et jusqu'à une époque assez tardive, on a eu recours à des procédés analogues. En réalité, c'était une nouvelle épouse de second rang que prenait David, et Abisag fut traitée comme telle après la mort du roi, bien qu'elle fût demeurée vierge. Cf. II, 22. La polygamie étant alors tolérée et très habituelle dans la vie des princes, le fait n'avait rien d'extraordinaire, sinon dans la continence qui l'accompagna et qui est relevée par l'historien sacré, vers. 4.

3-4. Abisag auprès de David. — *Sunamitidem*. C.-à-d. originaire de Sunam; la Solam actuelle, au sud des monts Gelboé. Cf. Jos. XIX, 18; I Reg. XXVIII, 4, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII, XII. — *Ministrabat...*: en qualité de garde-malade.

5. Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevait, en disant : C'est moi qui régnerai. Et il se fit faire des chars, prit des cavaliers; et cinquante hommes qui couraient devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit, en lui disant : Pourquoi agissez-vous ainsi? Il était parfaitement beau, et le second après Absalom.

7. Il s'était lié avec Joab fils de Sarvia, et avec le grand prêtre Abiathar, qui soutenait son parti.

8. Mais le grand prêtre Sadoc, Banaïa fils de Joïada, le prophète Nathan, Séméï et Réï, et toute la force de l'armée de David n'étaient point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé des béliers, des veaux et toute sorte de victimes grasses auprès de la Pierre de Zohéleth, qui était près de la fontaine Rogel, convia tous ses frères, les fils du roi, et tous ceux de Juda qui étaient au service du roi.

10. Mais il n'invita pas le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillants de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous qu'Ado-

5. Adonias autem, filius Haggith, elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab, filio Sarviae, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniae.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaïas, filius Joïadae, et Nathan propheta, et Semeï, et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguibus juxta Lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

10. Nathan autem prophetam, et Banaïam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum, non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabée, matrem Salomonis : Num audisti

2° Adonias se pose en héritier du trône. I, 5-10.

5-8. Un nouvel Absalom. — *Adonias*. Dans la liste des fils de David, II Reg. III, 2-5, il est mentionné le quatrième, et il est probable que depuis la mort d'Ammon et d'Absalom il se trouvait être l'aîné; car Chéléab, nommé en troisième lieu, ne réparait nulle part ailleurs et dut mourir en bas âge. Étant né durant le séjour de son père à Hébron, Adonias devait avoir environ quarante ans. — *Elevabatur*. Il affichait ses prétentions au trône, car la succession paraissait devoir s'ouvrir à une époque peu éloignée. — *Currus et equites*. Métho le identique à celle d'Absalom, pour se rendre populaire et pour préparer la foule à l'exécution de ses vues ambitieuses. Cf. II Reg. xv, 1. — *Nec corripuit...* L'infirmité du corps influençait la volonté du roi. On peut aussi traduire par le plus-que-parfait : « Son père ne l'avait jamais repris; » et alors ce serait une circonstance aggravante; pas d'excuse pour les menées d'Adonias, son père s'était toujours montré très bon pour lui. — *Pulcher valde*. Autre trait de ressemblance avec Absalom. — *Sermo...* Adonias fait maintenant un pas de plus; il conspire avec deux des plus influents personnages du royaume : avec Joab, neveu de David et longtemps généralissime des troupes Israélites, mais dépouillé de sa dignité, et sourdement hostile au roi (cf. II Reg. II, 13-32; III, 22 et ss., etc.); avec le grand prêtre Abiathar, comblé de

bienfaits par David, mais jaloux sans doute de l'autorité attribuée à Sadoc (cf. I Reg. xxii, 20-23; II Reg. xv, 24 et ss., etc.). — *Sadoc vero...* Liste d'autres fonctionnaires sacrés ou civils, non moins puissants, mais demeurés fidèles. Sur Banaïas, voyez II Reg. VIII, 18; xx, 23. D'après II Reg. xii, 25, Nathan connaissait les intentions divines relativement à Salomon. Semeï et Rei sont inconnus. — *Robur exercitus*. Hébr. : les *gibbôrim*; les glorieux héros dont nous avons lu plus haut la nomenclature (II Reg. xxiii, 8-39).

9-10. Les conjurés s'assemblent près de la fontaine de Rogel. — *Immolatis...* Il est possible, quoique cela ne soit pas certain, que ce mot désigne des sacrifices proprement dits; en tout cas la réunion fut accompagnée d'un grand festin. — *Lapidem Zoheleth*. Localité mentionnée en ce seul endroit. Sur la fontaine de Rogel, aujourd'hui le Bir-Éyoub, au sud-est de Jérusalem, voyez Jos. xv, 7, et l'Atl. géogr., pl. xiv et xv. — *Vocavit... fratres suos* : il en avait fait aussi des partisans. Son rival (*Salomonem autem...*) fut naturellement exclu, de même que les officiers demeurés fidèles au roi.

3° Nathan avertit Bethsabée, et la presse de prendre en aain les intérêts de Salomon. I, 11-14.

11-14. *Num audisti...?* Le prophète va droit au but, et droit au cœur de la mère. — *Regnaverit Adonias*. Ce fait n'était pas encore absolument accompli, mais le serait bientôt si on ne

quod regnaverit Adonias, filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me, et salve animam tuam, filiique tui Salomonis.

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? Quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabée ad regem in cubiculum. Rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinauit se Bethsabée, et adoravit regem. Ad quam rex : Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pingua quæque, et arietes plurimos, et vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab, principem militiæ; Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israel, ut indices eis quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque, cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

nias fils d'Haggith s'est fait roi, sans que David notre seigneur le sache?

12. Venez donc, et suivez mon conseil; sauvez votre vie et celle de votre fils Salomon.

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré, à moi votre servante, en disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône? Pourquoi donc Adonias règne-t-il?

14. Pendant que vous parlerez encore avec le roi, je viendrai après vous, et je compléterai vos paroles.

15. Bethsabée alla donc trouver le roi dans sa chambre. Or le roi était fort vieux, et Abisag de Sunam le servait.

16. Bethsabée s'inclina profondément, et adora le roi. Et le roi lui dit : Que désirez-vous?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, et vous m'avez dit : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.

18. Cependant voilà qu'Adonias s'est fait roi, sans que vous le sachiez, ô roi mon seigneur.

19. Il a immolé des bœufs, toute sorte de victimes grasses, et un grand nombre de béliers; il a invité tous les enfants du roi, avec le grand prêtre Abiathar, et Joab, général de l'armée; mais il n'a point convié Salomon votre serviteur.

20. Or tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, afin que vous leur déclariez, mon seigneur le roi, qui doit être assis après vous sur votre trône.

21. Car, après que le roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons traités comme des criminels, moi et mon fils Salomon.

l'arrêtait par de vigoureuses mesures. — *Salva animam...* Le premier acte de l'usurpateur eût été certainement de faire disparaître, selon l'horrible coutume orientale, tous les personnages rivaux et dangereux. Cf. Jud. ix, 4-5, et l'explication. — *Nonne... jurasti...?* Détail nouveau. David avait naturellement fait part à Bethsabée des desseins du Seigneur sur leur fils, et il s'était lié par serment à les exécuter. — *Complebo sermones...* Nathan devait confirmer les paroles de la reine en les réitérant et en les complétant.

4° Bethsabée plaide auprès du roi les intérêts de son fils. I, 15-21.

15-16. Transition. — *In cubiculum.* Le roi, affaibli par l'âge, se tenait habituellement dans sa chambre à coucher. — *Inclinauit se...*, *adoravit*: l'inclination profonde, puis la prostration, le tout à l'orientale.

17-21. Discours de Bethsabée. — *Ait...* D'un ton respectueux, mais très ferme; elle parle vraiment en mère et en reine. Court exorde, vers. 17, pour rappeler au roi sa promesse solennelle; exposé rapide de la conduite d'Adonias, vers. 18-19 (*regnat*, est sur le point de régner; note du vers. 11); conclusion habile et pressante, vers. 20-21 (*in te respiciunt.* trait pittoresque; *ut tr-*

22. Elle parlait encore au roi, lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et l'on dit au roi : Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi, l'adora en s'inclinant jusqu'à terre,

24. et il lui dit : O roi mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias règne après moi, et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône?

25. Car il est descendu aujourd'hui, il a immolé des bœufs, des victimes grasses et de nombreux béliers, et il a convié tous les fils du roi, les généraux de l'armée, et le grand prêtre Abiathar, qui ont mangé et bu avec lui, en disant : Vive le roi Adonias!

26. Mais pour moi, votre serviteur, il ne m'a pas invité, ni le grand prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur, sans que vous ayez déclaré à votre serviteur qui devait être assis après le roi mon seigneur sur son trône?

28. Le roi David répondit : Appelez-moi Bethsabée. Bethsabée s'étant présentée devant le roi, et se tenant devant lui,

29. le roi lui jura, et lui dit : Vive le Seigneur, qui a délivré mon âme de toute angoisse!

30. Ce que je vous ai juré par le Seigneur, le Dieu d'Israël, en disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis à ma place sur mon trône, je le ferai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée, inclinant profondément

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes : Adest Nathan propheta. Cumque introisset in conspectu regis, et adcrasset eum pronus in terram,

24. dixit Nathan : Domine mi rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

25. Quia descendit hodie, et immolavit boves, et pinguis, et arietes plurimos, et vocavit universos filios regis, et principes exercitus, Abiathar quoque sacerdotem; illisque vescentibus, et bibentibus coram eo, et dicentibus : Vivat rex Adonias!

26. Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaïam filium Joïadæ, et Salomonem famulum tuum, non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum?

28. Et respondit rex David, dicens : Vocate ad me Bethsabée. Quæ cum fuisset ingressa coram rege, et stetisset ante eum,

29. juravit rex, et ait : Vivit Dominus, qui eruit immam meam de omni angustia!

30. Quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me; sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabée in ter-

dicés..., par un acte clair et positif; *erimus peccatores*, litote dont David comprenait tout le sens).

6° Nathan se présente à son tour devant le roi. I, 22-27.

22-23. Transition analogue à celle des vers. 15-16. — *Venit*. C. à-d., d'après le contexte, qu'il se présenta au palais, et se fit annoncer.

24-27. Discours de Nathan. — *Tu dixisti...* Avec un tour interrogatif : Est-il vrai que vous avez dit...? Le prophète feint de croire qu'Adonias n'a pu aller aussi loin sans avoir obtenu l'assentiment du roi. Son langage n'est pas moins habile que celui de Bethsabée, qu'il complète en réalité. — *Descendit*. Expression très exacte, la fontaine de Rogel occupant le point le plus bas des environs immédiats de Jérusalem. — *Vivat rex!* L'exclamation usitée chez les Hébreux pour saluer l'avènement d'un nouveau roi. Cf. vers. 39; I Reg. x, 24; II Reg. xvi, 16; III Reg. xi, 12

etc. — *Mihi non indicasti*. David était tenu de s'entendre sur ce point avec le prophète que Dieu avait spécialement chargé de ses volontés touchant Salomon.

6° David promet solennellement le trône au fils de Bethsabée. I, 28-31.

28-30. Le serment du roi. — *Vocate... Bethsabée*. La reine s'était retirée lorsque Nathan avait été introduit dans la chambre de David. — *Juravit rex...* Nouveau serment, pour confirmer l'ancien (*sicut juravi...*). Les paroles de David indiquent une vive émotion. — *Dominus qui eruit...* Formule que le prince, pieusement reconnaissant, avait employée dans une autre circonstance solennelle. Cf. II Reg. iv, 6. — *Sic... hodie*. David pense à une action immédiate, décisive; il a compris à son tour qu'il n'y a pas un instant à perdre.

31. Action de grâces de Bethsabée. — *Summisso... vultu...* Son double geste est encore très oien décrit. Cf. vers. 16. — *Vivat... in æternum*

ram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum !

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joiadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam, et ducite eum in Gihon ;

34. et ungat eum ibi Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, in regem super Israël. Et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon !

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me ; illique præcipiam ut sit dux super Israël et super Judam.

36. Et respondit Banaïas, filius Joiadæ, regi, dicens : Amen ; sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a scio domini mei regis David.

son visage jusqu'à terre, adora le roi et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais !

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas fils de Joiada. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître, faites monter sur ma mule mon fils Salomon, et menez-le à Gihon,

34. et que le *grand* prêtre Sadoc et le prophète Nathan le sacrent en ce lieu comme roi d'Israël ; et vous sonnerez de la trompette, et vous crierez : Vive le roi Salomon !

35. Et vous monterez après lui, et il viendra s'asseoir sur mon trône, il régnera à ma place, et je lui ordonnerai d'être chef d'Israël et de Juda.

36. Banaïas fils de Joiada répondit au roi : Amen. Que le Seigneur, le Dieu du roi mon seigneur, l'ordonne ainsi.

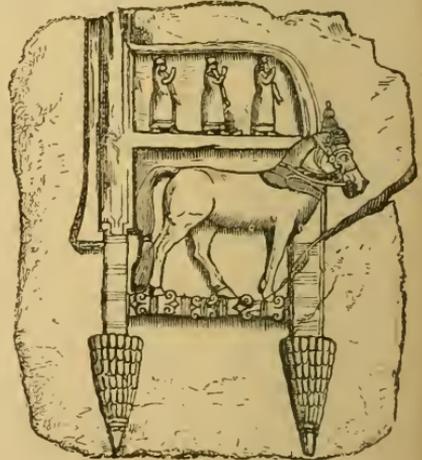
37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône de David, mon roi et mon seigneur.

Hyperbole à la manière de l'Orient. Cf. Dan. II, 4 ; III, 9 ; v, 10. Bethsabée insinue délicatement, par cette parole, que la mort de son royal époux était loin de sa pensée ; mais qu'elle voulait seulement rappeler à David ses promesses au sujet de leur fils.

7° L'onction de Salomon. I, 32-40.

32-35. David ordonne que l'on procède sans délai au sacre du jeune prince. — *Vocate mihi...* Trois illustres personnages, un grand prêtre, un prophète, le chef de la garde royale, à titre de témoins ou d'acteurs principaux. — *Servos domini...* C.-à-d. la garde du roi, composée des Céréthiens et des Phéléthiens (vers. 38). — *Super mulam meam*. Grande distinction (cf. Gen. XLI, 43 ; IV Reg. x, 16 ; Esth. vi, 8), qui avait aussi pour but de montrer que tout, dans cette cérémonie, avait lieu au nom et par l'autorité du roi. — *In Gihon*. Localité des environs de Jérusalem, que plusieurs interprètes ou palestiniologues contemporains placent à l'est ou au sud-est de la ville, du côté de Siloé ; nous préférons le sentiment traditionnel, d'après lequel Gihon était, au contraire, à l'ouest de Jérusalem, en face de la porte actuelle de Jaffa, non loin du Birket-Mamilla. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv, et nos *Essais d'exégèse*, p. 2. — *Canetis buccina* : une joyeuse sonnerie et des airs joyeux pour annoncer l'avènement du nouveau roi. Cf. II Reg. xv, 10 ; IV Reg. ix, 13 ; xi, 14. — *Sedebit...* : la cérémonie d'intronisation, après celle de l'onction. — *Super Israël et Judam*. Locution usitée longtemps

avant le schisme des dix tribus, pour désigner l'ensemble du pays d'après ses deux parties prin-



Trône assyrien. (Sculpture antique.)

cipales, le nord et le sud. Cf. II Reg. II, 9-12 ; XIX, 11, etc.

36-37. Banaïas accepte au nom de tous cette glorieuse mission. — *Amen*. Parole de prompt et heureux acquiescement. — *Sic loquatur*. Plutôt « loquitur », au présent : ce que le roi demande,

38. Alors le *grand* prêtre Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et le menèrent à Gihon.

39. Et le *grand* prêtre Sadoc prit du tabernacle une corne *pleine* d'huile, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le peuple s'écria : Vive le roi Salomon !

40. Une immense multitude monta après lui ; beaucoup jouaient de la flûte, et donnaient les marques d'une grande joie, et la terre retentissait de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avait invités entendirent ce bruit, et le festin venait de s'achever, et Joab, ayant reconnu le son de la trompette, dit : Que signifient ces cris et ce tumulte de la ville ?

42. Tandis qu'il parlait encore, Jonathas, fils du *grand* prêtre Abiathar, arriva, et Adonias lui dit : Entre, car tu es un vaillant homme, et tu nous apportes de bonnes nouvelles.

43. Jonathas répondit à Adonias : Nullement, car le roi David notre seigneur a fait Salomon roi.

44. Il a envoyé avec lui le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils l'ont fait monter sur la mule du roi.

45. Et le *grand* prêtre Sadoc, et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de joie dont a retenti la ville ; c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. De plus, Salomon est assis sur le trône du royaume.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaïas filius Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi; et imposuerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem; et cecinerunt buccina; et dixit omnis populus: Vivat rex Salomon!

40. Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canentium tibiis et lætantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat; sed et Joab, audita voce tubæ, ait: Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas, filius Abiathar sacerdotis, venit; cui dixit Adonias: Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

43. Responditque Jonathas Adoniæ: Nequaquam; dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem;

44. misitque cum eo Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi, et imposuerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem in Gihon; et ascenderunt inde lætantes, et insonuit civitas; hæc est vox, quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solium regni.

Dieu le veut aussi. — *Quomodo fuit...* Compliment à David, et souhait délicat pour Salomon. Le souhait se réalisa, car le règne du fils surpassa celui de son père en gloire et en grandeur.

38-40. Salomon est sacré roi d'Israël. — *Olei de tabernaculo* (vers. 39). Sur cette huile sainte et sa composition, voyez Ex. xxx, 23-25, et le commentaire. Il s'agit ici du tabernacle que David avait dressé sur la colline de Sion pour y abriter l'arche. — *Universa multitudo...* Une foule immense avait suivi le cortège royal et s'était associée à la cérémonie de l'onction. — *Insonuit terra*. L'hébreu actuel porte : se déchira ; de même les LXX (ἐπράγη). Autre hyperbole orientale. Salomon n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il fut sacré roi ; il en régna quarante, de 1015 à 975, d'après l'ère la plus généralement admise.

3° Frayeur et soumission d'Adonias. I, 41-53.

41-50. Adonias apprend l'onction de son frère et se réfugie dans le sanctuaire. — *Audivit autem...* Contraste saisissant. La scène n'est pas moins dramatique ni moins bien décrite que la précédente. — *Sed et Joab*. Ce vaillant soldat se sent lui-même mal à l'aise en entendant le son bien connu de la trompette. — *Jonathas* était devenu traître comme son père, après avoir été, lui aussi, un ami dévoué. Cf. II Reg. xv, 36 ; xvii, 17. — *Vir fortis...*, *bona nuntians*. Pensée analogue à celle de II Reg. xviii, 27. Adonias est inquiet, et essaye de se rassurer. — *Nequaquam...* Jonathas raconte d'abord aux conjurés, vers. 43-45, ce que nous ont appris les vers. 38-40 ; il passe ensuite, vers. 46-48, aux faits qui s'étaient passés depuis, et dont il avait été témoin. —

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo ;

48. et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis !

49. Territi sunt ergo, et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem, timens Salomonem, surrexit, et abiit, tennitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias, timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram ; sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari, et ingressus adoravit regem Salomonem ; dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

47. Et les serviteurs du roi sont venus bénir le roi David notre seigneur, en disant : Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi, adorant Dieu dans son lit,

48. a dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux *mon fils* assis sur mon trône !

49. Alors tous ceux qu'Adonias avait invités se levèrent saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

50. Mais Adonias, craignant Salomon, se leva, et s'en alla saisir la corne de l'autel.

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà qu'Adonias, craignant le roi Salomon, a saisi la corne de l'autel ; et il dit : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera pas mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas à terre un seul cheveu de sa tête ; mais, s'il est coupable, il mourra.

53. Le roi Salomon envoya donc vers Adonias, et le fit tirer de l'autel ; et Adonias, s'étant présenté devant le roi Salomon, l'adora ; et Salomon lui dit : Allez dans votre maison.

## CHAPITRE II

1. Appropinquerunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens :

1. Or le jour de la mort de David étant proche, il donna cet avis à Salomon son fils, et lui dit :

*Sedet super solium* (vers. 46). C'était la seconde partie du cérémonial fixé par David. Voyez le vers. 35. — *Ingressi servi regis*. Les gardes royaux (cf. vers. 32) se servent, pour féliciter David de l'avènement de son fils, des paroles mêmes de Banafas leur capitaine (vers. 37). — *Adoravit... in lectulo*. De même qu'autrefois le patriarche Jacob, pour remercier Dieu et l'invoquer. Cf. Gen. XLVII, 31 ; Hebr. XI, 21. — *Qui dedit... sedentem...* : conformément à la célèbre promesse de II Reg. VII, 12-13. — *Videntibus oculis...* : détail qui rendait plus vive encore la reconnaissance de David.

49-50. Effroi d'Adonias et de ses amis. — *Surrexerunt omnes...* Chacun d'eux ne songe qu'à son salut personnel, et abandonne au plus vite la réunion compromettante. Adonias ne voit d'autre lieu sûr que le sanctuaire. — *Cornu altaris*. Des quatre coins de l'autel des holocaustes s'avancait une sorte de corne en bois, revêtu de bronze, qui avait un caractère sacré parce qu'on y passait

quelques gouttes du sang des victimes. Cf. Ex. XXVII, 2 ; XXIX, 12, etc., et l'*Atlas archéol.*, pl. XCVIII, fig. 6.

51-53. Salomon épargne généreusement la vie de son frère. — *Juret mihi rex*. Nous sommes loin de l'« Ego regnabo » du vers. 5. — *Si fuerit... bonus*. Sans prêter le serment demandé, le nouveau roi accorde immédiatement un pardon conditionnel, qu'il ne tenait qu'au coupable de rendre absolu et perpétuel. — *Ne unus... capillus...* Expression proverbiale, pour dire qu'il ne souffrirait pas le moindre mal. — *Vade in domum...* Rare exemple de clémence en Orient, surtout pour ce genre de faute.

§ II. — *Dernières recommandations et mort de David* ; *Salomon pourvoit par de sages mesures à la sécurité du trône*. II, 1-46.

1° David, sentant sa fin approcher, adresse à Salomon ses recommandations suprêmes. II, 1-4. CHAP. II. — 1. Introduction historique. —

2. Me voici près d'entrer dans la voie de toute la terre. Fortifiez-vous et soyez un homme.

3. Observez les commandements du Seigneur votre Dieu. Marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse; afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez, et de quelque côté que vous vous tourniez.

4. Et alors le Seigneur réalisera la parole qu'il m'a donnée, lorsqu'il m'a dit : Si vos enfants prennent garde à leurs voies, et s'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours un successeur sur le trône d'Israël.

5. Vous savez aussi de quelle manière m'a traité Joab fils de Sarvia, et ce qu'il a fait à deux chefs de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéther, qu'il a assassinés, versant durant la paix le sang de la guerre, et en ayant ensanglanté le baudrier qui était sur ses reins, et les sonliers qu'il avait aux pieds.

6. Vous ferez donc selon votre sagesse, et vous ne permettrez pas à ses cheveux blancs de descendre en paix dans le tombeau.

7. Mais vous témoignerez votre reconnaissance aux fils de Berzellai de Galaad, et ils mangeront à votre table, parce qu'ils sont venus au-devant de moi lorsque je fuyais devant Absalom votre frère.

2. Ego ingredior viam universæ terræ; confortare, et esto vir.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias ceremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi; ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verteris;

4. ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens: Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, in omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab, filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, et Amasæ filio Jether, quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calcamento suo, quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in mensa tua; occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom, fratris tui.

*Appropinquerunt...* A l'épuisement graduel de ses forces, David comprit qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre.

2-4. Le testament religieux de David. — *Ego ingredior...* Court et pathétique exorde au vers. 2. *Viam universæ terræ* est un euphémisme, pour désigner le chemin du tombeau. Cf. Jos. xxiii, 14. — *Confortare...* Moïse avait encouragé Josué dans les mêmes termes, Deut. xxxi, 7, 23. Salomon avait vingt ans à peine, et il existait contre lui un parti puissant: de là ce souhait de courage viril. — *Observa...* David le sait par expérience, son fils n'aura pas de meilleur appui que Dieu, et il obtiendra certainement le divin secours s'il se conduit en fidèle observateur de la loi théocratique. — *Custodias... viis... ceremonias...*: six expressions synonymes pour désigner cette loi sainte, qui est ainsi envisagée dans tout son ensemble et dans ses détails multiples. — *Ut intelligas...* Hébr.: pour que tu réussisses en tout ce que tu feras. Telle avait été la promesse formelle du Seigneur, dans le célèbre oracle que David rappelle ici à Salomon: *ut confirmet...* Cf. II Reg. vii, 11-17.

2° Testament politique de David. II, 5-9.

Ce testament se ramène à trois désirs, que l'on peut rattacher à deux chefs: consolider le trône 1° en usant d'une grande bonté à l'égard des serviteurs fidèles, 2° en traitant avec une sévérité légitime des adversaires audacieux et sans scrupule.

5-6. Premier ordre, relatif à Joab. — *Quæ fecerit...* Joab. David met fortement en relief le caractère cruel des deux meurtres dont Joab s'était rendu coupable (*Abner*, cf. II Reg. iii, 27; *Amasæ*, cf. II Reg. xx, 10). *Cruorem... in balteo...*, *in calcamento...*: trait pittoresque. — *Canitiem ejus*, Joab était au moins du même âge que David, son oncle. — *Non deduces... pacifice*. C.-à-d. ne pas le laisser mourir tranquillement dans son lit, de sa bonne mort, comme l'on dit.

7. Second ordre, qui concerne les fils de Berzellai. Contraste avec le premier et le troisième désir. — Sur *Berzellai* et sa généreuse conduite envers le monarque humilié, voyez II Reg. xix, 37-40. — *Comedentes in mensa...* Cf. II Reg. ix, 7, et la note.

8. Habes quoque apud te Semei, filium Gera, filii Jemini, de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra; sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum, dicens: Non te interficiam gladio;

9. tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israel, quadraginta anni sunt; in Hebron regnavit septem annis, in Jerusalem triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias, filius

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméi, fils de Géra, fils de Jémini, de Bahurim, qui prononça les plus affreuses malédictions contre moi, lorsque je m'en allais au camp; mais, parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferais point mourir par l'épée;

9. ne laissez pas néanmoins son crime impuni. Vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter, et vous ferez descendre ensanglantés ses cheveux blancs au séjour des morts.

10. David s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David.

11. Le temps du règne de David sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois à Jérusalem.

12. Salomon prit possession du royaume de David son père, et son règne s'affermi puissamment.

13. Alors Adonias fils d'Hagith vint

8-9. Troisième ordre, relatif à Séméi. — Sur Semei et sa grossière injure, voyez II Reg. xvi, 5-13. — *Ad castra*. Hébr. : à *Maḥanaïm*; ville de la Palestine transjordanienne, où David se

plement son successeur en garde contre Séméi comme contre Joab, parce qu'il voyait en eux des ennemis acharnés du trône. La conduite de Salomon envers ces deux personnages dangereux est d'ailleurs le meilleur commentaire des ordres de David; le jeune roi ne se montra sévère que sur de nouvelles preuves de leur culpabilité. Cf. vers. 28-34, 36-46.

3° Mort de David; avènement de Salomon. II, 10-12.

10-11. Mort et sépulture de David. — *Sepultus... in civitate David*. C.-à-d. sur le mont Sion. Cf. II Reg. v, 9, et le commentaire. — Le vers. 11 rappelle la durée du règne de David : *quadraginta anni*; en réalité quarante ans et demi, d'après II Reg. v, 5, et I Par. iii, 4.

12. Avènement du nouveau roi. — *Firmatum est regnum...* Manière de dire que la nation entière adhéra à Salomon comme à son chef légitime.

4° Adonias exilé par sa mort un second complot. II, 13-25.

Les événements vont démontrer que les appréhensions de David n'étaient que trop fondées; Salomon avait besoin de virilité et de sagesse pour se défendre contre ses ennemis.

13-18. Requête d'Adonias à Bethsabée. — *Ingressus... ad Bethsabée*. Il va essayer d'obtenir par l'intrigue ce qu'il n'a pu se procurer par la violence ouverte. — *Pacificusne...?* La reine mère



Édifice où la tradition place le tombeau de David, sur le mont Sion.

réfugia tout d'abord aux premiers temps de la révolte d'Absalom. Cf. II Reg. xvii, 24, 27, et le commentaire. — *Descendit... in occursum*. Après la défaite du fils rebelle, Séméi avait été des premiers à venir féliciter David, qui lui avait accordé un généreux pardon. Cf. II Reg. xix, 16-23. Cette promesse, à laquelle il était demeuré fidèle, le roi ne la retire pas en ce moment, comme on l'a prétendu, pour donner cours à un sentiment de vengeance personnelle; il met sim-

trouver Bethsabée, mère de Salomon. Elle lui dit : Venez-vous avec un esprit de paix ? Il lui répondit : Je viens avec des pensées de paix.

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. Parlez, répondit-elle.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne m'appartenait, et que tout Israël m'avait choisi par préférence pour être son roi ; mais le royaume a été transféré, et il est passé à mon frère, parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné.

16. Maintenant donc je n'ai qu'une prière à vous faire ; ne m'humiliez point par un refus. Bethsabée ajouta : Que demandez-vous ?

17. Adonias lui dit : Je vous prie de demander au roi Salomon (car il ne peut rien vous refuser) qu'il m'accorde Abisag de Sunam en qualité d'épouse.

18. Bethsabée lui dit : Bien, je parlerai pour vous au roi.

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément, et s'assit sur son trône ; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa droite.

20. Elle lui dit : Je n'ai qu'une petite prière à vous faire ; ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le roi lui dit : Ma mère, dites ce que vous demandez ; car il ne serait pas juste de vous affliger par un refus.

21. Et elle dit : Donnez Abisag de Sunam pour épouse à votre frère Adonias.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc aussi pour lui le royaume ; car il est mon frère aîné, et il a déjà pour lui le grand prêtre Abiathar et Joab fils de Sarvia.

Haggith, ad Bethsabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus ? Qui respondit : Pacificus.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israel sibi in regem ; sed translatum est regnum, et factum est fratris mei ; a Domino enim constitutum est ei ;

16. nunc ergo petitionem unam precor a te : Ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabee : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabee ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonias ; et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum ; positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te ; ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea ; neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ ? Postula ei et regnum ; ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab, filium Sarviæ.

était parfaitement autorisée à mettre en doute les intentions d'Adonias, après tout ce qui s'était passé naguère. — *Tu... nosti...* Avant d'exposer sa requête proprement dite (vers. 17), le visiteur commence par exagérer ses droits au trône (*meum... regnum...*), afin d'apitoyer davantage Bethsabée sur sa peine prétendue. Il est très habile aussi quand il feint d'accepter loyalement, et même platement, le fait accompli : *a Domino enim...* C'était le meilleur moyen de dissimuler ses intentions perfides, et la mère de Salomon se laissa prendre au piège, volé d'ailleurs sous un compliment délicat (*neque... negare...*, vers. 17). — *Ut det mihi Abisag.* Voyez I, 3-4, et la note du vers. 22.

19-24. Colère de Salomon, lorsqu'il apprit la demande d'Adonias. — *Venit ergo...* La scène est, comme toujours, admirablement racontée. L'amour et le respect du roi pour sa mère éclatent dans tous les détails des vers. 19 et 20. — *Petitionem unam parvulam.* La supplique est gracieusement et modestement présentée : ce n'est qu'une chose toute petite ; du moins elle paraissait telle à Bethsabée. — *Quare postulas... ?* Salomon ne juge pas de même, comme le montre sa profonde émotion. C'est que cette « unique petite requête » équivalait à demander le trône et la couronne pour Adonias. Nous l'avons vu (note de I, 2), Abisag était, au moins en apparence, une des femmes de David ; or, conformément aux usages

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc!

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaïæ, filii Joiadæ, qui interfecit eum; et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es; sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinisti laborem in omnibus in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset; fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni,

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, s'il n'est vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre sa propre vie!

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a assuré *la couronne*, qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui a établi ma maison comme il l'avait dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui.

25. Et le roi Salomon envoya Banaïas, fils de Joiada, qui frappa Adonias, et le tua.

26. Le roi dit aussi au *grand* prêtre Abiathar : Allez à Anathoth dans votre terre; vous mériteriez la mort, mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur Dieu devant David, mon père, et que vous avez eu part à toutes les souffrances qu'a endurées mon père.

27. Salomon relégua donc Abiathar, afin qu'il ne fit plus les fonctions de *grand* prêtre du Seigneur, et que la parole que le Seigneur avait prononcée dans Silo, touchant la maison d'Héli, fût *ainsi* accomplie.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab qui avait suivi le parti d'Adonias, et non celui de Salomon, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, et saisit la corne de l'autel.

29. On vint dire au roi Salomon que

de l'Orient, après la mort d'un roi, ses épouses appartenaient à son successeur (cf. II Reg. XII, 8; XVI, 22, et l'explication) : dans la demande d'Adonias, Salomon pouvait donc voir à juste titre de nouvelles prétentions à la couronne (*postula ei et regnum*), le commencement d'un second complot. — *Juravit itaque...* Deux serments coup sur coup (vers. 23 et 24), tant il était vivement agité. Un acte de vigueur était nécessaire, pour assurer la tranquillité du royaume et pour écraser définitivement la rébellion. Mais, comme on l'a dit, Salomon sut se montrer « ferme sans cruauté ».

25. Mo. et d'Adonias. — *Per manum Banatæ.* En Orient, le chef de la garde royale est habituellement chargé de l'exécution des condamnés à mort.

5° Abiathar est dépouillé du souverain pontificat. II, 26-27.

26-27. Déchéance d'Abiathar. — *Abiathar quoque...* Salomon n'eût remporté qu'un demi-succès, s'il n'eût également frappé les deux personnages dangereux qui s'étaient faits les auxiliaires d'Adonias. Moins à craindre sans doute, et surtout à cause de son caractère sacré, Abiathar est simplement dépouillé de ses fonctions et exilé de la

cour. — *In Anathoth* : ville sacerdotale, située au nord-est et à cinq quarts d'heure de Jérusalem; aujourd'hui Anâta (*Atlas géogr.*, pl. XII, XVI). — *Portasti arcam.* En deux circonstances distinctes : lorsque l'arche fut transportée à Sion (I Par. XV, 11), et le jour où David quitta précipitamment Jérusalem, menacé par Absalom (II Reg. XV, 24 et ss.). — *Sustinuisti laborem...* Abiathar avait, en effet, partagé depuis l'affreux carnage de Nobé toutes les épreuves de David. Cf. I Reg. I, 7; XXII, 20; XXIII, 8-9. — *Ut impleretur...* La philosophie de l'histoire sainte : pas un mot des divins oracles ne tombe à terre. Non que Salomon se fût proposé cet accomplissement; c'est Dieu lui-même qui avait dirigé les faits de manière à réaliser sa terrible menace. — *Super domum Heli...* Cf. I Reg. II, 30-36; III, 10-14. Abiathar était l'arrière-petit-fils d'Héli (par Phinéas, Achitob et Achlmélech).

6° Mort de Joab. II, 28-35.

28-29. Joab se réfugie auprès du sanctuaire; Salomon ordonne à Banaias de le mettre à mort. — *Venit... nuntias...* Dans l'hébreu, nous trouvons une variante de quelque importance : Et le bruit (de la disgrâce d'Abiathar) parvint à Joab; car Joab avait suivi le parti d'Adonias, quoiqu'il

Joab s'était enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenait près de l'autel; et Salomon envoya Banaïas, fils de Joïada, et lui dit : Allez, et tuez-le.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi vous commande de sortir. Joab lui répondit : Je ne sortirai point, mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit : Voilà la réponse que Joab m'a faite.

31. Le roi lui dit : Faites comme il vous a dit; tuez-le, et ensevelissez-le; et vous éloignerez de moi et de la maison de mon père le sang innocent répandu par Joab.

32. Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce, qu'il a assassiné deux hommes justes qui valaient mieux que lui, et qu'il a tué par l'épée, à l'insu de David, mon père, Abner, fils de Ner, chef de l'armée d'Israël, et Amasa, fils de Jéther, chef de l'armée de Juda.

33. Et leur sang retombera à jamais sur la tête de Joab et sur sa postérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David et à sa race, à sa maison et à son trône.

34. Banaïas, fils de Joïada, monta donc, frappa Joab, et le tua; et on l'ensevelit chez lui dans le désert.

35. Alors le roi mit à la place de Joab, Banaïas, fils de Joïada, à la tête de l'armée, et il établit Sadoc, comme *grand* prêtre, à la place d'Abiathar.

36. Le roi fit aussi appeler Séméï, et lui dit : Bâissez-vous une maison à Jérusalem, et demeurez-y, et n'en sortez point pour aller de côté ou d'autre.

37. Le jour où vous en sortirez, et où vous passerez le torrent de Cédron, sachez que vous serez mis à mort, et votre sang retombera sur votre tête.

quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare. Misitque Salomon Banaïam, filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, sed hic moriar. Renuntiavit Banaïas regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut locutus est, et interfice eum, et sepeli; et amovebis sanguinem innocentem, qui effusus est a Joab, a me, et a domo patris mei.

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se, et occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner, filium Ner, principem militiæ Israel, et Amasam, filium Jether, principem exercitus Juda;

33. et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis ejus in sempiternum. David autem et semini ejus, et domui et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaïas, filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit: sepultusque est in domo sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaïam, filium Joiadæ, pro eo super exercitum, et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar

36. Misit quoque rex, et vocavit Semeï, dixitque ei : Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi; et non egredieris inde huc atque illuc.

37. Quacumque autem die egressus fueris, et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum; sanguis tuus erit super caput tuum.

n'eût pas suivi le parti d'Absalom. — *Fugit ergo...* Comme précédemment Adonias, I, 50. Joab comprit que son tour était venu, et il essaya de parer le coup dont il se sentait menacé. — *Vade, interfice* (vers. 29). D'après Ex. xxi, 14, le lieu saint ne pouvait abriter un meurtrier; or c'est à cause de ses deux assassinats que Joab était alors poursuivi. Cf. vers. 5-6, 31-33.

30-34. Motif et exécution de la sentence de mort prononcée contre Joab. — *Non egrediar*. Son énergie ne l'abandonne pas. — *Renuntiavit...* Banaïas, n'osant frapper Joab dans le lieu saint, vient demander de nouvelles instructions à Salomon. — *Sanguinem innocentem* (vers. 31) : le sang d'Abner et d'Amasias, qui n'avait pas été vengé. — *In caput Joab...* et *semis...* David, en

apprenant le meurtre d'Abner, avait maudit Joab avec tous ses descendants. Cf. II Reg. III, 28-29. — *Sepultus... in domo sua* : c.-à-d. dans le terrain qui en dépendait. — *In deserto* : probablement le désert de Juda.

35. Les successeurs de Joab et d'Abiathar. — D'une part, Banaïas *super exercitum*; de l'autre, Sadoc *sacerdotem*.

7° Mort de Séméï. II, 36-46.

36-38. Salomon interdit à Séméï sous peine de mort de s'éloigner de Jérusalem. — *Ædifica... in Jerusalem*. Jusque-là Séméï avait résidé à Bahurim, sur le versant oriental du mont des Oliviers. Cf. II Reg. xv, 5; XIX, 16. — *Non egredieris...* Le roi voulait évidemment avoir l'œil sur ce personnage remuant et dangereux. —

38. Dixitque Semei regi : Bonus sermo. Sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis, filium Maacha, regem Geth; nuntiatumque est Semei, quod servi ejus issent in Geth.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum; ivitque ad Achis in Geth ad requiring servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod issent Semei in Geth de Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi : Quacumque die egressus ieris huc et illuc, scito te esse moriturum? Et respondisti mihi : Bonus sermo, quem audivi.

43. Quare ergo non custodisti jusjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei : Tu nosti omne malum, cujus tibi conscium est cor tuum, quod fecisti David patri meo; reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum;

45. et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaïæ, filio Joiadæ; qui egressus percussit eum, et mortuus est.

38. Séméi dit au roi : Cet ordre est très juste. Ce que le roi mon seigneur a dit sera exécuté par son serviteur. Séméi demeura donc longtemps à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméi s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth; et on vint dire à Séméi que ses esclaves étaient allés à Geth.

40. Séméi fit donc aussitôt seller son âne, et s'en alla vers Achis, à Geth, pour redemander ses esclaves, et il les ramena de Geth.

41. Salomon, ayant été averti que Séméi était allé de Jérusalem à Geth, et en était revenu,

42. l'envoya chercher, et lui dit : Ne vous ai-je pas averti d'avance, et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous disant : Le jour où vous sortirez pour aller de côté ou d'autre, sachez que vous serez puni de mort? Et vous m'avez répondu : Rien n'est plus juste que cette parole.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur, et l'ordre que je vous avais donné?

44. Et le roi dit à Séméi : Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête.

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc ses ordres à Banaïas, fils de Joiada, qui sortit, frappa Séméi, et le tua.

*Torrentem Cedron.* Cette limite est citée comme exemple, et d'une façon toute naturelle, car Séméi serait surtout tenté de retourner à Bahurim, ce qu'il ne pouvait faire sans franchir le Cédron (*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv, xvi). Mais il faut la prendre d'une manière générale; l'interdiction portait sur les remparts de Jérusalem dans tous les sens. — *Sanguis... super caput.* Locution hébraïque, pour dire qu'il serait lui seul responsable de sa mort. — *Bonus sermo.* Séméi reçoit avec reconnaissance cet arrêt mitigé, car il redoutait beaucoup plus. — *Diebus multis* (vers. 38). Environ trois ans, d'après le verset suivant.

39-40. Séméi transgresse l'ordre du roi. —

*Fugerent servi* : « deux » serviteurs, d'après l'hébreu. — *Ad Achis.* Probablement le petit-fils du roi philistin de même nom, chez qui David s'était réfugié par deux fois. Cf. I Reg. xxi, 10; xxvii, 2.

41-46. La sentence de mort et son exécution. — *Nonne testificatus...?* Dans l'hébr. : Ne t'avales-je pas fait prêter serment par Jéhovah? Ce qui dit plus encore. — *Jusjurandum Domini* (vers. 43) : un serment prêté au nom du Seigneur. — *Rex... benedictus* (vers. 45). Comme plus haut, vers. 33, à l'arrêt de mort lancé contre son ennemi, Salomon associe une bénédiction pour son père et pour sa propre personne.

## CHAPITRE III

1. Le règne de Salomon s'étant ainsi affermi, il s'allia avec le Pharaon, roi d'Égypte; car il épousa sa fille, qu'il amena dans la ville de David, jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir son palais, la maison du Seigneur, et les murs qu'il faisait faire tout autour de Jérusalem.

2. Le peuple, cependant, immolait toujours sur les hauts lieux, parce que jusqu'alors on n'avait point encore bâti de temple au Seigneur.

3. Or Salomon aime le Seigneur, et il se conduisit selon les préceptes de David son père, excepté qu'il sacrifiait et qu'il brûlait de l'encens sur les hauts lieux.

4. Il s'en alla donc à Gabaon pour y sacrifier, parce que c'était là le plus considérable de tous les hauts lieux; et il offrit mille hosties en holocauste sur l'autel qui était à Gabaon.

1. *Confirmatum est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctus est Pharaoni, regi Ægypti; accepit namque filiam ejus, et adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum suam, et domum Domini, et murum Jerusalem per circuitum.*

2. *Attamen populus immolabat in excelsis; non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.*

3. *Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, et accendebat thymiama.*

4. *Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi; illud quippe erat excelsum maximum. Mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.*

## SECTION II. — LES DÉBUTS DU RÈGNE DE SALOMON. III, 1-IV, 34.

## § I. — Le mariage du jeune roi, sa prière à Gabaon, son jugement célèbre. III, 1-28.

1<sup>o</sup> Salomon épouse la fille du roi d'Égypte. I, 1.

CHAP. III. — 1. *Confirmatum... igitur...* Les mesures tout ensemble énergiques et modérées qui ont été exposées plus haut (chap. II) contribuèrent pour beaucoup à l'affermissement du trône de Salomon. — *Conjunctus est...* Maintenant qu'il est sûr de la paix au dedans, le monarque songe à se fortifier au dehors, en contractant une alliance matrimoniale avec le plus puissant des États voisins. Sa demande, et l'acceptation qui en fut faite immédiatement, montrent avec quelle rapidité Israël avait grandi, lui naguère esclave de l'Égypte. — *Pharaoni.* Sur ce titre et son étymologie, voyez Gen. XII, 15, et le commentaire. On croit que le Pharaon alors régnant était Psousennès II, le dernier roi de la XXI<sup>e</sup> dynastie, dont Tanis était la résidence. Cette alliance n'avait rien de contraire à la loi théocratique, qui n'interdisait aux Hébreux que les mariages avec les Chananéens. Cf. Ex. XXXIV, 16. La tradition juive suppose que la reine serait devenue prosélyte. — *In civitatem David:* au mont Sion, d'après la note de II, 10; par opposition au mont Moriah, sur lequel le temple fut construit. — *Murum Jerusalem.* Salomon continua donc les travaux de fortification commencés par son père. Cf. II Reg. V, 9.

2<sup>o</sup> Prière de Salomon à Gabaon. III, 2-15.

2-3. Transition: les hauts lieux sont encore un centre de culte pour Israël. — *Attamen* (hébr. : *raq*). Cette particule introduit une res-

triction, et signale une ombre au tableau. — *Immolabat in excelsis* (hébr. : *bâmôf*). Sacrifices en l'honneur de Jéhovah, non des faux dieux. L'usage s'en était introduit presque aussitôt après la conquête de Chanaan par les Hébreux (Jud. VI, 25; XIII, 16), et l'on avait continué cette pratique, les prophètes en donnant eux-mêmes l'exemple. Cf. I Reg. VII, 10; XIII, 9; XIV, 35; XVI, 5. Dieu avait sans doute directement autorisé ou inspiré ses Voyants; il avait toléré la conduite du peuple. Aussi le narrateur donne-t-il une sorte d'excuse, en ajoutant : *non enim ædificatum...* Le précepte relatif à l'unité du sanctuaire (Lev. XVII, 3-5) ne devait être rigoureusement en vigueur, pensait-on, que lorsque le lieu « où le Seigneur ferait habiter son nom » (Deut. XII, 12, 14) serait choisi d'une manière définitive. Néanmoins cette tolérance allait disparaître, à cause du double danger que présentait la pratique en question : danger d'idolâtrie, danger pour l'unité nationale. — *Excepto quod...* Salomon agissait en ce point comme tout le monde, et pourtant « il aimait Jéhovah » : preuve évidente que Dieu ne proscrivait pas absolument le culte qui lui était rendu sur les hauts lieux. — *In præceptis David:* les recommandations suprêmes de son père, sous le rapport religieux. Cf. II, 1-4.

4. Le sacrifice du roi à Gabaon. — *In Gabaon.* Hébr. : *Gib'on*; aujourd'hui El-Djib, à environ 12 kil. au nord-ouest de Jérusalem, sur un mamelon du plateau central de la Palestine (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII, XVI). — *Excelsum maximum:* « le plus grand » au moral, non sous le rapport matériel. C'est là que l'ancien tabernacle et l'autel des holocaustes avaient été trans-

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David, patre meo, misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate et iustitia, et rector corde tecum ; custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus, sicut est hodie.

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo. Ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum ;

8. et servus tuus in medio est populi quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudinem.

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum ; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum ?

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulasset hujusmodi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni : Quia postulasti verbum hoc, et non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum judicium,

12. ecce feci tibi secundum sermones

5. Or le Seigneur apparut en songe à Salomon pendant la nuit, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon lui répondit : Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David mon père, votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité et dans la justice, et que son cœur a été droit à vos yeux ; vous lui avez conserve cette grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paraît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, Seigneur Dieu, vous m'avez fait régner, moi votre serviteur, à la place de David mon père ; mais je ne suis encore qu'un jeune enfant, qui ne sait de quelle manière il doit se conduire.

8. Et votre serviteur se trouve au milieu du peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.

9. Donnez donc à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple, et discerner entre le bien et le mal ; car qui pourra rendre la justice à votre peuple, à ce peuple si nombreux ?

10. Le Seigneur agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande.

11. Et il dit à Salomon : Parce que vous m'avez fait cette demande, et que vous n'avez point désiré un grand nombre d'années, ou de grandes richesses, ou la vie de vos ennemis, mais la sagesse pour discerner ce qui est juste,

12. j'ai déjà fait ce que vous m'avez

férés. Cf. I Par. xvi, 39-40 ; II Par. i, 3. Mais l'arche était alors sur le mont Sion. — *Mille hostias*. Sacrifice d'une royale munificence, digne de Salomon.

5-9. La vision et la prière du prince. — *Apparuit... per somnium* : comme autrefois à Abraham, Gen. xv, 1, et à Jacob, Gen. xxviii, 12, etc. Songe réel, et tout divin. — *Postula quod vis* : avance d'une ineffable bonté. — *Et ait Salomon*. A l'offre du Seigneur, le roi répond par une admirable prière, vers. 6-9, dans laquelle nous distinguons sans peine trois éléments. 1° L'action de grâce pour les bienfaits accordés à David, et en particulier pour l'accomplissement de la grandiose promesse relative à son successeur, vers. 6. 2° L'humble confession, vers. 7-8 ; de son père, Salomon passe à lui-même, et relève délicatement les difficultés de sa situation présente : d'une part, vers. 7, lui, si jeune et si inexpérimenté (*puer parvulus, ignorans...*), hyperbole orientale ; *egressum et introitum*, locution proverbiale chez les Hébreux.

pour marquer le va-et-vient perpétuel de la vie, de la conduite. Cf. Num. xxvii, 17 ; Deut. xxviii, 6 ; xxxi, 2, etc.) ; d'autre part, vers. 8, un peuple nombreux à gouverner (*infiniti*, autre hyperbole, avec allusion probable à la promesse faite autrefois à Abraham, Gen. xiii, 16), et ce peuple étant la nation même choisie par Dieu (*quem elegisti*). 3° La demande proprement dite, vers. 9, présentée comme la conclusion (*dabis ergo...*) des considérants qui précèdent. — *Judicare* : l'une des principales et plus grandes fonctions des rois, mentionnée pour représenter toutes les autres.

10-14. Réponse du Seigneur à la prière de Salomon. — *Placuit... sermo*. Quoique la scène se fût passée en songe, ce songe était surnaturel, et Salomon y avait la pleine possession de ses facultés ; c'est pourquoi sa conduite fut méritoire. — *Quia postulasti...* Dieu daigne commenter lui-même le « placuit », aux premiers mots de sa réponse, vers. 11. — *Animas inimicorum* : le passage I Par. xi, 14-25, nous apprend

demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé, et qu'il n'y en aura point après vous *qui vous égale*.

13. Mais je vous ai *en outre* donné ce que vous ne m'avez point demandé, savoir, les richesses et la gloire, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les siècles passés.

14. Que si vous marchez dans mes voies, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, comme votre père les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie.

15. Salomon, s'étant réveillé, comprit que c'était un songe; et étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

16. Alors deux femmes de mauveuse vie vinrent trouver le roi, et se présentèrent devant lui.

17. L'une d'elles lui dit : Je vous prie, mon seigneur, *faites-moi justice*. Nous demeurions, cette femme et moi, dans une même maison, et je suis accouchée près d'elle dans la même chambre.

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moi ; nous étions ensemble dans cette maison, et il n'y avait personne autre que nous deux.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, car elle l'a étouffé en dormant ;

20. et se levant dans le silence d'une nuit profonde, pendant que je dormais, moi votre servante, elle m'a ôté mon fils que j'avais à mon côté ; et l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi son fils qui était mort.

21. Quand je me levai le matin pour allaiter mon fils, je vis qu'il était mort ;

tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligentes, in tantum ut nullus ante te similis tui fuerit, nec post te surrecturus sit.

13. Sed et hæc, quæ non postulasti, dedi tibi, divitias scilicet et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus, cunctis retro diebus.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon, et intellexit quod esset somnium; cumque venisset Jerusalem, stetit coram archa foederis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas, et grande convivium universis famulis suis.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo;

17. quarum una ait : Obsecro, mi domine; ego et mulier hæc habitabamus in domo una, et peperî apud eam in cubiculo;

18. tertia autem die postquam ego peperî, peperit et hæc, et eram simul, nullusque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte, dormiens quippe oppressit eum.

20. Et consurgens intempestæ noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, et collocavit in sinu suo; suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. Cumque surrexissem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus;

que Salomon avait dès lors de puissants ennemis. — *Eecce feci...* Réponse directe à la requête du roi, vers. 12, avec une générosité sans limite (*in tantum ut...*). Mais le Seigneur va bien au delà de la demande de son serviteur, vers. 13 (*sed et hæc...*). Toutefois la dernière promesse, *longos faciam...* (vers. 14), est conditionnelle, et elle ne fut pas accomplie, Salomon n'ayant pas rempli la condition.

15. Sacrifice devant l'arche, à Jérusalem. — *Intellexit quod... somnium* : et pourtant une parfaite réalité. — *Stetit coram archa*. Salomon inaugurerait ainsi son règne, en immolant des sacrifices au Dieu d'Israël dans les deux endroits les plus sacrés de la Terre sainte. — *Grande*

*convivium* : avec la part des victimes pacifiques qui revenait au donateur. Cf. Lev. VII, 11-21.

3° Le jugement de Salomon. III, 16-28.

Ce trait est cité comme un frappant exemple de la sagesse toute divine qui venait d'être départie au roi.

16. Introduction. — *Venerunt... ad regem*. On vient proposer directement au monarque ce cas difficile, que les juges ordinaires avaient été sans doute incapables de trancher.

17-21. Exposé contradictoire du cas. — *Quarum una...* Récit de la première femme, vers. 17-21, net, précis, présenté avec un accent frappant de vérité. Le détail *nullusque alius...*, au vers. 18, contient le nœud de la difficulté. —

quem diligentius intuens clara luce, deprehendi non esse meum quem genueram.

22. Responditque altera mulier : Non est ita ut dicis, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris ; filius quippe meus vivit, et filius tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit : Filius meus vivit, et filius tuus mortuus est ; et ista respondit : Non ; sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram rege :

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni, et dimidiam partem alteri.

26. Dixit autem mulier cujus filius erat vivus ad regem (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo) : Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.

27. Respondit rex, et ait : Date huic infantem vivum, et non occidatur ; hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israël judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

et, le considérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'était pas le mien, celui que j'avais enfanté.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que tu dis n'est pas vrai ; mais c'est ton fils qui est mort, et le mien est vivant. La première, au contraire, répliquait : Tu mens, car c'est mon fils qui est vivant, et le tien est mort ; et elles disputaient ainsi devant le roi.

23. Alors le roi dit : Celle-ci dit : Mon fils est vivant, et le tien est mort. Et l'autre répond : Non ; mais c'est ton fils qui est mort, et le mien est vivant.

24. Le roi ajouta : Apportez-moi une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le roi,

25. Il dit à ses gardes : Coupez en deux cet enfant qui est vivant, et donnez-en la moitié à l'une, et la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils était vivant dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils) : Seigneur, donnez-lui, je vous supplie, l'enfant vivant, et ne le tuez point. L'autre disait au contraire : Qu'il ne soit ni à moi ni à toi ; mais qu'on le divise en deux.

27. Alors le roi prononça cette sentence : Donnez à celle-ci l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point ; car c'est elle qui est sa mère.

28. Tout Israël apprit donc la manière dont le roi avait jugé cette affaire, et ils conquirent tous de la crainte pour lui, voyant que la sagesse de Dieu était en lui pour rendre la justice.

## CHAPITRE IV

1. Erat autem rex Salomon regnans super omnem Israël.

2. Et hi principes quos habebat : Azarias, filius Sadoc sacerdotis,

1. Or le roi Salomon régnait sur tout Israël.

2. Et voici quels étaient ses princes : Azarias, fils du grand prêtre Sadoc,

*Respondit... altera...* (vers. 22<sup>b</sup>). A ce récit, la seconde femme se contente de répondre par une dénégation. Trait bien naturel aussi, de même que l'ardente protestation de la première (*mentiris...*). — Conclusion pittoresque du narrateur : *atque in hunc modum...*

23-25. La sentence royale. — *Rex ait...* Salomon résume le débat, vers. 23, laissant à entendre que, faute de témoins, une solution directe était impossible. De là son arrêt remarquable : *dividite...* ; que chacune ait sa part, puisque on ne peut savoir à laquelle appartient l'enfant.

26-27. La vérité est découverte, grâce au sage stratagème du prince. — *Commota... viscera*. Détail pathétique, bien naturel. — *E contrario...* Ce trait aussi est peint sur le vif. — *Date huic*,

La fausse mère s'était trahie, et la vraie s'était clairement manifestée.

28. Impression produite en Israël par la sagesse du roi. — *Timuerunt* : d'une crainte surnaturelle, comme il ressort du contexte. — *Sapientiam Dei*, c.-à-d. une sagesse surhumaine, divine. Salomon avait fait preuve, en effet, d'une admirable connaissance du cœur humain, et rien ne pouvait produire une plus vive impression sur l'imagination populaire.

§ III. — *Les officiers de Salomon ; sa magnificence, nouvelles preuves de sa sagesse*. IV, 1-34.

1° Les ministres d'État. IV, 1-6.

CHAP. IV. — 1. Transition. — *Regnans super*

2. Elihoreph et Abia, fils de Sisa, étaient secrétaires. Josaphat, fils d'Ahilud, était chancelier.

4. Banaïas, fils de Joïada, était général de l'armée. Sadoc et Abiathar étaient grands prêtres.

5. Azarias, fils de Nathan, avait l'importance sur ceux qui étaient toujours auprès du roi. Zabud, prêtre, fils de Nathan, était ami du roi.

6. Ahisar était grand maître de la maison, et Adoniram, fils d'Abda, était surintendant des tributs.

7. Salomon avait établi sur tout Israël douze préfets, qui avaient soin d'entretenir la table du roi et de sa maison; chacun fournissait pendant un mois de l'année tout ce qui était nécessaire à la maison du roi.

3. Elihoreph et Abia, filii Sisa, scribæ; Josaphat, filius Ahilud, a commentariis;

4. Banaïas, filius Joiadæ, super exercitum; Sadoc autem, et Abiathar, sacerdotes;

5. Azarias, filius Nathan, super eos qui assistebant regi; Zabud, filius Nathan, sacerdos, amicus regis;

6. et Ahisar præpositus domus; et Adoniram, filius Abda, super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel, qui præbebant annonam regi et domui ejus; per singulos enim menses in anno, singuli necessaria ministrabant.

omnem Israel. En cela, grand avantage de Salomon sur son père, car il avait fallu à David plusieurs années de lutttes pour consolider son autorité sur la nation entière.

2-6. Liste des princes qui servirent de ministres à Salomon. — *Hi principes* (hébr. : *sârim*). C'étaient en réalité des ministres d'État, nommés par le roi et agissant directement sous ses ordres. Déjà ils avaient existé sous le règne précédent (cf. II Reg. viii, 16-18; xx, 23-26); mais leur organisation est maintenant plus complète. — Trois secrétaires royaux (*scribæ*), vers. 2<sup>b</sup>-3<sup>b</sup>. Azarias était, à vrai dire, petit-fils du grand prêtre Sadoc (*filii* dans le sens large de l'Orient). Sisa est probablement le même que « Séraïas » de II Reg. viii, 17; que « Siva » de II Reg. xx, 25; que « Susa » de I Par. xviii, 16; dans ce cas ses fils héritèrent de sa fonction. — *A commentariis* (hébr. : *mazkir*) : l'annaliste officiel. Josaphat avait occupé ce même poste sous David. Cf. I Par. xviii, 15. — Sur Banaïas, voyez 1, 32, et l'explication. — Sadoc et Abiathar. Quoique disgracié et exilé de la cour (II, 27, 35), ce dernier conserva son titre : voilà pourquoi il est cité encore parmi les ministres de Salomon. — *Filius Nathan*. On ne saurait dire s'il s'agit du prophète, ou du fils de David qui portait le même nom. Cf. II Reg. v, 14. — *Super eos qui assistebant...* Dans l'hébr. : sur les *nišâdim*, mot qui sera traduit par « préfets » au vers. 7. — *Sacerdos*, au vers. 5, a sans doute le même sens qu'au passage II Reg. viii, 18. — *Amicus regis* : conseiller intime. Cf. II Reg. xv, 35; xvi, 16; I Par. xxvii, 33. — *Præpositus domus*. Major-dome, ou ministre de la maison du roi, comme

l'on dirait aujourd'hui. Fonction importante. Cf. xviii, 18; Is. xxii, 15 et ss. — *Super tributa*. Hébr. : *mâs*; peut-être, de préférence, les corvées imposées aux Israélites eux-mêmes.

2<sup>o</sup> Liste des préfets royaux. IV, 7-20.

7. Transition et introduction. — *Præbebant annonam*. Les monarques de l'Orient ont tou-



Officiers royaux. (D'après une fresque égyptienne.)

jours prélevé sur leurs sujets des impôts en nature aussi bien qu'en argent. — *Per singulos menses*. Dans la Perse antique, le pays était parcellément divisé en plusieurs provinces, qui supportaient à tour de rôle, chacune pendant un certain temps de l'année, les frais de la table du roi et de sa cour.

8. Et hæc nomina eorum : Ben-Hur, in monte Ephraïm ;

9. Ben-Decar in Maccès, et in Salebim, et in Beth-Sames, et in Elon, et in Beth-Hanan ;

10. Ben-Hesed in Aruboth. Ipsius erat Socho, et omnis terra Ephèr.

11. Ben-Abinadab, cujus omnis Nephath-Dor, Tapheth, filiam Salomonis, habebat uxorem.

12. Bana, filius Ahilud, regebat Thanac et Mageddo, et universam Beth-San, quæ est juxta Sarthana subter Jezrahel, a Beth-San usque Abel-Mehula e regione Jecmaan.

13. Ben-Gaber in Ramoth-Galaad ; habebat Avoth-Jair, filii Manasse, in Galaad ; ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

14. Ahinadab, filius Addo, præerat in Manaim.

15. Achimaas in Nephthali ; sed et ipse habebat Basemath, filiam Salomonis, in conjugio.

16. Baana, filius Husi, in Aser et in Baloth ;

8. Voici leurs noms : Benhur avait l'intendance sur la montagne d'Ephraïm.

9. Bendécar à Maccès, Salélim, Bethsamès, Elon et Bethanan.

10. Benhéséd à Aruboth ; il avait aussi Socho et toute la terre d'Epher.

11. Benabinadab, qui avait l'intendance de tout le pays de Néphath-Dor, avait épousé Tapheth, fille de Salomon.

12. Bana, fils d'Ahilud, était gouverneur de Thanach, de Mageddo, de tout le pays de Bethsan qui est près de Sarthana au-dessous de Jezrahel, depuis Bethsan jusqu'à Abelméhula vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber était intendant de Ramoth-Galaad ; et il avait les bourgs de Jaïr, fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandait dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étaient fort grandes et fermées de murailles, et avaient des portes de bronze.

14. Ahinadab, fils d'Addo, était intendant à Manaïm.

15. Achimaas était préfet de Nephthali ; et il avait aussi épousé une fille de Salomon, nommée Basémath.

16. Baana, fils d'Husi, était préfet d'Aser et de Baloth.

8-19. Les préfets et leurs provinces respectives. — *Hæc nomina...* La liste paraît dressée d'après l'ordre de service. Douze préfectures, correspondant aux douze mois de l'année, et équivalant à peu près aux territoires des tribus. — 1<sup>o</sup> Préfecture de *Ben-Hur*, vers. 8<sup>b</sup>. Ce nom signifie : fils de Hur ; cinq des préfets (comp. les vers. 9, 10, 11, 13) ne sont désignés que par le nom de leur père. — *In monte Ephraïm* : les montagnes centrales de la Palestine cisjordanienne, marquant d'une manière générale le territoire d'Ephraïm. Cf. Jos. xvi, 15-18, et le commentaire ; *Atl. géogr.*, pl. vii, xviii. — 2<sup>o</sup> Préfecture de *Ben-Decar* (territoire de Dan), vers. 9. *Maccès* (hébr. : *Mâqas*) ; ville inconnue, mentionnée en ce seul endroit. Sur *Salebim* (hébr. : *Sa'albim*), voyez Jos. xix, 42 ; Jud. i, 35. *Bethsames* : aujourd'hui Ain-Chems ; Jos. xix, 41. Sur *Elon*, voyez Jos. xix, 43. *Beth-Hanan* : peut-être Beït-Hannouïn, près de Gaza. Comp. l'*Atl. géogr.*, pl. vii et xii. — 3<sup>o</sup> Préfecture de *Benhesed* (territoire de Juda), vers. 10. *Aruboth* est une bourgade inconnue, située vraisemblablement dans la Séphéla, sur le bord de la Méditerranée. *Socho* : Chouéfék, dans la même plaine, près du pays des Philistins (cf. Jos. xv, 35 ; I Reg. xvii, 1-3). *Terra Ephèr* : le pays d'Opher de Jos. xii, 17. — 4<sup>o</sup> Préfecture de *Ben-Abinadab* (vers. 11) : elle embrassait, avec celle de Bana, vers. 12, le territoire de la demi-tribu cisjordanienne de Ma-

nassé. *Nephath-Dor* : la région de Dor, ou de Tantourah, au sud du Carmel, sur le bord de la mer (cf. Jos. xii, 23 ; xvi, 11). Trait spécial : *Tapheth...* : ce préfet, de même qu'Achimaas (vers. 15), avait l'honneur d'être le gendre du roi. — 5<sup>o</sup> Préfecture de *Bana*, vers. 12. Sur *Thanac* et *Mageddo*, voyez Jos. xii, 21, et le commentaire. *Bethsan* : la Belsân actuelle, sur la rive droite du Jourdain, à la hauteur des monts Gelboé. *Sarthana* ne doit pas différer du « Sarthan » de Jos. iii, 16. *Abel-Mehula* : dans la vallée du Jourdain, à dix milles romains de Bethsân, d'après Ensèbe. *Jecmaan* (hébr., *Yoqm'an*) : sur le territoire d'Ephraïm. — 6<sup>o</sup> Préfecture de *Ben-Gaber*, vers. 13 (correspondant à peu près à la demi-tribu transjordanienne de Manassé). *Ramoth-Galaad* : ville importante située sur la rive gauche du Jourdain (cf. Jos. xx, 8). *Avoth-Jair* : littéral., les villes de Jaïr ; sur ce district, voyez Deut. iii, 14. *Argob* : la Trachonitide des Grecs, l'El-Ledja moderne (*Atl. géogr.*, pl. vii, x, xii). Sur le détail *sexaginta civitatibus...*, comp. Deut. iii, 4-5, et l'explication. — 7<sup>o</sup> Préfecture d'*Ahinadab*, vers. 14 (la plus grande partie du territoire de Gad). Sur *Manaim* (hébr. : *Maḥanaïm*), voyez Gen. xxxii 1 ; II Reg. ii, 8. — 8<sup>o</sup> Préfecture d'*Achimaas*, vers. 15 (le territoire de *Nephthali*). Ce préfet est le seul dont le père ne soit pas indiqué dans cette liste (probablement le grand prêtre Sadoo,

17. Josaphat, fils de Pharué, l'était d'Issachar.

18. Séméi, fils d'Ela, de Benjamin.

19. Gaber, fils d'Uri, dans la province de Galaad, dans le pays de Séhon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui était en cette région.

20. Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable comme le sable de la mer; et tous mangeaient et buvaient avec une grande joie.

21. Salomon avait sous sa domination tous les royaumes situés entre le fleuve de l'Euphrate et le pays des Philistins, et jusqu'à la frontière d'Égypte. Ils lui offraient tous des présents, et lui demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie.

22. Les vivres pour la table de Salomon se composaient chaque jour de trente mesures de fleur de farine, et de soixante de farine ordinaire,

23. de dix bœufs gras, de vingt bœufs de pâturages, de cent béliers, outre la viande de venaison, les cerfs, les chevreuils, les bœufs sauvages et la volaille.

24. Car il dominait sur tous les pays qui étaient de l'autre côté du fleuve de

17. Josaphat, filius Pharue, in Issachar;

18. Semei, filius Ela, in Benjamin;

19. Gaber, filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon, regis Amorrhæi, et Og, regis Basan, super omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda et Israel innumerabiles, sicut arena maris in multitudine, comedentes et bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditone sua, habens omnia regna a flumine terræ Philistiim usque ad terminum Ægypti, offerentium sibi munera, et servitium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos triginta cori similæ, et sexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, et viginti boves pascuales, et centum arietes, excepta venatione cervorum, caprearum, atque bubalorum, et avium alitium.

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, a Thaphsa

d'après II Reg. xv, 27). — 9° Préfecture de Baana, vers. 16 (territoire d'Aser). Baloth (hébr. : dans 'Alof) : ville inconnue, qu'il ne faut pas confondre avec Baloth de Juda, Jos. xv, 24. — 10° Préfecture de Josaphat, vers. 17 (le territoire d'Issachar). — 11° Préfecture de Semei, vers. 18 : territoire de Benjamin. — 12° Préfecture de Gaber, vers. 19 : le territoire de Ruben, avec tous les districts de la Palestine transjordanienne (*super omnia...*) qui ne dépendaient pas d'autres préfets (cf. vers. 13 et 14).

20. Prospérité et paix du royaume. Petit tableau très pittoresque.

3° Puissance et magnificence de Salomon. IV, 21-28.

21. Limites générales du royaume. — *Habens omnia regna...* Comme celui de David aux dernières années de ce prince, l'empire de Salomon se composait d'une multitude de petits États, conquis et rendus tributaires, mais auxquels on avait généralement laissé leurs rois et leur autonomie directe. — *A flumine...* *Philistiim*. Le sens exact doit être : depuis le fleuve (c.-à-d. l'Euphrate, le fleuve par excellence dans la Bible), jusqu'au pays des Philistins et à la frontière d'Égypte. On marque ainsi les limites de l'extrême nord-est et de l'extrême sud-ouest. Voyez l'Atl. géogr., pl. vii, le cartouche à gauche.

— *Offerentium munera*. Fréquent euphémisme, pour marquer un tribut forcé. Cf. xvii, 3-4; II Reg. viii, 2, etc. — *Cunctis diebus...* A une exception près (cf. xi, 14-25), Salomon conserva jusqu'à sa mort ce vaste empire.

22-23. Provisions journalières requises pour la table royale. Détails significatifs, qui donnent quelque idée du faste de Salomon, et du nombre considérable de ses serviteurs. — *Cibus*. Dans l'hébr. : *lêhem*; littéral, le pain, mot général pour désigner toute sorte de mets. — *Triginta cori*. Le *kor*, appelé aussi *omer*, était l'équivalent de 338 lit. 80. — *Similæ, farinæ*. Le premier de ces noms (hébr., *solef*) désigne la fleur de farine; le second (*qémah*), la farine ordinaire. On a calculé d'après les chiffres donnés ici par l'écrivain sacré, que 14 000 (au bas mot, 11 000) convives étaient nourris chaque jour à la table de Salomon; rien d'in vraisemblable en cela, car les rois de Perse en avaient jusqu'à 15 000. — *Boves pingues*; d'après l'hébr. : engraisés dans l'étable. *Pascuales*: engraisés dans les pâturages. — *Cervorum*: l'hébreu *ayyâl* est en effet le nom du cerf commun. *Caprearum*; en hébr., *s'bi*, la gazelle. *Bubalorum* (hébr. : *yahmur*): espèce d'antilope, aux formes un peu lourdes, qui tient à la fois de la vache et au cerf. Voyez l'Atl. d'hist. nat., pl. LXXXV, fig. 5, 6, 8; pl. LXXXVI, fig. 1, 5, 9; pl. LXXXVII, fig. 2, 3, 5, 7, 9; pl. LXXXVIII, fig. 1-6. — *Avium*. L'expression hébraïque correspondante n'est employée qu'en cet endroit, et son sens est un peu douteux; la traduction de la Vulg. est du moins très probablement la vraie. Les anciens Orientaux étaient très friands de volaille grasse; voyez l'Atl. d'hist. nat., pl. LXIII, fig. 2; pl. LXIV, fig. 1.

24-25. Vaste étendue de l'empire de Salomon : paix parfaite qui y régnait. — *Regionem quæ...*

usque ad Gazam, et cunctos reges illarum regionum: et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda et Israel absque timore ullo, unusquisque sub vite sua et sub ficu sua, a Dan usque Bersabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum curtilium, et duodecim millia equestrium.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti; sed et necessaria mensæ regis Salomonis cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

28. Hordeum quoque et paleas equorum et jumentorum deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.

29. Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et

l'Euphrate, depuis Thaphsa jusqu'à Gaza, et tous les rois de ces provinces lui étaient assujettis; et il avait la paix de toutes parts aux alentours.

25. Dans tout Juda et tout Israël chacun demeurait sans aucune crainte, sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Bersabée, pendant tout le règne de Salomon.

26. Et Salomon avait dans ses écuries quarante mille chevaux pour les chars, et douze mille chevaux de selle.

27. Ces officiers du roi, dont on a parlé plus haut, avaient la charge de les nourrir, et ils fournissaient au temps voulu, avec un soin extrême, tout ce qui était nécessaire pour la table du roi Salomon.

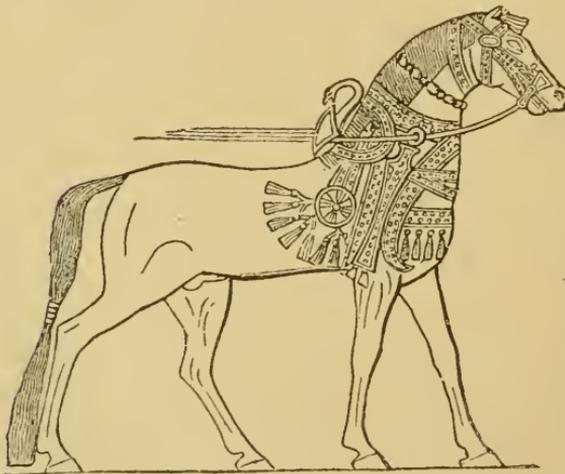
28. Ils faisaient aussi porter l'orge et la paille pour les chevaux et les autres bêtes au lieu où était le roi, selon l'ordre qu'ils avaient reçu.

29. Dieu donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse,

Encore les limites du nord-est au sud-ouest, marquées cette fois par des noms de villes. *Thaphsa*: en hébr. *Tifsah*; le Thapsacus des Grecs, sur la rive droite de l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl.

et il était le type du Messie plus pacifique encore. — Tableau dramatique pour peindre cette paix: *unusquisque sub vite...*; locution que les prophètes appliquent précisément aux jours du Christ (Mich. iv, 4; Zach. iii, 10). — *A Dan...* Sur cette expression, voyez la note de Jud. xx, 1.

26-28. Les étables de Salomon. Autre preuve matérielle de l'étonnante richesse du jeune prince. — *Quadraginta millia...* Ce chiffre paraît énorme, surtout si on le rapproche du passage parallèle du second livre des Paralipomènes (ix, 25), où nous lisons seulement 4000, et de III Reg. x, 26, où il est dit que Salomon n'avait que 1400 chars. 40 000 est probablement une corruption du texte; à trois chevaux par char, ce qui était le maximum (voyez l'*Atl. arch.*, pl. lxxxix, fig. 2, 3, 7), on obtient justement 4000. — *Duodecim millia equestrium*: les chevaux de selle. — *Supradicti præfecti*. Les douze préfets signalés plus haut, vers. 7-19. Les chevaux, les chars et les cavaliers étaient donc répartis entre les



Cheval de trait. (Bas-relief assyrien.)

vii, le cartouche à gauche, et pl. viii). *Ad Gazam*: au sud-ouest de la Palestine cisjordanienne. — *Cunctos reges*. Ces mots disent plus encore que « omnia regna » du vers. 21: les Philistins avaient jusqu'à cinq rois; on en comptait au delà de trente dans les trois ou quatre Etats syriens (cf. xx, 1, etc.). — *Habebat pacem*. Rare et précieux avantage dans l'Orient de cette époque; Salomon réalisait ainsi son nom de « pacifique »,

principales villes du royaume, y compris la capitale, de manière à former des garnisons analogues à celles des temps modernes. Cf. x, 26. — *Necessaria mensæ...*: comme il a été dit plus haut, vers. 7. — *Jumentorum* (vers. 28). D'après l'hébr., les coursiers; c.-à-d. les chevaux les plus rapides.

4° La sagesse de Salomon. IV, 29-34.

29-31. Caractère surnaturel de cette sagesse;

et une étendue de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le rivage de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Égyptiens.

31. Il était plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Éthan l'Ezrahite, qu'Héman, Chalcol et Dorda, fils de Mahol; et sa réputation était répandue dans toutes les nations voisines.

32. Salomon composa aussi trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques.

33. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles, et des poissons.

34. Et l'on venait de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon, et tous les rois de la terre envoyaient vers lui, pour être instruits par sa sagesse.

latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum;

31. et erat sapientior cunctis hominibus, sapientior Ethan Ezrahita, et Heman, et Chalcol, et Dorda, filiis Mahol; et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas, et fuerunt carmina ejus quinque et mille.

33. Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano usque ad hyssopum quæ egreditur de pariete; et disseruit de jumentis, et volucris, et reptilibus, et piscibus.

34. Et veniebat de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

## CHAPITRE V

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avait été sacré roi à la place de son père; car Hiram avait toujours été ami de David.

1. Misit quoque Hiram, rex Tyri, servos suos ad Salomonem; audivit enim quod ipsum unxissent regem pro patre ejus, quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

elle est comparée à celle des hommes les plus illustres de l'époque. — *Dedit... Deus*: conformément à sa promesse. Cf. III, 12. — *Latitudinem cordis*. C.-à-d. l'intelligence. Le cœur désigne souvent l'esprit dans la psychologie biblique. — *Orientalium*. En hébr.: *B'né-Qèdem*, les fils de l'Orient. C.-à-d. les Chaldéens et les Arabes en général. Cf. Job, 1, 8. — *Ægyptiorum*. Les Égyptiens aussi étaient renommés pour leur sagesse. Cf. Is. xix, 11-14; Act. vii, 22. — Après avoir généralisé le plus possible (*sapientior cunctis...*), le narrateur particularise au contraire, et démontre par des rapprochements individuels la supériorité universelle de la sagesse de Salomon. *Ethan* et *Heman* sont sans doute les lévites mentionnés I Par. vi, 31, 44; xv, 17, etc.; *Chalcol* et *Dorda* sont inconnus.

32 34. La sagesse de Salomon démontrée par des faits. — *Tria millia parabolas*. Hébr.: *mâšal*, c.-à-d. des sentences comme celles qui forment les livres des Proverbes et de l'Écclésiaste; mais ces écrits n'en contiennent guère plus de mille, le reste a donc disparu. — *Carmina*. Hébr.: *šir*, des poèmes lyriques plus ou moins longs. Notamment le Cantique des cantiques, les psaumes LXXI et CXXVI; tout le reste a péri. — *Disputavit*. Hébr.: il a parlé. Simple description de la na-

ture et des qualités soit des plantes, soit des animaux. Le Cantique de Salomon, ses psaumes, ses Proverbes, l'Écclésiaste, montrent qu'il possédait un sens exquis des beautés de la nature, et qu'il les avait attentivement observées. — *A cedro*: le plus bel arbre de l'Orient biblique, fréquemment cité dans les saints Livres comme l'idéal de ce que le règne végétal peut produire de plus relevé. — *Hyssopum*: l'humble origan. Cf. Ex. xii, 22, et le commentaire. — *Et... de jumentis*. Le règne animal ne fut pas oublié par le grand roi. Sur la division de ce règne en quatre catégories, voyez Gen. 1, 26, et l'explication. — *Et veniebat*. Dernière preuve. Non seulement la sagesse de Salomon existait, vraiment suprême, mais elle était reconnue et admirée dans le monde entier.

### SECTION III. — LES CONSTRUCTIONS DE SALOMON. V, 1 — IX, 9.

#### § I. — Préparatifs de la construction du temple. V, 1-18.

1<sup>o</sup> Convention avec le roi de Tyr au sujet des ouvriers et des matériaux. V, 1-12.

CHAP. V. — 1. Ambassade d'Hiram à Salomon. — *Misit... servos*. Évidemment, d'après le contexte (*audivit enim...*), pour féliciter le jeune

2. Misit autem Salomon ad Hiram, dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei, et quia non potuerit aedificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminencia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum; et non est satan, neque occursum malus.

5. Quamobrem cogito aedificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri meo, dicens : Filius tuus quem dabo pro te super solium tuum, ipse aedificabit domum nomini meo.

6. Præcipe igitur ut præcédant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis; mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris; scis enim quomodo non est in populo meo vir qui noverit ligna cædere sicut Sidonii.

7. Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcumque mandasti mihi,

2. Or Salomon envoya vers Hiram, et lui fit dire :

3. Vous savez quel a été le désir de David mon père, et qu'il n'a pu bâtir une maison au Seigneur son Dieu, à cause des guerres qui le menaçaient de toutes parts, jusqu'à ce que le Seigneur eut mis ses ennemis sous ses pieds.

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix avec tous les peuples qui m'environnent, et il n'y a plus d'ennemi, ni de calamité fâcheuse.

5. C'est pourquoi j'ai dessein de bâtir un temple au Seigneur mon Dieu, selon que le Seigneur l'a ordonné à David mon père, en lui disant : Votre fils, que je mettrai à votre place sur votre trône, sera celui qui bâtra une maison à mon nom.

6. Donnez donc ordre à vos serviteurs, qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban, et mes serviteurs seront avec les vôtres, et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez; car vous savez que je n'ai personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Hiram, ayant entendu ces paroles de Salomon, en eut une grande joie, et il dit : Béni soit le Seigneur Dieu, qui donne aujourd'hui à David un fils très sage pour gouverner un si grand peuple.

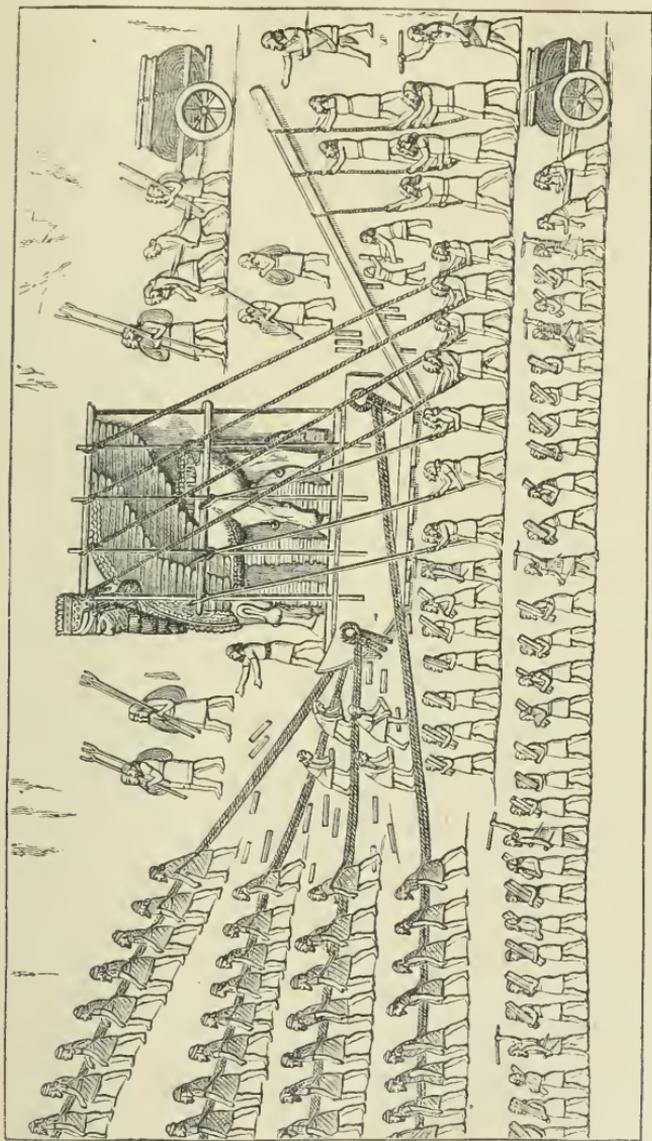
8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai appris la proposition que vous m'avez

rol de son avènement au trône. — *Amicus... David.* Les passages II Reg. v, 11; I Par. xiv, 1; xxii, 4; II Par. ii, 3, signalent quelques traits de cette amitié.

2-6. Ambassade de Salomon à Hiram. — *Voluntatem David...* Sur ce pieux désir, voyez II Reg. vii, 1 et ss.; I Par. xxii, 8; xxviii, 3. Dieu mit obstacle à sa réalisation; du moins le saint roi eut la consolation de préparer en partie les matériaux du temple qu'il ne lui avait pas été donné de bâtir; il fit notamment une provision considérable de bois de cèdre (cf. I Par. xxii, 4), détail bien connu du roi de Tyr (*tu scis*). — *Sub vestigio pedum.* Trait expressif, pour noter un asservissement complet. Cf. Ps. viii, 6; cix, 1. Les vainqueurs en faisaient parfois une cruelle réalité. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xciv, fig. 6-8. — *Nunc autem requiem...*: par opposition aux guerres presque perpétuelles que David avait dû soutenir. Cf. iv, 24. — *Non est satan.* Mot hébreu (*sâtân*), qui signifie « adversaire ». — *Quamobrem... sicut locutus...*: allusion à la divine promesse de II Reg. vii, 13. Cf. I Par. xxii, 10. — *Præcipe igitur...* (vers. 6). Salomon présente maintenant sa demande, après l'avoir introduite par les paroles qui précèdent (vers. 2-5); I Par. ii, 3-10, elle est

donnée d'une manière plus complète. — *Cedros.* L'arbre magnifique qui recouvrait alors en grande partie les flancs du Liban, le meilleur de tous les bois pour les constructions. On l'importait au loin (en Égypte, à Ninive, à Ecbatane) pour les édifices princiers. — *Mercedem... servorum...*: il s'agit des ouvriers tyriens qui devaient être employés à abattre, à tailler et à charrier les arbres. — *Qui noverit... cædere...* Depuis la construction du tabernacle, les Hébreux, presque constamment en guerre, n'avaient pas eu l'occasion de former des ouvriers habiles; au contraire les Phéniciens, et tout particulièrement les Sidoniens, étaient renommés au loin pour leur art en toute sorte de travaux: les auteurs classiques (Homère, etc.) les vantent sous ce rapport.

7-9. Prompt acquiescement d'Hiram à la demande de Salomon. — *Lætatus... valde.* L'association proposée devait lui rapporter beaucoup d'honneur et de nombreux avantages. — *Et ait:* par écrit, d'après I Par. ii, 11-16, où sa réponse est reproduite plus intégralement. — *Benedictus Dominus.* En hébr.: *Y'hovah.* Hiram loue le vrai Dieu, mais d'une façon toute païenne sans doute, regardant Jéhovah comme la divinité nationale des Hébreux. Cf. x, 9, etc. — *Lignis... abtegnis*



Assyriens transportant un colosse. (Bas-relief.)

ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare, et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi; et applicabo ea ibi, et tu tolles ea; præbebisque necessaria mihi ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabit Salomoni ligna cedrina et ligna abiegna juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, et viginti coros purissimi olei; hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei. Et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percurserunt ambo fœdus.

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, et erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis; et Adoniram erat super hujusmodi indictione.

fait faire; j'exécuterai tout ce que vous désirerez pour les bois de cèdre et de sapin.

9. Mes serviteurs les porteront du Liban à la mer, et je les arrangerai en radeaux sur la mer jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué, et je les y ferai débarquer, et vous les ferez prendre; et pour cela vous me donnerez ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison.

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin autant qu'il en désirait.

11. Et Salomon donnait à Hiram pour l'entretien de sa maison vingt mille mesures de froment, et vingt mesures d'huile très pure; et c'est là ce que Salomon fournissait chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon selon qu'il le lui avait promis. Il y avait paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Et le roi Salomon choisit des ouvriers dans tout Israël; et il ordonna que l'on prendrait pour cet ouvrage trente mille hommes.

14. Il les envoyait au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de sorte qu'ils demeuraient deux mois dans leurs maisons; et Adoniram avait l'intendance sur eux tous.

(vers. 8). L'hébr. *d'ros* désigne vraisemblablement le cyprès. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xii, fig. 1, 5; pl. xiii, fig. 3, 4. Salomon désirait aussi une provision de ce bois. Cf. II Par. ii, 8. — *Servi mei* (vers. 9). Arrangement pour le transport des arbres et le salaire des ouvriers. — *De Libano ad mare*. La forêt était à environ dix à douze lieues du rivage; on faisait glisser les troncs d'arbre le long des flancs de la montagne, puis on les assemblait en radeaux gigantesques, que l'on conduisait à Joppé en suivant la côte (cf. II Par. ii, 16). De là il ne restait que 58 kilom. à franchir pour porter les arbres jusqu'à Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. vii, xiii). Ce moyen était le plus commode et le moins coûteux; il eût été très difficile alors de conduire directement les arbres au sud de la Palestine, vu l'absence de routes carrossables. — *Præbebisque...* Le payement demandé par Hiram consistait en vivres pour la table royale (*cibus domui meæ*). Cf. vers. 11. Les terres arables manquaient presque totalement en Phénicie, tandis que la Palestine était riche en blé, en vin, en huile: de là l'idée de cet échange. Ce qui n'empêchait pas les ouvriers tyriens d'être nourris aux frais de Salomon. Cf. II Par. ii, 10.

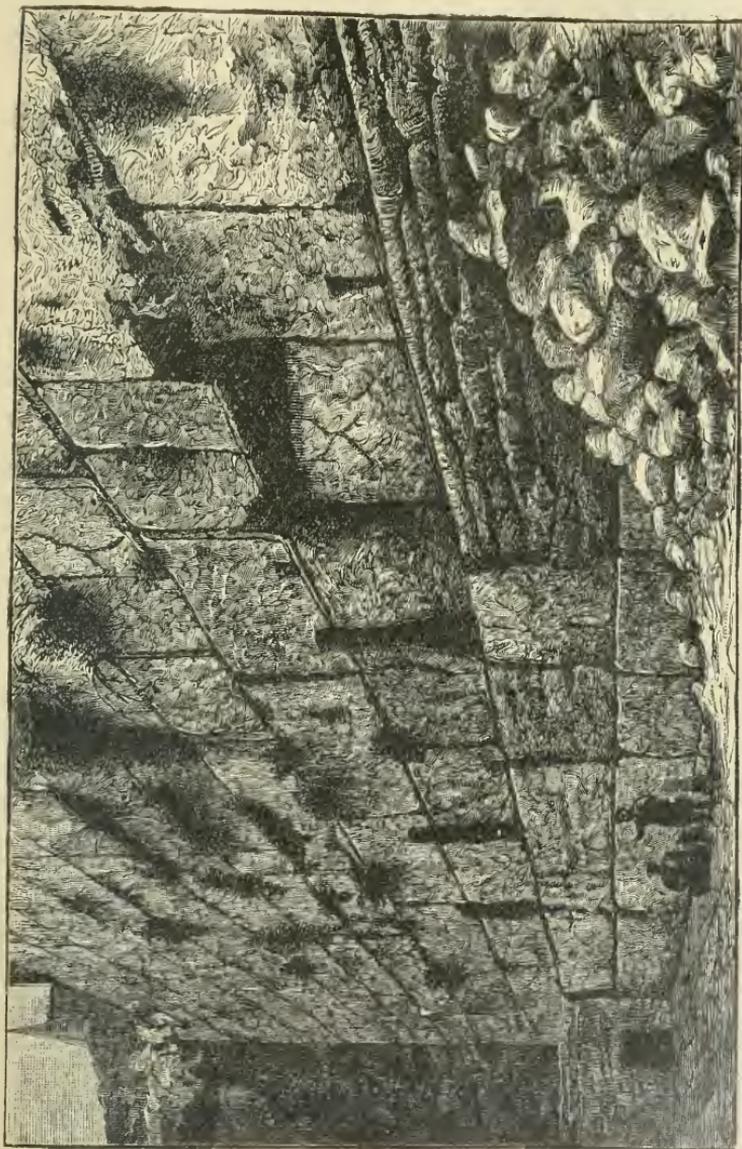
10-11. La mise à exécution du traité. — Part d'Hiram, au vers. 10: *dabit... ligna*, autant qu'il en fallait. — Part de Salomon, au vers. 11. *Coros*

*tritici...* Sur le *kor*, voyez la note de iv, 22. *Viginti... olei*: quantité bien minime, d'autant mieux que II Par. ii, 10, il est question de 20 000 baths (1. bath équivalait à 38 litres 88); mais le texte ajoute ici *purissimi*, littéral. « battue », c.-à-d. obtenue en écrasant les olives sans les pressurer, ce qui désigne une huile succulente. Deux sortes d'huiles étaient donc fournies par Salomon. — *Per singulos annos*: aussi longtemps que durèrent les travaux.

12. Conclusion. — *Sapientiam*: pour mener à bonne fin ce traité, favorable aux intérêts Israélites. — *Fœdus*: alliance très intime; les deux contractants se donnaient le nom de frère. Cf. ix, 13. Des païens furent ainsi appelés à coopérer à la construction du temple du vrai Dieu; symbole de l'admission future des Gentils dans la religion dont ce temple était alors le centre.

2° Les ouvriers employés à préparer les matériaux. V, 13-18.

13-14. Ouvriers Israélites. — *Indictio*. L'hébr. *mâs* désigne un travail forcé. — *Triginta millia...* Le chiffre total des Hébreux âgés de plus de vingt ans étant alors de 1 300 000, d'après II Reg. xxiv, 9, cela faisait un peu plus de deux hommes corvéables sur cent (un sur quarante-quatre). Mais, comme l'ajoute le vers. 14, le tiers seulement de ces 30 000 ouvriers était employé dans le Liban



Murs de soutènement de la cour du temple, à Jérusalem.

15. Fueruntque Salomon septuaginta millia eorum qui onera portabant; et octoginta millia latomorum in monte,

16. absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum, et præcipitium populo et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi, et quadrarent eos;

18. quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, et cæmentarii Hiram. Porro Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.

15. Salomon avait encore soixante-dix mille hommes qui portaient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui taillaient des pierres dans la montagne;

16. sans compter ceux qui avaient l'intendance sur chaque ouvrage, au nombre de trois mille trois cents, qui donnaient les ordres au peuple et à ceux qui travaillaient.

17. Et le roi ordonna de prendre de grandes pierres de grand prix, pour les fondements du temple, et de les préparer;

18. et les maçons de Salomon et ceux d'Hiram eurent soin de les tailler; et les Gibliens apprêtèrent les bois et les pierres pour bâtir la maison *du Seigneur*.

## CHAPITRE VI

1. Factum est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti, in anno quarto,

1. On commença donc à bâtir la maison du Seigneur quatre cent quatre-vingts ans après la sortie des enfants

pendant un mois; les autres 20 000 rentraient chez eux deux mois durant. — *Adoniram*. Cf. IV, 6.

15-18. Ouvriers étrangers pour les travaux les plus pénibles. — *Septuaginta millia*... D'autres textes (I Par. xxii, 2; II Par. ii, 17-18) disent formellement que ces corvées plus rudes furent imposées à des Chananéens vaincus et réduits en servitude (*Atlas archéol.*, pl. LII, fig. 7, 9). — *Latomorum in monte*. Non pas le mont Liban, comme le pensaient les exégètes anciens. « On concevrait difficilement qu'on eût fait transporter à grand-peine et à grands frais des pierres du Liban, lorsqu'on pouvait en avoir aisément sous la main. Les études et les fouilles récentes exécutées à Jérusalem ont montré que les pierres des fondations qui restent encore ont été extraites des carrières dites Royales, sur le mont Bézétha... Il dut en être de même de toutes les pierres de l'édifice. La montagne est donc le mont Bézétha, et non le mont Liban. » Vigouroux, *Bible et découvert.*, t. III, p. 448, n. 2. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. XIV et XV. Le chiffre de 150 000 ouvriers paraît énorme; mais il faut remarquer que les travaux n'étaient pas simplifiés alors comme aujourd'hui par des moyens mécaniques aussi puissants qu'ingénieux. Des bras sans nombre étaient requis pour soulever et pour traîner les masses souvent énormes que l'on mettait en œuvre. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LVII, fig. 2, 3. — *Absque præpositis*. Au chiffre de 3 300, ici marqué, on doit ajouter (d'après IX, 25) 550 chefs supérieurs; on obtient ainsi le total de 5 850, que nous lisons II Par. ii, 18, et VIII, 10. Cela fait un surveillant pour cinquante ouvriers. — *Lapides grandes*. Tout porte à le croire, les assises gigantesques que l'on va contempler avec admiration à l'angle sud-ouest du

mur de l'Haram-ech-Chérif proviennent de cette époque (*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 7; pl. LI, fig. 12). En creusant plus bas, on a même retrouvé, peints en rouge sur certaines pierres, des lettres phéniciennes, qui ont servi de marques aux ouvriers pour indiquer la position qu'elles devaient occuper (*ibid.*, pl. XLIX, fig. 10). Voyez Vigouroux *Bible et découv.*, t. III, pp. 460 et ss. — *Pretiosos*. C.-à-d. de prix, choisies, magnifiques. Belles pierres blanches, comme le montrent les substructions antiques. — *Quadrarent*. L'appareil adopté pour les fondements fut celui qu'on appelle l'appareil à refend, élégant dans sa simplicité. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 3, 4. — *Giblii*. Les habitants de Gébal, la Byblos des Grecs, aujourd'hui Gébél; ville phénicienne au bord de la mer, entre Beyrouth et Tripoli (*Atl. géogr.*, pl. v, XIII). Dans le texte hébreu, ce nom est rattaché à la phrase précédente, de manière à associer les Gibliens aux maçons de Salomon et d'Hiram, pour la taille des pierres. — *Præparaverunt*... Les LXX ajoutent que les préparatifs ne durèrent pas moins de trois ans. Cf. I Par. xxii, 2-4.

### § II. — Construction du temple. VI, 1-38.

On trouvera sur ce sujet intéressant de précieux développements dans les savants ouvrages de M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, *Monographie du Haram-ech-Chérif*, un vol. in-8°, Paris, 1864; du P. Pailloux, *Monographie du temple de Salomon*, in-8°, Paris, 1885, et de M. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV, Paris, 1887. Voir aussi F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 441-501.

1° Construction des parties extérieures du temple. VI, 1-10.

CHAP. VI. — 1. Époque à laquelle le travail

d'Israël hors de l'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de zio, qui est le second mois de l'année.

2. La maison que le roi Salomon bâtissait au Seigneur avait soixante coudées de long, vingt coudées de large, et trente coudées de haut.

3. Il y avait en avant du temple un vestibule de vingt coudées de long, autant que le temple avait de largeur; et il avait dix coudées de large, et il était en avant du temple.

4. Et Salomon fit au temple des fenêtres obliques.

5. Et il bâtit des étages sur les murailles du temple autour de l'enceinte du temple et de l'oracle, et il fit des bas-côtés tout à l'entour.

6. L'étage d'en bas avait cinq coudées de large; celui du milieu avait six cou-

mense zio, ipse est mensis secundus, regni Salomonis super Israel, ædificari cœpit domus Domino.

2. Domus autem quam ædificabat rex Salomon Domino habebat sexaginta cubitos in longitudine, et viginti cubitos in latitudine, et triginta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi; et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

4. Fecitque in templo fenestras obliques.

5. Et ædificavit super parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat quinque cubitos habebat latitudinis, et medium

fut commencé. — *Quadringentesimo*... D'après les LXX, la quatre cent quarantième année depuis la sortie d'Égypte; d'après Josèphe, la cinq cent quatre-vingt-douzième année. Toute discussion est impossible, les données sûres faisant défaut. — *Mense zio*. En hébr. : le mois de ziv. Il n'est mentionné qu'ici et au vers. 37. Plus tard, le second mois de l'année juive porta le nom d'*Yyar*. — *Ædificari cœpit*. Bonne interprétation de l'hébr. : il bâtit.

2. Les dimensions de l'édifice.

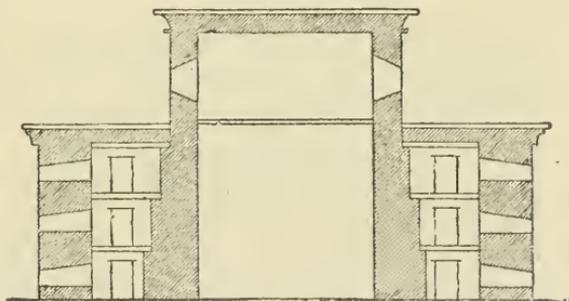
— *Domus* : le temple proprement dit; la « maison de Dieu » dans le sens strict, composée du Saint et du Saint des saints. — *Sexaginta cubitos*... Si la coudée hébraïque équivaut, comme on le croit, à 0<sup>m</sup>,525, les dimensions du temple étaient d'environ 30<sup>m</sup> de long, d'environ 10<sup>m</sup> de large, d'environ 15<sup>m</sup> de haut; juste le double de celles du tabernacle, qui était long de trente coudées, large de dix, haut de quinze (cf. Ex. xxvi, 15 et ss.). C'était un petit édifice en réalité; mais il n'était construit que pour Dieu et les besoins intérieurs du culte, nullement pour les fidèles, qui n'y pénétraient jamais. Les mesures sont probablement prises hors œuvre, sans tenir compte de l'épaisseur des murs. La ressemblance générale avec le tabernacle construit par Moïse est très frappante. Voy. l'*Atl. archéol.*, pl. xcv, fig. 1; pl. xcvi, fig. 2.

3. Le portique en avant du temple. — *Viginti cubitorum*... C.-à-d. d'environ 10<sup>m</sup>; ce qui, ajouté à la longueur de la « maison » (vers. 2), donnait en tout 70 coudées, ou environ 35<sup>m</sup> de long.

4. Les fenêtres du temple. — *Obliques*. Le mot hébreu correspondant est un peu obscur; proba-

blement : munies de jalouses; selon d'autres : plus larges en dedans qu'au dehors. Ces fenêtres étaient placées à la partie supérieure de la muraille du temple, dans l'espace de quinze coudées qui restait libre au-dessus des chambres décorées plus bas (vers. 5-6). Voyez la fig. ci-jointe, et l'*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 3; pl. xcvi, fig. 1.

5-6. Les chambres qui entouraient le temple.



Coupe transversale du temple, montrant l'arrangement intérieur des chambres et du sanctuaire.

— *Super parietem*. Comme l'explique la seconde moitié du vers. 5, ces chambres (Vulg. : *latera*; hébr. : *š'ia'ô't*, cellules) s'appuyaient à l'extérieur contre les trois murs du temple, qu'elles entouraient de tous côtés, ne laissant libre que la façade ou le portique. Voyez les trois figures ci-jointes, et l'*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 2; pl. xcvi, fig. 3, 4. — *Tabulata*; d'après l'hébr. : des étages. L'arrangement des chambres à chaque étage est rapidement décrit au vers. 6. Trois étages superposés : la largeur des chambres allait en progressant d'un étage à l'autre (cinq coudées, ou 2<sup>m</sup> 1/2; six coudées, ou 3<sup>m</sup>; sept coudées, ou 3<sup>m</sup> 1/2).

tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris templi.

7. Domus autem cum ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est; et malleus, et securis, et omne feramentum, non sunt audita in domo cum ædificaretur.

8. Ostium lateris mediæ in parte erat domus dextræ; et per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, et a medio in tertium.

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam; texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis altitudinis; et operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea, firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum ;

dées de large, et le troisième en avait sept. Il mit des poutres autour de la maison par le dehors, afin que ces étages ne fussent point appuyés sur les murs du temple.

7. Lorsque la maison se construisait, elle fut bâtie de pierres qui étaient toutes taillées et achevées ; on n'entendit dans la maison ni marteau ni hache, ni le bruit d'aucun instrument pendant qu'elle se bâtit.

8. La porte du bas-côté intermédiaire était à droite de la maison, et l'on montait par un escalier tournant à l'étage du milieu, et de celui du milieu au troisième.

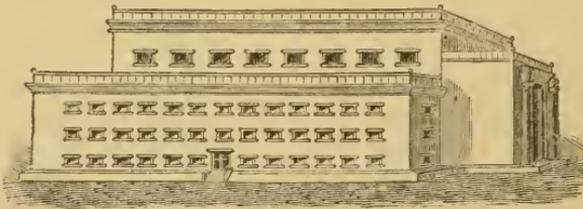
9. Il bâtit ainsi, et acheva la maison, et il la revêtit de lambris de cèdre.

10. Et il fit au-dessus de tout l'édifice un plancher de cinq coudées de haut, et il couvrit cette maison de bois de cèdre.

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, et lui dit :

12. J'ai vu cette maison que vous bâtissez. Si vous marchez dans mes préceptes, si vous exécutez mes ordonnances, et que vous gardiez tous mes commandements sans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre personne la parole que j'ai dite à David votre père ;

Explication de cette inégalité : *trabes... forinsecus* (vers. 6<sup>b</sup>) : par respect pour les murs du sanctuaire, on évita d'y insérer les poutres qui supportaient les trois rangées de chambres, et on



Vue extérieure du temple entouré de ses trois étages de chambres. (Essai de reconstruction.)

construisit ces murs de telle sorte qu'ils étaient beaucoup plus larges à la base qu'au sommet, diminuant d'une coudée d'épaisseur par étage : les poutres venaient s'appuyer sur les retraites ainsi formées. C'est ce que le texte hébreu dit beaucoup plus clairement : Il ménagea des retraites à la maison tout autour en dehors, afin que la charpente n'entrât pas dans les murs de la maison.

7. Note rétrospective sur la préparation des pierres qui servaient à la construction du temple. — *De lapidibus... perfectis* : complètement taillées et préparées à la carrière. — Résultat saisissant :

et malleus... Comme si l'on eût voulu se conformer à l'ancienne ordonnance qui interdisait l'usage des instruments de fer pour la construction d'un autel. Cf. Ex. xx, 25; Deut. xxvii, 5.

8. L'accès des chambres. — *Lateris*. Hébr. : les chambres, comme au vers. 5. — *Mediæ* : de l'étage intermédiaire. On ne parle pas de l'entrée des chambres du rez-de-chaussée, parce qu'il était tout évident qu'elle se trouvait au niveau du sol, en dehors. — *In parte... domus dextra*. Plutôt : du côté droit de l'édifice ; par conséquent au sud, d'après l'orientation des Hébreux. — *Per cochleam* : un escalier tournant, en escargot.

Voyez l'*Atlas archéologique*, pl. xcvi, fig. 2. 9-10. La toiture ; hauteur des chambres. — *Texit... domum* : l'ensemble du temple proprement dit. — *Tabulatum*. Ce mot désigne encore les étages, dont la hauteur était uniformément de cinq coudées. — *Operuit domum...* Ici le texte original marque plutôt la toiture et les parquets des chambres.

2<sup>o</sup> Oracle divin approuvant la construction du temple. VI, 11-13.

11-13. *Factus est sermo...* Cette communication céleste eut lieu avant l'achèvement de l'édifice,

13. et j'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël.

14. Salomon bâtit donc la maison, et l'acheva.

15. Il lambrissa d'ais de cèdre l'intérieur des murailles du temple. Depuis le pavé du temple jusqu'au sommet des murailles et jusqu'au plafond, il le couvrit intérieurement de lambris de cèdre; et il planchéia le temple de bois de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cèdre à vingt coudées au fond du temple, depuis le plancher jusqu'au sommet; et il fit en cet espace le lieu intérieur de l'oracle, qui est le Saint des saints.

17. Le temple, depuis l'entrée de l'oracle, avait quarante coudées.

18. Et tout le temple était au dedans lambrissé de cèdre, et les jointures du bois étaient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de moulures. Tout

13. et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis; a pavimento usque ad summitatem parietum, et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus; et texit pavimentum domus tabulis abiegnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora; et fecit anteriorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas, et cælaturas eminentes. Omnia cedrinis tabulis vestiebatur.

pour approuver et encourager Salomon. — *Domus hæc...* La phrase est inachevée et demeure suspendue, comme il arrive fréquemment en hébreu. Il est aisé de la compléter: Relativement à cette maison que tu bâtis, ... j'accomplirai... — *Firmabo sermonem*: la célèbre promesse de II Reg. VII, à laquelle on revient sans cesse dans ce livre (voyez l'Introduction, p. 440). Comme toujours, elle est formulée sous condition: *si ambulaveris...* Dieu renouvelle et développe à cette occasion une autre promesse plus ancienne: *habitabo...* Cf. Ex. XXV, 8, et XXIX, 45.

3<sup>o</sup> Construction des parties intérieures du temple. VI, 14-36.

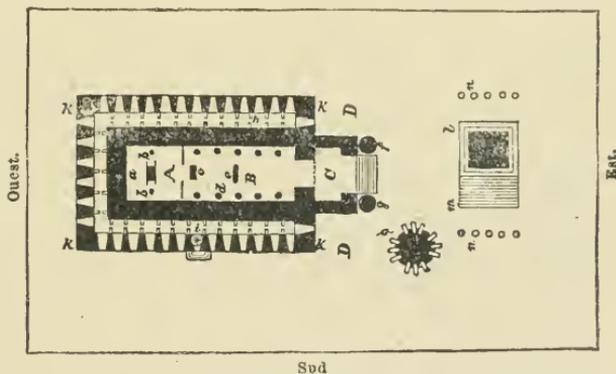
14. Transition qui renoue le fil de la description, interrompue par les vers. 11-13.

15-18. Le Saint. — Vers. 15, les lambris des murs et les parquets. Les lambris étaient en bois de cèdre, et recouvraient tout l'intérieur des murs (*intrinsecus*), du sol au plafond. Le parquet était en bois de cyprès (hébr.: *b'roš*, note de V, 8; Vulg.: *abiegnis*).

— Vers. 16, partition en bois de cèdre, pour séparer le Saint du Saint des saints. L'espace réservé au Saint des saints n'était que de vingt coudées, ou environ 10<sup>m</sup>; le tiers seulement de la longueur totale du temple proprement dit (cf. vers. 2). *Ad posteriorem par-*

*tem...*: tout à fait au fond de l'édifice. — Vers. 17, la longueur du Saint. *Quadraginta cubitorum*: 60 — 20, d'après la note du vers. 16. *Ipsum tem-*

Nord.



PLAN DU TEMPLE DE SALOMON

- A. Le Saint des saints, avec l'arche *a*, et les deux chérubins, *bb*.  
 B. Le Saint, avec l'autel des parfums, *c*, les dix candélabres, *d*, et la table des pains de proposition, *e*.  
 C. Le parvis intérieur, en avant duquel étaient les colonnes Jaçhîn et Booz, *ff*.  
 D. La cour des prêtres, avec l'autel des holocaustes, *l*, muni de son plan incliné, *m*, la mer d'airain, *h*, et les dix lavoirs, *n*.  
 K. Les chambres bâties autour du temple, avec l'escalier, *i*, qui conduisait aux étages supérieurs.

*plum*: en hébr., *hékai*, nom donné habituellement à cette partie du sanctuaire. Le Saint des saints était aussi appelé *d'bir* (Vulg.: *oraculum*) — Vers. 18, on revient aux lambris, pour les décrire plus minutieusement. *Habens tornaturas. eminentes*; l'hébreu est beaucoup plus clair: *a le*

tur, nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam foederis Domini.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, et viginti cubitos latitudinis, et viginti cubitos altitudinis. Et operuit illud atque vestivit auro purissimo; sed et altare vestivit cedro.

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo, et affixit laminas clavibus aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegetetur; sed et totum altare oraculi textit auro.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera, id est, decem cubitos habentes a summitate alæ unius usque ad alæ alterius summitatem.

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus; in mensura pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. id est, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris; extendebant autem alas suas cherubim, et tangebant ala una parietem, et ala cherub secundi tangebant parietem alterum; alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Textit quoque cherubim auro.

était revêtu de lambris de cèdre, et il ne paraissait point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'oracle au milieu du temple, dans la partie la plus intérieure, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'oracle avait vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut, et il le couvrit et revêtit d'or très pur; il couvrit aussi l'autel de bois de cèdre.

21. Il couvrit encore d'un or très pur la partie du temple qui était devant l'oracle, et il attacha les lames d'or avec des clous d'or.

22. Et il n'y avait rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit aussi d'or tout l'autel qui était devant l'oracle.

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, qui avaient dix coudées de haut.

24. L'une des ailes du chérubin avait cinq coudées, et l'autre avait aussi cinq coudées; ainsi, il y avait dix coudées depuis l'extrémité d'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre.

25. Le second chérubin avait aussi dix coudées. Les dimensions et la forme étaient les mêmes pour les deux chérubins;

26. c'est-à-dire que le premier chérubin avait dix coudées de haut, et le second avait aussi la même hauteur.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, et ils avaient leurs ailes étendues. L'une des ailes du premier chérubin touchait l'une des murailles, et l'aile du second chérubin touchait l'autre muraille, et leurs secondes ailes se joignaient au milieu du temple.

28. Il couvrit aussi d'or les chérubins.

bois de cèdre à l'intérieur de la maison avait des sculptures de coloquintes et de fleurs épanouies; » double ornementation très goûtée des Orientaux (voyez l'Atl. d'hist. nat., pl. xxvii, fig. 2-4, 7, et l'Atl. archéol., pl. lxxi, fig. 7, 9, 13; pl. liv, fig. 1-4; pl. xcvi, fig. 4, etc.).

19-22. Le Saint des saints. On a indiqué plus haut (vers. 16) son emplacement et sa longueur; on va compléter ces détails. — *Viginti cubitos* dans tous les sens, de manière à produire un carré parfait. Il est à remarquer que la hauteur du Saint des saints était inférieure de dix coudées à celle du reste de l'édifice (comp. le vers. 2). — *Vestivit auro...*: par-dessus les lambris de cèdre. — *Altare*: l'autel des parfums, qui était en avant du Saint des saints. — *Affixit laminas...*: les lamelles d'or qui recouvraient les lambris. Mais l'hébreu a un tout autre sens: « Il

ferma avec des chaînes d'or, devant le d'vir; » c.-à-d. que de petites chaînes d'or servaient à fermer la porte qui séparait les deux chambres du sanctuaire. Cf. vers. 31. — *Nihilque... quod... non auro...*: d'où il suit que le temple était vraiment une « maison d'or » à l'intérieur, et d'une splendeur éblouissante.

23-28. Les deux chérubins du Saint des saints. — *Cherubim*. Encore à l'instar de l'arche (cf. Ex. xxv, 18-22); mais les chérubins du temple étaient d'une taille gigantesque, et ils ombrageaient le propitiatoire d'une tout autre manière. — *Decem cubitorum*: plus de cinq mètres. — *Quinque cubitorum ala...*: ailes immenses, entièrement déployées sur une même ligne. Elles avaient ensemble vingt coudées, juste la largeur du Saint des saints.

29. Il orna toutes les murailles du temple tout alentour de moulures et de sculptures, où il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui semblaient se détacher de leur fond et sortir de la muraille.

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du temple, au dedans et au dehors.

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, et des poteaux qui étaient à cinq pans.

32. Il fit ces deux portes de bois d'olivier ; et il y fit tailler des figures de chérubins et des palmes, et des sculptures avec beaucoup de relief ; et il couvrit d'or tant les chérubins que les palmes, et tout le reste.

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier qui étaient taillés à quatre faces ;

34. et il y mit deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre ; chaque porte était brisée, et elle s'ouvrait tout en ayant ses deux parties unies ensemble.

35. Il fit sculpter des chérubins, des palmes, et d'autres ornements avec beaucoup de saillie, et il couvrit de lames d'or le tout, bien dressé à la règle et à l'équerre.

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur de trois assises de pierres polies, avec un rang de bois de cèdre.

37. Les fondements de la maison du Seigneur furent posés la quatrième année, au mois de zio ;

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpsit variis cœlaturis et torno ; et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete et egredientes.

30. Sed et pavimentum domus texit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi fecit ostiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

32. Et duo ostia de lignis olivarum ; et sculpsit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglypha valde prominentia, et textit ea auro ; et operuit tam cherubim quam palmas, et cetera, auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos,

34. et duo ostia de lignis abiegnis intrinsecus ; et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

35. Et sculpsit cherubim, et palmas, et cœlaturas valde eminentes ; operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.

37. Anno quarto fundata est domus Domini, in mense zio ;

29-30. Ornementation des murs et des parquets. Elle rappelle celle des édifices égyptiens et assyriens. Voyez l'Atl. archéol., pl. LIII, fig. 11 ; pl. LIV, fig. 5, 11, 13, 14. — Au lieu de *picturas varias*, l'hébreu porte : « des fleurs épanouies, » comme au vers. 18. — *Quasi prominentes...* Dans l'hébreu : en dedans et en dehors ; c.-à-d. dans le Saint des saints et dans le Saint. Les mots *intrinsecus* et *extrinsecus* du vers. 30 ont le même sens.

31-35. Les portes intérieures. — 1<sup>o</sup> Porte du Saint des saints, vers. 31-32. *Ostiola* ; mieux : « ostia, » comme au vers. 32 ; c'est de part et d'autre la même expression dans l'hébreu. — *Postesque... quinque*. Saint Jérôme adopte ici l'interprétation rabbinique, d'après laquelle le montant supérieur de la porte aurait été surmonté de deux autres poteaux appuyés l'un sur l'autre, conformément au diagramme ci-joint ; mais le texte original paraît plutôt signifier que « l'encadrement avec les poteaux équivalait à un cinquième du mur », c.-à-d. à quatre couléées, puisque la muraille en avait vingt (vers. 20). — *Duo*



*ostia* : donc la porte était double, à battants. — *Anaglypha...* De nouveau, dans l'hébreu ; des fleurs épanouies. De même au vers. 35. — 2<sup>o</sup> Porte du Saint, vers. 33-35. *Postes... quadrangulatos* ; d'après l'hébreu : du quart ; c.-à-d. ayant le quart de la dimension du mur antérieur, ou cinq couléées. — *Utrumque... duplex*. Chaque battant se dédoublait donc à son tour, et consistait en deux planches qui pouvaient se replier l'une sur l'autre ; moyen employé pour ouvrir plus ou moins la porte, à volonté. — *Opere quadro...* Hébr. : (il les couvrit d'or) qu'il étendit sur la sculpture.

36. Le parvis intérieur. — *Interius* ; ainsi nommé par opposition à la cour extérieure. *Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 2 ; pl. xcvi, fig. 3, 4. — *Tribus ordinibus...* Petit mur d'enceinte, pour isoler le parvis ; selon d'autres, sorte de plate-forme pour l'élever au-dessus de l'espace environnant (comp. l'expression « cour supérieure », Jer. xxxvi, 10). Les poutres de cèdre étaient soit superposées horizontalement aux pierres, soit dressées en forme de balustrade.

4<sup>o</sup> Durée totale de la construction du temple. VI, 37-38.

37-38. — *Anno quarto...* Début de l'œuvre. Cf.

38. et in anno undecimo, mense bul, ipse est mensis octavus, perfecta est domus in omni opere suo, et in universis utensilibus suis; ædificavitque eam annis septem.

38. Et la onzième année, au mois de bul, qui est le huitième mois, elle fut entièrement achevée, dans toutes ses parties et dans tout ce qui devait servir au culte; et Salomon mit sept ans à la bâtir.

## CHAPITRE VII'

1. Domum autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit.

2. Ædificavit quoque domum Saltus Libani centum cubitorum longitudinis, et quinquaginta cubitorum latitudinis, et triginta cubitorum altitudinis, et quatuor deambulacra inter columnas cedrinis; ligna quippe cedrina exciderat in columnas.

3. Et tabulatis cedrinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim,

4. contra se invicem positas,

5. et e regione se respicientes, æquali spatio inter columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

1. Salomon bâtit, et acheva entièrement son palais en treize ans.

2. Il bâtit aussi la maison de la forêt du Liban, qui avait cent coudées de long, cinquante coudées de large, trente coudées de haut, et quatre galeries entre des colonnes de bois de cèdre; car il avait fait tailler les colonnes en bois de cèdre.

3. Et il revêtit de lambris de bois de cèdre tout le plafond, qui était soutenu par quarante-cinq colonnes. Chaque rang avait quinze colonnes,

4. qui étaient posées l'une vis-à-vis de l'autre,

5. et se regardaient l'une l'autre, étant placées à égale distance; et il y avait sur les colonnes des poutres carrées toutes d'une même grosseur.

vers. 1. — *Anno undecimo*... Son achèvement. — Le mois de *bul* n'est pas mentionné ailleurs; il porta plus tard le nom de *marchesvân*. Il équivalait à peu près à notre mois de novembre. — *Annis septem*: en chiffres ronds, car il faut compter aussi les six mois qui séparaient *ziv* de *bul*; donc, exactement, sept années et six mois.

### § III. — Construction de plusieurs palais. VII, 1-12.

1° Le palais du roi et la maison de la forêt du Liban. VII, 1-5.

CHAP. VII. — 1. Le palais privé de Salomon. (*domum... suam*). — *Tredecim annis*. Période qu'il faut compter à partir de l'achèvement du temple (VI, 38<sup>b</sup>). Les constructions royales de Salomon durèrent donc vingt années complètes.

2-5. Maison de la forêt du Liban. — *Domum saltus*... Ce palais, distinct du précédent, était ainsi nommé, non parce qu'il était bâti au cœur même du Liban, comme l'ont pensé d'anciens exégètes, mais à cause de ses colonnades en bois de cèdre (vers. 2<sup>b</sup>-5), qui lui donnaient quelque ressemblance avec la forêt si vantée du Liban. — *Centum cubitorum*... Environ 50<sup>m</sup> de long, sur 25 de large et 15 de haut. Les palais assyriens, dont on a de nos jours si bien étudié les ruines, étaient plus longs, mais moins larges. — *Quatuor deambulacra*... L'hébreu présente ici quelques

variantes, qui rendent la description plus claire: « (La maison reposait) sur quatre rangées de colonnes de cèdre, et il y avait des poutres de cèdres sur les colonnes. Il couvrit de cèdre les chambres (Vulg.: *totam cameram*) qui portaient sur les colonnes, (et qui étaient) au nombre de quarante-cinq, quinze par rangée (c.-à-d. par étage). » Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. Lrv, fig. 8-10. — Les vers. 4-5 offrent encore de plus grandes divergences dans le texte; ce passage est d'ailleurs assez obscur, et interprété de différentes manières. Voici, au vers. 3, la traduction qui nous paraît la plus probable: « Et il y avait des ouvertures (c.-à-d. de larges fenêtres), trois rangées; perspective contre perspective, trois fois. » On voit que la Vulgate a singulièrement transformé ce passage en l'abrégeant. Le texte signifie vraisemblablement que, les chambres de ce palais étant disposées de la même façon que celles du temple, mais avec une cour au milieu, leurs trois rangées de fenêtres se correspondaient et se faisaient vis-à-vis. Au vers. 4, nous lisons d'après l'hébreu: « Et toutes les portes et les montants étaient carrés en ouverture; et perspective en face de perspective, trois fois. » En somme, même disposition générale que dans les palais de Ninive et de Persépolis, « c'est-à-dire qu'on y retrouve les grandes salles hypostyles en communication avec des cours, autour desquelles sont rangés les appartements

6. Il fit aussi le portique des colonnes, qui avait cinquante coudées de long, et trente coudées de large; et encore une autre galerie en avant de la plus grande, avec des colonnes et des architraves sur les colonnes.

7. Il fit aussi le portique du trône, où était le tribunal, et il le lambrissa de bois de cèdre depuis le plancher jusqu'au sommet.

8. La maison où était son lit de justice était au milieu du portique et de même travail. Salomon fit aussi pour la fille du Pharaon, qu'il avait épousée, un palais d'une même architecture que ce portique.

9. Tous ces édifices, depuis les fondements jusqu'au haut des murs, et par dehors jusqu'au grand parvis, étaient construits de pierres d'un grand prix, dont les deux parements, tant l'intérieur que l'extérieur, avaient été sciés tout d'une même forme et d'une même mesure.

10. Les fondements étaient aussi en pierres précieuses et très grandes, de dix à huit coudées.

11. Il y avait au-dessus de très belles pierres, taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cèdre.

12. Le grand parvis était rond, et

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, et triginta cubitorum latitudinis, et alteram porticum in facie majoris porticus; et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit, et textit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad judicandum, erat in media porticu, simili opere. Domum quoque fecit filiae Pharaonis, quam uxorem duxerat Salomon, tali opere quali et hanc porticum.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant, a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

11. Et desuper lapides pretiosi aequalis mensurae secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium

privés. » Batissier, *Hist. de l'art monumental*, p. 89. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LV, fig. 6; pl. LVI, fig. 1, 5; pl. LVIII, fig. 6.

2° Autres édifices royaux. VII, 6-8.

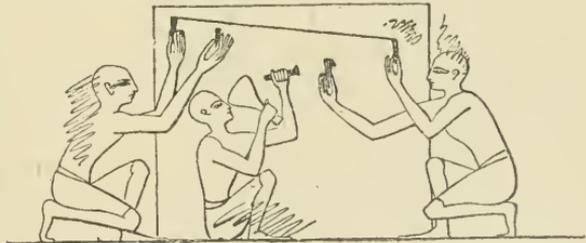
6. Le portique des colonnes. — *Porticum*... On a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance que cette galerie était située en avant de la maison de la forêt du Liban, dont la largeur cadrerait exactement (cinquante coudées, vers. 2) avec la longueur du portique des colonnes. D'ailleurs tous ces édifices ou palais paraissent avoir formé un corps unique de bâtiment, dont les parties n'étaient séparées que par des cours. — *Alteram porticum* : un plus petit porche, en avant de celui dont on vient de parler. — Au lieu de *epistylia*, l'hébreu a : un seuil; c.-à-d. un perron.

7-8°. Le portique du trône. — *In qua tribunal*... Hébr. : où il rendait la justice, le portique du jugement. Le trône même sera décrit plus bas, x. 18 et ss. — *Et domuncula*... Autre nuance dans le texte : « Et la maison où il habitait était dans l'autre cour, à l'intérieur du portique. » Ce qui revient à dire que le palais privé de Salomon (vers. 1) était attenant au portique du

trône. — *Simili opere* : même genre de construction.

8°. Palais de la reine. — *Filiae Pharaonis*. Cf. III, 1, et le commentaire.

3° Matériaux employés pour ces constructions princières. VII, 9-12.



Tailleurs de pierre égyptiens. (Fresque antique.)

9-12. *Omnia* : tous les édifices mentionnés depuis le vers. 1. — *Lapidibus pretiosis* : c.-à-d. de prix (note de v, 17). — *Ad normam*... Voyez la figure ci-jointe, et l'*Atl. archéol.*, pl. XLIX, fig. 7; pl. LI, fig. 3, 6. — *Serrati*. Dans les pierres de soutènement du temple, les traces de la scie sont encore visibles çà et là. — *Tam intrinsecus*... Les pierres étaient en entier travaillées avec soin, même aux endroits qui devaient demeurer cachés.

ordinum de lapidibus sectis et unius ordinis de dolata cedro; necnon et in atrio domus Domini interiori, et in porticu domus.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem ærarium, et plenum sapientia et intelligentia et doctrina ad faciendum omne opus ex ære. Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam; et linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

16. Duo quoque capitella fecit quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære; quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, et quinque

avait trois rangs de pierres taillées, et un rang lambrissé de cèdre, ce qui était observé aussi dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, et dans le vestibule du temple.

13. Le roi Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram,

14. qui était fils d'une femme veuve, de la tribu de Nephthali, et dont le père était de Tyr. Il travaillait sur le bronze, et il était rempli de sagesse, d'intelligence et de science pour faire toutes sortes d'ouvrages de bronze. Hiram, étant donc venu auprès du roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui confia.

15. Il fit deux colonnes de bronze, dont chacune avait dix-huit coudées de haut, et une ligne de douze coudées mesurait chaque colonne.

16. Il fit aussi deux chapiteaux de bronze qu'il coula en fonte, pour mettre en haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avait cinq coudées de haut,

— *Decem... octo cubitorum* : environ cinq ou quatre mètres; mais il reste des pierres beaucoup plus considérables. — *Stimiliter de cedro* : pour les parquets et les toits. — *Atrium majus*... Des trois portiques mentionnés au vers. 12, le second seul est clairement désigné.

§ IV. — *Le mobilier du temple*. VII, 13-51.

1° L'artiste qui présida à la confection de ce mobilier. VII, 13-14.

13-14. *Misit...*, et *tulit*. Voyez, II Par. II, 7, des détails plus développés. — *Viduæ... Nephthali*. De la tribu de Dan, d'après II Par. II, 14. Divergence que les commentateurs expliquent assez bien, en supposant que la mère d'Hiram était personnellement une Danite, mais qu'elle appartenait à la tribu de Nephthali par son premier mariage. — *Plenus sapientia*... Comme autrefois Bésélél et Oollab. Cf. Ex. xxxi, 3; xxxvii, 1. — *Fecit omne opus* : c.-à-d., d'après le contexte (voyez en particulier le vers. 45), tous les ustensiles de bronze.

2° Les colonnes Jachin et Booz. VII, 15-22.

15. Leurs dimensions. — Hauteur : dix-huit coudées; plus de 9<sup>m</sup>. Il ne s'agit probablement que du fût de la colonne, sans le chapiteau ni la base. — Circonférence : douze coudées; environ 6<sup>m</sup> (*linea... ambiebat*...). L'épaisseur était donc relativement énorme; on trouve des exemples analogues dans les monuments égyptiens.

16-20. Les chapiteaux. Ils étaient gigantesques, eux aussi, et doubles pour chaque colonne. — 1° Partie inférieure, vers. 16-18, haute de cinq coudées (2<sup>m</sup> 1/2 environ). — *In modum retis*... Sorte de gracieux treillis. — *Duos ordines... malogramatorum*. Ornement assez fréquent sur les monuments assyriens. De ces deux rangées de grenades, l'une était au-dessus, l'autre au-dessous

du treillage mentionné plus haut. Voyez la figure



Essai de reconstitution des colonnes Jachin et Booz.

(est) la force. Noms symboliques, qui exprimaient une grande confiance en Jéhovah,

ci-jointe, et l'*Atl. archéol.*, pl. xcviij, fig. 4. — 2° Partie supérieure des chapiteaux, vers. 19-20, haute de quatre coudées (environ 2<sup>m</sup>), et en forme de lis épanoui. *Atl. archéol.*, pl. lxxx, fig. 3, 5. — *Ducenti ordines*... On revient aux grenades sculptées, pour dire que chaque chapiteau en contenait deux rangées de cent chacune.

21. La place occupée par ces colonnes et leur nom. — *In porticu*. En avant du parvis intérieur du temple. Voyez la fig. de la p. 471, et l'*Atlas arch.*, pl. xcviij, fig. 3, 4; pl. xcviij, fig. 1. On admet communément que ces colonnes n'avaient rien à supporter, et qu'elles étaient un simple ornement. — *Jachin*; en hébr. : *Yachin*, il établira. *Booz*; en hébr. : *Bo'az*, en lui (est) la force. Noms symboliques, qui exprimaient une grande confiance en Jéhovah,

et l'autre avait aussi la même hauteur de cinq coudées ;

17. et *on y voyait* une espèce de rets et de chaînes entrelacées l'une dans l'autre avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colonnes était coiffé en fonte ; il y avait sept rangs de mailles dans le réseau de l'un des chapiteaux, et autant dans l'autre.

18. Il fit pour ces colonnes deux rangs de grenades autour des treillis, pour couvrir les chapiteaux qui étaient au-dessus ; il fit le second chapiteau comme le premier.

19. Les chapiteaux qui étaient en haut des colonnes dans le parvis étaient faits en forme de lis, et avaient quatre coudées *de haut*.

20. Et il y avait encore au sommet des colonnes, au-dessus des rets, d'autres chapiteaux proportionnés à la colonne ; et autour de ce second chapiteau, il y avait deux cents grenades disposées en deux rangs.

21. Il mit les deux colonnes au vestibule du temple ; et ayant dressé la colonne droite, il l'appela Jachin ; il dressa de même la seconde colonne, qu'il appela Booz.

22. Il mit au-dessus des colonnes ce travail en forme de lis, et l'ouvrage des colonnes fut *ainsi* entièrement achevé.

23. Il fit aussi la mer d'airain, de dix coudées d'un bord à l'autre, et toute ronde ; elle avait cinq coudées de haut, et une corde de trente coudées mesurait sa circonférence.

24. Et sous le bord, une sculpture de dix coudées environnait cette mer ;

cubitorum altitudinis capitellum alterum ;

17. et quasi in modum retis et catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile erat ; septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut tegerent capitella quæ erant super summitatem malogranatorum ; eodem modo fecit et capitello secundo.

19. Capitella autem, quæ erant super capita columnarum, quasi opere lili fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper, juxta mensuram columnæ contra retiacula ; malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi ; cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin ; similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lili posuit ; perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu ; quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Et sculptura subter labium circumbat illud decem cubitis ambiens mare ;

le Dieu d'Israël, auquel le temple était consacré. Les LXX traduisent ces mots par *κατόρθωσις* et *ισχύς*.

22. Conclusion de ce qui regarde ces deux colonnes. Le détail *opus in modum lili* est une répétition. Cf. vers. 19.

3° La mer d'airain. VII, 23-26.

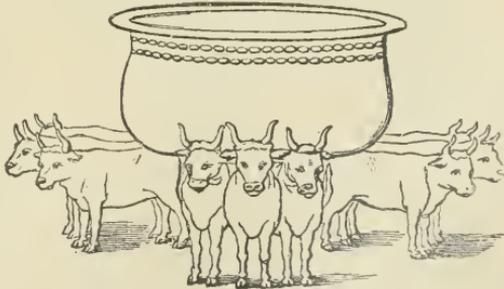
23. Les dimensions. — *Mare*. Nom donné à ce bassin à cause de son énorme capacité. La mer d'airain devait remplacer le lavoir du tabernacle pour les ablutions des prêtres. Cf. Ex. xxx, 18-22.

— *Decem cubitorum* : environ 10<sup>m</sup> de diamètre à l'extrémité supérieure (*a labio...*). Profondeur : cinq coudées, ou 2<sup>m</sup> 1/2. Circonférence (*resticula*, une corde) : trente coudées, ou environ 15<sup>m</sup>.

24. Son ornementation. — *Sculptura*.

Hébr. : des coloquintes (note de VI, 18) ; de même pour *sculpturarum striatarum*. — *Decem cubitis*,

D'après l'hébreu : dix par coudée. Ce qui nous permet d'évaluer la grosseur de ces boules sculp-



La mer d'airain.

tées ; à dix par 0<sup>m</sup>,525, cela fait, à peu près 0<sup>m</sup>,05 de diamètre.

duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. Et stabat super duodecim boves, e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem; et mare super eos desuper erat; quorum posteriora univversa intrinsecus latitabant.

26. Grossitudo autem luteris trium unciarum erat; labiumque ejus quasi labium calicis et folium repandi lili. Duo millia batos capiebat.

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis et trium cubitorum altitudinis.

28. Et ipsum opus basium intrasile erat, et sculpturæ inter juncturas.

29. Et inter coronulas et plectas, leones, et boves, et cherubim, et in juncturis similiter desuper; et subter leones

c'étaient deux rangs de sculptures striées, en airain.

25. Cette mer reposait sur douze bœufs, dont trois regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et trois l'orient; et la mer était posée sur eux, et toutes leurs parties postérieures étaient cachées en dedans.

26. Le bassin avait trois pouces d'épaisseur, et son bord était comme le bord d'une coupe, et comme la feuille d'un lis épanoui; et il contenait deux mille bats.

27. Il fit aussi dix bases d'airain, dont chacune avait quatre coudées de long, quatre coudées de large, et trois coudées de haut.

28. Et cet ouvrage des bases était ciselé, et il y avait des sculptures entre les jointures.

29. Là, entre des couronnements et des bordures, il y avait des lions, des bœufs, et des chérubins; et de même

25. Support de la mer d'airain. — *Super duodecim boves* : ces bœufs étaient arrangés, comme on l'a jointe aussitôt, en quatre groupes de trois, tournés vers les quatre points cardinaux. Ce de-



Essai de reconstitution d'un lavoir mobile.

vait être d'un très bel effet (*Atl. archéol.*, pl. CIII, fig. 9).

26. Épaisseur du bassin et sa capacité. — *Trium unciarum*. Hébr. : d'un palme (*télah*). Il s'agit du petit palme, mesure de la largeur de la main, ou de quatre doigts; environ 0<sup>m</sup>,0875. — *Quasi labium calicis* : légèrement et gracieusement recourbé par dehors. Cette courbure est encore

dépeinte au moyen d'une autre image : *folium* (le pétale)... *liti*. — *Duo millia batos*. Le *bat* était une mesure des liquides, équivalant à 38 lit. 88. Somme totale : au delà de 777 hectolitres. L'auteur des Paralipomènes (II Par. iv, 13) dit 3 000 *bat*; différence qui provient ou d'une erreur de transcription, ou de ce que l'on note ici la provision ordinaire et là l'extrême capacité. Pour obtenir même le plus réduit de ces chiffres, d'après les dimensions indiquées au vers. 23, il faut supposer que le bassin avait un renflement considérable au-dessous de l'ouverture. Il y avait évidemment des robinets pour faire couler l'eau.

4° Les lavoirs mobiles. VII, 27-39.

Leur destination est marquée II Par. iv, 6; ils servaient à laver les membres des victimes destinées à l'holocauste. L'emploi d'expressions techniques dont la signification n'est pas certaine rend divers traits de ce passage difficiles à comprendre; il est néanmoins clair dans l'ensemble. Il ne dit qu'un mot des lavoirs proprement dits, vers. 38, et de la place qu'ils occupaient, vers. 39; la plus grande partie de la description est consacrée aux bases ou supports, vers. 27-37.

27. Dimensions des bases. — *Bases*. En hébr. : *m'kônôl*. Longueur et largeur : quatre coudées, ou environ 2<sup>m</sup>. Hauteur : 3 coudées, ou 1<sup>m</sup> 1/2. C'étaient donc des caisses quadrangulaires, en airain.

28-29. Ornementation des panneaux des bases. — *Et ipsum opus*... Dans l'hébr. : « Et voici la nature des bases. Elles consistaient en panneaux; et ces panneaux étaient entre des montants ». Donc, quatre panneaux, réunis et fixés par quatre montants. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. cv, fig. 6, et la

dans les jointures, par-dessus, et, au-dessous des lions et des bœufs, pendaient comme des courroies d'airain.

30. Chaque base avait quatre roues d'airain, et des essieux d'airain; aux quatre angles il y avait comme des jantes en fonte, qui se regardaient l'une l'autre.

31. En haut de la base, il y avait une ouverture pour le bassin, et ce qui en paraissait au dehors était entièrement rond, d'une coudée; la largeur avait une coudée et demie. Aux angles des colonnes étaient diverses ciselures, et ce qui était entre les colonnes n'était pas rond, mais carré.

32. Et les quatre roues qui étaient aux quatre angles de la base étaient jointes ensemble par-dessous la base, et chaque roue avait une coudée et demie de haut.

33. Ces roues étaient semblables à celles d'un char; leurs essieux, leurs rayons, leurs jantes et leurs moyeux étaient tous en fonte.

34. Et les quatre consoles, qui étaient aux angles de chaque base, faisaient une même pièce avec elle, et étaient de même fonte.

35. Au sommet de la base il y avait un rebord rond, d'une demi-coudée, travaillé de telle sorte, qu'un bassin pouvait être placé dessus; il était orné de ciselures et de sculptures variées, formant une seule pièce avec la base.

36. Il sculpta aussi sur les surfaces, qui étaient d'airain, et aux angles, des chérubins, des lions et des palmes; ces chérubins représentaient comme un

et boves, quasi lora ex ære dependentia.

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei; et per quatuor partes quasi humeruli subter luterum fusiles, contra se invicem respectantes.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate; et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum; pariterque habebat unum cubitum et dimidium; in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant; et media intercolumnia quadrata, non rotunda.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim; una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Tales autem rotæ erant quales solent in curru fieri; et axes earum, et radii, et canthi, et modioli, omnia fusilia.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsa basi fusiles et conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsa.

36. Sculptis quoque in tabulatis illis, quæ erant ex ære, et in angulis, cherubim, et leones, et palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non

gravure et-jointe. — *Inter coronulas...* Hébr. : « Sur les panneaux qui étaient entre les montants, il y avait des lions... » ; probablement, sur chaque panneau, un chérubin entouré d'un lion et d'un taureau. — *Et in juncturis...* Plutôt : « et sur les montants, au-dessus comme au-dessous des lions et des bœufs, des guirlandes suspendues ; » c.-à-d. de gracieux festons, pour encadrer les chérubins, les lions et les taureaux.

30. Roues pour supporter les bases. — *Rotæ...* Ces roues transformaient chacun des dix lavoirs en un wagon mobile, que l'on faisait avancer ou reculer selon les besoins du service. — *Humeruli*. Des espèces de consoles sur lesquelles les bassins et leurs bases reposaient directement. Ces quatre pieds étaient eux-mêmes portés par les essieux des roues.

31. Entre la base et le bassin. — *Os... luteris*. Non pas l'ouverture extérieure du lavoir, mais l'orifice par lequel le sommet de la base était mis en communication avec elle. — *Quod forinsecus...* : prolongement qui s'élevait comme un

col au-dessus de la base. — *Pariterque habebat...* largeur de ce prolongement. — *In angulis... columnarum*. Hébr. : et aussi à son ouverture (de la base). — *Media intercolumnia*. Dans l'hébr. : les panneaux.

32-34. Encore les roues et leur agencement. — *Subter basim*. Les quatre roues étaient complètement sous la base, dont elles affleuraient les panneaux. — *Humeruli*. Les consoles mentionnées au vers. 30.

35-36. Le couvercle de la base et ses appuis. — *Quædam rotunditas*. Le sommet de la base était donc bombé, de manière à s'élever, au milieu, à une demi-coudée plus haut que les quatre angles. — *Ita fabrefacta, ut luter...* Dans l'hébr. : « et (la base) avait ses appuis et ses panneaux. » Ces appuis (littéral : des mains) consistaient sans doute en quatre supports distincts de ceux qui étaient disposés aux quatre angles et qui reposaient sur les roues. Voyez la figure. Ils avaient pour but de donner plus de solidité au bassin proprement dit.

cælata, sed apposita per circuitum videntur.

37. In hunc modum fecit decem bases, fusura una, et mensura sculpturaque cœnsumili.

38. Fecit quoque decem luteræ æneæ; quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum; singulos quoque luteræ per singulas, id est decem, bases posuit.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi et quinque ad sinistram; mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes et scutras et hamulas. Et perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini :

41. columnas duas, et funiculos capitellorum super capitella columnarum duos; et retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum;

42. et malogranata quadraginta in duobus retiaculis, duos versus malogranatorum in retiaculis singulis ad operiendos funiculos capitellorum qui erant super capita columnarum;

43. et bases decem, et luteræ decem super bases;

44. et mare unum, et boves duodecim subter mare;

45. et lebetes, et scutras, et hamulas. Omnia vasa quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa;

homme debout, en sorte qu'ils paraissent non pas ciselés, mais ajoutés tout alentour.

37. Il fit ainsi dix bases fondues d'une même manière, de même grandeur, et de sculpture pareille.

38. Il fit aussi dix bassins d'airain, chacun desquels contenait quarante bats, et avait quatre coudées; et il posa chaque bassin sur chacune des dix bases.

39. Et il plaça ces dix socles, cinq au côté droit du temple, et cinq au côté gauche; et il mit la mer d'airain au côté droit du temple, entre l'orient et le midi.

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons et des bassins; et il acheva tout l'ouvrage que le roi Salomon voulait faire dans le temple du Seigneur :

41. les deux colonnes et les deux cordons sur les chapiteaux, avec deux réseaux pour couvrir les deux cordons qui étaient aux chapiteaux des colonnes;

42. et quatre cents grenades pour les deux réseaux, savoir, deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étaient couverts les deux cordons des chapiteaux qui étaient au sommet des colonnes;

43. et les dix bases et les dix bassins sur les bases;

44. et la mer, et les douze bœufs sous cette mer;

45. et des marmites, des chaudrons et des bassins. Tous ces objets, que fit Hiram par ordre du roi Salomon pour la maison du Seigneur, étaient d'airain.

46. Le roi les fit fondre dans la plaine du Jourdain, dans un sol argileux, entre Sochoth et Sarthan.

47. Salomon mit dans le temple tous

37. Récapitulation de ce qui regarde les bases.

38. Les bassins. — *Quadraginta batos*. A 38 litres 88, cela fait 1555 litres. — *Quatuor cubitorum* : environ 2<sup>m</sup>. C'était sans doute la hauteur totale des lavoirs, y compris les bases et leurs rones; elle est relativement considérable, mais il fallait cela pour que les prêtres pussent atteindre l'eau du bassin sans quitter le marche-pied de l'autel des holocaustes. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xcviij, fig. 6.

39. Emplacement des lavoirs et de la mer d'airain. — *Ad dexteram* : au sud; *ad sinistram* : au nord; dans la cour du temple, de chaque côté de l'autel d'airain. — *Contra orientem ad meridiem* : entre ces deux directions par rapport au temple; par conséquent, au sud-est du portique (*Atl. arch.*, pl. xcix, fig. 1).

5° Enumération des divers objets préparés par Hiram pour le temple. VII, 40-51.

40-47. Les objets et ustensiles de bronze. — D'abord, vers. 40<sup>a</sup>, quelques ustensiles qui n'avaient pas encore été signalés : *lebetes*...; d'après l'hébr., « les chaudrons, les pelles, et les coupes. » Ensuite, vers. 41-44, la liste des objets décrits antérieurement (les deux colonnes Jachin et Booz, avec leurs chapiteaux, 41-42; les dix lavoirs mobiles, 43; la mer d'airain, 44). Au vers. 45<sup>a</sup>, on réitère la courte énumération faite en commençant (vers. 40<sup>a</sup>). — *De aurichalco* (vers. 45<sup>b</sup>) : matière de tous ces objets. — Vers. 46, local où ils furent préparés : dans la profonde vallée du Jourdain, entre *Sochoth* et *Sarthan*; deux localités situées, l'une sur la rive gauche du fleuve, non loin de Mahanaïm (cf.

ces objets ; et il y en avait une si grande quantité, qu'on ne pouvait marquer le poids de l'airain employé.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devait servir dans la maison du Seigneur : l'autel d'or, et la table d'or sur laquelle on devait mettre les pains de proposition ;

49. et les chandeliers d'or, cinq à droite et cinq à gauche, devant l'oracle, qui était de fin or, et au-dessus d'eux, des fleurs de lis et des lampes d'or. Il fit aussi des pincettes d'or,

50. des aiguères, des fourchettes, des coupes, des mortiers, et des encensoirs d'un or très pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des saints, et des portes de la maison du temple, étaient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il faisait pour la maison du Seigneur, et il porta dans le temple l'argent, l'or, et les ustensiles que David son père avait consacrés à Dieu, et il les mit en réserve dans les trésors de la maison du Seigneur.

propter multitudinem autem nimiam non erat pondus aeris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, et mensam super quam ponerentur panes propositionis auream ;

49. et candelabra aurea, quinque ad dexteram et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro, et quasi liliiflores, et lucernas desuper aureas ; et forcipes aureos ;

50. et hydrias, et fuscinculas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo. Et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum, et ostiorum domus templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum, et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

## CHAPITRE VIII

1. Alors tous les anciens d'Israël avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfants d'Israël, s'assemblèrent, et vinrent trouver le roi Salomon à Jérusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprès

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem, ut deferrent arcam fœderis Domini de civitate David, id est de Sion.

2. Convenitque ad regem Salomonem

Gen. xxxiii, 17 ; Jos. xiii, 27), l'autre sur la rive droite, vraisemblablement à Qournéin-Sartabeh (note de Jos. III, 16 ; *Atl. géogr.*, pl. VII, XII). — Vers. 47, énorme quantité de métal utilisé : *non erat pondus...* Cet airain provenait, d'après I Par. xviii, 8, du butin conquis sur les Syriens.

48-50. Les objets fabriqués en or. — *Altare...* L'autel des parfums. Cf. vi, 20, 22. — *Mensam...* La table des pains de proposition. Cf. Ex. xxv, 23-30 ; *Atl. arch.*, pl. civ, fig. 3, 6, 12. — *Candelabra...* : les dix chandeliers à sept branches, avec leurs ustensiles (vers. 49). Il n'y en avait qu'un seul dans le tabernacle de Moïse. Cf. Ex. xxv, 31-40 ; *Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 7, 10, 11. — *Hydrias...* Vases et instruments divers pour le service du culte (50\*), et gonds des portes du temple (50b).

51. Conclusion. — *Quæ sanctificaverat David.* C'était encore du butin de guerre. Cf. II Reg.

viii, 11-12. — *In thesauris...* : trésor sacré dont l'existence remontait au règne de Saül, I Par. xxvi, 28.

§ V. — *Dédicace du temple.* VIII, 1 — IX, 9.

Fête magnifique, comme Israël n'en avait jamais eu de semblable.

1° Translation solennelle de l'arche au nouveau sanctuaire. VIII, 1-11.

CHAP. VIII. — 1-2. Grande affluence du peuple et de ses représentants à Jérusalem, pour cette cérémonie. — *Congregati sunt.* Dans l'hébreu : Salomon rassembla ; plus bas, vers. 2 : tout Israël se rassembla. Nuance significative : les représentants du peuple furent directement convoqués au nom du roi ; les citoyens accoururent d'eux-mêmes, comme simples spectateurs. — *Duces familiarum.* Hébr. : les princes des pères ; abréviation pour « princes des maisons de leurs pères » (cf. Ex. vi, 14). La Vulg. a bien rendu

universus Israel in mense ethanim, in solemnī die; ipse est mensis septimus.

3. Veneruntque cuncti senes de Israel. Et tulerunt arcam sacerdotes,

4. et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii quæ erant in tabernaculo; et ferebant ea sacerdotes et levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim;

7. siquidem cherubim expandebant alas super locum arcæ, et protegebant arcam et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminerent vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultra extrinsecus; qui et fuerunt ibi usque in præsentem diem.

9. In arca autem non erat aliud nisi duæ tabulæ lapideæ quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israel, cum egredierentur de terra Ægypti.

du roi Salomon en un jour solennel du mois d'ethanim, qui est le septième mois.

3. Tous les anciens d'Israël étant venus, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. et la portèrent avec le tabernacle de l'alliance, et tous les ustensiles du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle; et les prêtres et les lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon, et tout le peuple qui s'était assemblé auprès de lui, marchaient devant l'arche, et ils immolaient une multitude de brebis et de bœufs, sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui était destiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins.

7. Car les chérubins étendaient leurs ailes au-dessus du lieu où était l'arche, et ils couvraient l'arche et ses barres.

8. Et ils retirèrent les barres en avant, de sorte qu'on en voyait les extrémités dès l'entrée du sanctuaire devant l'oracle, mais elles ne paraissaient point au-dehors; et elles sont demeurées là jusqu'à ce jour.

9. Or il n'y avait dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avait mises sur l'Horeb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfants d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Egypte.

le sens. — *De Ston*. De là au mont Moriah, sur lequel était bâti le temple. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. xiv et xv. — Le mois d'*ethanim* n'est pas mentionné ailleurs sous ce nom; il s'appela plus tard *tišri*. Il commençait avec la nouvelle lune d'octobre. — *In solemnī die*. C.-à-d. pour la fête des Tabernacles, qui tombait, en effet, au septième mois, et qui était l'une des plus grandes de l'année. Cf. Lev. xxiii, 33-43.

3-5. La procession. — *Cuncti senes*: tous les représentants du peuple signalés au vers. 1. — *Tulerunt... sacerdotes*. C'était d'ordinaire aux lévites qu'incombait le rôle de porter l'arche (cf. Num. iii, 31; iv, 15); mais ce passage et plusieurs autres nous montrent les prêtres chargés eux-mêmes de ce précieux fardeau en quelques circonstances solennelles. Voyez Jos. iii, 6; vi, 6. — *Tabernaculum*: celui que Moïse avait érigé dans le désert, et qui était depuis un certain temps à Gabaon. Cf. iii, 4, et la note. On dut le déposer comme une noble relique dans les trésors du temple, avec les vases et ustensiles qui lui avaient été associés (*omnia vasa...*). — *Rez... ante arcam*. Magnifique procession, dont on voit des spécimens sur les monuments égyptiens

(*Atl. arch.*, pl. cii, fig. 6; pl. ciii, fig. 2; pl. cv, fig. 9). Dans cette fête, Salomon est vraiment le personnage principal; il préside à tout, il bénit l'assemblée, il prononce la prière de consécration; le grand prêtre n'est pas même nommé. C'est que, à cette période de la théocratie juive, le roi était en réalité le vice-gérant et le représentant de Jéhovah, plus encore que les prêtres. — *Immolabant...* Comme David dans une occasion analogue, II Reg. vi, 13; mais les victimes sont beaucoup plus nombreuses cette fois (*absque æstimatione...*).

6-9. L'arche est déposée dans le Saint des saints. — *In locum suum...* Notez la précision et la multiplicité des détails, vers. 6-7, pour bien indiquer le lieu où l'arche fut placée. Comp. vi, 16, 27. — *Vectes ejus*: les longs bâtons en bois d'acacia seyal qui servaient à porter l'arche. Cf. Ex. xxv, 13. D'après le vers. 8, ils furent placés de telle sorte que, du Saint, on apercevait leurs extrémités, non toutefois du vestibule. — *Qui et fuerunt...* Et pourtant le troisième livre des Rois fut écrit après la ruine de Jérusalem et la destruction du temple de Salomon; preuve que le présent récit avait été emprunté à un

10. Lorsque les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur ;

11. et les prêtres ne pouvaient plus s'y tenir, ni y accomplir leurs fonctions à cause de la nuée, car la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans une nuée.

13. J'ai bâti une maison qui sera votre demeure, et votre trône très solide à tout jamais.

14. Et le roi tourna son visage, et bénit toute l'assemblée d'Israël. Car tout Israël était là, debout.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui par sa puissance a exécuté ce qu'il avait promis en disant :

16. Depuis le jour où j'ai tiré d'Égypte Israël mon peuple, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël, afin qu'on m'y bâtît une maison, et que mon nom y fût établi ; mais j'ai choisi David, afin qu'il fût chef de mon peuple Israël.

17. Et David, mon père, avait voulu bâtir une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

18. Mais le Seigneur dit à David mon père : Quand vous avez pensé dans votre cœur à bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous-même cette résolution.

19. Néanmoins ce n'est pas vous qui

10. Factum est autem, cum exissent sacerdotes de sanctuario, nebula implevit domum Domini ;

11. et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam, impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. Aëdificans aëdificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Convertitque rex faciem suam et benedixit omni ecclesie Israel ; omnium enim ecclesia Israel stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit, dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel ut aëdificaretur domus et esset nomen meum ibi ; sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus aëdificare domum nomini Domini Dei Israel ;

18. et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo aëdificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans ;

19. verumtamen tu non aëdificabis mihi

document ancien, et inséré tel quel. Voyez l'Introduction, pp. 433 et s. — *In arca autem...* D'après Hebr. ix, 4 (cf. Ex. xvi, 34 ; Num. xvii, 10), l'arche contenait aussi précédemment l'urne à manne et la verge fleurie d'Aaron ; Salomon fit sans doute placer ailleurs ces deux objets. — *Quas...* Moyses... Voyez Ex. xxv, 16 ; xl, 20.

10-11. Dieu manifeste miraculeusement sa présence dans le nouveau temple. — *Nebula...* La nuée bien connue (l'hébr. ajoute l'article) qui était descendue autrefois sur le tabernacle pour symboliser la divine présence. Cf. Ex. xxxix, 43 ; xl, 34 ; Deut. xxxi, 15. En renouvelant l'ancien prodige, Jehovah montrait à tous qu'il acceptait la résidence que lui offrait son peuple, et qu'il en prenait possession. Voyez, II Par. v, 11-13, des détails plus complets sur cette apparition. — *Non poterant sacerdotes...* Tant l'éclat qui s'échappait de la nuée était vif. Cf. Ex. xl, 35.

20. Salomon salue et bénit le Dieu d'Israël, qui daignait faire son entrée dans le sanctuaire. VII, 12-21.

22-23. Le roi dédie le temple à Jehovah. —

*Tunc ait...* Tout était de bonheur. Ses paroles sont très expressives dans leur concision. — *Dominus dixit...* Allusion à divers passages du Pentateuque : Ex. xix, 9, 16, 18 ; xx, 21 ; Lev. xvi, 2 ; Deut. iv, 11 ; v, 22, etc. — *Aëdificans aëdificavi...* Salomon est fier d'avoir contribué pour sa grande part à bâtir la demeure permanente (*firmissimum...*) qu'avait désirée le Dieu d'Israël. Cf. II Reg. vii, 5 ; II Par. xxviii, 2.

14. Le roi bénit toute l'assemblée du peuple. — *Convertit... faciem.* Auparavant il se tenait tourné du côté du Saint des saints. — *Benedixit.* Silencieusement, et les mains étendues sur la foule.

15-21. Louange à Dieu pour l'heureux achèvement du temple. — *Locutus est ore suo* (vers. 15). C.-à-d. par la bouche de son prophète. Salomon reproduit ici en substance l'oracle de II Reg. vii, 4-16 : il rappelle les bontés du Seigneur pour David, vers. 15-16 ; le désir qu'avait eu ce prince de construire un sanctuaire digne de Jehovah, désir accepté en principe par le ciel, mais dont l'exécution avait été renvoyée au

domum, sed filius tuus qui egredietur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum quem locutus est; stetitque pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus; et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cælum,

23. et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cælo desuper et super terram deorsum, qui custodis pactum et misericordiam servis tuis qui ambulat coram te in toto corde suo;

24. qui custodisti servo tuo David, patri meo, quæ locutus es : ei ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

25. Nunc igitur, Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David, patri meo,

me bâtirez une maison ; mais votre fils qui sortira de votre sein bâtira, lui, une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a réalisé la parole qu'il avait dite; j'ai succédé à David mon père, je me suis assis sur le trône d'Israël, comme l'avait dit le Seigneur, et j'ai bâti, une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche, où est l'alliance que le Seigneur fit avec nos pères, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte.

22. Salomon se tint ensuite devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël; et il étendit ses mains vers le ciel,

23. et il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a pas de Dieu qui vous ressemble, ni là-haut dans le ciel, ni ici-bas sur la terre; à vous, qui gardez l'alliance et la miséricorde envers vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur;

24. qui avez gardé à votre serviteur David, mon père, ce que vous lui avez promis : votre bouche l'a prononcé, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour le prouve.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu d'Israël, conservez à votre serviteur Da-

règne de Salomon, vers. 17-19 ; enfin, le récent accomplissement de la promesse divine, vers. 20-21. — *Arceæ, in qua fœdus...* (vers. 21) : c.-à-d. les tables de la loi. Cf. Ex. xxxiv, 28.

3° La prière de Salomon au jour de la consécration du temple. VIII, 22-53.

Prière admirable de foi, d'humilité, de ferveur. L'Ancien Testament n'offre peut-être rien de plus beau en ce genre. « On voit poindre dans ces paroles comme l'aurore de la charité qui devait embraser un jour le genre humain tout entier, et que le vrai Salomon, ... Jésus-Christ, devait faire régner plus tard sur la terre. » Vigouroux, *Bible et découv.*, t. III, p. 499. Après une courte introduction historique, vers. 22, nous trouvons un prélude, vers. 23-30, suivi de la prière proprement dite, vers. 31-50, qui se compose de sept demandes distinctes, marquées par une sorte de refrain (« tu exaudies de cælo », vers. 32, 34, 36, 39, 43, 45, 49) ; les vers. 51-53 servent de conclusion.

22. Introduction historique, qui décrit en termes pittoresques l'attitude du royal suppliant. — *Stetit...* D'après II Par. vi, 13, sur une plateforme dressée devant l'autel des holocaustes (*ante altare*), dans le parvis extérieur. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xciv, fig. 1, 2. Suivant ce même passage (comp. le vers. 54), il s'était d'abord tenu agenouillé quelques instants. — *Expandit manus.* Beau geste de supplication, familier à tous

les ancêtres. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xciv, fig. 3 ; pl. xcvi, fig. 5, 6.



Égyptiens priant les mains étendues.  
(Peinture antique.)

23-26. Prélude de la prière, première partie : les bontés de Dieu dans le passé, gage de sa fidélité à ses promesses pour l'avenir. — Bel éloge de Jéhovah, pour entrer en matière : *non simile tui...* — *Qui custodis pactum...* : emprunt

vld, mon père, ce que vous lui avez promis, en disant : Vous ne manquez point d'héritiers qui soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins qu'ils veillent sur leurs voies, de manière à marcher en ma présence comme vous avez marché devant moi.

26. Accomplissez-donc, Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à votre serviteur David, mon père.

27. Mais est-il croyable que Dieu habite véritablement sur la terre ? Car si les cieus et les cieus des cieus ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie !

28. Mais ayez égard, Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières ; écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur profère devant vous aujourd'hui ;

29. afin que vos yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, sur cette maison dont vous avez dit : Mon nom sera là ; afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous adresse en ce lieu ;

30. afin que vous exauciez la prière de votre serviteur et toutes celles que votre peuple Israël vous offrira en ce lieu ; et vous les exaucerez du lieu de votre demeure dans le ciel, et, les ayant exaucées, vous leur ferez miséricorde.

31. Si un homme pèche contre son prochain, et s'il a quelque serment par lequel il soit lié, et s'il vient dans votre maison, devant votre autel, à cause du serment,

32. vous écouterez du ciel et vous ferez justice à vos serviteurs, condamnant le coupable, et faisant retomber sa per-

quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me qui sedeat super thronum Israel, ita tamen, si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc, Domine Deus Israel, firmentur verba tua quæ locutus es servo tuo David, patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram ? Si enim cælum et cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificavi !

28. Sed respice ad orationem servi tui et ad preces ejus, Domine Deus meus ; audi hymnum et orationem quam servus tuus orat coram te hodie ;

29. ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die, super domum de qua dixisti : Erit nomen meum ibi ; ut exaudias orationem quam orat in loco isto ad te servus tuus ;

30. ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto ; et exaudies in loco habitaculi tui in cælo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum quo teneatur astrictus, et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. tu exaudies in cælo, et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium et reddens viam suam super caput

fait à Moïse, Deut. VII, 9. — *Custodisti servo tuo...* Salomon passe à un trait spécial de la fidélité du Seigneur à ses promesses. — *Nunc igitur...*, vers. 25-26. Sur cette fidélité soit générale, soit particulière, le roi appuie sa requête personnelle, relative à l'intégral accomplissement du célèbre oracle de Nathan. Cf. II Reg. VII, 12.

27-30. Deuxième partie du prélude : Salomon conjure instamment le Seigneur d'écouter la prière qu'il va lui adresser. — *Ergone putandum...* ? Eloge non moins délicat que celui du vers. 23 — *Cælum et cæli...* Pléonasse qui représente fort bien les espaces indéfinis des cieus, le ciel que nous apercevons et celui qui s'étend au loin derrière lui. Cf. Deut. X, 14. — *Te capere non possunt...* Avec cet acte de foi en l'immensité divine, Salomon concilie à merveille sa croyance à la présence spéciale de Jéhovah dans le temple. — *Orationem, preces, hymnum* : trois expressions pour désigner l'ardente prière

qui commence au vers. 31. — *Oculi tui aperti...* Métaphore expressive. — *Erit nomen...* Sur cette expression, comp. Deut. XII, 5, 11, 18 ; XIV, 23 ; XVI, 2, etc. — Les mots *ut exaudias...* préparent le refrain qui conclura chacune des sept demandes. — *Orat in loco isto.* Plutôt, d'après l'hébr. : vers ce lieu, c.-à-d. dans la direction du temple. En effet, les prêtres pénétraient seuls dans le sanctuaire, et Salomon priait actuellement dans la cour extérieure (note du vers. 22). Ce devint ensuite, chez les Juifs, une coutume universelle de se tourner du côté de Jérusalem et du temple pour prier. Cf. vers. 48, et Dan. VI, 10.

31-32. La prière proprement dite : première demande. — *Peccaverit... in proximum...* Allusion à certains cas prévus par la loi (Ex. XXII, 8-12 ; Lev. V, 21-24), dans lesquels on devait affirmer sous le sceau du serment (*habuerit... juramentum*) que l'on n'avait pas lésé les droits du prochain. — *Condemnans impium* : celui

ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum justitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos (quia peccaturus est tibi), et agentes poenitentiam et confitentes nomini tuo, venerint, et oraverint et deprecati te fuerint in domo hac,

34. exaudi in cælo, et dimitte peccatum populi tui Israel; et reduces eos in terram quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cælum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto poenitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam,

36. exaudi eos in cælo, et dimitte peccata servorum tuorum et populi tui Israel; et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia aut corruptus aer, aut ærugo aut locusta vel rubigo, et affixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. cuncta devotio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israel; si quis cognoverit plagam cordis sui, et expanderet manus suas in domo hac,

39. tu exaudies in cælo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum),

40. ut timeant te cunctis diebus quibus

fidie sur sa tête, et justifiant le juste en lui rendant selon sa justice.

33. Si votre peuple Israël fuit devant ses ennemis parce qu'il aura péché contre vous, et si, faisant pénitence et rendant gloire à votre nom, ils viennent vous prier et vous implorer dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple Israël, et ramenez-les dans la terre que vous avez donnée à leurs pères.

35. Si le ciel est fermé, et s'il ne pleure pas à cause de leurs péchés, et que, priant en ce lieu, ils fassent pénitence en votre nom, et se convertissent de leurs péchés à cause de leur affliction,

36. exaucez-les du ciel, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple Israël, et montrez-leur la voie droite par laquelle ils doivent marcher; et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée en possession à votre peuple.

37. S'il survient dans le pays ou famine, ou peste, ou corruption de l'air, ou la nielle, ou la sauterelle, ou la rouille; ou si l'ennemi de votre peuple l'afflige en assiégeant ses portes; ou s'il est frappé de quelque plaie et de quelque infirmité;

38. pour toute malédiction ou imprécation qui arrivera à tout homme de votre peuple Israël; si quelqu'un connaît la plaie de son cœur, et étend ses mains vers vous dans cette maison,

39. vous l'exaucez du ciel, du lieu de votre demeure, vous lui serez de nouveau propice, et vous agirez de manière à donner à chacun selon toutes ses voies, selon que vous verrez son cœur, car vous connaissez seul le cœur de tous les enfants des hommes,

40. afin que vos serviteurs vous crai-

qui aura prêté un faux serment, outrageant ainsi le nom divin. Cette pétition est donc une sorte de « sanctificetur nomen tuum ».

33-34. Deuxième demande : la résurrection nationale, après des défaites humiliantes. — *Si fugerit...* L'hébr. est plus énergique : Lorsque sera battu. — *Quia peccaturus...* La défaite aura donc été un châtement divin, conformément aux menaces anclennement proférées. Cf. Lev. xxvi, 3, 7, 14, 17; Deut. xxviii, 1, 7, 15-25. — *Reduces...* Ce trait aussi avait été prédit. Cf. Lev. xxvi, 33; Deut. iv, 27, 29-31; xxx, 1-5, etc.

35-36. Troisième demande : la pluie en temps

opportun. Bien si précieuse en Orient. — *Clausum cælum* est une locution pittoresque. — De nouveau, *propter peccata*. Au sujet de cette autre menace, voyez Lev. xxvi, 19; Deut. xi, 17; -xviii, 23-24.

37-40. Quatrième demande : Israël délivré de la famine, de la peste et de divers fléaux agricoles. Tous ces châtements avaient été pareillement annoncés dans le Pentateuque, pour le cas de contrevention nationale à la loi. Cf. Lev. xxvi, 16, 25-26; Deut. xxviii, 22, 27, 35, 38, 42. — *Corruptus aer*. Hébr. : « uredo », maladie qui brûle les céréales. — *Plagam cordis sui* (vers. 38) : ses péchés, et la relation qu'il y avait

gnent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. De plus, lorsqu'un étranger qui ne sera point de votre peuple Israël viendra d'un pays lointain, à cause de votre nom, car la grandeur de votre nom, la force de votre main, de votre bras

42. étendu seront connus partout; lors donc qu'il viendra prier en ce lieu,

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura demandé; afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom comme votre peuple Israël, et qu'ils éprouvent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira au combat contre ses ennemis, par quelque chemin que vous les ayez envoyés, ils vous prieront, *tournés* vers la ville que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom;

45. vous exaucerez du ciel leurs supplications et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Que s'ils pêchent contre vous, car il n'y a point d'homme qui ne pèche, et qu'étant irrité vous les livriez à leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs dans le pays de leurs ennemis, au loin ou tout près;

47. s'ils font pénitence *du fond* du cœur dans le lieu de leur captivité, et s'ils se convertissent et vous prient dans leur captivité, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies;

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme dans le pays de leurs ennemis où ils auront été emmenés captifs, et s'ils vous prient *tournés* vers le chemin de la terre que

vivunt super faciem terræ quam dedi patribus nostris.

41. Insuper et alienigena qui non est de populo tuo Israel, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

42. extantum ubique), cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco,

43. tu exaudies in cælo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena, ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israel, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam quocumque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis quam elegisti et contra domum quam ædificavi nomini tuo,

45. et exaudies in cælo orationes eorum et preces eorum, et facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet), et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope,

47. et egerint poenitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecanti te fuerint in captivitate sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gessimus;

48. et reversi fuerint ad te in universo corde suo et tota anima sua in terra inimicorum suorum ad quam captivi ducti fuerint, et oraverint te contra viam terræ suæ quam dedisti patribus eorum, et ci-

entre cette culpabilité et les châtements du ciel. — *Tu nosti solus...* (vers. 39). Touchant détail, pour mettre en relief l'omniscience divine.

41-43. Cinquième demande : en faveur des étrangers qui résidaient au milieu d'Israël. — *Et alienigena...* Bien beau trait, digne d'être associé à celles des lois mosaïques qui concernent les étrangers. Cf. Ex. xxii, 21; Lev. xxv, 35; Num. xv, 14-16; Deut. x, 19; xxxi, 12. — *Discant universi populi...* C'est la conversion universelle des païens que Salomon désire ici; mais son pieux souhait ne devait se réaliser complètement qu'après la venue du Messie.

44-45. Sixième demande : la victoire des Hé-

breux dans les guerres légitimement entreprises. — *Facies iudicium eorum* : soutenir leur cause, c'est, dans le cas présent, leur accorder le triomphe.

46-50. Septième et dernière demande : le pardon des péchés du peuple, et la remise des châtements qu'ils avaient occasionnés. — *Non est enim...* Triste et pathétique constatation. Cf. Prov. xx, 9. — *Captivi ducti...* L'exil est signalé dans cette demande comme l'un des principaux châtements qu'Israël s'était attirés par ses crimes. Cf. vers. 47-48, 50. — *Peccavimus, inique...* trois expressions en gradation ascendante. Elles devinrent une formule de confession et de cou-

vitatis quam elegisti, et templi quod ædificavi nomini tuo,

49. exaudies in cælo, in firmamento solii tui, orationes eorum et preces eorum, et facies iudicium eorum;

50. et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum quibus prævaricati sunt in te; et dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis;

51. populus enim tuus est et hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te;

53. tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem, cum complasset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini; utrumque enim genu in terram fixerat, et manus expanderat in cælum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna, dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est; non cecidit ne unus quidem sermo ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos neque projiciens;

58. sed inclinet corda nostra ad se, ut

vous avez donnée à leurs pères, et de la ville que vous avez choisie, et du temple que j'ai bâti à votre nom,

49. vous exaucerez du ciel, du firmament où est votre trône, leurs supplications et leurs prières, et vous leur ferez justice;

50. et vous serez propice à votre peuple qui a péché contre vous, et à toutes les iniquités par lesquelles ils ont prévariqué contre votre loi, et vous inspirerez de la pitié à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient compassion d'eux;

51. car c'est votre peuple et votre héritage, que vous avez tiré du pays d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer.

52. Que vos yeux soient donc ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'est vous, Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse votre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères d'Égypte.

54. Or, quand Salomon eut achevé d'offrir au Seigneur cette prière et cette supplication, il se leva de devant l'autel du Seigneur; car il avait mis les deux genoux en terre, et il avait étendu ses mains vers le ciel.

55. Il se tint donc debout, et bénit toute l'assemblée d'Israël en disant à haute voix :

56. Béni soit le Seigneur, qui a donné la paix à son peuple Israël, selon tout ce qu'il avait promis. Il n'est pas tombé une seule parole de tous les biens qu'il avait promis par Moïse son serviteur.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous comme il a été avec nos pères, ne nous abandonnant pas et ne nous rejetant pas;

58. mais qu'il incline nos cœurs vers

trition, qui paraît avoir été fréquemment usitée chez les Juifs. Cf. Ps. cv, 6; Dan. ix, 5, etc.

51-53. Conclusion de la prière : Israël, étant le peuple de Dieu par excellence, a un droit spécial aux faveurs célestes. — *Populus tuus...* tout est dans ce mot, dont la fin de la prière est un commentaire éloquent. — *De medio fornacis...* Métaphore très expressive, empruntée à Moïse, Deut. iv, 20. — *Tu separasti...* Allusion à Ex. xix, 5-6; Deut. iv, 20; ix, 26, etc.

4° Salomon conclut cette auguste cérémonie en bénissant l'assemblée. VIII, 54-61.

54-55. Transition et Introduction. — *Surrexit...* Voyez la note du vers. 22. — *Voce magna...* Ce n'est plus une bénédiction muette, comme au vers. 14.

56-61. La formule de bénédiction. — *Benedictus...* Le Dieu d'Israël est béni et remercié pour ses bienfaits, vers. 56, spécialement pour la paix dont jouissait alors son peuple (*dedi* te-

lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes et ses cérémonies, et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Et que les paroles par lesquelles j'ai prié devant le Seigneur soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple Israël ;

60. afin que tous les peuples de la terre sachent que le Seigneur est Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

61. Que notre cœur aussi soit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes, et que nous gardions ses commandements, comme en ce jour.

62. Le roi donc, et tout Israël avec lui, immolèrent des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon égorga et immola au Seigneur comme hosties pacifiques vingt-deux mille bœufs, et cent vingt mille brebis, et le roi avec les enfants d'Israël dédièrent le temple du Seigneur.

64. En ce jour-là le roi consacra le milieu du parvis qui était devant la maison du Seigneur ; car il y offrit des holocaustes, des sacrifices et la graisse des hosties pacifiques, car l'autel d'airain qui était devant le Seigneur était trop petit, et ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon fit donc alors une fête célèbre, et tout Israël la fit aussi avec lui, multitude immense venue depuis l'entrée d'Emath jusqu'au fleuve d'Égypte,

ambulemus in universis viis ejus, et in stodiamus mandata ejus et ceremonias ejus, et judicia quæcunq; mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo et populo suo Israel per singulos dies ;

60. ut sciant omnes populi terræ quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

62. Igitur rex et omnis Israel cum eo immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas quas immolavit Domino, boum viginti duo millia et ovium centum viginti millia. Et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

64. In die illa sanctificavit rex medium atri quod erat ante domum Domini ; fecit quippe holocaustum ibi et sacrificium et adipem pacificorum, quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum, et sacrificium, et adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna, ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram

quem). Cf. II, 33 et l'explication. — *Juxta omnia...* : promesse qui est, en effet, répétée plusieurs fois dans le Pentateuque. Cf. Ex. XXXIII, 14 ; Deut. III, 21 ; XII, 10, etc. *Non cecidit... sermo...* : forte image. — *Sit Dominus...*, vers. 59-61. Souhait ardent que Jéhovah continue d'habiter au milieu de sa nation choisie, pour la rendre salubre et heureuse. *Ut sciant...* (vers. 60) : encore l'idée de la catholicité de l'Église, qui était au cœur de tous les bons Israélites.

59. Dernières cérémonies de la dédicace. VIII, 62-66.

62-64. Immolation de victimes sans nombre. — *Hostias pacificas*. Sur cette catégorie de sacrifices, voyez Lev. III, 1-16 ; VII, 11-21. Une grande partie des oblations était consommée par le donateur, sa famille, ses amis et les pauvres, en de fraternelles agapes. — *Centum viginti millia*. Chiffre énorme, mais qui n'est nullement hors de pro-

portion avec la magnificence habituelle de Salomon, ou avec les usages de l'ancien Orient en des circonstances analogues ; d'ailleurs, « tout Israël » était là, et offrit sa part des victimes.

— *Sanctificavit... medium atri*. L'autel des holocaustes étant insuffisant (*minus erat*), ou l'agrandit en quelque sorte par cette consécration, qui transforma en un immense autel la partie de la cour attenante au temple. — *Sacrificium* (vers. 64). Hébr. : *minḥah*, les sacrifices non sanglants. Voyez Lev. II, 4-7 et le commentaire.

65-66. Conclusion de la solennité. — *Festivitatem celebrem*. L'hébr. dit simplement : la fête. — *Ab introitu Emath*. Sur cette locution, voyez Num. XIII, 21 ; Jos. XIII, 5 ; Jud. III, 3, et les notes. Elle marquait l'extrême limite septentrionale de la Terre sainte. L'extrême limite sud est désignée par les mots *ad rivum Ægypti*, qui

Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos; qui, benedictentes regi, profecti sunt in tabernacula sua, lætantes et alacri corde super omnibus bonis quæ fecerat Dominus David servo suo, et Israel populo suo.

devant le Seigneur notre Dieu, pendant sept jours et sept jours, c'est-à-dire, quatorze jours.

66. Et le huitième jour il renvoya le peuple, et bénissant le roi, ils s'en retournèrent dans leurs maisons, joyeux et le cœur plein d'allégresse pour tous les biens que le Seigneur avait faits à David son serviteur et à son peuple Israël.

## CHAPITRE IX

1. Factum est autem, cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudi divi orationem tuam et deprecationem tuam quam deprecatus es coram me; sanctificavi domum hanc quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque, si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis et in æquitate, et feceris omnia quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

5. ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

1. Or il arriva que Salomon ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, le palais du roi, et tout ce qu'il avait souhaité et voulu faire,

2. le Seigneur lui apparut une seconde fois, comme il lui avait apparu à Gabaon.

3. Et le Seigneur lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez adressée. J'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie, pour y mettre mon nom à jamais; et mes yeux et mon cœur y seront toujours.

4. Et vous, si vous marchez devant moi comme a marché votre père, dans la simplicité du cœur et la droiture, si vous faites tout ce que je vous ai commandé, et si vous gardez mes lois et mes commandements,

5. j'établirai à jamais votre trône et votre règne sur Israël, selon que je l'ai promis à David votre père, en disant : Il y aura toujours de votre race quelque héritier assis sur le trône d'Israël.

ne représentent pas le Nil, mais l'onad El-Arich, le Rhinocolura des Grecs, dans l'Arabie Pétrée, au nord-est de l'Égypte. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v et vii. — *Septem diebus et septem...* C.-à-d., d'après II Par. vii, 9, une semaine pour la fête de la dédicace, et une autre semaine pour celle des Tabernacles (note du vers. 2). — *In die octava* : le jour de l'octave de cette seconde solennité. — *In tabernacula* : dans le sens de « maisons ». Cette locution avait survécu à l'époque, déjà lointaine, où les Hébreux vivaient sous la tente. Cf. Jos. xxii, 41; Jud. vii, 8, etc. 6° Réponse de Jéhovah à la prière du roi. IX, 1-9.

CHAP. IX. — 1-2. Le Seigneur apparaît à Salomon pour la seconde fois. — *Cum perfecisset...* D'après les données chronologiques du vers. 20, de vi, 38, et de vii, 1, les constructions tant religieuses que civiles de Salomon avaient duré vingt ans, dont sept pour le temple. Il suit de

là que la cérémonie de la dédicace avait été différée durant de longues années, sans doute parce que la préparation du mobilier et des ustensiles du culte avait demandé un temps considérable; le narrateur nous suggère lui-même cette explication, soit en ne parlant des travaux d'Hiram (vii, 13-51) qu'après avoir raconté la construction du temple et du palais, soit en plaçant le récit de la dédicace immédiatement à la suite des œuvres de l'artiste phénicien. — *Apparuit...* : la nuit, et en vision, comme il est dit II Par. vii, 12.

3-9. La divine réponse. Voyez II Par. 12-22, où elle est donnée plus complètement. — Beau et consolant début, vers. 3 : le Seigneur certifie qu'il a pleinement exaucé la prière de son serviteur (*sanctificavi... ut ponerem...*). — Promesse spéciale pour le monarque, s'il est fidèle à son Dieu, vers. 4-5; c'est le renouvellement de celle qui avait été faite autrefois à David, II Reg.

6. Mais si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, si vous cessez de me suivre et de garder mes préceptes et les cérémonies que je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

7. j'enlèverai Israël de la surface de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et Israël deviendra le proverbe et la fable de tous les peuples,

8. et cette maison sera un exemple, et quiconque passera devant elle sera dans la stupeur, et sifflera, et dira : Pourquoï le Seigneur a-t-il ainsi traité cette terre et cette maison ?

9. Et on répondra : Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avait tiré leurs pères de l'Égypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, auxquels ils ont rendu l'adoration et le culte; c'est pour cela que le Seigneur a amené sur eux tous ces maux

10. Vingt ans s'étant passés, vendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire la maison du Seigneur et la maison du roi,

11. Hiram, roi de Tyr, lui fournissant tous les bois de cèdre et de sapin, et l'or selon le besoin qu'il en avait, Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée,

12. Et Hiram vint de Tyr pour voir ces villes que Salomon lui avait données, mais elles ne lui plurent pas ;

13. et il dit : Sont-ce là, mon frère,

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me nec custodientes mandata mea et ceremonias meas quas proposui vobis, sed abieritis, et colueritis deos alienos et adoraveritis eos,

7. auferam Israël de superficie terræ quam dedi eis, et templum quod sanctificavi nomini meo projiciam a conspectu meo, eritque Israel in proverbium et in fabulam cunctis populis,

8. et domus hæc erit in exemplum; omnis qui transierit per eam stupebit, et sibilabit, et dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic et domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos et coluerunt eos; idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Salomon duas domos, id est domum Domini et domum regis,

11. Hiram, rege Tyri, præbente Salomoni ligna cedrina et abiegna et aurum juxta omne quod opus habuerat, tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei;

13. et ait : Hæcine sunt civitates quas

VII, 12 et ss. *Si ambulaveris...* : « la chute subéquente de Salomon communicant un intérêt douloureux à ces avertissements réitérés » (cf. III, 14; VI, 12. — Menace, au cas où le roi et le peuple se détourneraient de Dieu, vers. 6-9. *Aversione aversi* : par l'idolâtrie, ainsi que l'indique le contexte; c'était le plus grand crime que pût commettre un Israélite. *Auferam Israel...* : ces terribles paroles rappellent vivement les menaces proférées par Moïse, Deut. IV, 26; XXIX, 21-26, 37. *Templum... projiciam* : même ce temple magnifique, si agréable à Jéhovah. L'oracle fut réalisé à la lettre, tout entier.

SECTION IV. — APOGÉE DE LA PUISSANCE ET DE LA GLOIRE DE SALOMON. IX, 10 — X, 29.

§ I. — Exposé sommaire de quelques actes politiques du roi. IX, 10-28.

1° Échange de présents entre le roi de Tyr et Salomon. IX, 10-14.

10-13. Les présents de Salomon. — *Annis viginti* : sept ans pour la construction du temple (VI, 38), treize ans pour celle du palais

(VII, 1). Ces vingt années doivent être comptées à partir de la quatrième du règne de Salomon, date à laquelle on commença de bâtir le temple (VI, 1). — *Hiram... præbente... ligna*. Cf. v, 1-18. Pour l'or, voyez les vers. 27-28 de ce chap. IX. — *Dedit... oppida*. Il y a lieu d'être surpris que Salomon ait ainsi sacrifié une partie, quoique minime, du sol sacré; cession peu conforme à l'esprit de la loi. Cf. Lev. XXV, 13-34. Du moins il eut soin de prendre les dites villes *in terra Galilææ*, au nord de la Palestine esjordanienne, dans cette « Galilée des nations » (Is. VIII, 23) où abondaient les païens. — *Non placuerunt*. Sans doute parce que, tout en étant limitrophes du territoire tyrien, elles étaient situées dans la montagne; Hiram les eût préférées dans la plaine, sur le bord de la mer. — *Hæcine...?* Malgré le titre de « frère » donné à Salomon, le désappointement du roi phénicien perce dans son langage; mais il devient tout à fait manifeste dans l'appellation ironique de *terra Chabul*, c.-à-d., d'après Josèphe, pays désagréable; selon d'autres, pays de rien (*κ'.*), comme, et *bal*, rien;

dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Hæc est summa expensarum quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Hesper, et Maggedo, et Gazer.

16. Pharaon, rex Ægypti, ascendit et cepit Gazer, succenditque eam igni, et Chananeum qui habitabat in civitate interfecit, et dedit eam in dotem filiae suæ, uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer et Bethoron inferiorem,

18. et Baalath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos qui ad se pertinebant et erant absque muro munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quodcumque ei placuit ut ædificaret

les villes que vous m'avez données? Et il appela cette contrée la Terre de Chabul, comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

14. Hiram envoya aussi au roi Salomon cent vingt talents d'or.

15. Et la raison qu'eut le roi Salomon de mettre un tribut sur son peuple fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir Mello, les murailles de Jérusalem, Hésér, Maggedo et Gazer.

16. Le Pharaon, roi d'Égypte, était venu prendre Gazer et l'avait brûlée, et il avait détruit les Chananéens qui habitaient dans la ville, et il l'avait donnée pour dot à sa fille, que Salomon avait épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer et la basse Béthoron,

18. Baalath, et Palmyre dans le pays du désert.

19. Il fortifia aussi toutes les bourgades qui étaient à lui, et qui n'avaient point de murailles, les villes pour les chars, et les villes pour les cavaliers, et

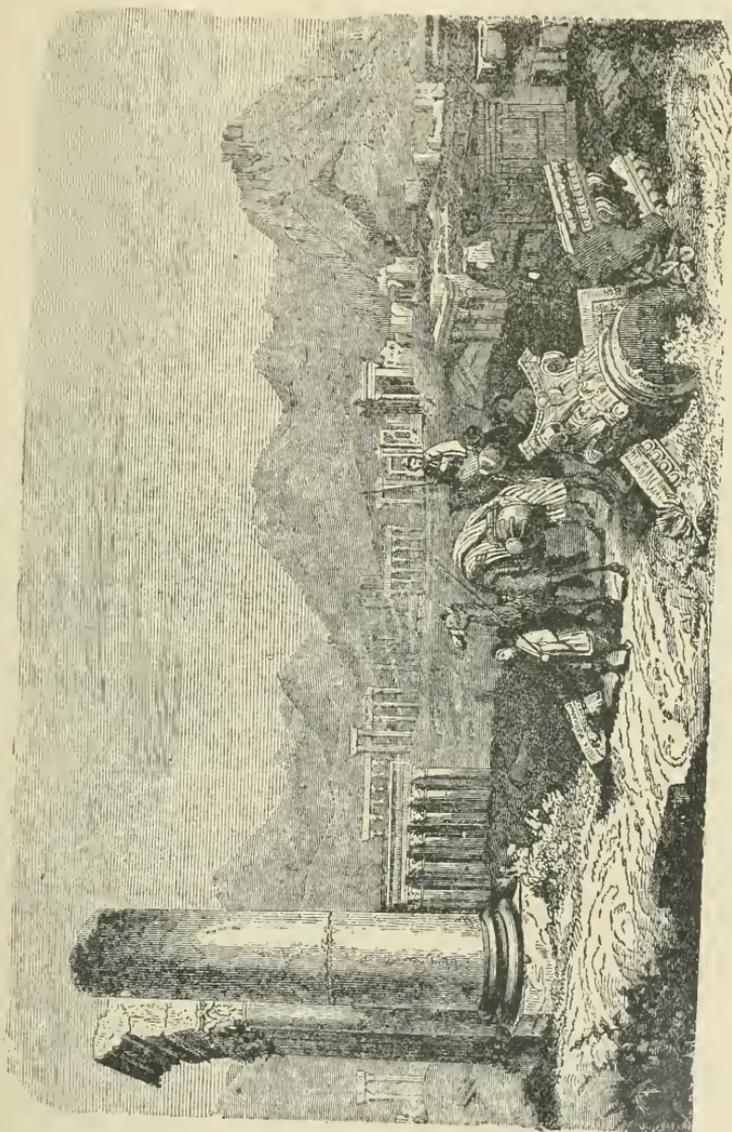
l'étymologie est incertaine). Quelques interprètes, s'appuyant sur II Par. viii, 2, supposent que ces villes furent rendues à Salomon.

14. Le présent du roi Hiram. — *Centum viginti talenta...* A 131 850 fr. le talent, cela faisait un don vraiment princier (15 822 000 fr.); au delà de la sixième partie des revenus annuels du monarque hébreu. Cf. x, 14.

2° Salomon bâtit ou fortifia plusieurs villes de son royaume. IX, 15-19.

15-19. *Hæc est summa...* D'après cette traduction de la Vulg., le vers. 15 marquerait l'emploi de la somme donnée par Hiram : Salomon aurait appliqué rétrospectivement les cent vingt talents d'or aux dépenses occasionnées par ses constructions soit religieuses (*domum Dei*), soit civiles (*domum suam*), soit militaires (*Mello...*). Mais l'hébreu signifie littéralement : Voici ce qui concerne la corvée que le roi Salomon leva pour bâtir... C'est donc, dans le texte primitif, le titre d'un nouvel alinéa. — *Mello*. Hébr. : le *Millo'*. Sur la partie importante des fortifications de Jérusalem qui est représentée par ce nom, voyez la note de II Reg. v, 9, et l'*Atl. géogr.*, pl. xiv. — *Murum Jerusalem*. Le rempart construit par David est maintenant réparé, complété, après un intervalle de cinquante ans. Cf. xi, 27 ; II Reg. v, 9. — *Hesper*. Hébr. : *Haşor* ; ailleurs « Asor » dans la Vulg. ; ancienne capitale de la confédération chananéenne du nord, non loin du lac Mérom (note de Jos. xi, 1). *Maggedo* : aujourd'hui El-Ledjdjoûn, dans la plaine d'Esdréon (note de Jud. v, 19). *Gezer* (plutôt, *Gazer*) : ville du sud de la Palestine cis-

jordanienne (note de Jos. x, 33). Ces trois places, par leur situation respective, commandaient les routes du nord, du centre et du sud ; par conséquent tout le pays. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii. — *Pharaon... cepit...* : probablement avant le mariage de sa fille avec Salomon (cf. iii, 1) ; on ignore l'occasion de cette campagne. — *Chananeum qui...* La tribu d'Ephraïm, à laquelle la ville de Gazer avait été assignée, n'avait pas réussi à en bannir les anciens habitants. Cf. Jos. xvi, 3, 10 ; Jud. i, 29. — *In dotem...* Contrairement à ce qui se passe en Orient pour les gens du peuple, les grands personnages dotaient habituellement leurs filles. — *Ædificavit* : dans le sens de fortifier, agrandir. — *Bethoron inferiorem*. Il y avait un Béthoron « supérieur » ; sur ces deux bourgades sœurs, voyez Jos. x, 10-11, et le commentaire. — *Baalath*. Autre ville du sud, appartenant aux Danites (Jos. xix, 44). — *Palmyram*. On croit assez généralement qu'il faut lire dans l'hébr. *Tadmor* au lieu de *Tamar*, comme ont fait toutes les anciennes versions. Il s'agit donc réellement de la célèbre Palmyre (nom des Grecs et des Latins), située au nord-est de la Palestine, dans une riche oasis du désert arabe (*solitudinis*). Cf. II Par. ix, 14. Salomon la bâtit ou la fortifia, pour en faire « une sentinelle avancée » qui le protégerait contre les Syriens et les Assyriens. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. viii. — *Absque muro*. L'hébr. a un tout autre sens : les villes de provisions ; c.-à-d. les villes que l'on avait transformées en entrepôts et magasins militaires. Cf. II Par. xxxii, 28. — *Civitates curruum...*, *equitum*. Voyez IV, 26,



Ruines de Palmyre.

in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum qui remanserat de Amorrhæis, et Hethæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel,

21. horum filios qui remanserunt in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare, fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam; sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præpositi quingenti quinquaginta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon. Tunc ædificavit Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiam coram Domino. Perfectumque est templum.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

bâtit tout ce qu'il lui plut à Jérusalem, sur le Liban, et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant au peuple qui restait des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérezéens, des Hévéens et des Jebuséens, lesquels ne faisaient point partie des fils d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfants, qui étaient demeurés dans le pays, et que les Israélites n'avaient pu exterminer, et ils sont restés tributaires jusqu'à ce jour.

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Israël servît comme esclave, mais il en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers, et les chefs de ses armées, et ils commandaient les chars et la cavalerie.

23. Les chefs préposés à tous les travaux de Salomon étaient au nombre de cinq cent cinquante; le peuple leur était soumis, et ils avaient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avait entrepris.

24. Après cela, la fille de Pharaon vint de la ville de David dans sa maison que Salomon lui avait bâtie. Ce fut alors que le roi bâtit Mello.

25. Salomon offrait aussi trois fois l'année des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait élevé au Seigneur, et il brûlait du parfum devant le Seigneur après que le temple eut été achevé.

26. Le roi Salomon construisit aussi une flotte à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

et l'explication. — *Quodcumque et placuit*. Littéral. dans l'hébr. : le désir de Salomon qu'il désirait. Peut-être, a-t-on conjecturé, des maisons de campagne aux alentours de Jérusalem ou dans le Liban, pour le roi et sa cour.

3° Part des Chananéens et des Israélites dans ces divers travaux. IX, 20-23.

20-21. Les restes de l'antique population chananéenne rendus corvéables à merci. — *Populum qui remanserat...* Sur ces restes, voyez Jud. I, 21-36; III, 1-5; I Par. XXII, 2. Le narrateur cite les cinq races chananéennes les plus célèbres (de Amorrhæis...). — *Tributarios*. L'hébr. *mâs* désigne, comme toujours, des corvées obligatoires. Ce furent donc ces Chananéens qui exécutèrent la plupart et les plus pénibles des travaux énumérés ci-dessus. — Sur la locution *usque in diem hanc*, voyez la note de VIII, 8.

22-23. Part honorable laissée aux Israélites. — *Non constituit... servire*. Quoique un certain nombre d'entre eux fussent soumis à d'assez rudes corvées, ils ne l'étaient pas de la même

manière que les Chananéens : on les traitait en sujets, point en esclaves. Cf. V, 13-14, et le commentaire. En outre, les emplois plus ou moins relevés n'étaient confiés qu'à eux seuls (*virii bellatores...*) — *Præpositi quingenti...* Voyez la note de V, 16.

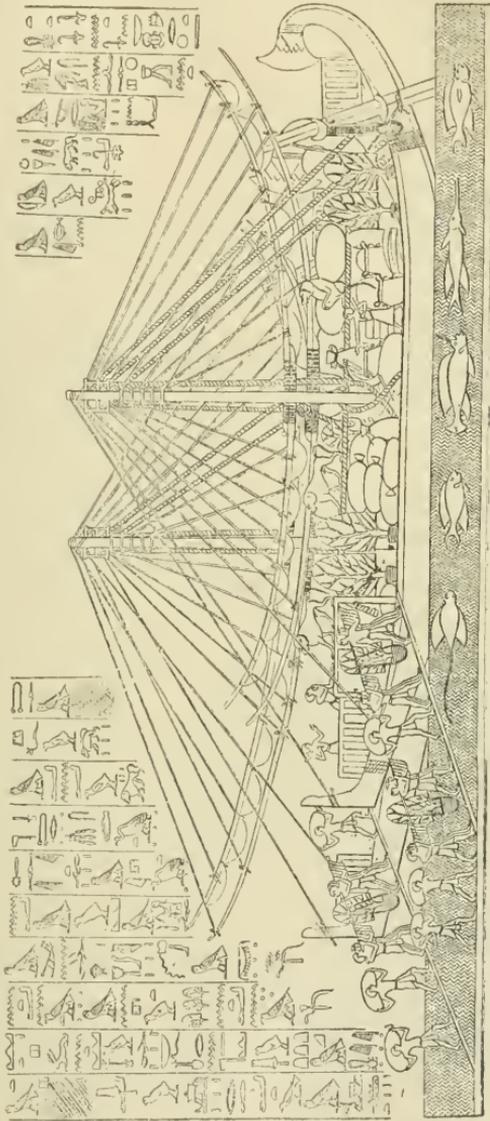
4° La reine prend possession de son palais; plété du roi. IX, 24-25.

24. Installation définitive de la reine. — *De civitate David* : c'est là qu'avait été son habitation provisoire. Cf. VII, 8; II Par. VIII, 11.

25. Sacrifices annuels de Salomon. — *Tribus vicibus*. D'après II Par. VIII, 13, aux trois fêtes les plus solennelles de l'année : Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles. — *Adolebat...* : non pas en personne, car c'eût été contraire à la loi, mais par l'intermédiaire des prêtres. Cf. II Par. XXV, 19.

5° La flotte de Salomon. IX, 26-28.

26-28. *Asiongaber, Ailath* : deux ports situés au fond du golfe Élanitique de la mer Rouge. Cf. Num. XXXIII, 35; Deut. II, 8. — *Mittique*



Vaisseau de la reine égyptienne Hatasou, que l'on charge de précieuses marchandises. (Bas-relief de Thèbes.)

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui, cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum detulerunt ad regem Salomonem.

27. Hiram envoya sur cette flotte, avec les serviteurs de Salomon ses propres serviteurs, gens de mer, habiles dans la navigation.

28. Ils allèrent à Ophir, et y prirent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

## CHAPITRE X

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat; non fuit sermo qui regem posset latere, et non responderet ei.

1. La reine de Saba, ayant appris la réputation que Salomon s'était acquise par tout ce qu'il faisait au nom du Seigneur, vint pour l'éprouver par des énigmes.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et de riches présents, avec des chameaux qui portaient des aromates, et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avait dans son cœur.

3. Et Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avait proposées; et il n'y en eut aucune que le roi ignorât, et sur laquelle il ne lui pût répondre.

*Hiram...* Il prête maintenant ses marins à Salomon, comme autrefois ses ouvriers. Les Phéniciens étaient les navigateurs les plus habiles et les plus hardis des temps anciens; ils possédaient des établissements maritimes non seulement sur la Méditerranée, mais jusque sur le golfe Persique. Cf. Strabon, xvi, 3. — *In Ophir.* « La controverse relative à la situation d'Ophir ne sera probablement jamais tranchée. On a tour à tour placé cette contrée en Arabie, dans l'Inde, dans la presqu'île de Birmanie, à Ceylan, sur la côte orientale de l'Afrique, en Arménie, en Phrygie, en Ibérie, et jusque dans l'Amérique du sud. » Mais aujourd'hui on ne discute guère d'une manière sérieuse que sur les chances respectives de l'Arabie et des Indes. Nous trouvons des critiques éminentes parmi les partisans de chacune de ces deux opinions. Voyez Vigoureux, *Bible et découv.*, t. III, p. 528 et ss. Nous pencherions davantage du côté du sentiment favorable à l'Arabie, non seulement parce que c'était une contrée riche en or et en aromates (cf. Ps. lxxi, 16; Is. lx, 6, etc.), mais surtout parce que la Table des peuples (Gen. x, 29) cite Ophir parmi les fils de Jectan, qui étaient domiciliés dans la portion la plus méridionale de l'Arabie. Nous placerions donc Ophir dans l'Yémen. Voyez l'Atl. géogr., pl. I, III. — *Quadringentorum...* : au delà de 5500000 de francs (note du vers. 14).

§ II. — *La gloire et les richesses de Salomon.*  
X, 1-29.

1<sup>o</sup> La reine de Saba vient visiter Salomon. X, 1-13.

CHAP. X. — 1-3. La reine fait son entrée à Jérusalem et propose à Salomon toute sorte de problèmes. — *Saba.* Hébr. : *Š'ba'*. Nom porté dans la Table des peuples soit par un petit-fils de Chus (Gen. x, 7), ce qui désignerait l'Ethiopie, soit par un fils de Jectan (Gen. x, 28), ce qui nous conduit dans l'Arabie heureuse (voyez la note de IX, 28); et, de fait, ces deux contrées revendiquent comme leur reine l'héroïne de ce récit; mais les traditions arabes présentent beaucoup plus de garanties, et le texte, par la mention des aromates, favorise également l'Yémen. — *Fama... in nomine Domini.* Expression un peu obscure; probablement, la renommée de Salomon sous le rapport religieux. — *Tentare* : le mettre à l'épreuve. Le procédé choisi (*in ænigmatibus*) était tout oriental. Voyez Jud. xiii, 12, et le commentaire. La brillante et nombreuse suite de la reine, et ses riches présents, n'étaient pas moins dans le genre de l'Orient. *Gemmas* : les pierres précieuses de l'Arabie jouissaient d'une grande réputation. — *Universa quæ... in corde* : tout ce qu'elle s'était proposé de lui dire lorsqu'elle avait entrepris son long voyage.

4. Or la reine de Saba, voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie,

5. les mets de sa table, la demeure de ses officiers, le bel ordre avec lequel ils le servaient, la magnificence de leurs vêtements, ses échansons et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur, était tout hors d'elle-même;

6. et elle dit au roi : C'était bien vrai, ce qu'on m'avait rapporté dans mon royaume

7. sur vos paroles et votre sagesse; et je ne croyais pas néanmoins ce qu'on m'en disait, jusqu'à ce que je fusse venue moi-même, et que je l'eusse vu de mes propres yeux; et j'ai reconnu qu'on ne m'en avait pas dit la moitié. Votre sagesse et vos œuvres dépassent tout ce que la renommée m'en avait appris.

8. Heureux vos gens, heureux vos serviteurs, qui jouissent toujours de votre présence, et qui entendent votre sagesse!

9. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui s'est complu en vous, et qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël, parce qu'il a aimé Israël pour jamais, et qu'il vous a établi roi pour régner avec équité et justice.

10. Elle donna ensuite au roi cent vingt talents d'or, une quantité infinie de parfums et de pierres précieuses. On n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant de parfums que la reine de Saba en donna au roi Salomon.

11. La flotte d'Hiram, qui apportait l'or d'Ophir, apporta aussi une grande quantité de bois très rares, et des pierres précieuses.

12. Et le roi fit faire de ces bois rares les balustrades de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des har-

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium vestesque eorum, et pincernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini, non habebat ultra spiritum;

6. dixitque ad regem : Verus est sermo quem audivi in terra mea

7. super sermonibus tuis et super sapientia tua; et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit. Major est sapientia et opera tua quam rumor quem audivi.

8. Beati viri tui, et beati servi tui, qui stant coram te semper et audiunt sapientiam tuam!

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacui, et posuit te super thronum Israël eo quod dilexerit Dominus Israël in sempiternum, et constituit te regem ut judicium faceres et justitiam!

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis et gemmas pretiosas. Non sunt allata ultra aromata tam multa, quam ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.

12. Fecitque rex de lignis thyninis fulcra domus Domini et domus regię, et citharas lyrasque cantoribus. Non sunt

4-9. Admiration de la reine. — Aux vers. 4-5, l'objet de cette légitime admiration (*domum*, le palais du roi, d'après le contexte; *cibos mensæ...*, sa table si somptueuse, cf. iv, 22-23). — *Non habebat ultra...* Locution énergique; la reine était comme ravie, hors d'elle-même. — Vers. 6-9, petit discours par lequel la royale visiteuse exprime son admiration. Non seulement elle n'a pas été déçue dans son attente (*verus est sermo...*), mais la réalité a surpassé tout ce qu'elle avait entendu dire (*probavi...*): magnifique éloge. — *Sit Dominus...* (vers. 9). Ces paroles ne démontrent nullement que la reine de Saba se soit convertie au vrai Dieu; Jéhovah est simplement envisagé ici comme la divinité nationale des Hébreux, à la manière païenne.

10. Présents de la reine de Saba à Salomon

et leur emploi. — *Centum viginti...* Somme tout à fait identique à celle qu'avait offerte le roi de Tyr, ix, 14.

11-12. Note rétrospective sur divers objets précieux apportés d'Ophir par la flotte de Salomon. — *Classis Hiram...* Dénomination qui provient de ce que le roi de Tyr avait fourni le bois dont les vaisseaux étaient construits, et une partie notable de l'équipage. Cf. ix, 26; II Par. viii, 18, et le commentaire. — *Ligna thyina*. C.-à-d. de thuya (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xi, fig. 3). Hébr. : du bois d'*almug*; expression qui désigne le célèbre bois de santal, aux variétés blanche (« Santalum album ») et rouge (« Pterocarpus santalinus »), qui a été de tout temps employé aux ouvrages d'ébénisterie luxueuse. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xix, fig. 5 et 6. Il est originaire des

allata hujuscemodi ligna thyina neque visa usque in præsentem diem.

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petivit ab eo, exceptis his quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri,

15. excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo (sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius);

17. et trecentas peltas ex auro probato (trecentæ minæ auri unam peltam vestiebant): posuitque eas rex in domo Saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem, et vestivit eum auro fulvo nimis.

19. Qui habebat sex gradus; et sum-

pes et des lyres pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.

13. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présents qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale; et la reine s'en retourna et s'en alla dans son royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportait à Salomon chaque année était de six cent soixante-six talents d'or,

15. sans compter ce que lui apportaient ceux qui avaient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois d'Arabie, et tous les gouverneurs du pays.

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents grands boucliers d'un or très pur; il donna pour chaque bouclier six cents siclos d'or.

17. Il fit aussi trois cents boucliers plus petits de fin or; chacun de ces boucliers était revêtu de trois cents mines d'or, et le roi les mit dans la maison du bois du Liban.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très pur.

19. Ce trône avait six degrés. Le haut

Indes, et il fournit leur principal argument à ceux qui placent Ophir dans cette contrée. — *Fulcra*. Des balustrades; des escaliers d'après II Par. ix, 11: deux renseignements qui se complètent l'un l'autre. — *Citharas, lyras*. Dans l'hébreu: des *kinnor* et des *nébel*. Voyez la note de II Reg. x, 5.

13. Les présents de Salomon; départ de la reine. — *Omnia quæ... petivit*. Trait bien conforme aux mœurs orientales de tous les temps. Personne, depuis le roi jusqu'au plus humble paysan, ne se fait scrupule là-bas de demander à la façon des enfants les objets qui font envie. — *Reversa est*. Sur la douloureuse application que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit de cette visite à ses contemporains, voyez Matth. xii, 42, et les passages parallèles.

2° Les revenus de Salomon et leur emploi. X, 14-22.

14-15. Les revenus royaux. — *Sexcentorum sexaginta sez...* C.-à-d. environ 87 812 000 fr. Somme énorme, surtout en ce temps-là; mais elle n'a rien d'anormal, vu ce qui a été dit antérieurement de la prospérité du règne. — *Excepto eo...* Autres sources de richesse pour le roi, indépendamment des revenus annuels qui viennent d'être indiqués. — *Qui super vectigalia*. Ces mots manquent dans le texte original, qui se borne à mentionner deux catégories de négociants (*šârim*, ceux qui vont çà et là pour offrir leurs mar-

chandises, par conséquent les petits marchands; *roklim*, les grands négociants: la Vulgate a fait une transposition). — *Reges...*: les rois tributaires. — *Duces... terræ*: les gouverneurs des districts, probablement ceux dont on a donné plus haut la liste, rv, 7-19.

16-17. Les boucliers d'or. Le narrateur passe maintenant à l'usage au moins partiel de ces immenses revenus. — *Scuta*. L'hébr. *šinnah* désigne le grand bouclier. Voyez I Reg. xvii, 7, et le commentaire; l'*Atl. archéol.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 16, 18, 20, 21. — *Sexcentos... siclos*. C.-à-d. environ 26 000 fr., le siclo d'or valant 43 fr. 50. Il n'est pas possible, d'après ce chiffre, que les boucliers aient été d'or massif: ils étaient simplement revêtus d'une couche d'or pur. Les mots *in laminas* ne sont pas dans l'hébreu. — *Peltas*: de petits boucliers, comme l'exprime le substantif *mâgèn*. — *Trecentæ minæ*. Dans l'hébreu, seulement « trois » mines, ce qui fait 6 600 fr. (à 2 200 fr. la mine). — *In domo Saltus...* C'était un splendide ornement. Le pharaon Sésac emporta cette riche dépouille en Égypte. Cf. xiv, 26.

18-20. Le trône d'ivoire. — La matière, vers. 18. *De ebore*: il est possible que le trône fût entièrement d'ivoire, comme ceux de quelques rois indiens. *Vestivit... auro*: non point de toutes parts, de manière à faire disparaître l'ivoire, mais seulement çà et là, en guise d'ornement.

était rond par derrière, et il avait deux mains, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre, qui tenaient le siège, et deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre; il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roi Salomon buvait étaient aussi d'or, et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban était d'un or très pur. L'argent n'était plus considéré, et on n'en tenait aucun compte sous le règne de Salomon,

22. parce que sa flotte avec celle d'Hiram faisait voile de trois ans en trois ans, et allait à Tharsis, d'où elle rapportait de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse,

24. et toute la terre désirait voir le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avait répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyait tous les ans des présents, des vases d'argent et d'or, des vêtements, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets;

26. et Salomon réunit un grand nombre de chars et de cavaliers. Il eut mille quatre cents chars et douze mille cavaliers, et il les distribua dans les villes fortes et à Jérusalem auprès de sa personne.

27. Il rendit l'argent aussi commun à

mitas throui rotunda erat in parte posteriori; et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile, et duo leones stabant juxta manus singulas;

20. et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde; non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa quibus potabat rex Salomon erant aurea, et universa supellex domus Saltus Libani de auro purissimo; non erat argentum, nec aliquid pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum et argentum, et dentes elephantorum, et simias, et pavos.

23. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ, divitiis et sapientia.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus et duodecim millia equitum; et disposuit eos per civitates munitas et cum rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia

*Fulvo nimis*; hébr. : d'or pur. — Vers. 19-20, forme et ornementation du trône. *Summitas... rotunda* : le dossier était arrondi en haut. *Duæ manus* : deux bras, comme dans un fauteuil. Au lieu de *tenentes sedile*, l'hébreu dit : de chaque côté du siège. *Duo leones stabant...* : de manière à soutenir les bras du trône; les lions sculptés orient souvent les sièges d'apparat de l'ancien Orient (*Atl. archéol.*, pl. xvi, fig. 10; pl. xvii, fig. 8). *Duodecim leunculi* : deux lions sur chacune des six marches. *Non est factum...* : en réalité il n'existe rien d'aussi beau parmi les monuments que l'antiquité nous a légués.

21-22. Vaisselle d'or. — *Non erat argentum*. Mieux : aucun (de ces vases n'était) d'argent. — *In Tharsis* : à l'opposé d'Ophir, à Tartessus, au sud de l'Espagne (*Atl. géogr.*, pl. 1). Des mines d'or, et d'argent surtout, y abondaient. Cf. Pline, *Hist. nat.*, III, 3. — *Dentes...*, *simias* : deux produits de l'Afrique, importés à Tartessus, et de là en Palestine. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXIX, fig. 1-3, 5; pl. civ, fig. 2, 3, 5-7, 9, 10.

3<sup>e</sup> Grandeur et puissance de Salomon. X, 23-29.

23. Transition. — *Magnificatus... super om-*

*nes...* : conformément à la promesse divine, III, 13. L'Assyrie et l'Égypte se trouvent alors affaiblies; Salomon était le plus grand et le plus puissant roi du monde.

24-25. On accourt de toutes parts pour voir Salomon, et pour lui offrir des présents ou des tributs. — *Desiderabat vultum*. Belle et forte expression. — *Munera* : des présents plus ou moins forcés, mais rares et précieux, et de toute nature, comme l'Indique la liste qui suit (*vestes...*). Les monuments égyptiens et assyriens reproduisent plusieurs fois ces scènes d'offrandes. Voy. l'*Atl. archéol.*, pl. LXXXII, fig. 1-2; pl. LXXXIII, fig. 1.

26. Les chars et les cavaliers du roi. — *Mille quadringenti currus*. Les Hébreux n'avaient pas eu de chars de guerre avant David, et ce prince n'en posséda qu'un petit nombre, qu'il avait enlevés aux Syriens. Cf. I Par. xviii, 4. Mais Salomon ne voulut pas être inférieur sous ce rapport aux nations voisines. — *Per civitates munitas*. Voyez IX, 19, et le commentaire.

27. Richesse incommensurable de Salomon — Une double hyperbole la met en relief : autant

argenti in Jerusalem quanta et lapidum; et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto et de Coa; negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venundabant.

Jérusalem que les pierres, et les cèdres aussi nombreux que les sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On faisait venir aussi d'Égypte et de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquaient pour le roi les achetaient à Coa, et les lui amenaient pour un prix déterminé.

29. On lui amenait un char d'Égypte pour six cents sicles d'argent, et un cheval pour cent cinquante; et tous les rois des Héthéens et de Syrie lui vendaient ainsi des chevaux.

## CHAPITRE XI

1. Rex autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas,

2. de gentibus super quibus dixit Dominus filiis Israel: Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras; certissime enim avertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore;

3. fueruntque ei uxores quasi reginæ

1. Or le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères, *entre autres* la fille du Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes et des Héthéennes,

2. appartenant aux nations dont le Seigneur avait dit aux enfants d'Israël: Vous n'en prendrez point les femmes, et vos filles n'en épouseront point les hommes; car ils vous pervertiront très certainement le cœur, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attachait donc à ces femmes avec une passion très ardente;

3. et il eut sept cents femmes qui

d'argent à Jérusalem que de pierres; le précieux bois de cèdre aussi commun que celui des sycomores de la *S'félah* (Vulg.: *in valle*), c.-à-d. de la plaine fertile qui s'étend le long de la Méditerranée, de Jaffa à Gaza (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). Sur le sycamore oriental, ou « *Ficus sycomorus* », voyez l'*Atl. d'hist. nat. de la Bible*, pl. XVII, fig. 3, 4, 6.

28-29. Les chevaux et les chars importés d'Égypte. — *De Coa*. Erreur de traduction. Les LXX: de Thécué; petite ville de la tribu de Juda. Le mot hébreu correspondant (*miqveh*) est un nom commun qui signifie probablement ici: par troupes. Les marchands auxquels s'adressait Salomon lui fournissaient ses chevaux à forfait (*statuto pretio*). — *Quadriga*. Hébr.: le char; y compris les deux ou trois chevaux qu'on y attelait. — *Sexcentis siclis argenti*. Environ 1700 fr., le sicle d'argent valant 2 fr. 83. — *Equus*: le cheval de selle. — *Centum quinquaginta*. Environ 425 fr. — *Reges... venundabant*. L'hébreu dit au contraire que les fournisseurs de Salomon vendaient aussi des chevaux aux rois héthéens et syriens du nord de la Palestine.

### SECTION V. — LES FAUTES ET LE CHATIMENT DE SALOMON. XI, 1-43.

Tout va changer. Plusieurs des détails qui précèdent l'ont montré, l'esprit du monde s'est déjà glissé bien avant dans le cœur de Salomon; la sensualité achèvera l'œuvre tristement commencée, et rendra le roi infidèle à son Dieu de la manière la plus grave.

1<sup>o</sup> Salomon épouse un grand nombre de femmes étrangères, dont il favorise les pratiques idolâtriques. XI, 1-8.

CHAP. XI. — 1-3<sup>a</sup>. Amours profanes. — *Alienigenas*. Si l'on excepte la Syrie et le pays des Philistins, ces femmes appartenaient à toutes les nations qui entouraient la Palestine: Moab et Ammon à l'est, l'Idumée au sud-est, la Phénicie au nord-ouest, les Héthéens au nord. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. III, VII, VIII. — *Super quibus dixit...* L'interdiction de ces mariages mixtes ne portait directement que sur les races chananéennes, et n'atteignait à proprement parler que les deux derniers noms de la liste citée au vers. 1. Cf. Ex. xxxiv. 11-16: Deut. VII. 1-4. Néanmoins l'esprit

étaient comme des reines, et trois cents qui étaient ses concubines; et ces femmes lui pervertirent le cœur.

4. Et lorsqu'il était déjà vieux, les femmes lui corrompirent le cœur, pour lui faire suivre des dieux étrangers; et son cœur n'était point parfait devant le Seigneur son Dieu, comme *avait été* le cœur de David son père.

5. Mais Salomon adorait Astarthé, déesse des Sidoniens, et Moloch, l'idole des Ammonites;

6. et Salomon fit ce qui n'était point agréable au Seigneur, et ne suivit point le Seigneur parfaitement, comme *avait fait* David son père.

7. Salomon bâtit alors un temple à Chamos, idole des Moabites, sur la montagne qui est vis-à-vis de Jérusalem, et à Moloch, l'idole des enfants d'Ammon.

8. Et il fit de même pour toutes ses femmes étrangères, qui brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux.

9. Le Seigneur s'irrita donc contre Salomon, de ce que son esprit s'était détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui était apparu une seconde fois,

10. et qui lui avait défendu expressément d'adorer les dieux étrangers; et de ce qu'il n'avait point gardé ce que le Seigneur lui avait commandé.

septingentæ et concubinæ trecentæ. Et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres ut sequeretur deos alienos; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen, deam Sidoniorum, et Moloch, idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum sicut pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomoni fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch, idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

10. et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos; et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

de la loi condamnait les alliances matrimoniales avec toute sorte de païens, comme le montre si clairement la conduite d'Esdras et de Néhémie. Cf. Esdr. ix, 1; Neh. xiii, 23 et ss. — *Reginæ*. L'hébr. *šarôt* signifie seulement « princesses ». — *Septingentæ... trecentæ*. On a essayé parfois de réduire ces chiffres, sous prétexte que le Cantique, vi, 8, n'attribue que cent quarante femmes à Salomon (soixante du premier rang, quatre-vingts du second); mais ce motif est malheureusement insuffisant. Le sérail du roi alla toujours s'augmentant de plus en plus, et atteignit finalement ces proportions, honteuses sans doute, mais qui furent plusieurs fois égalées, sinon dépassées, par plusieurs autres monarques orientaux.

3<sup>e</sup>-8. Concubendance sacrilège de Salomon pour les pratiques idolâtriques de ses femmes. — *Averterunt cor...*: ce cœur devenu mou et voluptueux (cf. vers. 2). — *Senex* doit s'entendre d'une manière relative, puisque Salomon ne vécut guère au delà de soixante ans. — *Sequeretur deos...* Ces mots ne désignent probablement pas une apostasie complète, l'abandon total du vrai Dieu pour les idoles. Il s'agit plutôt, et c'était déjà un crime énorme, d'une participation simplement extérieure au culte des faux dieux. De graves interprètes anciens et modernes croient pouvoir tirer cette conclusion des paroles suivantes du

contexte, *nec erat cor ejus...*, qui sembleraient bien douces pour flétrir une idolâtrie réelle et absolue (comp. le vers. 6). Nous devons dire cependant que d'autres exégètes, très graves aussi, pensent qu'« il n'est pas possible d'excuser Salomon », et que « les termes du texte ne souffrent aucun adoucissement favorable à ce prince ». Voyez Calmet, *h. l.* — *Sed colebat...* Triste nomenclature, qui contient les noms des divinités les plus immondes et les plus cruelles des alentours. *Astarthen*: nom grec pour désigner l'*Aštořet* phénicienne; voyez Jud. ii, 13, et le commentaire. *Moloch* (*idolum*); hébr., l'abomination; de même au vers. 7): note de Lev. xviii, 21. *Chamos*, le dieu national de Moab; cf. Num. xxi, 29. — *Fanum*. Dans l'hébreu: un haut lieu. — *In monte... contra Jerusalem*. C.-à-d. le mont des Oliviers, et spécialement la partie la plus méridionale de la montagne, qui reçut à cause du sacrilège de Salomon le nom significatif de Mont de l'Offense. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xrv, xv.

2<sup>o</sup> Le Seigneur, justement irrité, profère de terribles menaces contre Salomon. XI, 9-13.

9-10. La colère de Jéhovah. — *Qui apparuerat secundo*. Circonstance aggravante: Dieu avait clairement averti le roi. Cf. ix, 2 et ss. Sur la première apparition, voyez iii, 2 et ss. — *Ex præcepta...* Voyez vi, 12, et ix, 6.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pectus meum et præcepta mea que mandavi tibi, dirumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum; et manu filii tui scindam illud.

13. Nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, et Jerusalem, quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni Adad Idumæum, de semine regio, qui erat in Edom.

15. Cum enim esset David in Idumæa, et ascendisset Joab, princeps militiæ, ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa

16. (sex enim mensibus ibi moratus est Joab et omnis Israel, donec interimeret omne masculinum in Idumæa),

17. fugit Adad ipse, et viri Idumæi de servis patriis ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum; erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti; qui dedit

11. Le Seigneur dit donc à Salomon. Parce que vous avez agi ainsi, et que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avais faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

12. Néanmoins je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David votre père; c'est de la main de votre fils que je ferai cette division.

13. Je ne lui ôterai cependant pas le royaume tout entier; mais j'en donnerai une tribu à votre fils, à cause de David mon serviteur, et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad l'Iduméen, de la race royale, qui était dans Edom.

15. Car lorsque David était dans l'Idumée, Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avaient été tués, et pour mettre à mort tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuait tous les mâles de l'Idumée.

17. Alors Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens serviteurs de son père, pour se retirer en Égypte; et Adad n'était alors qu'un petit enfant.

18. De Madian ils allèrent à Pharan, et ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Égypte, et se présentèrent au Pharaon roi d'Égypte, qui

11-13. La sentence. — *Dixit... Dominus*. On ne dit pas quel fut le mode de cette révélation; il est peu probable que le Seigneur ait apparu de nouveau directement au prince coupable. — *Dirumpens scindam...* C'est l'arrêt proprement dit, précédé des considérants (*quia habuisti...*, parce que tu as choisi ce plan de conduite). — Vers. 12-13, mitigation apportée à la sentence, en considération du saint roi David : la scission du royaume n'aura lieu qu'après la mort de Salomon. — *Tribum unam*: deux tribus en réalité, celles de Juda et de Benjamin (cf. vers. 30 et 31); mais la seconde était alors assez petite, et comme absorbée dans la première. — *Jerusalem, quam elegi*. Dieu avait choisi cette ville pour sa résidence, en y faisant installer le temple et l'arche; c'est pour cela qu'il l'aimait tant, et qu'il voulait la conserver aux descendants de David.

3° Adad et Razon sont suscités par Dieu contre Salomon, XI, 14-25.

Quelque l'exécution des jugements divins soit retardée, en voici déjà les signes avant-coureurs.

14-22. Révolte de l'Iduméen Adad. — Le fait est brièvement signalé au vers. 12. *Suscitavit...*

*Dominus* : il venge lui-même sa dignité et sa bonté outragées. *Adad* (hébr. : *Hadad*) est un nom qu'avaient déjà porté deux des plus anciens rois de l'Idumée; cf. Gen. xxxvi, 25; I Par. I, 61. — Vers. 15-20, les antécédents du rebelle, et d'abord (15-17) l'occasion de sa fuite en Égypte. *David in Idumæa* : la campagne signalée succinctement II Reg. viii, 14, et I Par. xviii, 12-13; nous en apprenons ici quelques traits spéciaux. *Ad sepeliendum* : dix-huit mille Iduméens étaient restés sur le champ de bataille; mais le narrateur veut plutôt parler, sans doute, des Israélites qui avaient péri dans le combat. *Occidisset omne masculinum* : mesure d'une extrême rigueur, comme on en rencontre rarement dans le règne de David; quelque motif particulier dut l'exiger, et la loi mosaïque l'autorisait pleinement (cf. Dent. xx, 30). *Joab et omnis Israel* : c.-à-d. tous les guerriers hébreux qui faisaient partie de l'armée de Joab. *Puer parvulus* : l'expression que nous avons rencontrée plus haut, III, 6; il ne faut pas en presser davantage le sens. — Arrivée et séjour d'Adad en Égypte, vers. 18-20. *De Madian* : quelque ville de ce nom, située au sud de Juda (LXX : ἐκ τῆς πόλεως Μαδιάμ,

donna une maison à Adad, pourvut à sa subsistance, et lui octroya des terres.

19. Et Adad s'acquitt tellement l'affection du Pharaon, que celui-ci lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès sa femme.

20. Et de cette sœur de la reine, il eut un fils nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maison du Pharaon; et Génubath demeurait dans le palais du Pharaon avec les enfants du roi.

21. Adad ayant ensuite appris en Égypte que David s'était endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, était mort, il dit au Pharaon : Laissez-moi aller dans mon pays.

22. Le Pharaon lui dit : Que vous manquez-t-il chez moi, pour que vous désiriez retourner dans votre pays? Adad lui répondit : Rien ne me manque; mais je vous supplie de me laisser aller.

23. Dieu suscita aussi à Salomon pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui s'était enfui d'auprès d'Adarézér, roi de Soba, son seigneur.

24. Il assembla des gens contre lui, et devint prince de voleurs lorsque David leur faisait la guerre. Ils vinrent à Damas, et y habitèrent, et ils l'établirent roi à Damas.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon. Voilà d'où vint la mauvaise volonté et la haine d'Adad contre Israël; et Razon régna en Syrie.

26. Jéroboam, fils de Nabat, Ephra-théen de Saréda, serviteur de Salomon,

et domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suae, germanam Taphnes reginae.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrit eum Taphnes in domo Pharaonis; eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Aegypto dormivisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab, principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Qua enim re apud me indiges, ut quaeras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla, sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon, filium Eliada, qui fugerat Adarezer, regem Soba, dominum suum;

24. et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cum interficeret eos David; abieruntque Damascus, et habitaverunt ibi, et constituerunt eum regem in Damasco;

25. Eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis. Et hoc est malum Adad et odium contra Israel; regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque, filius Nabat, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomo-

dans le manuscrit du Vatican); difficilement le territoire des Madianites, au sud de l'Idumée, sur lequel Adad et les siens se seraient réfugiés tout d'abord, car la suite de l'itinéraire concorde mal avec cette interprétation (voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v). *Pharon* : le désert central de l'Arabie Pétrée, nommé aujourd'hui Et-Tih. *Ad Pharaonem* : c'était vraisemblablement le prédécesseur de celui qui donna la main de sa fille à Salomon; il offrit au réfugié une généreuse hospitalité (*terram*, un lieu d'habitation), et lui accorda même bientôt de plus précieuses faveurs. *Taphnes reginae* : le mot hébreu *g'birah* exprime une dignité supérieure, et sert fréquemment à désigner la mère du roi régnant (cf. xv, 13; II Par. xv, 12, etc.). *Nutrivit...*; suivant l'hébreu : le sevrage; ce qui occasionne toujours une fête de famille en Orient. — Vers. 21-22, *Adad* rentre en Idumée après la mort de David. *Dimittas me* (vers. 22<sup>b</sup>) : le récit se termine sur ces mots d'une manière abrupte; mais le vers. 14 contient en germe tous les développements désirables; *Adad* est un gros nuage à l'horizon de Salomon.

23-25. Razon. — *Suscitavit quoque...* Le premier adversaire était au sud du royaume israélite; celui-ci vint du nord-est. — *Razon* ; en hébr. : *R'zôn*. *Adarezer* était le monarque syrien vaincu par David. Sur son royaume de *Soba* (hébr. : *Šobah*), voyez I Reg. xiv, 47; II Reg. viii, 3; xxiii, 36, et l'*Atlas géogr.*, pl. viii; la Bible ne le mentionne qu'à l'époque des règnes de Saül, de David et de Salomon. — *Princeps latronum*. Hébr. : chef d'une troupe armée; la Vulgate rend bien la pensée. — *Interficeret eos* : savoir, les soldats d'Adarézér. — *Abierunt... Damascus*. Nouveau stade dans la vie aventureuse de Razon; sa puissance a grandi, et la voilà roi de Damas. — *Hoc... malum Adad*. Il faut plutôt traduire : Outre le mal que (faisait) Adad; et il (Razon) abhorrait Israël, et il régna sur la Syrie.

4<sup>e</sup> Révolte de Jéroboam. XI. 26-40.

26. Introduction. — *Ephrathæus* : de la tribu d'Éphraïm; voyez la note du I Reg. i, 1. — *Sareda* est identifié à Sarthan par un assez grand nombre d'interprètes. Cf. viii, 46, et le commen-

nis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua, levavit manum contra regem.

27. Et hæc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon ædificavit Mello et cœquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens; vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, opertus pallio novo; erant autem duo tantum in agro.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes;

31. et ait ad Jeroboam: Tolle tibi decem scissuras; hæc enim dicit Dominus Deus Israel: Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel;

33. eo quod dereliquerit me, et adoraverit Astarthen, deam Sidoniorum, et Chamos, deum Moab, et Moloch, deum filiorum Ammon, et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea et judicia, sicut David pater ejus.

dont la mère était une veuve nommée Sarva, se souleva aussi contre le roi.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince vint de ce que Salomon avait bâti Mello, et avait rempli l'abîme qui était dans la ville de David son père.

28. Or Jéroboam était un homme fort et puissant; et Salomon, voyant que c'était un jeune homme intelligent et très capable en affaires, lui avait donné l'intendance des tributs de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva en ce même temps que Jéroboam sortit de Jérusalem, et que le prophète Ahias, Silonite, ayant sur lui un manteau neuf, rencontra Jéroboam sur le chemin. Ils n'étaient qu'eux deux dans les champs.

30. Et Ahias, prenant le manteau neuf qu'il avait sur lui, le coupa en douze parts,

31. et dit à Jéroboam: Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Je déchirerai et diviserai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus.

32. Il lui demeurera néanmoins une tribu, à cause de David mon serviteur, et de la ville de Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël.

33. Car Salomon m'a abandonné et adoré Astarthé, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfants d'Ammon, et il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui était juste devant moi, et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances, comme David son père.

taire. — *Levavit manum*. Locution très expressive pour désigner un mouvement de rébellion. Cf. II Reg. xviii, 28; xx, 21.

27-28. Salomon fait de Jéroboam un de ses officiers royaux. — *Hæc... causa...* Mieux: Voici à quelle occasion. — *Ædificavit Mello*. Voyez ix, 9, et l'explication. Ce détail détermine approximativement l'époque à laquelle Salomon rencontra Jéroboam pour la première fois. — *Cœquavit voraginem*. Dans l'hébreu: il ferma la brèche de la cité de David. Cette brèche n'est autre sans doute que la vallée appelée plus tard Tyropéon, située entre la colline de Sion et le mont Moriah. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. xiv. — *Vidensque...* La Vulgate paraphrase; le texte dit simplement: le voyant à l'œuvre. — *Super tributa...* Hébr.: *más*, les corvées imposées par Salomon à ses sujets pour accomplir ses divers grands travaux. Cf. v: 13, et le commentaire. — *Domus Joseph*: la tribu d'Éphraïm, dont Jéroboam était membre.

29-31. L'action symbolique du prophète Ahias. — *Silonites*. Habitant de Silo, ville d'Éphraïm qui avait autrefois possédé le tabernacle. Cf. xiv, 2; Jos. xviii, 10; Jnd. xviii, 31, etc. — *Pallium*. Hébr.: *simlah*; la vaste pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire dans laquelle les anciens Hébreux se drapaient. — *Apprehendens...* Sous l'inspiration divine; un de ces actes symboliques qui devinrent plus tard si fréquents dans la vie des prophètes. Cf. Is. xxii, 11; Jer. xiii, 1-11; xix, 1-10; xxvii, 2-11; Ez. iii, 1-3; iv, 1, etc.

31-33. Discours d'Ahias à Jéroboam pour interpréter son action. — *Tolle... decem*: autant de morceaux qu'il gouvernera plus tard de tribus. — *Scindam*. L'expression même que le Seigneur avait employée pour prédire à Salomon son châtiment, vers. 11. — *De manu Salomonis*: dans la personne de son fils et successeur. — Aux vers. 32-36, le prophète se borne d'abord à commenter le divin arrêt des vers. 11-13. *Remaneat lucernam*

34. Cependant je n'ôterai pas le royaume d'entre ses mains; mais je l'établirai chef *sur mon peuple* pendant tous les jours de sa vie, à cause de David mon serviteur, que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes.

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus,

36. et je donnerai une tribu à son fils, afin qu'il demeure toujours à mon serviteur David une lampe qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai choisie pour y établir mon nom.

37. Mais pour vous, je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que votre âme désire, et vous serez roi sur Israël.

38. Si donc vous écoutez tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David mon serviteur, je serai avec vous, je vous bâtirai une maison stable, comme j'en ai bâti une à mon serviteur David, et je vous mettrai en possession d'Israël.

39. Et j'affligerai de cette manière la race de David, mais non pour toujours.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam; mais il s'enfuit en Égypte, vers Sésac, roi d'Égypte, et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, et tout ce qui regarde sa sagesse, est écrit dans le livre du règne de Salomon.

42. Le temps pendant lequel il régna

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea;

35. auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus;

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

37. Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambulaveris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus, ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel;

39. et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam; qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sesac, regem Ægypti; et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit, et sapientia ejus, ecce universa scripta sunt in libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem quos regnavit Salomon

belle expression métaphorique. Cf. xv, 4; IV Reg. viii, 19, etc. — Vers. 37-39, promesses à Jéroboam. Les mots *omnia quæ desiderat...* supposent une grande ambition dans le futur roi. *Si igitur...* la promesse est conditionnelle, comme pour Salomon (iii, 14, etc.); elle ne fut pas réalisée, la condition ayant manqué (cf. xiv, 8-14; xv, 29). *Domum fidelem* : c.-à-d. solide, durable; voyez II Reg. vii, 11. *Affligam... non cunctis diebus* (vers. 39) : le Messie avait été rattaché à la race de David, et le châtement divin ne devait jamais atteindre cette partie de Porace; cf. Ps. lxxxviii, 23-37.

40. Jéroboam se réfugia en Égypte. — *Voluit... Salomon...* D'après le vers. 26, Jéroboam manifesta probablement dès lors les premiers indices de sa rébellion. — *Ad Sesac*. Hébr. : *Šīšaq*; le Sésonchis de Manéthon, le Schischanq I<sup>er</sup> des monuments égyptiens, fondateur de la xxvii<sup>e</sup> dynastie, vers l'an 980 avant Jésus-Christ. La Bible

jusqu'ici n'avait mentionné le nom d'aucun pharaon. « L'accueil fait à Jéroboam (en Égypte) indique chez les pharaons un changement de politique...; l'avènement d'une nouvelle dynastie usurpatrice, différente de celle avec laquelle s'étaut allié Salomon, avait produit d'autres intérêts. » Vigoureux, *Bible et découv.*, t. IV, p. 9. Nous verrons plus loin, xiv, 25 et ss., de quelle manière plus directe Jéroboam, devenu roi des tribus du nord, sut exploiter la malveillance de Sésac contre le royaume de Juda.

50 Conclusion du règne de Salomon. XI, 41-43.

41. Autres documents pour l'histoire de Salomon. — *Reliquum autem...* : la formule qui résumera et conclura la plupart des règnes. Voyez l'Introduction, p. 440.

42. Durée du règne de Salomon. — *Quadragesima anni*. Comme Saül et David. Cf. II Reg. v, 4-5; Act. xiii, 21. C'est une de ces coïncidences que l'on rencontre parfois dans l'histoire,

in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis; et sepultus est in civitate David patris sui. Regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

dans Jérusalem sur tout Israël fut de quarante ans.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David son père; et Roboam son fils régna à sa place.

## CHAPITRE XII

1. Venit autem Roboam in Sichem; illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

2. At vero Jeroboam, filius Nabat, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum. Venit ergo Jeroboam et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis; tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium

1. Alors Roboam vint à Sichem, car tout Israël s'y était assemblé pour l'établir roi.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat, qui était encore en Égypte, où il s'était réfugié loin du roi Salomon, ayant appris sa mort, revint de l'Égypte.

3. Et on envoya vers lui et on le rappela. Jéroboam vint donc avec tout le peuple d'Israël trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père nous a imposé un joug très dur; diminuez donc maintenant un peu le commandement très dur de votre père, et le joug très pesant qu'il nous a imposé, et nous vous servirons.

5. Roboam leur répondit : Allez, et

43. Mort et sépulture du roi. — *Dormivitque...* Cf. II, 10. Autre formule par laquelle s'achève le récit de presque tous les règnes israélites. Salomon avait environ soixante ans lorsqu'il mourut. Triste fin de ce prince, qui avait donné de si belles espérances, et qui aurait pu demeurer le plus grand de tous les rois : sa pénitence finale et son salut sont l'objet de doutes très sérieux. — *Roboam*. Hébr. : *R'hab'am*. « Seulement un Roboam pour tenir le gouvernail de l'État (juif) au milieu de l'orage qui se soulevait ! » Mais cela même était le début du châtiement annoncé.

### DEUXIÈME PARTIE

**Histoire des royaumes d'Israël et de Juda, depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la mort d'Achab et de Josaphat XII, 1 — XXII, 54.**

SECTION I. — LES RÈGNES DE ROBOAM ET DE JÉROBOAM. XII, 1 — XIV, 31.

§ I. — *Schisme des dix tribus*. XII, 1-33.

1<sup>o</sup> Légitimes réclamations du peuple. XII, 1-5<sup>a</sup>. CHAP. XII. — 1. L'assemblée de Sichem. — *Venit... Sichem*. La Naplouse actuelle, entre les monts Ébal et Garizim, au cœur de la Palestine cisjordanienne (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII). Plusieurs grandes assemblées du peuple hébreu s'étaient déjà tenues dans cette ville. Cf. Jos. VIII, 30 et ES.; XXIV, 1-28. — *Ad constituendum...* pour la cérémonie de l'intronisation. Il paraît d'abord surprenant qu'elle n'ait pas eu lieu à Jérusalem; mais le choix de Sichem dut être le résultat

d'une manœuvre habile des tribus du nord, qui espéraient pouvoir conduire avec plus de succès, loin de la résidence royale, la campagne qu'elles étaient décidées à entreprendre en faveur des droits du peuple.

2-3<sup>a</sup>. Jéroboam revient d'Égypte. — *Audita...*, *reversus est*. C'est l'heure qu'il attendait pour se mettre à la tête du mouvement national. D'autre part, les chefs des mécontents avaient pleine confiance en lui, puisque *miserunt... et vocaverunt...* Il paraît qu'un plan avait été concerté d'avance. Les Éphraïmites n'avaient pas renoncé à leur ancien désir d'exercer une certaine prépondérance en Israël, et ils veulent profiter des circonstances présentes pour le réaliser. Il ne faut pas oublier que Jéroboam, alors si en vue, était lui-même Éphraïmite. Cf. XI, 26. Autrefois intending des corvées pour toute sa tribu (XI, 28), il avait vu de près les souffrances et entendu les plaintes; un rapprochement intime s'était formé. Peu après il avait reçu sa mission du ciel même (XI, 29 et ss.). Le voilà donc de toutes manières au premier rang pour présenter au roi les revendications du peuple.

3<sup>b</sup>-5<sup>a</sup>. Les Israélites implorent de Roboam un allègement des corvées. — *Durissimum jugum*. C'était vrai; peu à peu Salomon, par suite de son luxe croissant, avait écrasé ses sujets sous des charges multiples. — *Imminue paululum...* Les réclamations sont modestement présentées; on ne refuse pas l'obéissance au nouveau roi, mais on se borne à lui demander une diminution raisonnable des charges. Cependant il y a une menace

dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui assistaient Salomon son père lorsqu'il vivait encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple, si vous vous soumettez à eux, et si vous vous rendez à leur demande en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam, n'approuvant pas le conseil que les vieillards lui avaient donné, voulut consulter les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui l'assistaient ;

9. et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui est venu me dire : Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Ces jeunes gens, qui avaient été nourris avec lui, lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très pesant ; vous, allégez-le. Vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que le dos de mon père.

diem, et revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

6. iniiit consilium rex Roboam cum senioribus qui assistebant coram Salomone patre ejus, cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium ut respondeam populo huic ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum quod dederant ei, et adhibuit adolescentes qui nutriti fuerant cum eo et assistebant illi ;

9. dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic qui locuti sunt ad te dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos ; sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

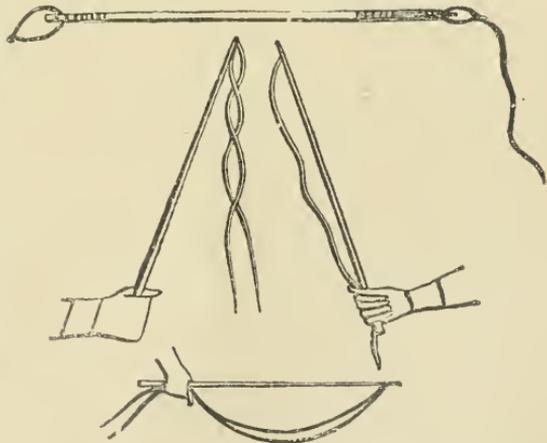
tacle dans le *serviemus* ; comme si l'on eût dit : Prenez garde à la condition requise.

2<sup>o</sup> Dure réponse du roi. XII. 5<sup>o</sup>-15.

5<sup>o</sup>-7. Le sage conseil des vieillards. — *Abiisset populus* : les délégués qui étaient venus présenter la requête au nom de tous. — *Cum senioribus* : d'anciens conseillers de Salomon, hommes dévoués et expérimentés. — *Si hodie...* Ils insistent sur la nécessité de faire quelques concessions. Remarquez l'emploi de quatre expressions synonymes : *obedieris, servieris*, etc. — *Servi cunctis diebus* : par contraste avec l'obéissance de Roboam pendant un seul jour.

8-11. Le conseil des jeunes gens. — *Adolescentes*. « Jeunes gens » relativement aux vieillards ; en effet, élevés avec Roboam (*nutriti... cum eo*), qui avait alors quarante et un ans d'après xiv, 21, ils devaient être eux-mêmes d'âge mûr. Ce mot est assez élastique en hébreu. — *Ut respondeam...* Hébr. : pour que nous répondions. En s'adressant aux vieillards, Roboam avait employé le singulier ; il parle d'une façon plus intime à ses conseillers plus jeunes, et les associe en quelque sorte à sa personne. Nuance psychologique intéressante. — *Minimus digitus...* Le mot « doigt » n'est pas

dans le texte ; mais la Vulgate le supplée à bon droit, comme le syriaque, Joséphe et les anciens



Fouets égyptiens. (Anc. monuments.)

Interprètes juifs. Les LXX disent à l'abstrait. « ma petitesse ». — *Grossior... dorso...* Locution proverbiale et pittoresque, qui est expliquée au vers. 11. — *Flagellis*, le fouet ordinaire ; *scorpionibus*, non pas l'insecte de ce nom, mais un

11. Et nunc pater meus posuit super vòs jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum quod ei dederant,

14. et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit rex populo, quoniam aversatus fuerat eum Dominus, ut suscitaret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiaë Silonitæ ad Jeroboam, filium Nabat.

16. Videns itaque populus quod nolisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua, Israel; nunc vide domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, relevavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa; et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex

11. Si donc mon père vous a imposé un joug pesant, moi je le rendrai encore plus lourd. Mon père vous a battus avec des fouets, et moi je vous châtierai avec des verges de fer.

12. Jeroboam vint donc avec tout le peuple trouver Roboam le troisième jour, selon la parole que le roi leur avait dite : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple, et abandonnant le conseil que les vieillards lui avaient donné,

14. il leur parla selon le conseil des jeunes gens, et il leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant; mais moi je le rendrai encore plus lourd. Mon père vous a châtiés avec des fouets; mais moi je vous châtierai avec des verges de fer.

15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'était détourné de lui dans sa colère; pour vérifier la parole qu'il avait dite à Jeroboam, fils de Nabat, par Ahias le Silonite.

16. Le peuple, voyant donc que le roi n'avait point voulu les écouter, lui répondit : Quelle part avons-nous avec David? Quel est notre héritage avec le fils d'Isaï? Israël, retirez-vous dans vos tentes; et vous, David, pourvoyez maintenant à votre maison. Israël se retira donc dans ses tentes.

17. Mais Roboam régna sur tous les fils d'Israël qui demeuraient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, qui avait la surintendance des tributs; mais tout le peuple le lapida, et

fouet muni de pointes métalliques qui produisaient de cruelles piqûres. Il n'est dit nulle part ailleurs que Salomon ait fait flageller ses sujets; mais Roboam continue d'employer un langage figuré, pour dire que les corvées anciennes étaient peu de chose à côté de celles qu'il voulait imposer.

12-15. Dure réponse de Roboam au peuple. — *Responditque...* Il suit sans hésiter l'avis insensé de ses jeunes conseillers. — Motif supérieur de cette apparente folie : *quoniam aversatus...*; plutôt, d'après l'hébreu : car c'était une direction de la part de Dieu. Le Seigneur avait conduit les événements de manière à réaligner ses oracles.

30 Rébellion ouverte des dix tribus du nord. XII, 16-20.

16-17. Le cri de révolte. — *Videns itaque...* L'effet produit est immédiat; le feu couvait depuis longtemps sous la cendre, la dure réponse de Roboam fut le vent violent qui le transforma

en un terrible incendie. — *Quæ nobis pars...?* Paroles identiques à celles qu'avait proférées Séba, lorsqu'il leva l'étendard de la révolte contre David. Cf. II Reg. xx, 1. — *Nunc vade...* Allocution extrêmement ironique. Il était aisé désormais à Roboam d'aviser à sa maison, réduite à des proportions si modestes, puisqu'elle ne se composait plus que des tribus de Juda (vers. 17) et de Benjamin (vers. 21).

18. Vaine tentative de Roboam pour apaiser les rebelles. — *Aduram* : probablement l'Adoniram de IV, 6. — *Qui... super tributa* (hébr. : les corvées). Le but de Roboam était évidemment de calmer les révoltés; mais le choix de son ambassadeur ne pouvait être plus malhabile, car la seule vue d'Aduram rappela au peuple de longues souffrances et le récent refus du roi de les adoucir. — *Lapidavit* : le procédé auquel les foules en fureur avaient alors recours pour se venger.

il mourut. Le roi Roboam monta aussitôt sur son char et s'enfuit à Jérusalem.

19. Et Israël se sépara de la maison de David, jusqu'à ce jour.

20. Alors tout Israël ayant appris que Jéroboam était revenu, ils l'envoyèrent chercher, et le firent venir dans une assemblée où ils l'établirent roi sur tout Israël; et nul ne suivit la maison de David que la seule tribu de Juda.

21. Roboam, lorsqu'il fut à Jérusalem, rassembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et vint avec cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, pour combattre contre la maison d'Israël, et pour réduire le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

22. Alors le Seigneur adressa la parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

23. Parlez à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne monterez pas, et vous ne ferez pas la guerre aux fils d'Israël, vos frères. Que chacun retourne en sa maison; car c'est moi qui ai fait ces choses. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent selon que le Seigneur le leur avait commandé.

Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque in præsentem diem.

20. Factum est autem, cum audisset omnis Israel quod reversus esset Jeroboam, miserunt et vocaverunt eum congregato coetu, et constituerunt eum regem super omnem Israel; nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam, filio Salomonis.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam, virum Dei, dicens :

23. Loquere ad Roboam, filium Salomonis, regem Juda, et ad omnem domum Juda et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel; revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

Cf. Ex. VIII, 26; XVII, 4; I Reg. xxx, 6. — *Festinus... fugit*. Le roi redoutait pour lui-même un sort semblable à celui de son légat.

19-20. Consommation de la révolte par l'élection de Jéroboam comme roi d'Israël. — *Constituerunt... regem*. Son rang, son énergie, l'hostilité qu'il avait manifestée contre la famille royale le désignaient naturellement au choix du peuple.

20 Le Seigneur interdit à Roboam d'attaquer les tribus révoltées. XII, 21-24.

21. Roboam réunit une armée pour soumettre les rebelles. — *Et tribum Benjamin*. Cette tribu, rivale de celle de Juda sous le règne de Saül et durant les premières années de David, lui était maintenant très unie; le choix de Jérusalem, cité benjaminite, comme capitale du royaume, n'avait pas peu contribué à cette heureuse transformation. — *Centum octoginta millia...* Chiffre considérable, mais qui n'a rien d'excessif, puisque cinquante ans plus tôt, au recensement opéré par David, la seule tribu de Juda comptait 500 000 guerriers.

22-24. Dieu s'oppose à toute intervention armée. — *Reliquos de populo* (vers. 23) : les membres

des tribus du nord qui, fixés sur le territoire de Juda et de Benjamin, étaient demeurés fidèles à Roboam. Cf. vers. 17. — *Non ascendetis...* L'ordre du Seigneur est conçu en termes très énergiques. Motif de la divine interdiction : *a me enim...*; aussi la soumission fut-elle complète, immédiate. C'est ainsi que le royaume du nord, ou d'Israël, par opposition à celui de Juda, fut irrévocablement fondé. Sa durée fut de deux cent cinquante-trois ans (975 à 722 avant Jésus-Christ). Le schisme produisit des effets désastreux au point de vue politique. « Le royaume divisé ne fut plus capable de tenir tête à ses ennemis avec le même succès; bien plus, les tribus du nord... furent souvent en guerre avec la tribu de Juda... (Les deux États) s'affaiblirent ainsi mutuellement, et évincent une proie facile aux armes de l'étranger. » Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 3. Mais les conséquences furent beaucoup plus déplorables encore sous le rapport religieux, puisque nous allons voir immédiatement Jéroboam s'attaquer à l'un des points capitaux du décalogue et du culte théocratique; triste exemple que ses successeurs imiteront, et dépasseront même.

25. *Ædificavit autem* Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi; et egressus inde *ædificavit* Phanuel.

26. Dixitque Jeroboam in corde suo: Nunc revertetur regnum ad domum David.

27. si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem; et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam, regem Juda; interficientque me, et revertentur ad eum.

28. Et excogitavit consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis: Nolite ultra ascendere in Jerusalem; ecce dii tui, Israël, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan;

30. et factum est verbum hoc in peccatum; ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Et fecit fana in excelsis, et sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quintadecima die mensis, in similitudinem solemnitatis quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare,

25. Or Jéroboam rebâtit Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y demeura; et étant sorti de là, il bâtit Phanuel.

26. Mais Jéroboam dit en lui-même: Le royaume retournera bientôt à la maison de David,

27. si ce peuple monte à Jérusalem pour y offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur; et le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur, et ils me tuent et retourneront à lui.

28. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et dit au peuple: N'allez plus désormais à Jérusalem. Israël, voici tes dieux qui t'ont tiré de l'Égypte.

29. Il les mit, l'un à Bethel, et l'autre à Dan;

30. ce qui devint un sujet de péché, car le peuple allait jusqu'à Dan pour y adorer le veau.

31. Il fit aussi des temples sur les hauts lieux, et il établit pour prêtres les derniers du peuple, qui n'étaient point fils de Lévi.

32. Il établit aussi une fête au huitième mois, le quinzième jour du mois, à la ressemblance de celle qui se célébrait alors en Juda; et il monta lui-

5° Jéroboam essaye de consolider par diverses mesures le royaume du nord récemment fondé. XII, 26-33.

25. Premières mesures: il fortifie Sichem et y établit la résidence royale; il fortifie aussi Phanuel. — *Ædificavit*: dans le sens de fortifier, comme souvent ailleurs. Sichem avait été autrefois une place très forte; mais Abimélech, fils de Gédéon, l'avait en grande partie détruite. Cf. Jud. ix, 45. — *Phanuel*. Ville de Galaad, non loin du Jaboc. Cf. Gen. xxxii, 30; Jud. viii, 17, et *Atl. géogr.*, pl. vii. Jéroboam aurait ainsi une citadelle de chaque côté du Jourdain; car son royaume s'étendait sur toute la Palestine transjordanienne.

26-30. Mesure religieuse: les veaux d'or à Dan et à Bethel. — *Dixitque... in corde*. L'historien sacré nous fait assister, vers. 26-27, à une délibération intime de Jéroboam et dévoile le motif qui le poussa à installer dans ses États un culte sacrilège. — *Si ascenderit... Jerusalem*: pour les sacrifices, comme l'ajoute le texte, et aussi pour la célébration des trois grandes fêtes. Cf. Deut. xvi, 16-17. — *Convertetur cor...* Rien de plus vraisemblable, en effet, que cette conclusion. La première exaltation de la révolte une fois passée, tant de souvenirs et tant de choses à Jérusalem auraient exercé leur influence sur les sujets de Jéroboam! — *Ad dominum suum*. Trait naïf: dans son monologue, Jéroboam admet qu'il n'est qu'un usurpateur dont on pourrait bien se débarrasser (*interficient...*), pour obtenir plus aisé-

ment une réconciliation avec le roi légitime. — Résultat de la délibération, vers. 28-30. *Excogitato...*: il s'arrête à une transformation complète du culte théocratique. — *Vitulos aureos*: Imitation du bœuf Apis des Égyptiens, comme au temps de l'Exode. Cf. Ex. xxxii, 4, 8. Jéroboam ne voulut pas plus que les Hébreux d'alors remplacer Jéhovah par des idoles; il se proposait de faire adorer le Seigneur sous cet emblème. Compromis honteux, grièvement coupable, qui produisit peu à peu l'idolâtrie proprement dite. — *Ecce dii tui* (plutôt: ton Dieu, au singulier): parole presque identique à celle qu'avait proférée Aaron lorsqu'il présenta le premier veau d'or aux Israélites. Cf. Ex. xxxii, 4. — *Posuitque...*: aux deux limites extrêmes du royaume du nord; *in Bethel*, sur la frontière sud, tout auprès du royaume de Juda; *in Dan*, sur la frontière nord (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Ibat... populus...* Le succès de Jéroboam ne fut que trop réel, comme le fait observer douloureusement le narrateur (*usque in Dan*: jusque dans ces lointains parages, qui n'avaient en auparavant aucun attrait pour la masse du peuple).

31-33. Détails sur le culte des veaux d'or. — D'abord des temples, bâtis sur des hauteurs: *fana...* — En second lieu, un sacerdoce: *sacerdotes de extremis...*; cette idée de bassesse n'est point exprimée dans le texte, qui dit simplement: des prêtres de tout le peuple (par opposition au sacerdoce lévitique). D'après II Par. xi, 13 et ss. les enfants de Lévi, qui avaient été jusqu'alors

même à l'autel. Il fit la même chose à Béthel, sacrifiant aux veaux qu'il avait faits, et il établit dans Béthel des prêtres pour les hauts lieux qu'il avait bâtis.

33. Il monta à l'autel qu'il avait bâti à Béthel, le quinzisième jour du huitième mois, jour qu'il avait fixé de son propre gré, et il fit faire une fête solennelle aux enfants d'Israël, et monta à l'autel pour y offrir de l'encens.

similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat; constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod exstruxerat in Bethel, quintadecima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo; et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare ut adoleret incensum.

## CHAPITRE XIII

1. Et voici qu'un homme de Dieu vint de Juda à Béthel, lorsque Jéroboam se tenait à l'autel et qu'il encensait;

2. et il cria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, et il brûlera sur toi des ossements humains.

3. Et le même jour il leur donna un signe, en disant : Voici le signe que le Seigneur a parlé : L'autel se fendra, et la cendre qui est dessus sera répandue.

4. Lorsque le roi eut entendu la parole que l'homme de Dieu avait criée contre l'autel de Béthel, il étendit sa main de dessus l'autel, en disant : Qu'on l'arrête. Et en même temps la main qu'il avait étendue contre le prophète se sécha, et il ne put la retirer à lui.

1. Et ecce vir Dei venit de Juda, in sermone Domini, in Bethel, Jeroboam stante super altare et thus jaciente;

2. et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, et ossa hominum super te incendet.

3. Deditque in illa die signum, dicens : Hoc erit signum quod locutus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cumque audisset rex sermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra altare in Bethel, extendit manum suam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum; nec valuit retrahere eam ad se.

fixés dans toute l'étendue du territoire juif, se retirèrent pour la plupart sur le domaine de Roboam. — En troisième lieu, un jour de grande fête : *diem solemnem*... (les mots *in similitudinem*... font allusion à la solennité des Tabernacles, qui se célébraient à Jérusalem le quinzisième jour du septième mois. Cf. Lev. xxiii, 34 et ss.). — En quatrième lieu, des sacrifices, que le roi vint inaugurer en personne à Béthel : *et ascendens*... (vers. 32<sup>b</sup>-33). — *Quem finxerat*... Mordant reproche de l'écrivain sacré : des inventions purement humaines, au lieu du culte révélé par Jéhovah.

§ II. — *Le Seigneur fait adresser de sévères reproches à Jéroboam au sujet de sa conduite sacrilège.* XIII, 1-34.

1<sup>o</sup> Oracle contre l'autel de Béthel. XIII, 1-10. CHAP. XIII. — 1-2<sup>a</sup>. Introduction. — *Le vir Dei* chargé du terrible message est inconnu; on dit seulement qu'il venait de *Juda*, de la contrée où l'on était resté fidèle au vrai Dieu. —

*Jeroboam stante*... : pendant la cérémonie d'inauguration signalée plus haut, xii, 32-33.

2<sup>b</sup>-3. L'oracle. — *Altare*... Cette apostrophe directe est saisissante. — *Nascetur*..., *Josias nomine*. Prophète extrêmement remarquable par sa précision : elle annonce plus de trois cents ans d'avance la naissance, le nom, et un acte spécial du roi Josias; sous ce rapport, on ne peut lui comparer dans l'Ancien Testament que l'oracle d'Isaïe relatif à Cyrus (Is. xlv, 28; xlv, 1). Elle fut réalisée à la lettre; cf. IV Reg. xxiii, 15-16. — *Ossa*... *incendet* : pour souiller l'autel idolâtrique, les ossements étant légalement impurs (Num. xix, 16). — *Deditque*... *signum* : ce signe consistait en un autre oracle, mais à courte échéance, qui démontrerait par son accomplissement immédiat l'entière vérité de la première prédiction. Cf. IV Reg. xix, 29; Is. vii, 14-16. — *Efundetur cinis*. Comme ailleurs (cf. Lev. vi, 10), le mot hébreu désigne des cendres grasses, résultant des chairs calcinées des victimes.

4-6. Châtiment du roi, et réalisation du signe.

5. Altare quoque scissum est, et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto ;

9. sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam qua venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter quo venerat in Bethel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel ; ad quem venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel, et verba quæ locutus fuerat ad regem narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit ? Ostenderunt ei filii sui viam per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent, ascendit,

14. et abiit post virum Dei ; et invenit eum sedentem subtus terebinthum, et ait illi : Tune es vir Dei qui venisti de Juda ? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum ut comedas panem.

5. L'autel aussi se fendit, et la cendre qui était dessus se répandit, selon le signe que l'homme de Dieu avait prédit par le commandement du Seigneur.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Implorez le Seigneur votre Dieu, et priez-le pour moi, afin qu'il me rende l'usage de ma main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, et le roi retira sa main à lui, et elle devint telle qu'auparavant.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi dans ma maison, et je vous ferai des présents.

8. L'homme de Dieu dit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irai point avec vous, et je ne mangerai pas de pain, et ne boirai pas d'eau en ce lieu.

9. Car cet ordre m'a été donné par la parole du Seigneur : Vous ne mangerez pas de pain, et ne boirez pas d'eau, et vous ne vous en retournerez point par le chemin par lequel vous êtes venu.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne s'en retourna point par le chemin par lequel il était venu à Bethel.

11. Or il y avait un vieux prophète qui demeurait à Bethel ; ses fils virent lui raconter toutes les choses que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Bethel, et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avait dites au roi.

12. Leur père leur dit : Par où s'en est-il allé ? Ses fils lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, s'en était allé ;

13. et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. et s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un térébinthe ; et il lui dit : Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ? Il lui répondit : Je le suis.

15. Venez, lui dit-il, avec moi dans ma maison, pour manger un peu de pain.

— *Extendit manum... de altari.* Jéroboam jetait alors de l'encens sur l'autel, vers. 1. — *Exaruit* : cette main sacrilège devint aussitôt rigide comme une barre de fer. — *Allure... scissum...* : par une fissure soudaine et considérable. — *Deprecare.* Littéral. : adoucis ; résultat de la prière.

7-10. Le prophète refuse l'invitation du roi et se retire. — *Veni... ut prandeas.* Le roi, ému, veut honorer l'homme de Dieu ; mais celui-ci allègue pour s'excuser l'ordre formel qu'il avait reçu, d'éviter toute communication intime avec le prince sacrilège. — *Abiit...* : brusquement,

comme il était venu. L'impression qu'il laissa fut peu durable, car Jéroboam ne modifia en rien sa conduite. — *Non est reversus...* : tout d'abord ; mais il ne tardera pas à désobéir à Dieu, et sera sévèrement puni.

2° Le prophète puni pour sa désobéissance. XIII, 11-32.

11-19. Il se laisse ramener à Bethel contrairement à son mandat. — *Prophetes... quidam.* Faux prophète, d'après divers interprètes ; plutôt, ce semble, un homme auquel Dieu s'était autrefois communiqué, mais dont les sentiments reli-

16. L'homme de Dieu lui répondit : Je ne puis retourner, ni aller avec vous, et je ne mangerai pas de pain, et ne boirai pas d'eau en ce lieu-ci ;

17. car le Seigneur m'a dit expressément, et m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez pas de pain et ne boirez pas d'eau en ce lieu-ci, et vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit : Je suis moi-même prophète comme vous, et un ange est venu me dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous dans votre maison, afin qu'il mange du pain et qu'il boive de l'eau. Et il le trompa,

19. et l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans sa maison, et but de l'eau.

20. Et comme ils étaient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avait ramené ;

21. et il cria à l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avait fait,

22. et que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain et bu de l'eau, quoique Dieu vous eût commandé de n'y pas manger de pain, et de n'y pas boire d'eau, votre cadavre ne sera point porté au sépulchre de vos pères.

23. Après que le prophète qu'il avait amené eut bu et mangé, le *vieux prophète* sella son âne pour lui.

24. Et comme l'homme de Dieu était en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra et le tua, et son cadavre demeura étendu sur le chemin ; l'âne resta auprès de lui, et le lion se tint auprès du cadavre.

25. Et voici que des gens qui passaient

16. Qui ait : Non possum reverti neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto ;

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens : Non comedes panem, et non bibes aquam ibi, nec revertaris per viam qua ieris.

18. Qui ait illi : Et ego propheta sum similis tui ; et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens : Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, et bibat aquam. Fefellit eum,

19. et reduxit eum. Comedit ergo panem in domo ejus, et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad prophetam qui reducerat eum ;

21. et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens : Hæc dicit Dominus : Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. et reversus es, et comedisti panem, et bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulcrum patrum tuorum.

23. Cumque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetæ quem duxerat.

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit ; et erat cadaver ejus projectum in itinere ; asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce viri transeuntes viderunt

gieux étaient très superficiels et très imparfaits.

— *Ad quem venerunt...* Le récit et les dialogues (vers. 11-19) sont vivants, pittoresques. — *Angelus locutus est...* Mensonge qu'il était aisé à l'homme de Dieu de constater, une assertion de ce genre étant insuffisante pour révoquer l'ordre qu'il avait directement reçu du Seigneur.

20-22. Jéhovah prononce un arrêt de mort contre son mandataire infidèle. — Introduction, vers. 20-21<sup>a</sup>. Les considérants de la sentence, vers. 21<sup>b</sup>-22<sup>a</sup>. La sentence proprement dite, vers. 22<sup>b</sup> : *non inferetur...* ; c.-à-d. qu'il mourra loin de son pays, d'une mort extraordinaire. N'être

pas enseveli dans le tombeau de la famille était pour les Hébreux un grave châtement. Cf. Gen. XLVII, 30 ; XLIX, 29 ; II Reg. XIX, 37, etc.

23-24. Mort violente de l'homme de Dieu. — *Stravit asinum...* : la monture du prophète désobéissant, non encore mentionnée dans le récit. — *Leo in via*. Les bêtes fauves n'étaient pas rares en Palestine, même à cette époque, comme le démontre l'histoire de David. Cf. I Reg. XVII, 34. — *Asinus...*, *leo...* *juxta...* : tableau pittoresque. L'instinct féroce du lion était miraculeusement dompté. Cf. vers. 28.

25-32. La sépulture. — *Viderunt* : sans oser

cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt, et divulgaverunt in civitate in qua propheta ille senex habitabat.

26. Quod cum audisset propheta ille, qui reduxerat eum de via, ait: Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum et occidit, juxta verbum Domini quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos: Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantes juxta cadaver; non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo propheta cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulcro suo, et planxerunt eum: Heu, heu, mi frater!

31. Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos: Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulcro in quo vir Dei sepultus est; juxta ossa ejus ponite ossa mea;

32. profecto enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et contra omnia fana excelsorum quæ sunt in urbibus Samariæ.

33. Post verba hæc non est reversus Jeroboam de via sua pessima, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum; quicumque volebat implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta de superficie terræ.

par la virent son corps étendu dans le chemin, et le lion qui se tenait près du corps, et ils vinrent publier ce qu'ils avaient vu, dans la ville où demeurait ce vieux prophète.

26. Lorsque celui-ci, qui avait fait revenir l'homme de Dieu de son chemin, l'eut appris, il dit: C'est l'homme de Dieu, qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pièces, et l'a tué selon la parole qu'il lui avait dite.

27. Et il dit à ses fils: Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé,

28. il s'en alla, et il trouva le cadavre étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenaient près du corps. Le lion ne mangea point du cadavre, et ne fit pas de mal à l'âne.

29. Le prophète prit donc le cadavre de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, et le ramena dans la ville où il demeurait, pour le pleurer.

30. Il mit le cadavre dans son sépulcre, et ils le pleurèrent en disant: Hélas, hélas, mon frère!

31. Après qu'ils eurent pleuré, il dit à ses fils: Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le sépulcre où repose l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ses os.

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Bethel, et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie, arrivera très certainement.

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint point de sa voie toute corrompue, mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les prêtres des hauts lieux. Quiconque le voulait remplissait sa main, et devenait prêtre des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam, et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre.

s'approcher pour enlever le cadavre, par crainte du lion. — *Vir Dei est.* Le prophète de Bethel comprend aussitôt les circonstances de cette mort tragique. Pris d'un remords tardif, il veut du moins explorer partiellement sa faute en donnant à son hôte une sépulture honorable, vers. 27 et ss. — *Heu, heu!* Exclamation qui paraît avoir été la formule de deuil usitée aux funérailles. Cf. Jer. xxii, 18. — *Cum mortuus fuero...* (vers. 31). Demande pleine de foi, tous ces faits ayant produit sur le vieillard une impression très vive. — *Juxta ossa...* dans le « loculus » voisin.

Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xxx, fig. 7; pl. xxxii fig. 3.

3° Endurcissement de Jéroboam. XIII, 33-34. 33-34. *Non est reversus*: malgré les miracles dont il avait été témoin de si près. — *Sed e contrario...*: il multiplia les autels sacrilèges et les faux prêtres. — *Quicumque volebat...*: une seule condition était requise. Cf. II Par. xiii, 9. Sur la locution « remplir la main », pour désigner la consécration sacerdotale, voyez Ex. xxix, 9, et le commentaire. D'après l'hébreu, le verbe *implebat* a Jéroboam pour sujet: Quiconque le

## CHAPITRE XIV

1. En ce temps-là, Abia, fils de Jéroboam, tomba malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Levez-vous, et changez de vêtement, afin qu'on ne connaisse pas que vous êtes la femme de Jéroboam ; et allez à Silo, où est le prophète Ahias, qui m'a prêté que je régnerais sur ce peuple.

3. Prenez dans votre main dix pains, un gâteau et un vase de miel, et allez le trouver ; car il vous fera savoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avait dit ; elle se leva, s'en alla à Silo, et vint dans la maison d'Ahias. Mais lui ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étaient obscurcis à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam, qui vient vous consulter sur son fils qui est malade ; vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entrait, en dissimulant qui elle était,

6. Ahias entendit le bruit de ses pas lorsqu'elle entrait par la porte, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam ; pourquoi feignez-vous d'être une autre ? Pour moi, j'ai été envoyé vers vous comme un dur messenger.

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici

1. In tempore illo ægrotavit Abia, filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ : Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jeroboam ; et vade in Silo, ubi est Ahias propheta, qui locutus est mihi, quod regnaturus essem super populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, et crustulam, et vas mellis, et vade ad illum ; ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat uxor Jeroboam, et consurgens abiit in Silo, et venit in domum Ahæ. At ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat ; hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere, uxor Jeroboam ; quare aliam te esse simulas ? Ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jeroboam : Hæc dicit

désirait, il le consacrait prêtre. — *Propter hanc causam*. Une telle malice ne pouvait manquer d'attirer sur le roi d'Israël une punition exemplaire, dans laquelle fut enveloppée toute sa famille.

§ III. — *Autres événements du règne de Jéroboam.*  
XIV, 1-31.

1<sup>o</sup> Prophétie d'Ahias contre la maison du roi. XIV, 1-18.

CHAP. XIV. — 1-3. Jéroboam envoie la reine consulter Ahias au sujet de leur fils gravement malade. — *Ægrotavit Abia*. Le décret d'extirpation formulé d'avance par le narrateur, XIII, 34, reçoit déjà un commencement d'exécution. — *Commuta habitum*. Jéroboam craint que le prophète, reconnaissant la reine, ne se refuse à donner une réponse favorable. Et pourtant c'était Ahias qui lui avait autrefois promis le trône au nom de Jéhovah, XI, 29 et ss. ; mais une condition avait été ajoutée, et Jéroboam n'a que trop conscience de ne l'avoir pas remplie. D'ailleurs, étrange état d'âme : supposer qu'Ahias pourra fournir une décision certaine sur l'avenir de l'enfant, et qu'il

ne connaîtra pas la mère. — *Tolle quoque...* Sur la coutume de porter des présents aux prophètes qu'on allait interroger, voyez I Reg. XIII, 7, et le commentaire. La nature modeste de ceux de la reine (*crustulam*) ; d'après l'hébreu, des gâteaux d'une forme particulière ; cf. Jos. IX, 5) formait une partie de son déguisement.

4-5. Dieu avertit Ahias de la visite de la reine. — *Non poterat videre*. Cécité occasionnée par le grand âge, comme pour Isaac, Gen. XXVII, 1, et pour Héli, I Reg. IV, 15, etc. Jéroboam comptait peut-être sur cette circonstance pour la réussite de son projet. — *Hæc et hæc...* : formule d'abréviation, le narrateur se proposant de citer aussitôt le divin oracle, vers. 7-16.

5<sup>b</sup>-16. Réponse d'Ahias à la reine. — *Cu ergo illa...* Dans l'hébreu, cette seconde moitié du vers. 5 fait encore partie de l'avertissement donné par Dieu au prophète : Car, lorsqu'elle entrera, elle feindra d'être une autre (femme). — Court exorde, vers. 6<sup>b</sup>, montrant à la reine l'inutilité de ses précautions (*quare aliam...?*) et résumant tout l'oracle : *durus nuntius*. — Après ce prélude rapide. Annonce des châtiments divins,

Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi te ducem super populum meum Israel ;

8. et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo ;

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflables, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum ;

10. idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, et percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel ; et mundabo reliquias domus Jeroboam, sicut mundari solet fimus usque ad purum.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes ; qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cæli ; quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam ; et in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer.

13. Et planget eum omnis Israel, et sepeliet ; iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulcrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai élevé du milieu du peuple, je vous ai établi chef de mon peuple Israël,

8. j'ai divisé le royaume de la maison de David, et je vous l'ai donné ; et vous n'avez pas été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandements, et m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui était agréable à mes yeux ;

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes fait des dieux étrangers, en métal fondu, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

10. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jeroboam, et je frapperai de Jeroboam les mâles et celui que l'on conservait précieusement, et le dernier en Israël ; et je nettoierai les restes de la maison de Jeroboam, comme on a coutume de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.

11. Ceux de Jeroboam qui mourront dans la ville seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne seront mangés par les oiseaux du ciel ; car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Levez-vous donc, et allez dans votre maison ; et à l'instant même où vous mettrez le pied dans la ville, l'enfant mourra.

13. Et tout Israël le pleurera et l'ensevelira. C'est le seul de la maison de Jeroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que l'arrêt du Seigneur Dieu d'Israël touchant la maison de Jeroboam s'est trouvé favorable pour lui.

vers. 7-11. D'abord (7-9), selon la coutume, les motifs de la terrible sentence : Dieu énumère tour à tour ses bienfaits envers Jeroboam (*exaltavi... dedi te... dedi illud...*), et les crimes du prince, soit négativement, vers. 8<sup>b</sup> (*non... sicut David* ; comp. xi, 38, où David avait été donné pour modèle à Jeroboam), soit positivement, vers. 9 (*super omnes...*, c.-à-d. tous les chefs antérieurs d'Israël, qu'ils s'appelaient juges ou rois ; aucun d'eux, en effet, même aux plus mauvaises époques, n'avait été aussi coupable que Jeroboam sous le rapport théocratique. Notez l'expression énergique : *projecisti post corpus...*). Après les considérants, la sentence même (vers. 10-11), qui consiste dans la ruine totale de la maison du roi. Cette ruine est représentée au vers. 10 par trois locutions figurées : *mingentem...*, tous les descendants mâles (cf. I Reg. xxv, 22, et la note) ; *clausum...* (hébr. : l'esclave et l'homme libre ; voyez Deut. xxxii, 36, et l'explication) ;

*mundabo...* (d'après l'hébreu : je balayerai la maison de Jeroboam comme on balaye les ordures). Au vers. 11, la menace est exprimée au propre ; des morts soudaines, extraordinaires, sont annoncées, avec la privation de sépulture : *in civitate... canes*, les chiens à demi sauvages qui abondent dans les villes orientales, et qui y consomment les immondices jetées sans façon dans les rues (cf. Ps. LVIII, 7, 15) ; *in agro... aves*, les divers oiseaux de proie qui remplissent dans les campagnes de la Palestine le même office que les chiens dans les villes. Pour l'accomplissement de l'oracle, voyez xv, 28-29. — Ahias, passant au point sur lequel on venait le consulter, prédit à la reine la mort prochaine de son fils, vers. 12-13. *In... introitu pedum* : locution pittoresque. *Iste... solus... in sepulcrum* : seule exception à l'arrêt du vers. 11 ; le jeune prince en faveur duquel elle fut faite paraît avoir été parfaitement doué (*sermo bonus...*) ; ce n'était pas un enfant

14. Mais le Seigneur s'est établi sur Israël un roi qui ruinera la maison de Jéroboam en ce jour, et en ce temps.

15. Le Seigneur Dieu frappera Israël et le rendra comme le roseau qui est agité dans les eaux; et il arrachera Israël de cette terre excellente qu'il a donnée à leurs pères, et il les dispersera au delà du fleuve, parce qu'ils se sont fait des bois sacrés pour irriter le Seigneur.

16. Et le Seigneur livrera Israël, à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché et qui a fait pécher Israël.

17. La femme de Jéroboam se leva donc et vint à Thersa, et lorsqu'elle mettait le pied sur le seuil de sa maison, l'enfant mourut.

18. Il fut ensuite enseveli; et tout Israël le pleura, selon ce que le Seigneur avait prédit par le prophète Ahias, son serviteur.

19. Le reste des actions de Jéroboam, ses combats, et la manière dont il régna, sont écrits dans le livre des annales des rois d'Israël.

20. Le temps du règne de Jéroboam fut de vingt-deux années; il s'endormit ensuite avec ses pères, et Nadab son fils régna à sa place.

21. Cependant Roboam, fils de Salomon, régnait sur Juda; il avait quarante et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna dix-sept ans dans la ville de Jérusalem, que le Seigneur avait choisie dans toutes les tribus d'Israël pour y éta-

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel, qui percussit domum Jeroboam in hac die et in hoc tempore;

15. et percussit Dominus Deus Israel, sicut moveri solet arundo in aqua, et evellit Israel de terra bona hac quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen, quia fecerunt sibi lucos ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit, et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, et abiit, et venit in Thersa; cumque illa ingrederetur limen domus, puer mortuus est.

18. Et sepeliverunt eum, et planxit eum omnis Israel, juxta sermonem Domini quem locutus est in manu servi sui Ahiae prophetae.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in libro verborum diernum regum Israel.

20. Dies autem quibus regnavit Jero-boam viginti duo anni sunt, et dormivit cum patribus suis; regnavitque Nadab, filius ejus pro eo.

21. Porro Roboam, filius Salomonis, regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam, cum regnare coepisset; decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi ex omnibus

dans le sens strict (comp. III, 7, et le commentaire). — L'instrument des vengeances divines contre Roboam, vers. 14. *Constituit... regem*: Baasa, d'après xv, 27-28. *In hac die et... tempore*; l'hébreu est un peu obscur aussi; le sens paraît être: N'est-ce pas déjà ce qui a lieu? — Punition réservée à tout le royaume du nord, vers. 15-16. *Sicut... arundo*: symbole d'une extrême impuissance. *Evellit... de terra*: emprunt fait à la prophétie menaçante de Moïse, Deut. xxix, 28. *Trans flumen*: l'Euphrate, le fleuve par excellence dans le langage biblique. *Fecerunt... lucos*; hébr.: des *asêrtim*, des statues de bois en l'honneur d'Astarté (notes de Jud. III, 7; VI, 25); ce genre d'idolâtrie, qui avait à peu près disparu depuis la judicature de Gédéon, va revivre avec une intensité désolante (cf. vers. 23; xv, 23; xvi, 33; xviii, 19, etc.). *Tradet... Israel*: sur l'accomplissement de l'oracle, voyez IV Reg. xvii, 6; xviii, 11; Ez. I, 3, etc. — *Propter... Jeroboam*: le grand coupable, qui avait tout sacrifié à son égoïsme criminel.

17-18. Mort et sépulture du fils de Jéroboam. — *Thersa*. Antique cité chanaïenne, renommée pour sa beauté. Cf. Jos. xii, 24; Cant. vi, 4. On

l'identifie communément avec Tellouzah, localité située dans la montagne, au nord de Naplouse (*Atl. géog.*, pl. VII et XII). Jéroboam y résidait alors; il semble en avoir fait la seconde capitale de son royaume.

20. Mort de Jéroboam. XIV, 19-20.

19-20. Conclusion du règne de Jéroboam. — *Quomodo pugnaverit...*: guerres perpétuelles avec Roboam, d'après le vers. 30; guerre aussi avec Abia, fils et successeur de Roboam, d'après II Par. xiii, 5-20. — *In libro... Israel*. Voyez l'Introduction, p. 439.

30. Abrégé du règne de Roboam. XIV, 21-31.

21. L'âge du roi lors de son avènement, durée de son règne, le nom de sa mère. — *Quadraginta et unius...* Salomon ayant régné quarante ans, Roboam, si ces chiffres sont exacts, dut naître un an avant l'avènement de son père; ce qui suppose que celui-ci avait épousé une première femme antérieurement à son mariage avec la fille du roi d'Égypte. — *Civitate quam elegit...* Formule solennelle, qui révèle toute l'affection du Seigneur pour la cité sainte. — *Nomen... matris*. Le nom des mères des rois de Juda est souvent signalé par le narrateur (cf. xv, 2, 10;

tribus Israel. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, et irritaverunt eum super omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt;

23. ædificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum et subter omnem arborem frondosam.

24. Sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominaciones gentium quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem;

26. et tulit thesauros domus Domini et thesauros regios, et universa diripuit; scuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon;

27. pro quibus fecit rex Roboam scuta ærea, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium, et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

29. Reliqua autem sermonum Roboam,

blir son nom. Sa mère, une Ammonite, s'appelait Naama.

22. Et Juda fit le mal devant le Seigneur, et ils l'irritèrent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avaient irrité par tous leurs crimes.

23. Car ils s'élevèrent aussi des autels, et se firent des statues et des bois sacrés sur toute colline élevée, et sous tout arbre touffu.

24. Il y eut aussi des efféminés dans le pays, et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avait broyés à la vue des enfants d'Israël.

25. La cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Égypte, monta à Jérusalem;

26. et il enleva les trésors de la maison du Seigneur, et les trésors du roi, et pillà tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits.

27. A leur place le roi Roboam en fit faire d'airain et les mit entre les mains de ceux qui avaient soin des boucliers, et de ceux qui veillaient devant la porte de la maison du roi;

28. et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui avaient pour office de marcher devant lui portaient ces boucliers, et ils les reportaient ensuite au lieu destiné à garder les armes.

29. Le reste des actions de Roboam,

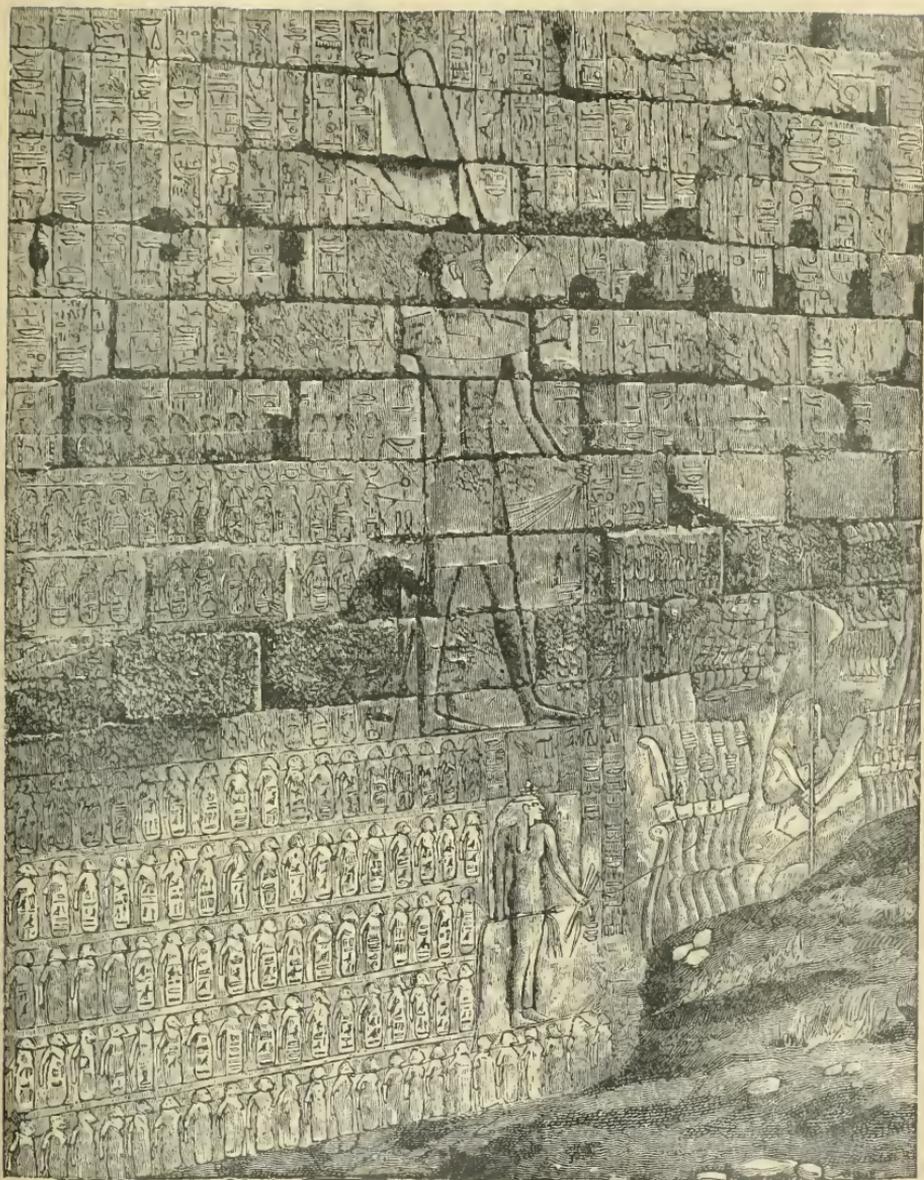
xxii, 42; IV Reg. viii, 26, etc.), à cause de la grande influence exercée de tout temps par les reines mères dans les cours orientales.

22-24. Les sujets de Roboam se livrent à l'idolâtrie durant son règne. — *Fecit Judas malum* : se conformant aux funestes exemples du roi. Cf. II Par. xi, 17; xii, 1. Cette triste apostasie n'eut lieu toutefois qu'au début de la quatrième année du règne. — *Irritaverunt...* Hébr. : ils l'excitèrent à la jalousie. Métaphore qui provenait de ce que l'alliance contractée par le Seigneur avec son peuple ressemblait à une union matrimoniale. Cf. Ex. xx, 5; xxxiv, 14-15. — *Et ipse* : comme leurs frères schismatiques d'Israël. Cf. xii, 31; xiii, 32. — *Aras* ; hébr. : des hauts lieux. *Statuas* : d'après l'hébr., des espèces de piliers ou de statues idolâtriques; cf. Ex. xxxiv, 13. *Lucos* : des *asérim*, comme au vers. 15. — *Super... et subter...* : emprunt au Deut. xii, 2. — *Sed et effeminati*. Détail encore plus odieux. D'après l'hébr., des « consacrés » ; c.-à-d. des hommes voués au culte abominable d'Astarté. Sur l'expression *abominaciones gentium*, voyez Lev. xviii, 3-25; xx, 1-23; Deut. xviii, 9-12.

25-28. Invasion victorieuse de Sésac en Judée,

et pillage de Jérusalem. — *Sesac*. Voyez la note de xi, 40. C'est probablement à la demande de Jéroboam, son ami, que Sésac envahit les États de Roboam, le roi rival. — *Et tulit...* : à la suite d'une campagne constamment heureuse, comme le raconte la célèbre inscription de Karnak, qui confirme si étonnamment la narration biblique. Voyez Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 4 et ss. Comp. aussi II Par. xi, où ce même fait est relaté d'une manière plus explicite. — *Scuta... aurea*. Dépouille d'une immense valeur. Cf. x, 16-17. Les boucliers d'or furent tristement remplacés, vu la misère des temps, par des scuta ærea, sur l'emploi desquels les vers. 27-28 fournissent quelques détails. — *Ducum scutariorum*. Hébr. : du chef des coureurs; voyez II Reg. xv, 1, et la note. Les mots *et eorum* sont omis par le texte original. — *Cumque ingrederetur...* : quoque livré à l'idolâtrie, Roboam n'avait pas abandonné le culte public de Jéhovah, et il assistait en grande pompe aux offices religieux. — *Portabant...* : procession solennelle, qui accompagnait le roi lorsqu'il allait au temple.

29-31. Conclusion du règne de Roboam. — *Abiam* (vers. 31). II Par. xiii, 20, il est appelé Abia (*Abiyahu* dans le texte hébr.).



Bas-relief de Karnak, où l'on voit le roi Sésac présentant à la déesse du district de Thèbes, sous la forme de prisonniers enchaînés, les villes qu'il avait enlevées Roboam.

et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diëbus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis, et regnavit Abiam, filius ejus, pro eo.

et tout ce qu'il a fait, est écrit dans le livre des annales des rois de Juda.

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la cité de David. Sa mère, qui était Ammonite, s'appelait Naama; et Abiam son fils régna à sa place.

## CHAPITRE XV

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam, filii Nabat, regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui quæ fecerat ante eum; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscicaret filium ejus post eum, et statueret Jerusalem;

5. eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam omni tempore vitæ ejus.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabat, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem. Sa mère se nommait Maacha, et était fille d'Abessalom.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'était le cœur de David son père.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui et en rendant stable Jérusalem,

5. parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et qu'il ne s'était point détourné, tous les jours de sa vie, de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urié l'Héthéen.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam et Jéroboam, tant que Roboam vécut.

SECTION II. — LES ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA DEPUIS LA MORT DE ROBOAM JUSQU'A L'AVÈNEMENT D'ACHAB. XV, 1 — XVI, 28.

§ I. — Abiam et Asa règnent sur Juda. XV, 1-24.

1<sup>o</sup> Règne d'Abiam. XV, 1-8.

CHAP. XV. — 1-2. Les dates principales du règne. — L'année de l'avènement est déterminée par une date synchronique : *in octavo decimo...* — Durée du règne : *tribus annis*. Les trois années ne durent pas être complètes, puisque Asa, le successeur d'Abiam, monta sur le trône durant la vingtième année de Jéroboam. Cf. vers. 9. Dans les calculs de ce genre, les Hébreux tenaient compte des années et des jours commencés. — *Abessalom* est une variante du nom d'Absalom. S'il s'agit ici du fils de David, ce qui est très possible, *Maacha* serait sa petite-fille, puisqu'il semble n'avoir eu qu'une fille, nommée Thamar. Cf. II Reg. xiv, 27.

3-6. Caractère général du règne d'Abiam. — *Ambulavit in... peccatis...* : c.-à-d. dans l'idolâtrie. Cf. xiv, 22-24. Une bonne œuvre d'Abiam sera pourtant mentionnée au vers. 15. Voyez aussi II Par. xiii, 10-12. — *Sicut cor David...* Bel éloge de David, qui fut en réalité le type d'un bon et saint roi. — Sur l'expression *dedit... lucernam*, comp. xi, 36, et le commentaire. Les LXX ont : *κατάλειπον*, un reste; ce qui supprime l'image. — *Ut suscicaret...* : conformément au célèbre oracle, II Reg. vii, 12 et ss. « Rien de plus remarquable et de plus difficile à expliquer, au point de vue purement humain, que la stabilité de la succession au trône dans le royaume de Juda, et son extrême instabilité dans le royaume d'Israël. Une seule et même famille tient le sceptre en Juda du commencement à la fin, pendant près de quatre siècles, tandis qu'en Israël il y a neuf changements de dynastie dans l'intervalle de deux cent cinquante ans. » — La note du vers. 6, *attamen*

7. Le reste des actions d'Abiam, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois de Juda; et il y eut une guerre entre Abiam et Jéroboam.

8. Après cela Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la cité de David; et son fils Asa régna à sa place.

9. La vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël, Asa roi de Juda commença son règne;

10. Il régna quarante et un ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Maacha, et était fille d'Abessalom.

11. Et Asa fit ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, comme avait fait David son père.

12. Il chassa du pays les efféminés, et il le purgea de toutes les infamies des idoles que ses pères avaient dressées.

13. Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance du culte de Priape et du bois qu'elle lui avait consacré. Il détruisit la caverne où il était honoré; il brisa cette idole infâme, et la brûla dans le torrent de Cédron.

14. Cependant il n'abolit pas les hauts lieux; et toutefois le cœur d'Asa était parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans la maison du

7. Reliqua autem sermonum Abiam, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David. Regnavitque Asa, filius ejus, pro eo.

9. In anno ergo vigesimo Jeroboam, regis Israel, regnavit Asa, rex Juda;

10. et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus.

12. Et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sordes idolorum quæ fecerant patres ejus.

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat; subvertitque specum ejus, et confregit simulacrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron.

14. Excelsa autem non abstulit. Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis.

15. Et intulit ea quæ sanctificaverat

*bellum...*, déjà insérée plus haut (xiv, 30), est répétée pour montrer que Roboam légua à son fils cette guerre intestine. Cf. vers. 7.

7-8. Conclusion du règne d'Abiam. — *Fuitque prælium...*: l'avantage fut pour le roi de Juda. Voyez, pour les détails, II Par. xiii, 3-20. Les troisième et quatrième livres des Rois glissent d'ordinaire brièvement sur les faits militaires.

2° Règne d'Asa. XV, 9-24.

9-10. Les dates du règne. — Date synchronique pour l'avènement: *anno... vigesimo Jeroboam*. — Durée du règne: *quadraginta et uno...* Pendant cet intervalle, Asa vit se succéder rapidement, sur le trône rival, six rois appartenant à quatre dynasties (Nadab, Baasa, Ela, Zambri, Amri et Achab). — *Nomen matris...* C.-à-d. sa grand-mère, d'après le vers. 2; il n'avait probablement plus sa mère.

11-15. Caractère moral du règne d'Asa. — *Fe cit... rectum...* C'est la note générale, qui est ensuite commentée aux vers. 12 et ss., où nous voyons Asa luttant de toutes ses forces contre l'idolâtrie, et plein de zèle pour le culte de Jéhovah. — *Abstulit effeminatos*. Voyez la note de xiv, 24. Sur les *sordes idolorum*, comp. xiv, 22-23. — *Maacham... amovit...* Il lui enleva son titre de reine mère et son influence, parce

qu'elle en abusait pour propager le culte honteux d'Astarté (*in sacris Priapi*; dans l'hébr.: parce qu'elle avait fait une *asérah*; voyez la note de xiv, 23). — *Subvertitque... turpissimum*. La Vulg. paraphrase; l'hébreu dit seulement; Asa abattit son idole (de Maacha). — *Combussit in... Cedron*: dans la profonde vallée qui sépare Jérusalem du mont des Oliviers (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv); plus tard encore on y détruisit de nombreuses idoles, pour ne point profaner la ville par leurs cendres impures. Cf. IV Reg. xxiii, 4, 6, 12; II Par. xxix, 16; xxx, 14. — *Excelsa autem...* Il faut rapprocher ce passage de II Par. xiv, 5 et xv, 17, pour avoir une idée exacte de la conduite d'Asa touchant les hauts lieux. En réalité, il les fit disparaître de son propre territoire, mais il ne profita pas assez de l'influence que ses victoires lui avaient acquise (vers. 16 et ss.) pour les anéantir également sur le territoire d'Israël. Faute légère, d'après le contexte (*verumtamen...*), puisqu'elle n'empêcha pas son cœur d'être parfait envers le Seigneur. — *Intulit...* (vers. 15). Asa commence à remplacer dans le trésor sacré les objets enlevés par Sésac. — *Sanctificaverat pater...* sans doute, le butin conquis sur Jéroboam. Cf. II Par. xiii, 16-19. — *Et vocerat*. Dans l'hébr.: et que lui-même (Asa) avait

pater suus et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

17. Ascendit quoque Baasa, rex Israel, in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quisquam egredi vel ingredi de parte Asa, regis Juda.

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum quod remanserat in thesauris domus Domini et in thesauris domus regis, dedit illud in manus servorum suorum; et misit ad Benadad, filium Tabremmon, filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum; ideo misi tibi munera, argentum et aurum, et peto ut venias, et irritum facias fœdus quod habes cum Baasa, rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiescens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel; et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel-Domum-Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

21. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

Seigneur ce que son père avait consacré à Dieu, et l'or, et l'argent et les vases qu'il avait fait vœu de donner.

16. Or il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

17. Et Baasa roi d'Israël monta en Juda, et bâtit Rama, afin que personne ne pût sortir ni entrer du côté d'Asa, roi de Juda.

18. Alors Asa, prenant tout l'argent et l'or qui étaient restés dans les trésors de la maison du Seigneur et dans les trésors du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabrémon, fils d'Hézion, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présents, de l'argent et de l'or; et je vous prie de venir et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

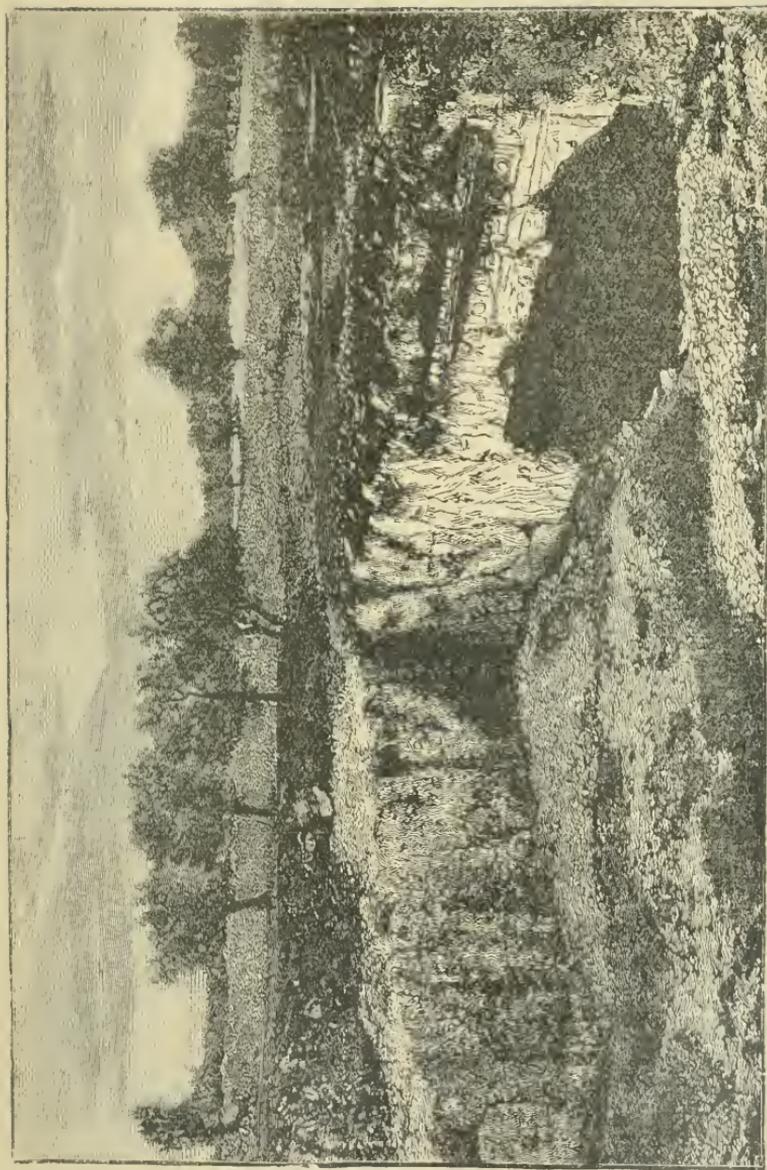
20. Bénadad, s'étant rendu à la prière du roi Asa, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent Ahion, Dan, Abel-maison-de-Maacha, et toute la contrée de Cennéroth, c'est-à-dire toutes les terres de Nephthali.

21. Lorsque Baasa l'eut appris, il cessa de bâtir Rama, et s'en revint à Thersa.

dédiés. C'étaient les dépouilles prises aux Éthiopiens. Cf. II Par. xiv, 1-9; xv, 10, 18.

16-22. Asa en guerre avec Baasa, roi d'Israël. — Durée de cette guerre, vers. 16 : *cunctis diebus...*; c.-à-d. pendant vingt-quatre ans, d'après le vers. 33. Habituellement, simple guérilla de frontières; puis la guerre proprement dite qui va être racontée. — Origine de cette guerre alors intense, vers. 17. C'est Baasa qui la déclara : *ascendit... Ædificavit* a le sens de fortifier; ce trait suppose que le roi d'Israël, par une attaque hardie, s'était emparé de la partie septentrionale des États d'Asa. Rama, aujourd'hui Er-Râm, au nord de Jérusalem, commandait la route du royaume de Juda, et sa possession permettait d'intercepter toute communication entre les deux États (*ut non posset...*) — *Tollens itaque...* Ainsi menacé, Asa acheta à grand prix l'alliance des Syriens, qui, en faisant une puissante diversion sur la frontière nord d'Israël, forcèrent Baasa d'abandonner ses conquêtes temporaires, vers. 18-21. — *Benadad* (c.-à-d. « fils d'Adad », divinité phénicienne; *Atl. arch.*, pl. cxxii, fig. 15). Trois rois syriens de ce nom sont signalés dans l'Ancien Testament; celui-ci est le premier de tous.

— *Fœdus est...* Alliance en quelque sorte héréditaire, puisqu'elle avait existé déjà entre les pères des deux princes. Mais, pour un motif inconnu, Asa l'avait depuis quelque temps laissée tomber; circonstance dont son rival avait habilement profité pour conclure lui-même un traité avec Bénadad (*fœdus... cum Baasa*). — *Acquiescens...* Le Seigneur, lui, ne donna point son consentement à cette alliance conclue avec un roi païen, et il fit adresser de graves reproches au roi de Juda. Cf. II Par. xvi, 7 et ss. — *In civitates...* Toutes ces villes étaient au nord du pays. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. vii et xii. *Ahion*: dans la tribu de Nephthali, sur l'emplacement des ruines de Tell-Dibbin, dans la petite plaine nommée Merdj Ayoûn. *Dan*: Laïs-Dan; cf. Jos. xix, 47; Jud. xviii, 29. *Abeldomum...*; hébr.: 'Abel-beth-Ma'akah; aujourd'hui Abil; cf. II Reg. xx, 19. *Cenneroth*: à l'ouest du lac de Tibériade; cf. Num. xxxiv, 12; Jos. xi, 2; xii, 3. *Terram Nephthali*: voyez Jos. xix, 32-39, et le commentaire. Le territoire de cette tribu était situé en plein sur la route de tout envahisseur venant du nord. — *Intermisit...* (vers. 21). Baasa avait assez à faire de défendre ses États attaqués par



Tombeau dit des Rois, auprès de Jérusalem. (D'après une photographie.)

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens : Nemo sit excusatus. Et tulerunt lapides de Rama et ligna ejus, quibus ædificaverat Baasa, et exstruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin, et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudines ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas exstruxit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat, filius ejus, pro eo.

25. Nadab vero, filius Jeroboam, regnavit super Israel anno secundo Asa, regis Juda; regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa, filius Ahîæ, de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum; siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa, regis Juda, et regnavit pro eo.

29. Cumque regnasset, percussit omnem domum Jeroboam; non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus donec deleteret eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu servi sui Ahîæ Silonitis,

22. Alors le roi Asa fit publier ceci par des courriers dans toute l'étendue de Juda : Que personne ne s'excuse. Et toutes les pierres et tout le bois que Baasa avait employés à bâtir Rama furent emportés, et le roi Asa les employa à bâtir Gabaa de Benjamin et Maspha.

23. Le reste des actions d'Asa, et toute sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda. Cependant, au temps de sa vieillesse, il eut mal aux pieds.

24. Et il s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père, et Josaphat son fils régna à sa place.

25. La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab, fils de Jéroboam, commença à régner sur Israël, et il régna deux ans sur Israël.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père, et dans les péchés qu'il fit commettre à Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, lui tendit des embûches, et le tua près de Gebbèthon, ville des Philistins, que Nadab et tout Israël assiégeaient alors.

28. Baasa tua donc Nadab et régna à sa place, la troisième année du règne d'Asa, roi de Juda.

29. Et lorsqu'il fut roi, il tua tous ceux de la maison de Jéroboam. Il n'en laissa pas vivre un seul de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'avait prédit par Ahias le Silonite, son serviteur;

les Syriens. Sur *Thersa*, voyez la note de XIV, 17. — Asa fortifie sa frontière du nord, vers. 22. *Misit nuntium* : dans le sens de proclamation (hébr. : il fit entendre à tout Juda). Réquisition universelle (*nemo... excusatus*), dont le but est ensuite indiqué par les faits : raser les fortifications de Rama, et, avec les matériaux ainsi obtenus, construire deux autres places fortes qui garantiraient mieux la frontière. *Gabaa Benjamin* : Tell-el-Foul, la patrie de Saül (cf. Jos. XXI, 17; I Reg. x, 26). *Maspha* : le Neby Samouïl (note de Jud. xx, 1). Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. XVI.

23-24. Conclusion du règne d'Asa. — *Reliqua autem...* Une partie notable de ces autres faits est racontée au second livre des Paralip., où le règne d'Asa occupe trois chapitres (xiv-xvi). — *Doluit pedes*. Violente attaque de goutte deux ans avant sa mort. Cf. II Par. xvi, 12.

§ II. — *Nadab, Baasa, Ela, Zambri et Amri se succèdent rapidement sur le trône d'Israël.* XV, 25 — XVI, 28.

1<sup>o</sup> Règne de Nadab. XV, 25-32.

25. Les dates accoutumées. — Synchronisme pour l'avènement de Nadab : *anno secundo...* — Durée du règne : *duobus annis*. Moins de deux ans, puisque le successeur de Nadab commença à régner dès la troisième année d'Asa.

26. Caractère moral du règne : *fecit... malum*.

27-30. Nadab est assassiné par Baasa; ruine totale de la maison de Jéroboam. — *Baasa... de domo Issachar*. Jéroboam appartenait à la tribu d'Ephraïm. Cf. xi, 28. — *Insidiatus est...* : c.-à-d. qu'il conspira contre le roi. — *Gebbethon* : ville assignée autrefois aux Danites (note de Jos. xix, 44). Les Philistins s'en étaient emparés; c'est pourquoi elle est appelée ici *urbs Philistinorum*.

30. à cause des péchés que Jéroboam avait commis et qu'il avait fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel il avait irrité le Seigneur Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

32. Et il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahia, régna sur tout Israël, et son règne dura vingt-quatre ans.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam et dans les péchés qu'il avait fait commettre à Israël.

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat et quibus peccare fecerat Israel, et propter delictum quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, et omnia quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

32. Fuitque bellum inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

33. Anno tertio Asa, regis Juda, regnavit Baasa, filius Ahie, super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

## CHAPITRE XVI

1. Or le Seigneur adressa la parole à Jéhu, fils d'Hanani, contre Baasa, et il lui dit :

2. Je vous ai élevé de la poussière, et je vous ai établi chef sur mon peuple Israël, et cependant vous avez marché dans la voie de Jéroboam, et vous avez fait pécher mon peuple Israël pour m'irriter par leurs péchés.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je traiterai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel.

5. Le reste des actions de Baasa, et

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu, filium Hanani, contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quod exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum ;

3. ecce ego demetam posteriora Baasa et posteriora domus ejus, et faciam domum tuam sicut domum Jeroboam, filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes, et qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cæli.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et

norum ; mais, en cet instant même, Nadab essayait de la leur reprendre (*obsidebant...*). — *Percussit...*, non dimisit... (vers. 29) : le narrateur insiste sur ce détail, pour mettre en relief l'accomplissement intégral de la prophétie d'Asa, xiv, 9-12 (*in manu*, par l'intermédiaire ; métaphore très fréquente dans la Bible).

31-32. Conclusion du règne de Nadab. Le vers. 32 est une répétition du vers. 16.

2<sup>e</sup> Règne de Baasa. XV, 33 — XVI, 7.

33-34. Les dates et le caractère moral du règne. — Date synchronique de l'avènement : *anno tertio Asa*. Durée totale du règne : *viginti quatuor...* — Caractère général : *fecit malum*.

CHAP. XVI. — 1-4. Prédiction de Jéhu contre Baasa. — Le prophète, vers. 1. *Hanani*, père de *Jehu*, avait exercé lui-même le rôle de pro-

phète dans le royaume de Juda. Cf. II Par. xvi, 7-10. Le passage II Par. xix, 2-3, nous montre aussi Jéhu remplissant son ministère prophétique à Jérusalem. — L'oracle, vers. 2-4. L'arrêt est d'abord motivé au vers. 2 (grande analogie entre ces lignes et xiv, 7-11). *Exaltavi... de pulvere* : d'une condition inférieure ; rien, dans son passé, n'avait préparé Baasa à la dignité royale. — *Populum meum Israel* : quoique à demi apostat, le royaume du nord contenait encore le peuple de Jéhovah. — *Ecce ego...* : la sentence même, vers. 3-4. — *Demetam posteriora...* ; hébr. : je balayerai Baasa et sa maison. Voyez la note de xiv, 10.

5-7. Conclusion du règne. — *Prelia ejus*. Hébr. : sa force, c.-à-d. ses exploits. Baasa fut tout d'abord heureux dans sa campagne contre

quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa. Et regnavit Ela, filius ejus, pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu, filii Hanani, prophetæ, verbum Domini factum esset contra Baasa et contra domum ejus, et contra omne malum quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam, ob hanc causam occidit eum, hoc est Jehu, filium Hanani, prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa, regis Juda, regnavit Ela, filius Baasa, super Israel, in Thersa, duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum. Erat autem Ela in Thersa bibens et temulentus in domo Arsa, præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri percussit et occidit eum, anno vigesimo septimo Asa, regis Juda; et regnavit pro eo.

11. Cumque regnasset, et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, et propinquos et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ,

13. propter universa peccata Baasa, et peccata Ela, filii ejus, qui peccaverunt

tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli à Thersa; et Ela, son fils, régna à sa place.

7. Mais le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avait prononcé contre lui et contre sa maison, à cause de tous les maux qu'il avait faits devant le Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiterait sa maison comme celle de Jeroboam, Baasa, pour ce motif, tua ce prophète Jéhu, fils d'Hanani.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa, régna sur Israël à Thersa, et son règne dura deux ans.

9. Car Zambri son serviteur, qui commandait la moitié de sa cavalerie, se révolta contre lui; et pendant qu'il buvait à Thersa, et qu'il était ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur de Thersa,

10. Zambri, se jetant sur lui, le frappa et le tua, la vingt-septième année du règne d'Asa, roi de Juda, et il régna à sa place.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste, et sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avait fait dire à Baasa par le prophète Jéhu,

13. à cause de tous les péchés que Baasa et son fils Ela avaient commis et

le roi de Juda; mais elle se termina à son grand détriment. Cf. xv, 17 et ss. — Les derniers mots du vers. 7, *hoc est Jehu... prophetam*, ont été ajoutés par la Vulg.; d'après l'hébr., le pronom *eum*, à la suite du verbe *occidit*, désigne Jeroboam, dont Baasa avait exterminé la famille. A première vue, il semble étonnant que cet acte soit reproché à Baasa comme un crime, puisqu'il était providentiel; mais il est aisé de comprendre que l'usurpateur n'avait été que l'instrument inconscient des vengeances divines contre Jeroboam, et qu'il avait eu uniquement en vue ses propres intérêts en assassinant son maître.

3<sup>o</sup> Règne d'Ela. XVI, 8-14.

8. Dates du règne. — Synchronisme; *anno vigesimo sexto*.. — Durée totale: *duobus annis*; années incomplètes, puisque Ela périt durant la vingt-septième année d'Asa. Cf. vers. 10.

9-13. Conspiration de Zambri, qui fait périr le roi et la famille royale. — *Servus suus*: la suite du récit prouve que Zambri (hébr.: Zimri) était un officier supérieur. — *Dux... equitum*. Plutôt des chars (de guerre). — *Ela... bibens...* Cette conduite ignominieuse du roi ne dut pas moins favoriser que la haute position de Zambri le succès de la révolte. — *In domo Arsa*. Ela ne craignait donc pas de rendre sa débauche publique. L'étiquette orientale interdisait sévèrement à un monarque d'accepter l'hospitalité d'un de ses sujets. — *Præfecti*. Hébr.: maître de la maison (du roi), ou majordome. Cf. iv, 6. — *Percussit omnem domum*: conformément à la prophétie de Jéhu, vers. 3-4, et aux cruels usages de l'Orient. Les amis d'Ela furent eux-mêmes englobés dans le massacre; le sang coula à flots durant les sept jours du règne de Zambri. — *Provocantes... in vanitatibus* (vers.

fait commettre à Israël, en irritant le Seigneur Dieu d'Israël par leurs vanités.

14. Le reste des actions d'Éla et tout ce qu'il fit est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna à Thersa pendant sept jours. L'armée assiégeait alors Gebbèthon, ville des Philistins;

16. et ayant appris que Zambri s'était révolté et avait tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui était alors dans le camp.

17. Amri quitta donc Gebbèthon et marcha avec l'armée d'Israël, et vint assiéger Thersa.

18. Zambri, voyant que la ville allait être prise, entra dans le palais et se brûla avec la maison royale; et il mourut

19. dans les péchés qu'il avait commis en faisant le mal devant le Seigneur, et en marchant dans la voie de Jéroboam, et dans le péché par lequel il avait fait pécher Israël.

20. Le reste des actions de Zambri, de sa conjuration et de sa tyrannie, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties. La moitié du peuple suivait Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié suivait Amri.

22. Mais le peuple qui était avec Amri eut l'avantage sur le peuple qui était avec Thebni, fils de Gineth, et Thebni étant mort, Amri régna seul.

et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatis suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

15. Anno vigesimo septimo Asa, regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa. Porro exercitus obsidebat Gebbethon, urbem Philistinorum.

16. Cumquæ audisset rebellasse Zambri, et occidisset regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regia, et mortuus est

19. in peccatis suis quæ peccaverat, faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jeroboam, et in peccato ejus quod fecit peccare Israel.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes: media pars populi sequebatur Thebni, filium Gineth, ut constitueret eum regem, et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri populo qui sequebatur Thebni, filium Gineth; mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

13) : expression très usitée dans la Bible, pour désigner les idoles, qui ne sont que néant. (Cf. I Cor. VIII, 4.)

14. Conclusion du règne.

4° Règne de Zambri. XVI, 15-22.

15°. Les dates du règne. — Synchronisme : *anno vigesimo septimo...* Zambri était déjà le cinquième roi d'Israël, tandis qu'Asa n'était que le second de Juda depuis le schisme. — Durée du règne : *septem diebus*. L'histoire juive n'en connut pas de plus court.

15°-16. Amri est proclamé roi par l'armée. — *Obsidebat Gebbethon* : siège qui dura depuis le règne de Nadab (xv, 27). — *Fecit sibi regem*. Les troupes (car les mots *omnis Israel* désignent l'armée, d'après le vers. 17), comme il est arrivé si souvent depuis cette lointaine époque, voulurent avoir un roi de leur choix, et elles choisirent leur chef principal (*princeps militiæ*).

17-19. Amri met le siège devant Thersa; Zambri se fait brûler dans son palais. — *Ascendit*. Mot très exact; Gebbèthon était dans la plaine de la Séphéla, Thersa au milieu des montagnes d'Éphraïm (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Palatium*. Hébr. : la tour de la maison du roi; c.-à-d. la partie fortifiée du palais. — *In peccatis...* Malgré la brièveté de son règne, Zambri avait en le temps de manifester ses desseins antithéocratiques; il fut, sous ce rapport, un digne successeur de Jéroboam (*ambulans in via...* : formule qui stigmatise tous les rois d'Israël).

20-22. Conclusion du règne; Thebni dispute le trône à Amri. — Au vers. 20, les mots *et tyrannidis* sont omis par l'hébreu. — *Tunc divisus...* Sorte de contre-révolution. Les partisans de Thebni furent recrutés sans doute dans la partie civile de la population, qui l'opposa, dès la mort de Zambri, à l'élu de l'armée. Les

23. Anno trigesimo primo Asa, regis Juda, regnavit Amri super Israël, duodecim annis; in Thersa regnavit sex annis.

24. Emitque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti; et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis quam exstruxerat, nomine Somer, domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavit in omni via Jeroboam, filii Nabat, et in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israël, ut iritaret Dominum Deum Israël in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prælia ejus quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israël?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria. Regnavitque Achab, filius ejus, pro eo.

29. Achab vero, filius Amri, regnavit super Israël anno trigesimo octavo Asa, regis Juda. Et regnavit Achab, filius Amri, super Israël in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab, filius Amri, malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam, filii Nabat; insuper duxit uxorem Jezebel, filiam Ethbaal,

23. La trente et unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur Israël. Son règne dura douze ans, dont il en régna six à Thersa.

24. Il acheta de Somer la montagne de Samarie pour deux talents d'argent, et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie, du nom de Somer, à qui avait appartenu la montagne.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs.

26. Il marcha dans toute la voie de Jeroboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avait fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur Dieu d'Israël par ses vanités.

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il livra, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

28. Amri dormit avec ses pères et fut enseveli à Samarie, et Achab son fils régna à sa place.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Amri, régna sur Israël. Il régna sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab, fils d'Amri, fit le mal devant le Seigneur, et dépassa en impiété tous ceux qui avaient été avant lui.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jeroboam fils de Nabat, mais, de plus, il épousa Jézabel,

dates contenues aux vers. 15, 23 et 29 paraissent dire assez clairement que la guerre civile dura quatre années entières. — *Mortuus... Thebni* : tué dans un combat, ou assassiné.

5<sup>e</sup> Règne d'Amri. XVI, 23-28.

23. Les dates accoutumées. — Synchronisme : *anno trigesimo primo...* L'élection d'Amri remontait à la vingt-septième année d'Asa (vers. 15-16) ; la présente date a pour point de départ la mort de Thebni. — Durée totale du règne : *duodecim annis*, dont quatre conjointement avec son rival, et six à Thersa ; il passa les deux dernières dans la capitale fondée par lui, vers. 24.

24. Construction de Samarie. — *Montem Samariae*. Hébr. : *Somrôn* ; le nom latin a été calculé sur le grec des LXX : *Σαμαρεία*. — *Duobus talentis argenti*. C.-à-d. deux fois 8 500 fr. — *Samariam*. Aujourd'hui Sébastiyeh, corruption de Sébaste, nom donné à la ville antique par Hérode le Grand, lorsqu'il la reconstruisit. Les monuments assyriens l'appellent souvent « ville d'Amri ». Ses ruines, splendides encore, sont situées sur une colline oblongue, au sommet plat, qui se dresse au milieu d'une plaine fertile

et qu'entoure une belle couronne d'autres collines. Sa seule position en faisait une place très forte. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII.

25-26. Caractère moral du règne. — La note est pire encore que pour les prédécesseurs d'Amri *nequiter super omnes...* Cf. Mich. VI, 16.

27-28. Conclusion. — *Prælia...* D'après XX, 40, guerre avec les Syriens, qui le défirent et lui prirent plusieurs de ses villes.

SECTION III. — ISRAËL ET JUDA PENDANT LE RÈGNE D'ACHAB. XVI, 29 — XXII, 54.

§ I. — *Le prophète Élie*. XVI, 29 — XIX, 21.

1<sup>o</sup> Sommaire du règne d'Achab. XVI, 29-34.

29. Les dates principales. — Synchronisme : *anno trigesimo octavo...* Durée du règne : *viginti et duobus...* Achab régna donc pendant quatre années simultanément avec Asa. Cf. xv, 10.

30-33. Caractère moral du règne. — *Malum... super omnes...* Ce fut, en effet, un règne affreux sous le rapport religieux. L'idolâtrie va prendre des proportions épouvantables et la licence n'aura plus de bornes. — *Jezebel*. La grand'tante de la fameuse Didon, reine de Carthage. Le mariage d'Achab avec Jézabel, femme intelligente, har-

file d'Ethbaal, roi des Sidoniens, et il alla servir Baal, et l'adora.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avait bâti à Samarie,

33. et il planta un bois sacré, et ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

34. Pendant son règne, Hiel, qui était de Béthel, bâtit Jéricho. Il perdit Abiram, son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondements, et Ségub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avait prédit par Josué, fils de Nun.

regis Sidoniorum. Et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. et plantavit lucum; et addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel super omnes reges Israel qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho; in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Josue, filii Nun.

## CHAPITRE XVII

1. En ce temps-là, Élie de Thesbé, qui était un des habitants de Galaad, dit à Achab : Vive le Seigneur, le Dieu d'Israël, devant lequel je me tiens debout ! Pendant ces années il ne tombera ni rosée ni pluie, si ce n'est sur les paroles de ma bouche.

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in ejus conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba!

die, sans scrupules, remplie de haine envers Jéhovah et son culte, fut extrêmement funeste à Israël, et par contre-coup à Juda, à cause de l'alliance de Josaphat avec Achab, et du mariage de Joram avec Athalie. C'est elle, en réalité, qui gouverna le royaume d'Israël sous le nom de son mari. Son père *Ethbaal* était, d'après l'ancien historien Ménade, un prêtre de Baal, qui usurpa le trône de Tyr. — Conséquence prochaine de ce mariage : Achab, entraîné par la reine, ne tarda pas à se livrer au culte de *Baal*, la principale divinité des Phéniciens. Cf. Jud. III, 11-13, et le commentaire. — *In templo...* : ce temple fut plus tard détruit par Jéhu, avec tout ce qu'il contenait. Cf. IV Reg. x, 27. — *Plantavit lucum*. Hébr. : une *'asérah*. Astarté était la compagne inséparable de Baal.

34. Reconstruction sacrilège des remparts de Jéricho. — *Ædificavit...* : c.-à-d. qu'il fortifia de nouveau l'antique cité. Josué l'avait entièrement détruite, et avait maudit quiconque entreprendrait d'en rebâtir les murs. Cf. Jos. vi, 26. Cette défense, religieusement respectée jusqu'alors, fut violée de la façon la plus audacieuse sous le règne impie d'Achab ; mais le violateur sacrilège subit à la lettre le châtement prédit par Josué : il perdit son premier-né quand il posa les fondements des remparts, et son plus jeune enfant lorsqu'il acheva son œuvre en plaçant les portes. Il résulte de ce récit que la ville de Jéricho était tombée au pou-

voir des rois d'Israël (peut-être lors de l'irruption de Baasa, xv, 16-17).

2° Élie fait son apparition sur la scène historique. XVII, 1.

CHAP. XVII. — 1. Prédiction de la famine qui allait désoler le pays. — *Et dixit Elias*. Hébr. : *'Eliyahu*, « Jéhovah est mon Dieu. » Apparition soudaine de cet illustre prophète ; c'est ainsi du reste que nous le verrons se présenter toujours : brusquement, rapidement, pour disparaître presque aussitôt. La plus grande figure de l'Ancien Testament et des traditions juives après celle de Moïse, sans parler du rôle qui lui est réservé à la fin des temps. Par sa conduite et ses miracles il représente surtout, et de même son disciple Élisée, le côté terrible des jugements divins : en face de la corruption qui envahissait le pays, Dieu frappe de grands coups pour sauver la vraie religion et le peuple qu'il aimait. — *Thesbites*. Selon l'opinion la plus probable, de Thisbé, la patrie de Tobie (Tob. I, 2), ville de la tribu de Nephthali. — *De habitatoribus...* Le mot hébreu signifie : habiter comme étranger. Il n'est donc pas nécessaire de chercher Thisbé, avec Josèphe et quelques auteurs modernes, dans la province de Galaad. Pour un motif inconnu, Élie s'était retiré dans cette région. — *Vivit Dominus...* : le prophète marque dès l'abord son oracle du sceau d'un serment solennel. — *Annis* : trois ans et demi d'après Luc. iv, 26, et Jac. v, 17. — *Nisi juxta... verba*.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem ;

4. et ibi de torrente bibes, corvisque præcepi ut pascent te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini ; cumque abiisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vespere ; et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrentis ; non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sarephta Sidoniorum, et manebis ibi ; præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

10. Surrexit, et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna ; et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase ut bibam.

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici ; allez vers l'Orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est en face du Jourdain.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent ; et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce lieu.

5. Elie partit donc selon l'ordre du Seigneur, et alla s'établir près du torrent de Carith, qui est en face du Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportaient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair, et il buvait de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent se dessécha, car il n'avait point plu sur la terre ;

8. et alors le Seigneur parla à Elie en ces termes :

9. Allez à Sarepta des Sidoniens, et demeurez-y ; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Elie se leva et s'en alla à Sarepta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassait du bois ; il l'appela et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase afin que je boive.

C.-à-d. Jusqu'à ce que j'en prédise la fin. Cf. xviii, 41, 44.

3° Elle auprès du torrent de Carith. XVII, 2-7.  
2-4. L'ordre divin. — *Recede...*, *abscondere*. La



Surafend, l'antique Sarepta.

colère du roi allait mettre la vie du prophète en danger. — *In torrente Carith*. Hébr. : *K'ri*. Un de ces ravins desséchés en été, mais où l'eau coule à pleins bords au temps des pluies. On ignore où était le Carith ; les mots qui... *contra Jordanem* montrent cependant qu'il aboutissait au Jourdain. — *De torrente bibes* : il y restait encore un peu d'eau. — *Corvis... præcepi...* Grand prodige, que l'on a supprimé parfois d'une façon

bien étrange, en donnant au substantif *'orvim*, l'équivalent hébr. de corbeaux, la signification de « marchands », grâce à un changement de voyelles (*'arabim*).

5-7. Le prophète obéit à l'ordre de Dieu.

4° Elle chez la veuve de Sarepta. XVII, 8-16.

8-9. Nouvelle jonction du Seigneur. — *Sarephta*. En hébr. : *Şarpat* ; « Sarepta » dans les écrits du Nouveau Testament ; aujourd'hui Surafend, sur la Méditerranée, à mi-chemin entre Tyr et Sidon (*Sidoniorum*, parce que Sarepta appartenait au territoire de cette ville). Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII. Le prophète serait là en parfaite sûreté ; car qui donc penserait à l'aller chercher en Phénicie ? — *Præcepi... mulieri*. Jéhovah prend naturellement soin de son serviteur.

10-14. Demande et promesse d'Elie à la veuve de Sarepta. — *Colligens...* Comme tant d'autres pauvres veuves de tous les temps et de tous les pays, elle ramassait péniblement les petits rameaux qui étaient tombés des arbres plantés en dehors de la ville. — *Vivit Domitus...* Hébr. : Jéhovah. A son costume et à son langage, elle a reconnu

11. Tandis qu'elle allait lui en chercher, il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, une bouchée de pain dans votre main.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu, je n'ai point de pain; j'ai seulement dans un pot autant de farine qu'on en peut prendre avec trois doigts, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mourions *ensuite*.

13. Elie lui dit : Ne craignez point, et faites comme vous avez dit; mais faites d'abord pour moi, de ce petit reste de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le-moi, et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils.

14. Car voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne manquera point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera pas, jusqu'au jour où le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre.

15. Cette femme s'en alla donc, et fit ce qu'Elie lui avait dit. Et Elie mangea, et elle, et sa maison; et depuis ce jour,

16. la farine du pot ne manqua point, et l'huile du petit vase ne diminua pas, selon que le Seigneur l'avait prédit par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme mère de famille devint malade, et sa maladie fut si violente qu'il ne resta plus en lui de respiration.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, homme de Dieu? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés, et pour faire mourir mon fils?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affert mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus! quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho. En colligo duo ligna ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade et fac sicut dixisti; verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me; tibi autem et filio tuo facies postea.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ; et comedit ipse, et illa, et domus ejus; et ex illa die

16. hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc, ægrotauit filius mulieris matrisfamilias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo hantus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi et tibi, vir Dei? Ingressus es ad me ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et

dans son interlocuteur un Israélite, un adorateur de Jéhovah. — *Quantum pugillus...* Trait dououreusement pittoresque, qui montre à quel point cette femme était indigente. La famine sévissait là autant que chez les Hébreux; d'ailleurs, la Phénicie dépendait beaucoup des provinces d'Israël pour ses approvisionnements de blé. — *En colligo... et moriamur*. Langage bien pathétique et bien découragé. — *Mihi primum*. C'était demander à la mère un grand acte de foi.

15-16. Réalisation de la promesse. — *Abiit et fecit...* Elle a compris qu'elle ne serait pas trompée. — *Domus ejus*: sa famille, ses parents. — *Eis*

*illa die*. Hébr.: (durant) des jours; locution qui exprime une assez longue durée.

5° Résurrection du fils de la veuve. XVII, 17-24.

17. Maladie et mort de l'enfant. — *Non remaneret...* C.-à-d. qu'il mourut. Épreuve autrement grande que la précédente pour la foi de la veuve.

18-24. Le miracle. — *Quid mihi et tibi?* Formule pour congédier son hôte, et plainte amère. — *Vir Dei*. Nom souvent donné à Elie et à Elisée. — *Ut rememorarentur...* La présence du prophète dans sa maison, croit-elle, a attiré sur elle l'attention du Seigneur, qui s'est souvenu de ses

portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, affixisti ut interficeres filium ejus ?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et ait : Domine Deus meus, revertatur, obsecro, anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ ; et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et depositus eum de cœnaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

porta dans la chambre où il demeurait, et il le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et il lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils ?

21. Après cela il s'étendit sur l'enfant par trois fois, en se mesurant à son petit corps, et il cria au Seigneur et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'âme de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie ; l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Et Elie prit l'enfant, le descendit de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère et lui dit : Voici que votre fils est vivant.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnais maintenant à cette action que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

## CHAPITRE XVIII

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio, dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias ut ostenderet se Achab. Erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam, dispensatorem domus suæ. Abdias autem timebat Dominum valde ;

1. Longtemps après, le Seigneur adressa la parole à Elie, durant la troisième année, et il lui dit : Allez, présentez-vous devant Achab, afin que je fasse tomber la pluie sur la terre.

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine était extrême dans Samarie ;

3. et Achab fit venir Abdias, intendant de sa maison. Or Abdias craignait beaucoup le Seigneur ;

péchés, et les a châtiés en lui enlevant son fils. — *Tulitque... de sinu.* Le récit est vivant et dramatique. La Bible excelle partout dans ses diverses narrations. — *In cœnaculum.* Hébr. : l'*aliyah* ou chambre haute, le meilleur appartement des maisons orientales. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. XII, fig. 4, 5 ; pl. XIII, fig. 3. — *Domine... etiamne...* (vers. 20) ? Simple mais ardente prière du prophète. Il fait admirablement valoir le droit qu'il a d'être exaucé, en montrant que c'est comme une question d'honneur pour Dieu d'avoir pitié de la veuve qui a si bien reçu le messager de Jéhovah. — *Expandit se* (vers. 21) : comme pour faire passer sa propre vie dans celle de l'enfant. — *En vivit...* (vers. 23). Simplicité toute sublime, qui est un gage de véracité. — *In isto cognovit* (vers. 24). Elle connaissait déjà les liens étroits qui unissaient Elie à son Dieu, mais le

récent miracle les lui avait manifestés sous un nouveau jour. — *Et verbum Domini...* : c'était dire qu'elle admettait entièrement la divinité de la religion judaïque.

6° Entrevue d'Elie et d'Achab. XVIII, 1-19.

CHAP. XVIII. — 1-2. Dieu ordonne au prophète de se présenter devant Achab. — *In anno tertio* : suivant la tradition juive, adoptée par saint Luc et par saint Jacques, trois ans après la résurrection du fils de la veuve ; ce qui fait environ trois ans et demi pour la durée de la famine, comme il a été dit plus haut (note de XVII, 1). — *Ostende te... ut dem...* Dieu avait fait prédire à Achab le commencement de la sécheresse ; il veut de même lui en faire annoncer la fin.

3-6. Achat et Abdias, son majordome, parcoururent le pays à la recherche d'herbages pour les

4. nam cum interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum et in cunctas valles, si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones ut circumirent eas; Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei; qui, cum cognovisset eum, cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

10. Vivit Dominus Deus tuus! quia non est gens aut regnum quo non miserit dominus meus te requirens; et respondentibus cunctis : Non est hic, adjuravit regna singula et gentes, eo quod minime reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias!

12. Cumque recessero a te, spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro; et ingressus nuntiabo Achab, et

4. car, lorsque Jézabel faisait mourir les prophètes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante par cinquante, et il les nourrit de pain et d'eau.

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par le pays, à toutes les fontaines et à toutes les vallées, pour voir si nous pourrions trouver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils se partagèrent donc le pays pour aller chercher de tous côtés. Achab allait par un chemin, et Abdias séparément allait par un autre.

7. Et tandis qu'Abdias était en route, Élie vint au-devant de lui. Abdias, l'ayant reconnu, se prosterna le visage contre terre, et lui dit : Est-ce vous, Élie, mon seigneur?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez, et dites à votre maître : Voici Élie.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez entre les mains d'Achab, moi, votre serviteur, afin qu'il me fasse mourir?

10. Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher; et, tous lui disant que vous n'y étiez pas, il a adjuré les rois et les peuples, parce qu'on ne vous trouvait point.

11. Et maintenant vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Élie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'esprit du Seigneur vous transportera en quelque lieu qui me sera inconnu; et

chevaux du roi. — *Dispensatorem domus*... Hébr. : qui était sur la maison; c.-à-d. le majordome (note de xvi, 9). — *Timebat Dominum*... : c.-à-d. qu'il était un fidèle et zélé adorateur du vrai Dieu. — *Cum interficeret... prophetas*. Les écoles prophétiques instituées par Samuel (note de I Reg. xix, 18) étaient encore florissantes malgré les malheurs des temps; la fanatique Jézabel, non contente d'avoir introduit le culte de Baal, voulut les anéantir, espérant renverser par là même la religion de Jéhovah. Pas de détails sur cette persécution sanglante, sauf une autre allusion, xix, 10, 14. — *Tulit centum*... : le nombre total des prophètes devait être très considérable. — *Abscondit... in speluncis*. Les grottes naturelles ne sont pas rares dans les montagnes calcaires de la Samarie et de la Judée, et elles ont souvent servi de refuge aux fugitifs. Cf. Jos. x, 17; Jud. vi, 2; I Reg. xiii, 6; xxii, 1; xxiv, 3; Jer. xxxiii, 27; Hébr. xi, 38. — *Vade in terram* (vers. 5) : à travers le pays. Par *fontes* il faut

entendre les sources perpétuelles; par *valles*, les lits des torrents (note de xvii, 3). — *Diviserunt... sibi*... La sécheresse devait avoir réduit le pays à une grande extrémité, pour que le roi crût devoir se charger en personne de cette inspection. — *Achab ibat*... : non pas absolument seul, mais avec une escorte; de même pour Abdias.

7-16. Rencontre d'Élie et d'Abdias. Récit bien pittoresque. — *Cum cognovisset*... Abdias avait sans doute vu auparavant le prophète, qui était facile à reconnaître, grâce à son costume spécial. — *Cecidit*... : prostration complète, par respect pour l'homme de Dieu (*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 7); c'est pour le même motif qu'il l'appelle *domine mi*, et qu'il se dit son serviteur (vers. 9). — *Quid peccavi, quoniam*...? Chargé d'avertir Achab de la présence d'Élie, il témoigne une crainte extrême, étant persuadé que ce message lui coûtera à lui-même la vie. — Il motive assez longuement et quelque peu naïvement sa crainte

non inveniens te, interficiet me; servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi, domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et paverim eos pane et aqua?

14. Et nunc tu dicis: Vade, et dic domino tuo: Adest Elias, ut interficiat me!

15. Et dixit Elias: Vivit Dominus exercituum, ante cuius vultum stolo quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei. Venitque Achab in occursum Eliae;

17. Et cum vidisset eum, ait: Tune es ille qui conturbas Israel?

18. Et ille ait: Non ego turbavi Israel, sed tu et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

quand j'aurai averti Achab, s'il ne vous trouve pas, il me fera mourir. Cependant votre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Ne vous a-t-on pas dit, à vous mon seigneur, ce que je fis lorsque Jézabel tuait les prophètes du Seigneur, et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, cinquante par cinquante, et que je les nourris de pain et d'eau?

14. Et après cela, vous me dites: Allez, et dites à votre maître: Voici Elie; afin qu'il me tue!

15. Elie lui dit: Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis; je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui fit son rapport; et Achab vint aussitôt au-devant d'Elie.

17. Et le voyant, il lui dit: N'êtes-vous pas celui qui trouble Israël?

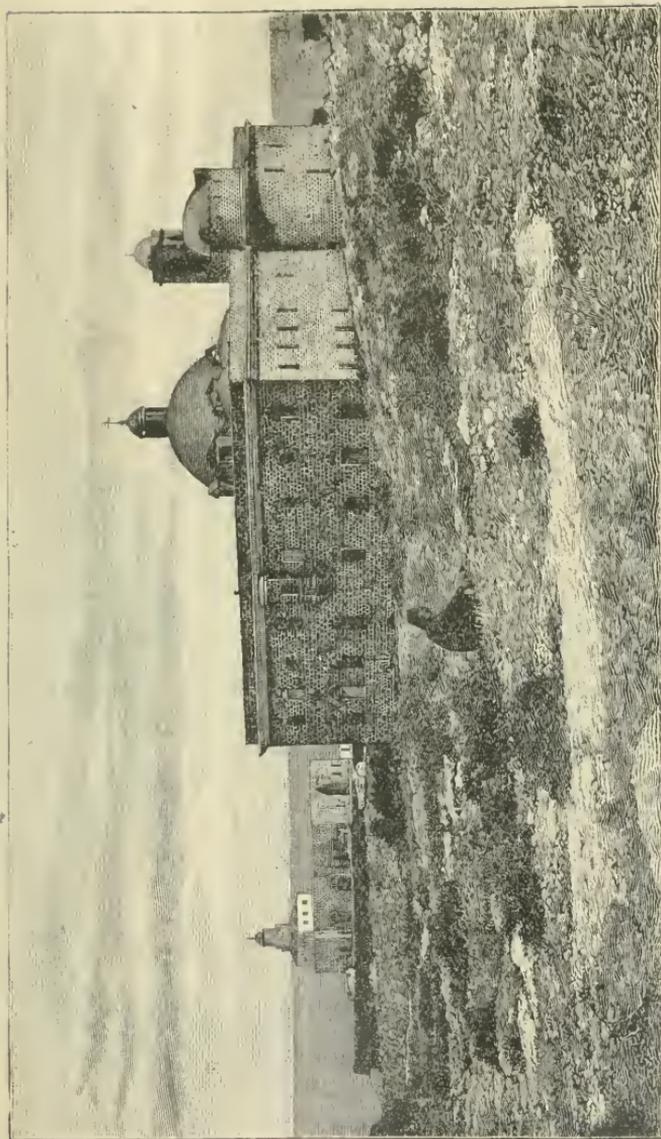
18. Elie lui répondit: Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même et la maison de votre père, parce que vous avez abandonné les commandements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Israël, et faites assembler tout le peuple sur le mont Carmel, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cents prophètes des bois sacrés, que Jézabel nourrit de sa table.

aux vers. 10-12<sup>a</sup>. *Non est gens...*: aux alentours de la Palestine. *Adjuravit*; hébr.: il a fait attester sous le sceau du serment; Achab était alors assez puissant pour prendre ces libertés chez les petits peuples qui l'entouraient. *Spiritus... asportabit...*: Abdias suppose qu'Elie n'a pu échapper à tant de recherches que par un miracle spécial, qui pourrait se renouveler encore. *Interficiet me*: un despote tel que le roi Achab n'hésiterait pas à faire périr même un de ses plus hauts officiers, s'il se croyait trompé par lui. — *Servus autem tuus* (vers. 12<sup>b</sup>-14). Abdias, tremblant pour sa vie, présente maintenant au prophète un argument tout personnel, afin de lui démontrer qu'elle n'est pas sans utilité pour la vraie religion. — *Numquid non indicatum...*? Le roi et la reine ignoraient évidemment ce fait; mais Abdias suppose qu'Elie en avait eu connaissance.

16-19. Elie en présence d'Achab. — *Abiit... Abdias*: rassuré par la promesse formelle du prophète, vers. 15. — *Tune es...?* Langage hautain du roi, qui rejette sur Elie la responsabilité de la sécheresse et de la famine. — *Non ego..., sed tu*. Grande emphase dans ces deux pronoms. Elie relève fièrement le gant, et d'un mot (qu'

*dereliquistis...*), il prouve que la famille royale est seule coupable. *Baalim* est employé au pluriel, parce que Baal était adoré sous des formes et des titres multiples (note de Jud. II, 11). — *Verumtamen nunc...* Proposition hardie, qui devait si bien attester l'inanité du culte de Baal et la toute-puissance invincible de Jéhovah. — *Congrega... universum Israel*: des représentants du peuple entier. — *In monte Carmeli*. La magnifique montagne qui cerne au sud la plaine d'Esdrelon, et dont le pied se plonge dans la Méditerranée (*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII). Elle était facilement abordable; on y trouverait un autel de Jéhovah (vers. 30) avec du bois pour le sacrifice, et de son sommet on apercevrait le premier indice de la plue prochaine (vers. 43 et ss.). — *Prophetas Baal*: les prêtres des faux dieux exerçaient en même temps les fonctions de devins; de là ce titre. — *Quadringentos...*: nombre énorme, qui montre quels progrès rapides avait faits l'idolâtrie; huit cent cinquante prêtres pour Baal et Astarté réunis (*lucorum*; l'hébreu a *asêrah*, comme souvent ailleurs). — *Qui comedunt...*: trait qui relève encore le zèle infâme de Jézabel.



Le couvent d'Elie, à la pointe du N.-O. du Carmel. (D'après une photographie.)

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum ; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus ; prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves ; et illi eligant sibi bovem unum, et in frusta cadentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant ; et ego faciam

20. Achab envoya donc avertir tous les fils d'Israël, et il assembla les prophètes sur le mont Carmel.

21. Alors Elie s'approcha de tout le peuple, et dit : Jusques à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtés? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le ; si Baal est Dieu, suivez-le aussi. Et le peuple ne lui répondit pas un seul mot.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré seul d'entre les prophètes du Seigneur ; tandis que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs ; et qu'ils en choisissent un pour eux, et que, l'ayant coupé par morceaux, ils le placent sur le bois sans mettre de feu

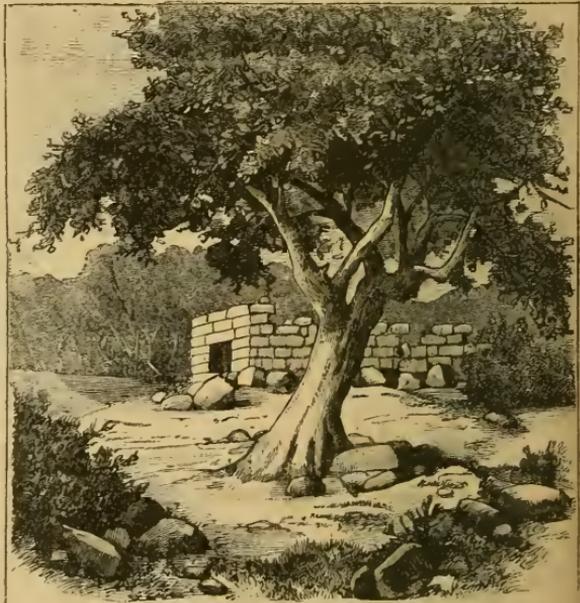
7<sup>e</sup> Grande victoire d'Élie sur les prophètes de Baal. XVIII, 20-40.

La narration est admirable, et digne de la scène sublime qu'elle décrit ; on convient, en effet, que nous avons ici l'un des faits les plus grandioses de l'Ancien Testament. Élie aussi, par sa dignité, le calme de son zèle, est tout à fait à la hauteur de la cause qu'il représente.

20. Achab réunit les représentants du peuple et les prophètes de Baal au sommet du Carmel. — *Misit Achab*. Tout saisi, il ne songe même pas à rejeter la proposition d'Élie. — *In monte* : d'après la tradition, vers l'extrémité sud-est de la chaîne, au lieu nommé El-Maharrakah, ou le Sacrifice.

21-24. Le défi du prophète. — *Usquequo claudicatis...*? Expression imagée, qui est employée plus loin (vers. 26, dans l'hébreu...) pour désigner la danse irrégulière des prêtres de Baal devant l'autel de leur dieu. Elle dépeint fort bien la conduite louche d'Israël, qui ne voulait se donner entièrement ni à Jéhovah ni à Baal, et qui associait les deux cultes d'une manière si étrange. — *Si Dominus...*; *si... Baal...* dilemme énergique. — *Non respondit...* L'argument portait trop juste pour qu'on y pût répondre. — *Remansi... solus* : non pas absolument, puisque tant d'autres prophètes du vrai Dieu avaient été sauvés (cf. vers. 3-4, 13) ; mais ceux-ci demeuraient cachés, et Élie était seul debout sur la brèche pour défendre ouvertement les intérêts du Seigneur. — *Contraste : propheta... quadringenti...*

*genti...* Les prophètes d'Astarté (note du vers. 19) ne sont pas mentionnés cette fois. — *Dentur nobis...* Le défi et ses conditions, vers. 23-24. — *In frusta cadentes* Un des rites de l'holo-



Le site probable du sacrifice d'Élie.

causte. Cf. Lev. 1, 6. — *Ignem... non supponant* C'est cette circonstance qui permettrait de constater de quel côté était le vrai Dieu. — *Faciam*. Hébraïsme (cf. Ex. xxix, 36, 38, 39, 40), avec le sens de préparer pour le sacrifice. — *Optima propositio*. Les assistants sortent cette fois de leur silence. La proposition d'Élie leur avait plu

par-dessous, et moi je prendrai l'autre bœuf, et, le mettant aussi sur le bois, je ne mettrai pas non plus de feu au-dessus.

24. Invoquez le nom de vos dieux, et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur, et que le Dieu qui répondra par le feu soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : Excellente proposition.

25. Élie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous, et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, et invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils préparèrent leur sacrifice, et ils invoquaient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant : Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne disait mot, et personne ne leur répondait. Et ils sautaient par-dessus l'autel qu'ils avaient fait.

27. Il était déjà midi, et Élie se moquait d'eux, en disant : Criez plus haut; car votre dieu parle peut-être à quelqu'un, ou bien il est en chemin, ou dans une hôtellerie; ou encore il dort, et il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, et ils se faisaient des incisions, selon leur rite, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de sang.

29. Midi étant passé, et le temps étant venu auquel on avait coutume d'offrir le sacrifice, les prophètes avaient beau crier et invoquer, il n'y avait personne pour leur répondre, ni pour exaucer leurs prières.

bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei; et Deus qui exaudierit per ignem ipsorum, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis; et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Qui cum tulissent bovem quem dederat eis, fecerunt : et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal, exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet. Transiliebantque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens : Clamate voce majore, deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna, et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis, donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transiit meridies, et, illis prophetantibus, venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes,

par sa franchise; leur curiosité était en outre vivement excitée, et ils n'étaient point fâchés de n'avoir pas à se prononcer directement.

25-28. Échec humiliant des prêtres de Baal. — *Facite primi*. Elle laisse à ses concurrents l'honneur de commencer; honneur qui fera mieux ressortir l'impuissance de leur idole. — *Invocabant...* (vers. 26). Cérémonie extrêmement dramatique, qui dut produire une vive impression. Jolie du narrateur à en retracer le résultat négatif : *non erat vox*. Le verbe *transiliebant* représente, comme il a été dit précédemment (note du vers. 21), une danse irrégulière autour de l'autel; la danse était associée à la plupart des cultes anciens, même à celui de Jéhovah (cf. II Reg. vi, 5, 14; Ps. cx, 4). — *Iludebat Elias* : pour mieux manifester au peuple, dans l'intérêt de la vraie religion, l'inanité et le caractère ridicule du paganisme. Les paroles d'Élie sont empreintes

de la plus mordante ironie. Se plaçant au point de vue de ces faux prêtres, il les exhorte à crier plus fort pour attirer l'attention de leur dieu : *loquitur*, il est engagé dans quelque conversation absorbante (hébr. : il médite); *in diversorio est* (l'hébreu signifie peut-être, comme traduit Gesenius : « recessit in conclavia interiora »; ce qui serait le comble du persiflage)... — *Clamabant ergo...* : exaltés par ces provocations d'Élie. — *Incidebant se...* Rite sanglant, qui était pratiqué dans plusieurs autres cultes idolâtriques; il est mentionné par Hérodote, II, 61; par Apulée, *Metamorph.*, VIII, 26, etc. (*Atl. archéol.*, pl. cxv, fig. 4).

29-35. Elle prépare à son tour son holocauste. — *Prophetantibus*. C. à d., d'après l'étymologie du verbe *nābā*, continuant leurs bruyantes éjaculations. — *Tempus quo sacrificium...* Vers trois heures de l'après-midi. Voyez Ex. xxxix, 38-39, et

30. dixit Elias omni populo : Venite ad me. Et accedente ad se populo, curavit altare Domini quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides, juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens : Israel erit nomen tuum ;

32. et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini ; fecitque aquæductum quasi per duas aratiunculas in circuitu altaris ;

33. et composuit ligna, divisitque per membra bovem, et posuit super ligna ;

34. et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum et super ligna. Rursumque dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio id ipsum facite. Feceruntque tertio,

35. et currebant aquæ circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me, Domine, exaudi me, ut discat populus iste quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam quæ erat in aquæductu lambens.

30. Alors Élie dit à tout le peuple : Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur qui avait été détruit.

31. Il prit aussi douze pierres, selon le nombre des tribus des fils de Jacob, auquel le Seigneur avait adressé sa parole en lui disant : Israël sera votre nom ;

32. et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur. Il fit une rigole et comme deux petits sillons autour de l'autel ;

33. il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, et le mit sur le bois ;

34. et il dit : Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta : Faites encore la même chose une seconde fois. Et quand ils l'eurent fait une seconde fois, il leur dit : Faites encore la même chose une troisième fois ; et ils répandirent de l'eau pour la troisième fois,

35. en sorte que les eaux couraient autour de l'autel, et que la rigole en était toute pleine.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste, le prophète Elie s'approcha, et dit : Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. En même temps le feu du Seigneur tomba, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui était dans la rigole.

le commentaire. Ce sacrifice consistait en un agneau et une oblation de farine. — *Nec audiebatur...* Le narrateur insiste sur l'échec des prêtres de Baal. Notez ses répétitions emphatiques. — *Venite...* Élie tenait à ce qu'on vit de bien près tout ce qu'il allait faire. — *Altare... destructum* : c'était un des hauts lieux qui avaient été tolérés antérieurement ; Élie répara (*curavit*), en remettant les pierres à leur place, l'autel détruit soit par le temps, soit par la violence de Jézabel. — *Duodecim lapides...* : à l'instar de Moïse, Ex. XXIV, 4, et de Josué, Jos. IV, 5 ; ces pierres symboliseraient la permanence du peuple théocratique dans une parfaite unité pour adorer son Dieu. — *Ad quem... sermo*. Allusion à Gen. XXXII, 28. — *Fecit aquæductum*. D'après l'hébreu, une tranchée, un fossé. — *Per duas aratiunculas*. Le texte exprime une autre idée, et marque la capacité de la tranchée ; littéral. : comme deux *s'ah* de

semence (le *s'ah* était le tiers de l'éphah, et équivalait à 12 lit. 99). — *Implete... aqua*. A l'endroit présumé du sacrifice d'Élie (note du vers. 20), il existe une source qui ne tarit jamais. — *Fundite...* : le prophète, en inondant ainsi l'autel et le bûcher (*currebant aque*, vers. 25), voulait rehausser la grandeur du miracle, et exclure toute pensée de fraude.

36-40. Jéhovah agréa le sacrifice de son prophète ; massacre des prêtres de Baal. — *Domine, Deus...* (vers. 36<sup>b</sup>-37). Simple et ardente prière, qui contraste avec la vaine « battologie » des prêtres de Baal. — *Ut discat...* C'était le but principal d'Élie : démontrer la puissance du Seigneur et convertir le peuple apostat. — *Cecidit...*, *voravit*. Récit non moins rapide que les faits. Les pierres mêmes de l'autel furent calcinées par le feu divin. — *Populus cecidit...* Convaincu et transformé à la vue d'un si éclatant prodige.

39. Lorsque tout le peuple eut vu cela, il se prosterna le visage contre terre, et il dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu.

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il n'en échappe pas un seul; et le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent de Cison où il les fit mourir.

41. Elie dit ensuite à Achab : Montez, mangez et buvez; car j'entends le bruit d'une grande pluie.

42. Achab monta pour manger et pour boire, et Elie monta au sommet du Carmel, où, se prosternant jusqu'à terre, il mit son visage entre ses genoux;

43. et il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur, étant allé regarder, vint lui dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y par sept fois.

44. Et la septième fois il parut un petit nuage, comme le pied d'un homme, qui s'élevait de la mer. Elie dit : Allez dire à Achab : Faites atteler votre char, et descendez, de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et tandis qu'il se tournait d'un côté et d'autre, le ciel fut tout à coup obscurci, il y eut des nuées, et du vent, et il tomba une grande pluie. Achab montant donc sur son char s'en alla à Jezrahel.

39. Quod cum vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Dominus ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede, et bibe, quia sonus multæ pluvie est.

42. Ascendit Achab ut comederet et biberet; Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram, posuit faciem suam inter genua sua;

43. et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contempletus esset, ait : Non est quidquam. Et rursum ait illi : Revertere septem vicibus.

44. In septima autem vice ecce nubecula, parva quasi vestigium hominis, ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum, et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illic, ecce cæli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel;

— *Dominus ipse...* La répétition de l'acte de foi le rend plus énergique. Dans l'hébreu, plus fortement encore : *Y'hovah, lui 'Elohim; Y'hovah, lui 'Elohim.* — *Apprehendite.* Conclusion tragique, mais exigée par les intérêts les plus sacrés du peuple, et expressément ordonnée par la loi (Deut. xiii, 13; xvii, 2, etc.). — *Ad torrentem Cison.* Cette rivière longe le Carmel du sud-est au nord-ouest; ses eaux roulèrent les cadavres des prêtres de Baal, comme elles avaient autrefois roulé ceux des Chananéens vaincus par Barac et Débora. Cf. Jud. iv, 7; v, 21. — *Interfecit.* Hébraïsme, pour dire qu'il les fit tuer.

8° Cessation de la sécheresse. XVIII, 41-46.

41. Élie annonce à Achab l'arrivée prochaine de la pluie. — *Ait... ad Achab.* Il n'a plus été question du roi depuis le vers. 20. Il avait assisté au double drame qui précède, muet, terrifié, impuissant à empêcher le massacre des faux prophètes, ses amis. — *Ascende...* Élie invite le prince à gravir le sommet de la montagne et à prendre quelque réfection, en attendant l'heureux résultat qu'il lui annonce : *sonus... pluvie* (tourneure poétique dans les LXX : car voici le bruit des pieds de la pluie).

42-45°. La pluie. Narration toute pittoresque. — *Elias... ascendit* : en un autre endroit que le

roi; cf. vers. 44. — *Pronus...*, *posuit faciem...*

Attitude de la fervente et humble supplication. — *Prospice contra mare.* C'est de là, de l'occident que viendrait l'orage qui devait apporter la pluie.

— *Parva quasi vestigium...* Hébr. : comme la paume (de la main) d'un homme. Josèphe a traduit comme la Vulgate. « Les marins n'ignorent pas qu'un nuage de ce genre à l'extrême horizon est souvent le précurseur d'un violent orage. » — *Cumque se verteret...* (vers. 45°). Le sens de l'hébreu est : en peu d'instants. La tempête éclata avec une grande rapidité.

45°-46. Achab et Élie descendent à Jezrahel.

— *In Jezrahel.* Ville située dans la plaine à laquelle on avait donné son nom, juste au-dessous du lieu dit El-Maharrakah (note du vers. 20); aujourd'hui Zérah. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. vii et xii. Achab y avait son palais (cf. xxi, 1); aussi ce roi est-il appelé par une inscription assyrienne contemporaine : *Ahabu Izrilaï*, Achab de Jezrahel. — *Manus Domini... super Eliam.* Locution qui dénote une inspiration divine très pressante. — *Accinctisque...* : il releva sa tunique grossière à l'aide de sa ceinture, pour courir plus aisément. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. i, fig. 5-7, 9, 10.

— *Currebat...* : à la façon d'un des coureurs royaux. Cf. II Reg. xv, 1, et la note. — *Donec*

46. et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis, currebat ante Achab donec veniret in Jezrahel.

46. Et en même temps la main du Seigneur fut sur Elie, qui, s'étant ceint les reins, courut devant Achab jusqu'à ce qu'il arrivât à Jezrahel.

## CHAPITRE XIX

1. Nuntiavit autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii et hæc addant, nisi hac hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis !

3. Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas ; venitque in Bersabee Juda, et dimisit ibi puerum suum.

4. Et perrexit in desertum viam unius diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi, Domine ; tolle animam meam, neque enim melior sum quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi. Et ecce angelus Domini

1. Achab rapporta à Jézabel tout ce qu'Elie avait fait, et de quelle manière il avait tué par l'épée tous les prophètes de Baal.

2. Et Jézabel envoya un messenger à Elie pour lui dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si demain, à cette même heure, je ne fais de votre vie ce que vous avez fait de la vie de chacun d'eux.

3. Elie eut donc peur, et se levant, il s'en alla partout où son désir le portait. Et il vint à Bersabée de Juda, et il y laissa son serviteur.

4. Il fit dans ce désert une journée de chemin ; et étant venu sous un genévrier, il s'y assit, et il souhaita la mort, et dit à Dieu : Seigneur, c'est assez ; retirez mon âme de mon corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Et il se jeta à terre, et s'endormit à l'ombre du genévrier. Et voici qu'un

ventret... Plus exactement : jusqu'à l'entrée de Jezrahel. Elie ne pénétra donc point dans la ville.

9° Elle prend la fuite, pour échapper aux embûches de Jézabel. XIX, 1-8.

CHAP. XIX. — 1-2. Colère et menaces de la reine. — *Nuntiavit...* Achab. Trait qui démontre combien il était sous la dépendance de cette femme perverse. — *Hæc mihi faciant...* Serment semblable, à part sa forme païenne, à celui qui était en usage chez les Hébreux. Cf. I Reg. III, 17 ; XIV, 44, etc. La haine de Jézabel et son désir de se venger sont visibles dans ses paroles ; néanmoins son message est une « impotentia mullebris iracundiæ », car elle aurait fait périr Elie sans avertissement préalable, si elle l'eût osé.

3-5. Plainte et découragement du prophète. — *Timuit ergo*. Dans l'hébreu, avec une grande rapidité de style qui imite celle des faits : Et il vit, et il se leva, et il alla... Les LXX ont la même variante que la Vulgate. Au lieu de *quocumque... voluntas*, le texte porte : pour (sauver) sa vie. — *In Bersabee Juda*. Localité célèbre, située tout à fait au sud de la Palestine cisjordanienne, sur les confins du désert de Pharan. Cf. Gen. XXI, 31 ; Jos. XV, 28, et l'Att. géogr., pl. v, VII. Elie s'enfonça dans ce désert *viam diei unius*, c.-à-d. à sept ou huit heures de marche ; il ne croyais pas en sûreté sur les terres de Josa-

phat, qui était l'allié d'Achab. Cf. XXII, 1 et ss. — *Sederet* (vers. 4) : épuisé par son voyage si long, si rapide, si pénible. — *Subter... juniperum*. Hébr. : *rosem* ; le « Genista monosperma » qui abonde dans la presqu'île du Sinaï, et dont les branches, formant une touffe écartée, peuvent fournir un peu d'ombre aux voyageurs (*Atlas d'hist. nat.*, pl. xxx, fig. 5). — *Petivit... ut moreretur*. Profond contraste : naguère plein de confiance, de courage, de calme enthousiasme, le prophète est maintenant attristé, découragé. De même Moïse dans une circonstance analogue, Num. XI, 15 (cf. Jon. IV, 3). *Animæ suæ* est un hébraïsme pour « sibi ». Ces fluctuations d'âme s'expliquent aisément : la fatigue, la faim, la solitude du désert, l'inutilité apparente de ses travaux pesaient lourdement sur l'esprit d'Elie. Et Dieu permettait cette épreuve nouvelle pour instruire son serviteur. Les Saints n'ont pas vécu dans un état de transfiguration et de paix perpétuelles ; leurs tentations et leurs luttes sont pour nous un puissant encouragement. — *Sufficit...* La plainte est pathétique ; le geste qui la suivit ne l'est pas moins (*projecitque...*). — *Neque melior...* c.-à-d., pas plus capable qu'eux de réformer le monde.

5b-8. Dieu reconforte son prophète. — *Ecce angelus...* Elle est miraculeusement exaucé. — *Subcineritibus panis* : comme en font les Arabes



Le puits de Bersabée.

tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede.

6. Reversxit, et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ; comedit ergo, et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comede; grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca; et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis, Elia?

10. At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio; derelictus sum ego solus, et querunt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egrede, et sta in monte coram Domino, et ecce Dominus transit. Et spiritus grandis et fortis subvertens montes et conterens petras ante Dominum; non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio; non in commotione Dominus.

ange du Seigneur le toucha et lui dit : Levez-vous et mangez.

6. Elie regarda, et vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Il mangea donc et but, et il s'endormit encore.

7. Et l'ange du Seigneur revint une seconde fois et le toucha, et lui dit : Levez-vous et mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant donc levé, il mangea et il but, et fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits jusqu'à Horeb, la montagne de Dieu.

9. Lorsqu'il y fut arrivé, il demeura dans une caverne; et le Seigneur lui adressa la parole et lui dit : Que faites-vous ici, Elie?

10. Elie lui répondit : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur, Dieu des armées, parce que les fils d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, et je suis demeuré seul et ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur, car voici que le Seigneur passe. *Et il y eut* devant le Seigneur un vent violent et impétueux, qui renversait les montagnes et brisait les rochers; et le Seigneur n'était point dans ce vent. Après le vent, il y eut un tremblement de terre; et le Seigneur n'était point dans ce tremblement.

du désert. — *Ecce ad caput...* Bonté vraiment maternelle du Seigneur. Elle se trouvait alors dénué de tout. — *Reversus... secundo* : après l'avoir laissé reposer quelque temps. — *Grandis... via*. Littéral, dans l'hébreu : Le chemin est trop grand pour toi (trop long pour tes forces affaiblies). Dix jours de marche pouvaient conduire Elie au mont Horeb (*Atl. géogr.*, pl. v); mais, d'après le vers. 8, il s'agit d'un voyage autrement considérable, qui dura quarante jours et quarante nuits, pendant lesquels le prophète erra dans le désert à la manière des ancêtres Hébreux. — *In fortitudine cibi illius*. Beau type de la sainte Eucharistie. Il n'est pas dit qu'Elle ne prit aucune autre nourriture avant d'arriver au Sinaï. Les interprètes catholiques ne sont pas d'accord sur ce point. — *Ad montem Dei*. L'Horeb est ainsi nommé parce qu'il avait été témoin des manifestations divines au temps de l'Exode. Cf. Ex. III, 1; XIX, 1 et ss. Il représente le massif de montagnes dont le Sinaï était un des principaux pics (*Atl. géogr.*, pl. vi).

9<sup>e</sup> Elie reçoit du Seigneur, au sommet de l'Horeb, une leçon, puis une triple commission. XIX, 9-18.

9-14. L'apparition divine. — *Mansit*. Hébr. Il

passa la nuit. — *In spelunca*. L'hébreu et les LXX emploient l'article : la grotte, supposée connue. On montre sur le Sinaï, près de l'autel dédié à Elie, une crevasse qui représenterait cette grotte. (*Atl. géogr.*, pl. vi). — Dialogue rapide, vers. 9<sup>b</sup>-11<sup>a</sup>. Le Seigneur : *Quid hic...*; c'était dire implicitement au prophète qu'il ne devait pas demeurer oisif sur l'Horeb. Elle : *Zelo zelatus...*; il s'émancipe son cœur devant Dieu, et décrit en termes très sentis la triste situation du royaume d'Israël, montrant ainsi qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir, mais sans succès (*ego solus*; voyez la note de XVIII, 22). Le Seigneur : *Egrede*; pour gravir la cime de la montagne. *Ecce Dominus...*; dans l'hébreu, ces mots ne font plus partie du dialogue, et ils reprennent le fil du récit : Et voici, le Seigneur passa. — L'apparition proprement dite, vers. 11<sup>b</sup>-14; scène grandiose. *Spiritus grandis...*; premier degré de l'apparition : un ouragan furieux, qui renversait et brisait tout sur son passage; mais le Seigneur n'était point là (*non in spiritu...*). *Commotio*; deuxième degré : un violent tremblement de terre, dans lequel Jéhovah ne se manifestait pas non plus. *Ignis*; troisième degré : un feu dévorant. *Sibilus...*; quatrième degré : une brise légère,

12. Après le tremblement il s'alluma un feu; et le Seigneur n'était point dans ce feu. Et après le feu, on entendit le souffle d'une brise légère.

13. Quand Elie l'entendit, il se couvrit le visage de son manteau, et étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne; et voici qu'une voix lui dit: Que faites-vous ici, Elie? Il répondit:

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les fils d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par le fer, et je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

15. Et le Seigneur lui dit: Allez, retournez par votre chemin le long du désert, vers Damas; et lorsque vous y serez arrivé, vous oindrez Hazaël pour roi de Syrie;

16. vous oindrez aussi Jéhu, fils de Namsi, pour roi d'Israël; et vous oindrez Elisée, fils de Saphat, d'Abelméhula, pour prophète à votre place.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël sera tué par Jéhu; et quiconque aura échappé à l'épée de Jéhu sera tué par Elisée.

18. Et je me suis réservé dans Israël sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, et qui ne l'ont point adoré en portant la main à leur bouche pour la baiser.

19. Elie, étant donc parti de là, trouva

12. Et post commotionem ignis; non in igne Dominus. Et post ignem sibiis aura tenuis.

13. Quod cum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio speluncæ; et ecce vox ad eum dicens: Quid hic agis, Elia? Et ille respondit:

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio; derelictus sum ego solus, et quæerunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum: Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascus; cumque perveneris illuc, unges Hazaël regem super Syriam;

16. et Jehu, filium Namsi, unges regem super Israel; Elisæum autem, filium Saphat, qui est de Abel-Mehula, unges prophetam pro te.

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazaël, occidet eum Jehu; et quicumque fugerit gladium Jehu, interficiet eum Elisæus.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omnes os quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias reperit

que le Seigneur accompagnait cette fois. Beau et frappant symbole, qui contient une leçon pour le prophète et une réponse à son découragement. Comme si Dieu eût dit à Élie: Patiente à mon exemple, apprends à modérer ton zèle (Théodoret, Sanchez, Tirlin, etc.). Cela ressemblait à une anticipation de l'Évangile; le Seigneur préfère les moyens de bonté, représentés par la douce et réconfortante brise, à l'emploi des châtiments sévères, que figuraient l'ouragan, le tremblement de terre, le feu dévorant. — *Operuit vultum...* (vers. 13): par crainte et par respect, comme Moïse; cf. Ex. III, 6. — *Egressus*. Les trois manifestations terribles, qui s'étaient rapidement succédées, ne lui avaient pas permis d'obéir plus tôt à l'injonction du Seigneur (vers. 11). — *Quid hic agis?* Même question que plus haut; même réponse aussi. Cf. vers. 9-10.

15-18. La triple mission. — *Et ait Dominus...* Autre réponse aux plaintes du prophète; le Seigneur agit avec douceur et patience, mais il ne laissera pas les méchants impunis. — Première mission, vers. 15: *unges Hazaël*. — La seconde, vers. 16: *unges Jehu (filium Namsi)*; son petit-fils en réalité; cf. IV Reg. IX, 2, 14; fils dans le sens large de l'Orient). — Troisième mission,

vers. 16: *Elisæum autem...* (*Abel-Mehula*: dans la vallée du Jourdain, non loin de Betbsan; cf. IV, 12; Jud. VII, 22). De ces trois missions, Élie ne remplira que la troisième, vers. 19-21; c'est Élisée qui prendra sa place pour les deux autres. Cf. IV Reg. VIII, 7-19; IX, 1-6. — *Et erit...* En terminant, vers. 17-18, Jéhovah proclame les vengeances qu'il se propose d'exercer tour à tour par ces trois instruments de sa colère, et certifie que le roi Achab et Jézabel ne parviendront pas à anéantir son culte. — *Gladium Hazaël*. Ce glaive fut terrible pour le royaume d'Israël; cf. IV Reg. VIII, 28-29; X, 32-33; XIII, 3. Celui de Jéhu ne le fut guère moins; cf. IX, 24, 27, 33; X, 1-7, 18-25. Élisée eut « le glaive de sa bouche », laquelle annonçait fidèlement les jugements divins. — *Septem millia* (vers. 18): chiffre rond, symbolique. — *Quorum genua*: la genuflexion, un des gestes les plus fréquents d'adoration. — *Osculans manus*: autre geste, le baiser envoyé avec la main (de là vient le mot « adoro », dont la racine est « ad os »). Cf. Job, xxxi, 26-27, et l'*Atlas archéol.*, pl. CVIII, fig. 5, 6, 9.

10° Onction d'Élisée. XIX, 19-21.

19-21. *Reperit Elisæum*. On ne dit pas s'il le connaissait déjà, et les commentateurs se divisent

Eliseum, filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum, et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat; cumque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliam, et ait: Osculer, oro, patrem meum et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei: Vade, et revertere; quod nim meum erat feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt; insurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

Elisée, fils de Saphat, qui labourait avec douze paires de bœufs, et conduisait lui-même une des charries des douze paires de bœufs. Et Elie s'approcha d'Elisée, et mit son manteau sur lui.

20. Aussitôt Elisée quitta ses bœufs, courut après Elie, et lui dit: Permettez-moi, je vous prie, d'aller embrasser mon père et ma mère, et ensuite je vous suivrai. Elie lui répondit: Allez, et revenez; car j'ai fait pour vous ce qui dépendait de moi.

21. Elisée, après s'être éloigné d'Elie, prit une paire de bœufs, qu'il tua, et il fit cuire leur chair avec le bois de la charrie, et la donna au peuple, qui en mangea; et se levant, il s'en alla, et il suivit Elie et le servait.

## CHAPITRE XX

1. Porro Benadad, rex Syriæ, congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos et currus; et ascendens, pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab, regem Israel, in civitatem,

3. ait: Hæc dicit Benadad: Argentum tuum et aurum tuum meum est; et uxores tuæ et filii tui optimi, mei sunt.

1. Or Bénadad, roi de Syrie, ayant assemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chars, et trente-deux rois avec lui, vint pour combattre Samarie, et il l'assiégea.

2. En même temps il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. pour lui dire de sa part: Voici ce que dit Bénadad: Votre argent et votre or est à moi, vos femmes et vos enfants les mieux faits sont à moi.

sur ce point. — *Arantem*. Élisée ne faisait donc point partie des écoles prophétiques, et rien ne l'avait préparé à son rôle futur. — *In duodecim jugis*... Non que ces douze paires de bœufs fussent attelées à une seule et même charrie, dirigée par Elisée; mais il y avait onze autres charries labourant avec la sienne. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xxxiii, fig. 14; pl. xxxiv, fig. 1. — *Misit pallium*... : sans préférer aucune parole; c'était une sorte de vêtue, une action figurée par laquelle il transmettait ses pouvoirs à son disciple. — *Statim relictis*... : promptitude toute évangélique. Cf. Matth. iv, 20, 22; ix, 1, etc. — *Cucurrit*... : Elie avait donc repris son chemin après un moment d'arrêt. — *Osculer*... : pour leur dire adieu. — *Vade*... Elle lui accorde cette permission. Selon d'autres, ses paroles signifiaient: Va, retourne à ta charrie, puisque ton cœur est ainsi partagé; mais cette interprétation paraît exagérée. — *Quod enim meum*... Par ces mots, Elie souligne le *revertere*; j'ai fait mon devoir, fais le tien. — *Par boum*: probablement le couple avec lequel il labourait lui-même. Repas d'adieux qu'il partagea avec ses serviteurs. — *In aratro* Hébr.: avec les instruments des bœufs; c.-à-d.

le joug aussi bien que la charrie. — *Ministrabat* est: en attendant qu'il devint son successeur.

§ II. — *Achab remporte deux victoires consécutives sur les Syriens*. XX, 1-43.

1° La première victoire. XX, 1-22.

CHAP. XX. — 1. Bénadad met le siège devant Samarie. — *Benadad*. Probablement le fils de celui qui s'était ligué avec le roi de Juda contre Baasa. Cf. xv, 18. Son but était d'affaiblir le royaume d'Israël, dont il redoutait la puissance croissante. — *Triginta duos reges*. Le titre de roi était alors très souvent porté par des chefs de simples districts, et il n'est pas étonnant d'en trouver un si grand nombre parmi les tributaires de Bénadad, car à cette époque le royaume de Syrie comprenait tous les pays situés entre la Palestine et l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. viii). — *Contra Samariam*. Samarie était depuis quelque temps la capitale du royaume d'Israël. Cf. xvi, 24.

2-4. Première ambassade de Bénadad à Achab. — *Mittensque*... Il est vraisemblable que le siège durait déjà depuis quelque temps. — *Hæc dicit*... Langage plein de hardiesse: Bénadad revendique

4. Le roi d'Israël lui répondit : O roi mon seigneur, je suis à vous comme vous le dites, et tout ce que j'ai est à vous.

5. Les ambassadeurs, revenant encore vers Achab, lui dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous avait envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes et vos fils.

6. Demain donc, à cette même heure, j'enverrai mes serviteurs vers vous; ils visiteront votre maison, et la maison de vos serviteurs, et ils prendront tout ce qui leur plaira, et l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir tous les anciens de son peuple, et leur dit : Considérez et voyez qu'il nous tend un piège. Car il m'a déjà envoyé ses messagers pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent et mon or, et je ne lui ai rien refusé.

8. Tous les anciens et tout le peuple lui répondirent : Ne l'écoutez pas, et ne vous rendez point à ses désirs.

9. Achab répondit aux ambassadeurs de Bénadad : Dites au roi mon seigneur : Je ferai toutes les choses que vous m'avez fait demander en premier lieu, comme à votre serviteur; mais pour cette dernière chose, je ne puis la faire.

10. Les ambassadeurs, étant revenus, firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya encore, et fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent.

11. Le roi d'Israël leur répondit : Dites

4. Responditque rex Israel : Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego, et omnia mea.

5. Revertentesque nuntii dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum, et aurum tuum, et uxores tuas, et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam et domum servorum tuorum, et omne quod eis placuerit ponent in manibus suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terræ, et ait : Animadvertite, et videte quoniam insidiatur nobis; misit enim ad me pro uxoribus meis et filiis, et pro argento et auro, et non abnuï.

8. Dixeruntque omnes majores natu et universus populus ad eum : Non audias, neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad : Dicite domino meo regi : Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio, faciam; hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me!

11. Et respondens rex Israel, ait :

comme siennes toutes les possessions du roi israélite; ce qui équivalait, suivant les coutumes orientales, à la déposition d'Achab. — *Juxta verbum tuum...* Humble soumission, qui va occasionner pour tout résultat des conditions plus outrageantes encore.

5-6. Deuxième ambassade. — *Argentum tuum...* D'abord (vers. 5<sup>b</sup>), mêmes exigences hautaines qu'à la première ambassade, vers. 3. Au vers. 6, l'arrogance dépasse toute mesure : non seulement Bénadad enverra opérer le lendemain la saisie de tous les biens personnels d'Achab, mais il ajoute en outre que cette saisie comprendra même les propriétés des citoyens de Samarie.

7-9. Réponse d'Achab au second message du roi syrien. — *Vocavit... seniores terræ* : un grand nombre de notables du royaume s'étaient réfugiés dans la capitale au moment de l'invasion syrienne. — *Non abnuï*. Achab ne cite, des ordres injurieux de Bénadad, que ce qui le concernait directement, comme s'il lui répugnait de men-

tionner l'autre moitié. Mais il est aisé de compléter la pensée : Pour ce qui me regardait moi-même, j'ai cédé; mais voici qu'il réclame aussi vos biens; que dois-je lui répondre? — *Dixerunt...* Ils se montrent plus fiers et plus vaillants que le roi : *Non audias!* On est surpris qu'ainsi encouragé, il n'ait pas envoyé une réplique plus mâle à Bénadad (vers. 9); du moins il refuse avec assez d'énergie de laisser prendre les biens de ses sujets (*hanc rem...*).

10-11. Troisième ambassade. — *Hæc faciant...* Formule de serment identique à celle de Jézabel, XIX, 2. — *Si suffecerit pulvis...* Bravade insolente, à l'orientale. Le roi de Syrie affirme qu'il lancera contre Samarie une telle quantité de guerriers, que la poussière de la ville ruinée ne suffira pas pour remplir leurs mains. Cf. vers. 25, 29, 30. — *Ne gloriatur...* Cette fois Achab est mieux inspiré, et sait se tenir à peu près à la hauteur de la situation. Sa réponse consiste en un proverbe. *Accluctus*, c'est le guerrier ceint de

Dicite ei : Ne glorietur accinctus æque ut discinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis; et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab, regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidisti omnem multitudinem hanc nimiam; ecce ego tradam eam in manu tua hodie, ut scias quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedisequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

15. Recensuit ergo pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum; et recensuit post eos populum, omnes filios Israel, septem millia.

16. Et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Misit itaque Benadad, qui nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

à votre maître : Ce n'est pas lorsqu'on prend les armes qu'on doit se vanter, c'est quand on les quitte.

12. Bénadad reçut cette réponse tandis qu'il buvait avec les rois sous des tentes; et il dit à ses serviteurs : Investissez la ville. Et ils l'investirent.

13. Et voici qu'un prophète vint trouver Achab, roi d'Israël, et lui dit : Ainsi parle le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable; je vous déclare que je la livrerai aujourd'hui entre vos mains, afin que vous sachiez que je suis le Seigneur.

14. Achab lui demanda : Par qui? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces. Achab ajouta : Qui commencera le combat? Vous, dit le prophète.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple, de tous les fils d'Israël, et il en trouva sept mille.

16. Et ils sortirent de la ville à midi. Cependant Bénadad était dans sa tente, qui buvait et qui était ivre; et les trente-deux rois qui étaient venus à son secours étaient avec lui.

17. Les valets de pied des princes des provinces sortirent donc à la tête de l'armée. Bénadad envoya pour les reconnaître, et on lui vint dire : Ce sont des gens qui sont sortis de Samarie.

son épée; *discinctus*, le même, désarmé. Le sens est donc : Ne chantez point triomphe avant la victoire. En effet, « ce n'est point pendant qu'on est au combat, ni lorsqu'on prend les armes, mais lorsqu'on a combattu et gagné la victoire, qu'on doit s'élever. » Calmet, *h. l.* Telle est l'interprétation du chaldéen.

12. Colère de Bénadad, qui ordonne un assaut immédiat. — *Bibebat...* Sûr du succès. L'équivalent hébreu du mot *umbraculis* (*sukkôf*) désigne des cabanes de feuillage semblables à celles de la fête des Tabernacles. Cf. la note de Lev. xxiii, 24, et l'*Atl. arch.*, pl. ci, fig. 1. — *Circumdate...* L'hébreu dit avec une conclusion énergique : Placez! Ce qui signifie peut-être : Dressez les machines de guerre. Cf. Ez. iv, 2.

13-14. Oracle du Seigneur, promettant la victoire à Achab. — *Certe vidisti...* Dieu fait mettre en relief par son représentant l'étendue du triomphe prédit. — *Per quem?* C.-à-d. : Par qui les livrerez-vous entre mes mains (cf. vers. 13<sup>b</sup>)? Achab désire être renseigné sur le mode de la victoire. — *Per pedisequos...* « jeunes gens » (hébr.) inexpérimentés et peu nombreux (vers. 15).

Évidemment c'est Jéhovah lui-même qui serait le vainqueur en de telles conditions. — *Quis incipiet...*? Autre question du roi, à laquelle le prophète ne répondit pas moins nettement : *Tu*. Achab devait donc se mettre à la tête de cette poignée d'hommes, et s'avancer en rase campagne contre l'armée si nombreuse de Bénadad.

15-21. La lutte victorieuse. — *Recensuit ergo...* La fol du roi d'Israël n'était pas totalement éteinte; elle fut réveillée par cet oracle consolant, qui éclairait de vives lueurs une situation désespérée. — *Septem millia*. Ce chiffre paraît surprenant par sa petitesse, vu la densité de la population israélite à cette époque (cf. II Par. xiii, 3; xiv, 8; xvii, 14 et ss.); mais il est probable que l'attaque de Bénadad avait été soudaine, et que la plupart des guerriers d'Achab s'étaient trouvés dans l'impossibilité de pénétrer à temps dans la ville; de plus, le siège pouvait durer depuis un certain temps, et avoir fait de nombreuses victimes. — *Benadad... bibebat* (vers. 16). Le banquet mentionné au vers. 12 durait depuis le matin et avait dégénéré en orgie; le moment providentiel était donc bien choisi.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les vifs.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et le reste de l'armée après eux ;

20. et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui ; et aussitôt les Syriens s'enfuirent, et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval avec les cavaliers qui l'accompagnaient.

21. Et le roi d'Israël, étant sorti de Samarie, tua les chevaux, renversa les chars, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. Alors le prophète s'approcha du roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous et voyez ce que vous avez à faire. Car le roi de Syrie viendra encore l'an prochain pour vous combattre.

23. Mais les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont des dieux de montagnes, et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus ; il faut que nous combattions contre eux en pleine campagne, et nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Eloignez tous les rois de votre armée, et mettez à leur place vos principaux officiers ;

25. rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avait dans votre armée, et autant de chars que vous en avez eus auparavant ; et nous combattrons contre eux en pleine campagne, et vous verrez que nous les battons. Il crut leur conseil et il s'y conforma.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos ; sive ut praelientur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provincialium, ac reliquis exercitus sequebatur ;

20. et percussit unusquisque virum qui contra se veniebat ; fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad, rex Syriæ, in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias ; sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.

23. Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos ; sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis ;

25. et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti ; et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita

— *Mist...* Benadad. Malgré son état d'ivresse, il comprend qu'il se passe quelque chose d'anormal, et il envoie prendre des informations. — *Sive pro pace*. Dans son orgueil, il suppose que les Hébreux, trop peu hardis pour l'attaquer les premiers, viennent en nombre lui demander la paix. En toute hypothèse, *vivos capite*, commanda-t-il. Autre marque de confiance superbe : il croit que ce sera un jeu pour ses troupes de saisir vivants les guerriers israélites, si ceux-ci osaient lui livrer bataille. — *Fugerunt... Syri*. La panique se met promptement dans les armées nombreuses, surtout en Orient, quand elles manquent de cohésion, qu'elles sont mal commandées, et que, comptant sur le succès, elles éprouvent un échec inattendu.

22. Annonce prophétique d'une seconde invasion des Syriens. — *Vide quid facias*. Ce divin avertissement avait pour but d'engager Achab à prendre toutes ses précautions en vue d'une se-

conde campagne. — *Sequenti anno*. Hébr. : au retour de l'année ; c.-à-d. lorsque reviendrait la saison propice à la guerre, le printemps. Cf. II Reg. xi, 1, et l'explication.

2° La seconde victoire. XX, 23-34.

23-25. Les Syriens préparent une nouvelle armée pour attaquer Achab. — *Dii* (mieux vaudrait le singulier, employé par les LXX) *montium...* La Palestine est, en effet, un pays de montagnes (*Atl. géogr.*, pl. vii, xviii) ; les Syriens avaient pu le remarquer mieux que partout ailleurs au cœur des collines d'Éphraïm, lorsqu'ils assiégeraient Samarie. Or Jéhovah étant, conformément aux idées païennes, le dieu national des Hébreux, les agresseurs supposent que s'il a su défendre son peuple dans les montagnes, il sera faible et battu en rase campagne ; de là leur changement de tactique : *melius est...* — *Tu ergo...* Les serviteurs royaux conseillent aussi à Bénadad de réorganiser son armée, soit

26. Igitur, postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec ut pugnaret contra Israel.

27. Porro filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum; Syri autem repleverunt terram.

28. Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel : Hæc dicit Dominus : Quia dixerunt Syri : Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium, dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, et scietis quia ego sum Dominus.

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum; percusseruntque filii Israel de Syris centum millia peditum in die una.

30. Fugerunt autem qui ramanserant in Aphec, in civitatem; et cecidit murus super viginti septem millia hominum qui remanserant. Porro Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

31. Dixeruntque ei servi sui : Ecce audivimus quod reges domus Israel clementes sint; ponamus itaque saccos in lumbis nostris et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel; forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixe-

26. Un an après, Bénadad fit la revue des Syriens, et vint à Aphec pour combattre contre Israël.

27. Les enfants d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes, et ayant pris des vivres, ils marchèrent contre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux, comme deux petits troupeaux de chèvres, tandis que les Syriens couvraient toute la terre.

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur est le Dieu des montagnes, mais il n'est pas le Dieu des vallées, je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que je suis le Seigneur.

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna; et les fils d'Israël tuèrent en un jour cent mille fantassins syriens.

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphec, et une muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui restaient. Or Bénadad, s'enfuyant, entra dans la ville, et se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre.

31. Alors ses serviteurs lui dirent : Nous avons entendu dire que les rois de la maison d'Israël sont clementes. Mettons donc des sacs sur nos reins et des cordes à notre cou, et allons trouver le roi d'Israël; peut-être qu'il nous donnera la vie.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël; et ils lui dirent :

en lui donnant de meilleurs chefs (*amove reges...*; cf. vers. 1, 12), soit en remplaçant les soldats qui avaient péri dans la campagne précédente.

26-27. Les deux armées en présence, auprès d'Aphec. — L'armée syrienne, vers. 26. *In Aphec* : non pas l'Aphec de la tribu d'Aser, car il était en plein dans les montagnes (note de Jos. XIII, 4; XIX, 30), mais celui de la plaine de Jezrahel, aujourd'hui Fik, village important (cf. I Reg. XXIX, 1, et l'explication). — L'armée israélite, vers. 27. *Quasi duo parvi...* : comparaison pathétique, qui fait contraste avec la multitude immense des Syriens; elle montre que le roi Achab avait divisé sa petite armée en deux corps.

28. Nouvelle promesse de victoire. — *Unus vir Dei* : distinct du prophète qui avait annoncé le premier triomphe, vers. 12. — *Quia dixerunt...* Jéhovah, insulté, vengera l'honneur de son nom.

29-30. Déroute des Syriens. — *Dirigebantque...* Les deux armées demeurèrent toute une semaine

en face l'une de l'autre sans combattre. On a pensé que, de la part d'Israël, cette attente de sept jours (le nombre sacré) avait un caractère religieux. — *Percusserunt...* Grande victoire. La panique dut encore s'en mêler du côté des Syriens. — *Cecidit murus...* Tout un rempart. Trait providentiel, évidemment.

30<sup>b</sup>-34. Bénadad est fait prisonnier. — *Cubiculum... intra cubiculum*. C.-à-d. l'appartement le plus éloigné de l'entrée de la maison, par conséquent le plus caché. Qu'est devenue l'ancienne confiance de Bénadad? — *Dixerunt... servi*. Stratagème de ses officiers pour lui sauver la vie, vers. 31 et ss. — *Reges... clementes*. Rien, dans les pages qui précèdent, ne nous avait préparé à ce trait; mais les rois d'Israël avaient eu des relations familières avec les Syriens, et ceux-ci les connaissaient bien. — *Saccos* : des vêtements grossiers, en signe de deuil. Cf. Gen. XXXVII, 34 (voyez la note); II Reg. III, 31; IV Reg. VI, 30.

Bénadad votre serviteur vous fait cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore vivant, il est mon frère.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage, et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent : Bénadad est votre frère. Il leur répondit : Allez, et amenez-le-moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son char.

34. Et Bénadad lui dit : Je vous rendrai les villes que mon père a prises sur votre père ; et faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon père en avait fait dans Samarie. Et quand nous aurons fait cette alliance, je me retirerai. Achab fit donc cette alliance avec lui et le laissa aller.

35. Alors un des fils des prophètes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons : Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu me frapper, aussitôt que vous n'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorsqu'il se fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva et le tua.

runt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine ; et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates quas tulit pater meus a patre tuo reddam, et plateas fac tibi in Damasco, sicut fecit pater meus in Samaria, et ego federatus recedam a te. Pepigit ergo fœdus, et dimisit eum.

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo, invenit eum leo, atque percussit.

etc. — *Funiculos* : sans doute autour du cou, marque d'une complète servitude (*Att. archéol.*, pl. xciv, fig. 4, 8). — *Animas nostras*. Dans l'hébreu : ta vie ; ils ne songeaient, en effet, qu'à sauver leur roi. — *Si... vivit, frater* (vers. 32<sup>b</sup>).

Le dévouement des officiers syriens était admirable ; mais Achab est bien prompt à faire grâce à un tel ennemi. — *Acceperunt... pro omine*. La réponse était pour eux de bon augure ; aussi se hâtèrent-ils de prendre Achab au mot, comme l'on dit (*festinantes rapuerunt...*), en répétant d'une manière emphatique le titre qu'il avait donné à leur roi (*frater tuus*).

— *Levavit... in currum* : son char de guerre, qu'il n'avait pas encore quitté. C'était traiter Bénadad en ami.

— *Civitates...* des villes enlevées à Amri par les Syriens ; fait qui n'a pas été mentionné précédemment. Séance tenante, Bénadad propose des conditions de paix. — *Plateas... in Damasco* : des rues qui appartiendraient en propre aux Israélites, de telle sorte qu'une partie de la capitale syrienne serait en leur pouvoir ; grand privilège politique et commercial. — *Et ego fœderatus...* (vers. 34<sup>b</sup>). De nombreux interprètes pensent que ces mots furent prononcés par Achab, en réponse à la proposition du roi vaincu. Il accepte avec une légèreté étonnante, sans daigner consulter le Seigneur, qui lui avait accordé si visiblement la victoire.

3° Dieu reproche à Achab d'avoir mis Bénadad en liberté. XX, 35-43.

35-40. Action symbolique, servant d'introduction. — *De filiis prophetarum*. C.-à-d. faisant partie des écoles prophétiques que la persécution



Prisonniers la corde au cou. (Fresque égyptienne.)

de Jézabel n'avait pas réussi à détruire. Voyez la note de XVIII, 4. — *Dixit ad socium* : à un autre prophète. — *In sermone Domini* : en vertu d'une inspiration spéciale. — *Percute me*. Son dessein était de se présenter au roi comme un soldat blessé dans la récente mêlée. — *Noluit...* : refus coupable, puisqu'il fut si sévèrement châtié, vers. 36. Le premier lui ayant demandé ce service « au nom du Seigneur » et en tant que prophète, son devoir était d'obéir aussitôt. — *Invenit... leo* : punition identique à celle d'un autre prophète désobéissant. Voyez XIII, 24, et le commentaire. — *Percussit eum* (vers. 37) : à la tête, d'après le contexte. — *Mutavit aspersionem...*

37. Sed et alterum inveniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum, et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et occurrit regi in via; et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus; cumque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum; qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, subito non comparuit. Et ait rex Israel ad eum : Hoc est iudicium tuum, quod ipse decrevist.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie sua; et cognovit eum rex Israel, quod esset de prophetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa et le blessa.

38. Le prophète s'en alla donc, et vint au-devant du roi sur le chemin, et il se rendit méconnaissable, en mettant de la poussière sur son visage et sur ses yeux.

39. Et lorsque le roi fut passé, il cria après lui et lui dit : Votre serviteur s'était avancé pour combattre les ennemis de près; et l'un d'eux s'étant enfui, quelqu'un me l'a amené et m'a dit : Gardez cet homme; et s'il s'échappe, votre vie répondra de la sienne, ou vous payerez un talent d'argent.

40. Et comme, tout troublé, je me tournais de côté et d'autre, cet homme a disparu tout à coup. Le roi d'Israël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Aussitôt il essuya la poussière de dessus son visage; et le roi d'Israël reconnut qu'il était du nombre des prophètes.

42. Il dit au roi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour la sienne, et votre peuple pour son peuple.

43. Mais le roi d'Israël revint dans sa maison, ne faisant pas de cas de ce que le prophète lui avait dit; et il entra furieux dans Samarie.

## CHAPITRE XXI

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, quæ erat in Jezrahel, juxta palatium Achab, regis Samariæ.

1. Après ces choses, voici ce qui arriva. En ce même temps, Naboth de Jezrahélite possédait dans Jezrahel une vigne près du palais d'Achab, roi de Samarie.

(vers. 38). Dans l'hébr. : il se déguisa avec un bandeau sur ses yeux. D'où il suit qu'il était connu du roi (cf. vers. 41); or il fallait qu'il passât tout d'abord pour un Israélite ordinaire, sans quoi le succès de son acte symbolique eût été compromis. — *Servus tuus egressus...* Petite histoire bien combinée et bien racontée, vers. 39-40. — *Adduxit... quidam* : quelque chef supérieur vint lui confier le prisonnier arrêté dans sa fuite. — *Talentum argenti* : 8 500 fr., somme alors considérable, qui exprimait l'importance attachée à la préservation du captif. — *Non comparuit* : il avait pris la fuite. Conclusion tacite : O roi, faites-moi grâce. — *Hoc... iudicium tuum* (vers. 40). Le roi, croyant à la réalité de l'incident, confirme avec sévérité la sentence du chef. — *Ipsa decrevist* : en racontant <sup>le</sup> fait.

41-43. Le prophète annonce le futur châtiement d'Achab. — *Absternit pulverem*. Hébr. : il enleva le bandeau de devant ses yeux. Voyez la note du vers. 38. — *Hæc dicit Dominus...* Application de l'acte symbolique. Le prisonnier n'était autre que Bénadad, et Jéhovah lui-même en avait confié la garde à Achab; celui-ci était donc responsable de la mise en liberté du roi syrien. — *Dignum morte*. L'hébreu est encore plus énergique; dévoué par interdit. Voyez Lev. xxvii, 28, et l'explication. — *Audire contemnens et...* Dans l'hébreu : triste et irrité. La première expression marque l'ennui; la seconde, une violente colère.

§ III. — *Achab et Naboth*. XXI, 1-29.

1° La vigne de Naboth. XXI, 1-4.

CHAP. XXI. — 1. Introduction. —

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager, car elle-est près de ma maison; et je vous en donnerai une meilleure, ou, si cela vous accomode mieux, je vous la payerai en argent au prix qu'elle vaut.

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères.

4. Achab revint donc chez lui indigné et plein de fureur, à cause de cette parole que Naboth le Jezrahélite lui avait dite : Je ne vous donnerai pas l'héritage de mes pères; et se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille et ne mangea point.

5. Jézabel sa femme vint auprès de lui et lui dit : Qu'est-ce que cela? D'où vous vient cette tristesse? Et pourquoi ne mangez-vous point?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth de Jezrahel, et je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent; ou, si vous le préférez, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai pas ma vigne.

7. Jézabel sa femme lui dit : Votre autorité est grande, et vous gouvernez bien le royaume d'Israël. Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos; c'est moi qui vous donnerai la vigne de Naboth le Jezrahélite.

8. Aussitôt elle écrivit, au nom d'Achab, une lettre qu'elle scella du sceau du roi, et qu'elle envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth qui demeuraient avec lui.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam ut faciam mihi hortum olerum, quia vicina est et prope domum meam; daboque tibi pro ea vineam meliorem, aut, si commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi!

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et projiciens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc unde anima tua contristata est? et quare non comedis panem?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelita, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia; aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea; et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel, uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel. Surge, et comede panem, et æquo animo esto; ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelita.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

hel, voyez la note de XVIII, 46. — *Juxta palatium* : palais d'été, situé dans la partie orientale de la ville, non loin des remparts (IV Reg. IX, 30-31). « *Juxta* » est le mot important du récit : géant voisinage pour le roi.

2-3. Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. — *Propitius... Dominus* (vers. 3). On voit, par cette exclamation, d'abord que Naboth était un adorateur fidèle de Jéhovah; de plus, qu'il regardait comme une chose mauvaise l'échange ou l'achat que lui proposait le roi (vers. 2). En effet, la loi mosaïque interdisait aux Hébreux d'aliéner leurs propriétés foncières, et même de les faire passer d'une tribu à une autre tribu. Cf. Lev. xxv, 23-28; Num. xxxvi, 7. C'est en ce sens que Naboth ajoute : *ne dem hereditatem...*; à ses yeux sa vigne n'était pas un patrimoine ordinaire, mais une propriété sacrée, dont il ne pouvait se dessaisir.

4. Mécontentement du roi. — *Venit... in do-*

*mus* : à Samarie, ce semble, d'après le vers. 18. — *Indignans et frendens*. Hébr. : triste et irrité; ces deux expressions sont employées plus haut, xx, 43. — *Projiciens se in lectulum*. Achab avait, comme tant de despotes orientaux, toute l'impressibilité d'un enfant gâté et ne savait supporter le moindre ennui.

2° Jézabel fait lapider Naboth, XXI, 5-14.

5-7. Achab confesse à la reine la cause de son chagrin. — *Grandis auctoritatis...* (vers. 7) Paroles de mordante ironie. Cette femme énergique et sans principes ne conçoit pas qu'un roi ne sache point s'aider dans un pareil cas. — *Ego dabo*. Pronom emphatique (Moi, simple femme), et bien cruel ici.

8-10. L'ordre infâme de Jézabel. — *Signavit... annulo*. Dès l'époque des patriarches, il est fait mention d'anneaux à cachet, dont l'empreinte servait de signature. Cf. Gen. xxxviii, 18; xli, 42. La coutume de sceller du sceau royal les docu-

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. et submittite duos filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem. Et educate eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos.

12. Prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum ; at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem. Quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezabelitæ, qui noluit

9. Cette lettre était conçue en ces termes : Publiez un jeûne, et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple,

10. et subornez deux hommes sans conscience contre lui, et qu'ils portent un faux témoignage, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et contre le roi ; qu'on le mène hors de la ville, et ensuite qu'il soit lapidé et mis à mort.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth, qui demeuraient avec lui, firent ce que Jézabel leur avait commandé, et ce que portait la lettre qu'elle leur avait envoyée.

12. Ils publièrent un jeûne, et firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple ;

13. et ayant fait venir deux hommes sans conscience, ils les firent asseoir vis-à-vis de lui. Et ces deux hommes diaboliques portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé Dieu et le roi. Ils le menèrent donc hors de la ville et le lapidèrent.

14. Ils envoyèrent aussitôt à Jézabel, pour lui dire : Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Lorsque Jézabel eut appris que Naboth avait été lapidé et qu'il était mort, elle vint dire à Achab : Allez, et prenez pour vous la vigne de Naboth le

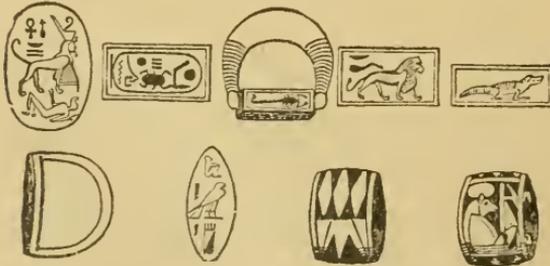
ments officiels, pour en confirmer l'authenticité, est très ancienne aussi ; cf. Esth. III, 12 ; Dan. VI, 17, et l'*Atlas arch.*, pl. IX, fig. 4, 6-9 ; pl. XLVIII, fig. 7-9. — *Majores*... l'autorité municipale d'alors.

d'accusé. — *Filios Belial* : des « gens de rien » ; cf. Deut. XIII, 13 ; Jud. XIX, 22, etc. *Duos* : ce nombre était de rigueur pour la validité du témoignage ; cf. Num. XXXV, 30 ; Deut. XVII, 6, etc. — *Falsum testimonium* : le rescrit royal ne dissimule pas l'innocuité de l'acte commandé. — *Benedixit* : par antiphrase, dans le sens de blasphémer, maudire ; cf. Job, I, 5, 11 ; II, 5. *Educite* : les sentences de mort étaient exécutées en dehors des villes. *Lapidate* : c'était, d'après Lev. XXIV, 16, le genre de supplice prescrit contre les blasphémateurs.

11-14. Exécution de l'ordre de Jézabel. — *Fecerunt*... Honteuse soumission, qui montre à quel degré Israël s'était dépravé sous cette série de rois anti-théocratiques. furent aussi traités comme leur père. Cf. IV Reg. IX, 26.

3<sup>o</sup> Prophétie d'Élisée contre Achab et Jézabel. XXI, 15-26.

15-16. Achab va prendre possession de la vigne de Naboth. — *Locuta est*... : le jour même où



Anneaux à cachet. (Monum. égyptiens.)

— *Litterarum*... Ce résumé (*sententia*), vers. 9-10, est révoltant par sa cruauté froide. — *Prædicate jejunium* : un jeûne public, en signe de deuil et de pénitence, comme pour expier un crime énorme dont s'était rendu coupable un des habitants de la cité (cf. I Reg. VII, 6 ; II Par. XX, 3, etc.). — *Sedere*... *inter primos* : en qualité

Jezechélie, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valait. Car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort.

16. Quand Achab eut appris la mort de Naboth, il s'en alla aussitôt dans la vigne de Naboth le Jezechélie pour en prendre possession.

17. En même temps le Seigneur adressa sa parole à Elie le Thesbite, et lui dit :

18. Levez-vous et descendez au-devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie; car le voilà qui va dans la vigne de Naboth pour en prendre possession.

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, et de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi m'avez-vous trouvé votre ennemi? Elie lui répondit : En ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

21. Je vais faire fondre des maux sur vous. Je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre; et je tuerai tous les mâles de la maison d'Achab, et depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

22. Je traiterai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher Israël.

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jezrahel.

tibi acquiescere et dare eam accepta pecunia; non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, et descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

18. Surge, et descende in occursum Achab, regis Israel, qui est in Samaria; ecce ad vineam Naboth descendit ut possideat eam.

19. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni, eo quod venundatus sis ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israel.

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam, filii Nabat, et sicut domum Baasa, filii Ahia, quia egisti ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israel.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

l'Innocente victime avait péri, IV Reg. ix, 26. — Posside. Les biens des Israélites traités à leur roi étaient probablement confisqués au profit de la couronne. Cf. II Reg. xvi, 4. — Qui noluit... Jézabel est fière de sa facile victoire.

17-19. Le Seigneur envoie Elie vers Achab comme prophète de malheur. — *Ecce... descendit.* L'altitude de Samarie était notablement supérieure à celle de Jezrahel. Voyez le vers. 16, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii. — *Occidisti.* Premier crime d'Achab : le meurtre d'un innocent. Sans doute, le roi n'avait pas directement porté l'inique sentence; mais le sens de la cruelle insinuation de Jézabel (vers. 7) ne lui avait certainement pas échappé, et il n'avait rien fait pour arrêter la reine. — *Possedisti.* Second crime : le vol. — Le châtiment est fixé conformément à la loi du talion, vers. 19<sup>b</sup>. *Lambent sanguinem tuum :*

la sentence d'Achab ayant été ensuite mitigée, vers. 29, il ne subit cette humiliation qu'en partie (xxii, 38); mais l'oracle se réalisa à la lettre pour Joram, son fils (cf. IV Reg. ix, 26).

20-24. L'arrêt divin contre la maison d'Achab. — *Ait Achab...* Ses paroles respirent l'embaras; il dut être vivement troublé lorsqu'il se trouva à l'improviste en face d'Elie, au moment où il pensait jouir tranquillement du bien qu'il avait tant convolté. — *Num... inimicum...?* Dans l'hébreu, avec plus de force : M'as-tu trouvé, ô mon ennemi? — *Venundatus.* Vendu au mal. Expression très énergique. — *Ecce ego...* Sans transition, le prophète se met à parler au nom du Seigneur, qu'il représentait. — Sur la locution *demetam posteriora*, voyez la note de xiv, 10. — *Sicut domum Jeroboam...*, Baasa. Voyez xv, 29; xvi, 11. — *Sed et de Jezabel.*

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes; si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cæli.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini; concitavit enim eum Jezabel uxor sua.

26. Et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israël.

27. Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

24. Si Achab meurt dans la ville, il sera mangé par les chiens; et s'il meurt dans les champs, il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab n'eut donc point son semblable en méchanceté, ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité par Jézabel sa femme.

26. Et il devint tellement abominable qu'il suivait les idoles des Amorrhéens, que le Seigneur avait exterminés de devant la face des fils d'Israël.

27. Lorsque Achab eut entendu ces paroles, il déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et dormit vêtu d'un sac, et marcha la tête baissée.

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie le Thesbite, et lui dit :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber pendant qu'il vivra les maux dont je l'ai menacé; mais je les ferai tomber sur sa maison, sous le règne de son fils.

## CHAPITRE XXII

1. Transierunt igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israël.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat, rex Juda, ad regem Israël.

1. Ainsi trois ans se passèrent sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. Mais, la troisième année, Josaphat, roi de Juda, vint trouver le roi d'Israël.

IV Reg. ix, 33-37, cet oracle sera cité plus au long. — *Canes comedent...* : ne se bornant pas à lécher son sang (cf. vers. 19). *In agro*; hébr. : près du rempart. — *Si... in civitate* : voyez xiv, 11, et le commentaire. Cette partie de la sentence fut également mitigée pour Achab, à cause de son repentir; si sa mort fut soulaïne, il reçut une sépulture honorable. Cf. xxii, 37. Mais l'oracle se réalisa pour sa postérité, à laquelle seulement il est appliqué ici dans l'hébreu.

25-26. Réflexion du narrateur sur la malice d'Achab. — *Concitavit eum...* La pernicieuse influence de cette femme dépravée est visible à travers le règne entier du roi. Comp. xvi, 31, pour l'introduction du culte de Baal; xviii, 4, pour le massacre des prophètes de Jéhovah; xix, 2, pour l'exil d'Élie; xxi, 6 et 15, pour la mort de Naboth. — *Idola quæ fecerant...* Autrement dans l'hébreu : Il a agi d'une manière abominable en allant après les idoles, comme faisaient les Amorrhéens. Ce peuple représente, ainsi qu'ailleurs, toutes les races chananéennes (cf. Gen. xv, 16; IV Reg. xxi, 11, etc.).

27. Repentir d'Achab, XXI, 27-29.

27-29. Dieu mitige la sentence prononcée contre

le roi. — *Scidit...*, *operuit...* Cinq signes de deuil et de pénitence. Au lieu de *demisso capite*, l'hébreu dit : lentement; Achab marchait donc lentement, comme un homme absorbé par sa douleur. — *Non... in diebus ejus*. Il fut puni (cf. xxii, 34 et ss.), mais point selon toute la rigueur annoncée d'abord (vers. 19).

§ III. — *Achab et Josaphat*. XXI, 1-54.

1<sup>o</sup> Les rois d'Israël et de Juda font alliance pour attaquer Ramoth-Galaad. XXII, 1-5<sup>a</sup>.

CHAP. XXII. — 1-2. Introduction : la visite de Josaphat à Achab. — *Tres anni absque...* : à compter sans doute depuis la seconde campagne de Bénadad. Cf. xx, 34. C'est à cette époque, croit-on, qu'eut lieu l'invasion du roi assyrien Salmanasar II, qui raconte avoir défait Bénadad et Achab, ligüés contre lui. Voyez Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 46 et ss. — *Descendit Josaphat*. Au passage parallèle du second livre des Paralipomènes, xviii, 1 et ss., cette visite paraît moins surprenante, car le narrateur la prépare en disant que le fils de Josaphat, Joram, avait épousé Athalie, fille d'Achab. Elle indique un revirement complet de politique entre les

3. Et le roi d'Israël dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth-Galaad est à nous ? et cependant nous négligeons de la retirer des mains du roi de Syrie ?

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Viendrez-vous attaquer avec moi Ramoth-Galaad ?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël : Disposez de moi comme de vous-même. Mon peuple et votre peuple n'en font qu'un, et ma cavalerie est votre cavalerie. Et il dit encore au roi d'Israël : Consultez aujourd'hui, je vous prie, la volonté du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes, qui se trouvèrent environ quatre cents, et il leur dit : Dois-je aller attaquer Ramoth-Galaad, ou me tenir en paix ? Ils lui répondirent : Montez, et le Seigneur livrera la ville entre les mains du roi.

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il pas ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultations par lui ?

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur ; mais je hais cet homme, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal. C'est Michée, fils de Jemla. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez point ainsi.

3. Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth-Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ ?

4. Et ait ad Josaphat : Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth-Galaad ?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu ; populus meus et populus tuus unum sunt ; et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth-Galaad ad bellandum, an quiescere ? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum ?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus per quem possumus interrogare Dominum ; sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum ; Michæas, filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

deux royaumes rivaux ; jusque-là ennemis acharnés, ils sont dès lors en paix et même étroitement alliés, pour le grand malheur de Juda.

3-5. Josaphat consent à attaquer Ramoth-Galaad de concert avec le roi d'Israël. — *Nostre... Ramoth...* Sur cette ville, voyez la note de IV, 13. Comme l'a conjecturé l'historien Josèphe, *Ant.*, VIII, 15, 3, cette ville devait être l'une de celles que les Syriens avaient enlevées à Amri, et que Bénadad avait promis de rendre à Achab (cf. xx, 34) ; mais, une fois libre, le roi syrien n'avait pas exécuté toutes ses promesses. — *Veniesne mecum ?* Quelque la visite de Josaphat fût vraisemblablement sans objet politique, Achab essaye de la tourner à son propre avantage. — *Sicut ego..., ita...* Trop prompt acquiescement, qui attirera à Josaphat une réprimande divine. Cf. II Par. XIX, 2. La présence des Syriens à Ramoth-Galaad était aussi une menace perpétuelle pour son propre territoire, et il n'était pas fâché d'aider à les en déloger. — *Populus meus...* : les fantassins, qui formaient le gros de l'armée, par opposition à la cavalerie (*equites*).

2° Les faux prophètes prédisent la victoire aux rois confédérés. XXII, 5b-12.

5-6. Les quatre cents prophètes et leur ré-

ponse. — *Quære... sermonem.* Bien qu'il eût déjà promis son concours, Josaphat veut, avant de passer outre, consulter la volonté du ciel, car c'était un prince très pieux. Cf. vers. 43 ; II Par. XVII, 4 et ss. Il pensait trouver sans peine, même en Israël, quelque prophète de Jéhovah qu'il interrogerait et consulterait. — *Congregavit... prophetas.* Non point des prophètes de Baal ou d'Astarté (cf. XVIII, 19), mais, d'après le contexte (vers. 11, 24), des hommes qui se prétendaient inspirés de Jéhovah. Toutefois, la suite du récit démontrera pareillement qu'ils n'étaient pas des adorateurs fidèles du vrai Dieu : c'étaient donc probablement des prophètes rattachés au culte des veaux d'or, et nous avons vu (note de XII, 28) que ce culte s'adressait au Dieu d'Israël dans la pensée de ses adhérents. — *Ascende.* La province de Galaad était située sur un plateau élevé. *At. géogr.*, pl. VII, XVIII.

7-9. Josaphat demande un vrai prophète du Seigneur. — *Non est hic... ?* Il a compris, à la conduite de ces hommes, qu'ils n'étaient pas des prophètes selon le cœur de Jéhovah, et il en réclame absolument un. — *Remansit...* Achab aussi comprend la différence, et il accède au désir de son royal visiteur, malgré ses préventions personnelles contre Michée, qu'il accuse de ne lui

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quondam, et dixit ei : Festina adducere Michæam, filium Jemla.

10. Rex autem Israel et Josaphat, rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in area juxta ostium portæ Samariæ; et universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias, filius Chanaana, cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, dicentes : Ascende in Ramoth-Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nuntius vero qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona prædicant; sit ergo sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus! quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth-Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus, quasi oves non

9. Le roi d'Israël appela un eunuque, et lui dit : Hâte-toi d'amener Michée, fils de Jemla.

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient dans l'aire, près de la porte de Samarie, assis chacun sur leur trône, revêtus de leurs habits royaux, et tous les prophètes prophétisaient devant eux.

11. Or Sédécias, fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Avec ces cornes vous agiterez la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

12. Tous les prophètes prophétisaient de même et disaient : Montez contre Ramoth-Galaad, et marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

13. Celui qu'on avait envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voici que les prophètes prédisent d'une voix unanime un bon succès au roi; que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et annoncez du bien.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée se présenta donc devant le roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller attaquer Ramoth-Galaad, ou demeurer en paix? Michée lui répondit : Allez, marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

16. Le roi ajouta : Je vous conjure encore et encore, au nom du Seigneur, de ne me parler que selon la vérité.

17. Michée lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des

prophétiser, volontairement et par malveillance, que des malheurs. Elle avait quitté la contrée aussitôt après son dernier message, XXI, 17 et ss. — *Ne loquaris ita.* C.-à-d. : Ne dis pas que le prophète abuse ainsi contre toi de ses fonctions. — *Vocavit... eunuchum.* Les eunuques étaient employés à la cour des rois hébreux depuis l'époque de David. Cf. I Par. xxviii, 1.

10-12. Le prophète Sédécias et son action symbolique. — *Sedebant..., vestiti...* : détails très pittoresques. *In solio* : des trônes portatifs, comme en avaient les anciens rois de l'Orient. *In area juxta ostium* : petite place en avant de la porte, servant d'aire au temps de la moisson. — *Sedecias* paraît avoir été le chef de cette nombreuse troupe de faux prophètes. Cf. vers. 24. — *Fecit... cornua.* Action symbolique, analogie à celle d'Achias, xi, 30, mais qui n'avait absolument rien de divin. — *His ventilabis...* : marque d'une

complète victoire. Cf. Deut. xxxiii, 17; Dan. viii, 4, etc.

3<sup>e</sup> Prophétie de Michée. XXII, 13-28.

13-14. Michée est mandé au nom d'Achab. — *St... sermo tuus.* Le messager essaye de faire la leçon au prophète. Digne réponse de Michée : *Quodcumque dixerit...* Cf. Num. xxii, 18.

15. Première parole de Michée. — *Ascende.* Il tient d'abord le même langage que les autres prophètes, vers. 6 et 12, mais par ironie, ainsi qu'il ressort de la réplique immédiate du roi, vers. 16.

16-18. Deuxième parole. — *Iterum atque...* Dans l'hébreu, avec une tournure interrogative qui marque une vive impatience : Combien de fois dois-je t'adjurer...? D'où il ressort que le roi Achab avait souvent consulté Michée, mais sans être jamais satisfait de ses réponses. Cf. vers. 8. — *Ille ait.* Cette fois, gravement et sérieusement.

brebis qui n'ont point de pasteur; et le Seigneur m'a dit : Ils n'ont point de chef; que chacun retourne en paix dans sa maison.

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous ai-je pas dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal ?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez la parole du Seigneur. J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel debout autour de lui à droite et à gauche.

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth-Galaad, et qu'il y périsse ? Et l'un fit cette réponse, et l'autre cette autre.

21. Mais l'esprit s'avança, et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Et le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous aurez l'avantage sur lui. Allez, et faites comme vous dites.

23. Maintenant donc, le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt.

24. Alors Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet sur la joue, et lui dit : L'esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au jour où vous passerez d'une chambre dans une autre chambre pour vous cacher.

habentes pastorem; et ait Dominus : Non habent isti dominum; revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi quia non propheta mihi bonum, sed semper malum ?

19. Ille vero addens, ait : Propterea audi sermonem Domini. Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cæli assistentem ei a dextris et a sinistris ;

20. Et ait Dominus : Quis decipiet Achab, regem Israel, ut ascendat et cadat in Ramoth-Galaad ? Et dixit unus verba hujuscemodi, et alius aliter.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis; egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum qui hic sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias, filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit spiritus Domini, et locutus est tibi ?

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illa, quando ingredieris cubiculum intra cubiculum, ut abscondaris.

Il résume une vision menaçante (*vidi*), dans laquelle Dieu lui avait révélé le résultat de l'expédition projetée : les armées israélites battues et en fuite (*dispersum... quasi oves*; cf. Num. xxvii, 17), Achab mis à mort dans le combat (*non habent... dominum*). — *Numquid non dixi...* (vers. 18). Le roi d'Israël affecte de présenter de nouveau Michée comme un prophète mal disposé à son égard, dont il ne peut tirer que des oracles insolents.

19-23. Troisième parole de Michée. — *Vidi*. Autre vision, qui ne se passe pas sur la terre, comme la précédente, vers. 17, mais dans le ciel même; elle nous montre le Seigneur tenant conseil avec les anges, et envoyant à Achab, pour le punir, les prophètes qui le trompaient en ce moment. — *Sedentem super solium*. Trait semblable, Is. vi, 1; Ez. i, 26; Dan. vii, 9. — *Exercitum cæli* : les anges. — *Decipiet*. L'hébreu

signifie : tromper en flattant, séduire. — *Egressus spiritus*. Dans l'hébreu : l'esprit (avec l'article). Non pas un esprit mauvais, ou même Satan en personne, comme l'ont conjecturé divers interprètes en rapprochant ce passage de Job, i, 6 et ss.; ii, 1 et ss.; pas non plus un des anges qui entouraient le Seigneur, car le texte le distingue d'eux formellement; mais, vraisemblablement, l'esprit de prophétie personnifié. — *Nunc igitur* (v. s. 23). Le récit de la vision a pris fin. Michée en fait une application aux faux prophètes qui avaient parlé avant lui, et au roi trompé par eux.

24-25. Michée outrageusement frappé par Sédécias. — *In maxillam* : la plus humiliante des injures. Sédécias avait été blessé au vif en s'entendant appeler prophète de mensonge (*Mene ergo...*). — *Visurus es...* Réponse calme, mais foudroyante, de Michée. Tu verras qui de nous

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam ; et maneat apud Amon, principem civitatis, et apud Joas, filium Amelech ;

27. et dicite eis : Hæc dicit rex : Mitte virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis et aqua angustiae donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite, populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat, rex Juda, in Ramoth-Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat : Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis. Porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel, et impetu facto pugnant contra eum. Et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ibi eo.

26. Alors le roi d'Israël dit à ses gens : Prenez Michée, et qu'on le mène chez Amon, gouverneur de la ville, et chez Joas, fils d'Amelec ;

27. et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison, et qu'on le nourrisse de pain de douleur et d'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Que tout le monde entende !

29. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth-Galaad.

30. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Prenez vos armes, et combattez avec vos vêtements ordinaires. Mais le roi d'Israël se déguisa avant de marcher au combat.

31. Or le roi de Syrie avait donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chars : Ne combattez contre qui que ce soit, petit ou grand ; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Lors donc que les capitaines des chars eurent vu Josaphat, ils s'imaginèrent que c'était le roi d'Israël, et ayant fondu sur lui, ils le combattaient. Alors Josaphat jeta un grand cri.

33. Et les capitaines des chars reconnurent que ce n'était pas le roi d'Israël, et ne le pressèrent pas davantage.

parle d'après l'inspiration divine. — *Cubiculum intra...* Même expression que précédemment, xx, 20. Allusion à l'effroi qu'éprouvera Sédécias, en apprenant la défaite des Israélites et la mort d'Achab ; il était naturel qu'on le cherchât alors pour le mettre à mort, lui qui avait conseillé cette campagne désastreuse.

26-28. Achab fait jeter Michée en prison. — *Maneat...* : prisonnier, gardé à vue. — *Filium Amelech*. Dans l'hébreu : *hammêlek*, (fils) du roi. Titre qu'il faut prendre dans un sens large, car Joas n'était pas le fils d'Achab ; probablement : prince royal. — *Pane tribulationis*. C.-à-d. un régime mauvais et peu abondant. Cf. ls. xxx, 20. — *Donec revertar...* Achab se refuse à douter du succès de son expédition. — *Audite*. Michée, au moment où on l'entraînait en prison, prend à témoin la nombreuse assistance (*populi omnes* : hyperbole à l'orientale ; note de Deut. xxxiii, 3), et proteste de sa véracité.

29. Victoire des Syriens, mort d'Achab. XXII, 29-40.

29-30. Les rois d'Israël et de Juda devant Ramoth-Galaad. — *Ascendit itaque...* Il est surprenant que Josaphat ne se soit pas laissé arrê-

ter par la prédiction de Michée, lui qui avait demandé expressément que l'on consultât un prophète de Jéhovah (vers. 5-7). Mais il avait engagé sa parole (vers. 5), et il n'osa pas la retirer. Ce fut une continuation de sa faute. — *Induere vestibus tuis* (les LXX ont lu « meis », par erreur). C.-à-d. des ornements royaux (cf. II Reg. i, 10), que les rois de l'antiquité portaient, les monuments égyptiens et assyriens en font foi, en plein champ de bataille. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. LXXV, fig. 5 ; pl. xciv, fig. 3, 7, 8. Achab au contraire se déguise en simple guerrier (*mutavit habitum*), soit parce que ses espions lui avaient fait connaître l'ordre de Bénadad (vers. 31), soit parce qu'il redoutait malgré lui l'oracle de Michée (vers. 17).

31-35. Les Syriens s'acharnent autour d'Achab, qui est blessé mortellement. — *Principibus curruum*. Ces chefs remplaçaient probablement les trente-deux rois qu'on avait éliminés autrefois de l'armée. Cf. xx, 24. — *Contra minorem et majorem*. Locution proverbiale, pour signifier : contre personne. — *Nisi contra regem*. Cet ordre suppose une profonde haine. Et pourtant le roi de Syrie avait été épargné naguère par Achab (xx, 32 et ss.) ; mais il n'avait pu oublier ni par-

34. Il arriva cependant qu'un homme, ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard, et elle vint percer le roi d'Israël entre le poumon et l'estomac. Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride et retire-moi du milieu des troupes, car je suis grièvement blessé.

35. Or le combat dura tout le jour, et le roi d'Israël demeura dans son char en face des Syriens. Le sang coulait de sa plaie dans l'intérieur de son char ; et il mourut le soir.

36. Avant que le soleil fût couché, un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : Que chacun retourne dans sa ville et dans son pays.

37. Le roi mourut donc et fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

38. On lava son char et les rênes dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, selon la parole que le Seigneur avait prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison d'ivoire qu'il bâtit, et toutes les villes qu'il construisit,

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israel inter pulmonem et stomachum. At ille dixit aurigæ suo : Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa ; et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere. Fluebat autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. Et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens : Unusquisque revertatur in civitatem et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam ; sepelieruntque regem in Samaria,

38. et laverunt currum in piscina Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium

donner l'humiliation de sa défaite et de sa captivité temporaire. — *Suspectati... quod...* L'hébreu emploie le langage direct. « Ils dirent : C'est certainement le roi d'Israël. » — *Exclamavit Josaphat* : pour appeler ses gardes à son secours. Ce cri fut de telle nature, qu'il manifesta aux Syriens leur erreur (par exemple :

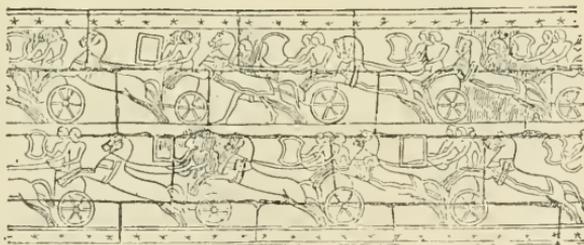
A moi, Judaï ou toute autre formule analogue). Voyez, II Par. XVIII, 31, une variante intéressante. — *In incertum... et casu* (vers. 34). Bonne paraphrase de la locution hébraïque : « dans sa simplicité ; » c.-à-d. au hasard, sans viser.

— *Inter pulmonem...* Hébr. : entre l'armure inférieure et la cuirasse. C.-à-d. au défaut de la cuirasse. Les endroits où les diverses parties des armures se rejoignaient étaient moins bien protégés. — *Dixit aurigæ*. Un char de guerre contenait trois hommes au plus : le conducteur, le guerrier, et parfois un écuyer qui tenait le bouclier de son maître

(*Atl. arch.*, pl. LXXXVIII, fig. 11 ; pl. LXXXIX, fig. 5, 7). — *Verte manum* : de manière à imprimer un mouvement aux rênes, et à changer la direction du char. Achab désirait sortir de la mêlée, pour éviter de jeter l'alarme parmi ses troupes. — *Commissum... ergo...* (vers. 35). Hébr. : la bataille monta ; pour dire : devenait de plus en plus chaude. En effet, le trait qui précède n'est qu'un épisode du combat. — *Rex stabat...* D'après le texte : le roi fut tenu dans

son char en face des Syriens. La lutte était si acharnée au premier rang, qu'il fut impossible d'exécuter l'ordre d'Achab, qui mourut dans son char, sur le champ de bataille. — *Fluebat autem...* Trait dramatique.

36-38. Fin du combat. — *Præco insonuit*.



Combat de chars. (Presque égyptienne.)

Dans l'hébr. : On cria. Mot d'ordre qui fut transmis à travers les rangs israélites. — *Antequam sol...* Par conséquent, aussitôt après la mort du roi ; cf. vers. 35. — *Unusquisque revertatur...* « La dispersion de l'armée à la mort du roi est un détail complètement oriental. » Comp. le vers. 17. — *In piscina Samaria* : peut-être le grand réservoir que l'on voit encore en dehors des murs de Samarie. — *Linxerunt canes*. Selon l'oracle, ensuite mitigé, du prophète Élie (notes de XXI, 19 et 29). — *Habenas laverunt*. D'autres traduisent, à la suite de LXX et de Josèphe : les prostituées s'y baignaient. La piscine en ques-

quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis; et regnavit Ochozias, filius ejus, pro eo.

41. Josaphat vero, filius Asa, regnare cœperat super Judam anno quarto Achab, régis Israel.

42. Tringenta quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Azuba, filia Salai.

43. Et ambulavit in omni via Asa, patris sui, et non declinavit ex ea, fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Verumtamen excelsa non abstulit; adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

46. Reliqua autem verborum Josaphat, et opera ejus quæ gessit, et prælia, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ?

47. Sed et reliquias effeminatorum,

tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

40. Achab s'endormit donc avec ses pères, et Ochozias son fils régna à sa place.

41. Or Josaphat, fils d'Asa, avait commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il avait trente-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem; sa mère s'appela Azuba, fille de Salai.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa son père, sans se détourner, et il fit ce qui était droit devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens.

45. Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, tout ce qu'il fit, avec ses combats, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

47. Il extermina aussi du pays les restes

tion aurait donc servi aux lustrations de ces femmes impures; dans ce cas, trait des plus humiliants pour Achab.

39-40. Conclusion du règne. — *Domus eburnea*: palais ainsi nommé parce que l'ivoire en

roi à son avènement: *triginta quinque*... Durée du règne: *viginti quinque*... — Nom de sa mère: *Azuba*.

43-45. Caractère moral et politique du règne. — *Ambulavit in... via Asa*: vole qui avait été

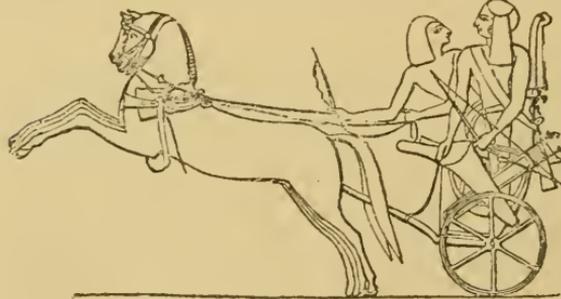
généralement bonne (cf. xv, 11-15; II Par. xiv, 2-5; xv, 8-17); mais Josaphat dépassa son père en piété.

— *Verumtamen*... Une restriction, cependant: *excelsa non abstulit*. Comp. III, 2, et le commentaire. Les hauts lieux en l'honneur de Jéhovah, longtemps tolérés, puis interdits depuis la construction du temple, mais dont on ne pouvait retirer entièrement le peuple. Sur la contradiction apparente qui existe entre cette ligne et II Par. xvii, 6, voyez l'explication de ce dernier passage.

— *Pacemque*... Fait remarquable, parce que la guerre avait jusqu'alors constamment régné entre les deux royaumes (note du vers. 2).

46-51. Conclusion du règne. — *Prælia*. Sur ces guerres, voyez IV Reg. iii, 9-27; II Par. xx, 20-27. — *In libro*... Le prophète Jéhu (xvi, 1) paraît avoir été le principal historiographe de Josaphat. Cf. II Par. xx, 34. — *Sed et...* (vers. 47-50). L'écrivain sacré complète par quelques traits le sommaire si concis des vers. 43-45. —

1° *Reliquias effeminatorum*. Voyez xiv, 24; xv, 12, et l'explication. — 2° *Nec erat... rex... in Edom*. Manière de dire que l'Idumée était sous la dépendance directe de Josaphat; d'ailleurs,

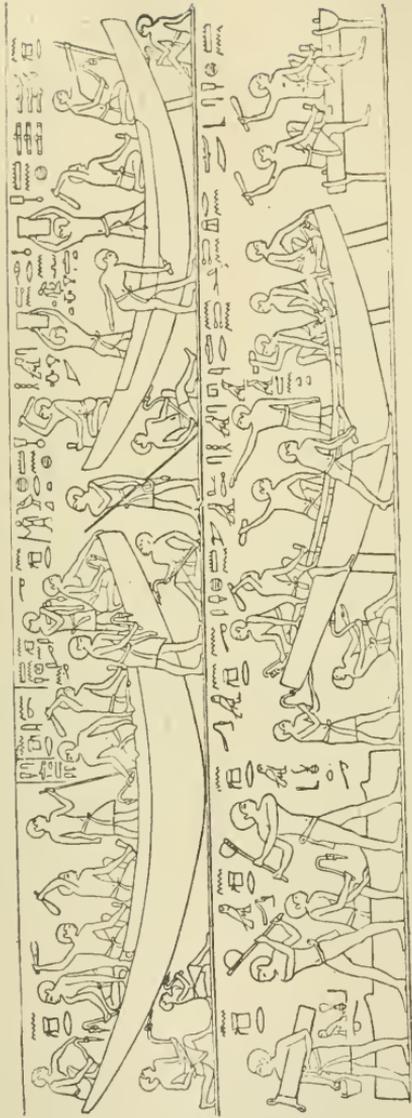


Du prince égyptien sur son char de guerre. (Fresque antique.)

formait le principal ornement. Cf. Am. III, 15. — *Urbium quas extruxit*. Ce trait n'est pas mentionné ailleurs; il dénote une grande prospérité matérielle sous le règne d'Achab.

5° Sommaire du règne de Josaphat. XXII, 41-51.

41-42. Les dates principales. — *Josaphat vero*... Après ces longs détails sur Achab, le narrateur nous ramène à xv, 24; mais il se contente d'esquisser très rapidement le règne de Josaphat, qui, par contre, est décrit d'une manière assez complète au second livre des Paralip., xvii-xx. — Synchronisme: *anno quarto Achab*. Age du



Construction d'une flotte. Peinture égyptienne.

qui remanserant in diebus Asa, patris ejus, abstulit de terra.

48. Nec erat tunc rex constitutus in Edom.

49. Rex vero Josaphat fecerat classes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum; et ire non potuerunt, quia contractæ sunt in Asion-Gaber.

50. Tunc ait Ochozias, filius Achab, ad Josaphat: Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David, patris sui; regnavitque Joram, filius ejus, pro eo.

52. Ochozias autem, filius Achab, regnare cœperat super Israel in Samaria anno septimo decimo Josaphat, regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum; et irritavit Dominum Deum Israel juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

des effémînés qui y étaient demeurés pendant le règne d'Asa son père.

48. Et il n'y avait point alors de roi établi dans Edom.

49. Le roi Josaphat avait fait faire une flotte sur la mer, afin qu'elle fit voile vers Ophir pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux ne purent y aller, parce qu'ils furent brisés à Asion-Gaber.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab, dit à Josaphat: Que mes serviteurs aillent en mer avec les vôtres. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père; et Joram son fils régna à sa place.

52. Ochozias, fils d'Achab, avait commencé à régner sur Israël dans Samarie la dix-septième année de Josaphat, roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

53. Et il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de son père et de sa mère, et dans la voie de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

54. Il servit aussi Baal et l'adora; et il irrita le Seigneur Dieu d'Israël par toutes les choses que son père avait faites

l'hébreu ajoute: mais un intendant était roi. Cf. xi, 14. — 3<sup>e</sup> Episode de la flotte qui périt à Asion-Gaber, vers. 49-50. *Classes in mari*; hébr.: des navires de Tharsis, c.-à-d. de grands vaisseaux, comme ceux qui allaient des côtes phéniciennes à Tartessus en Espagne (note de xviii, 22). *In Ophir propter aurum*: voyez le commentaire de ix, 28. *Contractæ...*: par suite de quelque violente tempête; Élisée avait prédit ce naufrage (cf. II Par. xx, 37). *Asion-Gaber* était un port de la mer Rouge, au fond du golfe Élanitique (*Atl. géogr.*, pl. v). *Att Ochozias...*: ce passage est éclairci II Par. xx, 35-36; les deux rois avaient équipé la flotte de concert, de là les

réclamations d'Ochozias, qui voulait, même après le naufrage, recommencer l'expédition.

6<sup>e</sup> Ochozias, roi d'Israël. XXII, 52-54.

52. Les dates ordinaires. — Synchronisme: *anno decimo septimo...* — Duré du règne: *duobus annis*. En réalité, guère plus d'un an, le successeur d'Ochozias étant monté sur le trône la dix-huitième année de Josaphat. Cf. IV Reg. iii, 1.

53-54. Caractère moral du règne. — *Ambulavit...* Rien de plus triste. Ochozias réunit en sa personne tous les crimes d'Achab, de Jézabel et de Jeroboam. — Résultat de sa conduite: *irritavit Dominum*.

